RB DC134.M9

No. 26149.3

THE TRVSTEES OF THE PVBLIC LIBRARY OF THE CITY OF BOSTON 1852 1878

LVX OMNIVM CIVIVM

VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV,

OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DE SON REGNE.

. . . . Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

HOR.

TOME IV.

A LONDRES,
CHEZ JOHN PETER LYTON.
1788.

RB DC134.M9

VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV.

LOUIS XV, fatigué à l'excès d'une guerre malheureuſe, [1761] à laquelle répugnoit ſon ame, l'âge qui s'avançoit, & plus encore ſon caractere d'indolence & d'inertie, vouloit la paix à quelque prix que ce fût. Mais il étoit contrarié par le maréchal de Belle-Iſle, qui avoit l'aſcendant ſur le conſeil & ſur le monarque. Heureuſement ce miniſtre mourut, [26 *janvier*] & cette circonſtance empêcha de le regretter. Nous en avons déjà beaucoup parlé, & nous n'en avons pas tout dit. Il joua un ſi grand rôle juſqu'à la fin de ſa vie dans les principaux événemens du regne, que nous ſommes obligés de nous arrêter encore ſur ſon compte. Il étoit trop univerſel pour être un génie en aucun genre : mais s'il ne fut ni Condé ni Turenne à la guerre, ni Oxenſtiern ni Richelieu dans la politique, il fit des choſes mémorables dans l'un & dans l'autre. Le travail & l'activité ſuppléoient chez lui à l'étendue des talens. On a vu ce qu'il a fait à la tête des armées. Parvenu au miniſtere, ſon premier ſoin fut de réformer les abus, & de ſubſtituer une diſcipline ſévere au relâchement qui s'étoit introduit. Du moins il en fit ſentir la néceſſité dès ſon entrée au conſeil, & durant ſon adminiſtration il publia pluſieurs beaux réglemens là-deſſus. Il écrivit

une lettre à tous les colonels, au nom du roi, où il les menaçoit de la disgrace de S. M. & de la perte de leur régiment, s'ils continuoient plus long-tems à conniver à ces arrangemens clandestins entre les officiers, connus sous le nom de *Concordat*, par lesquels la vénalité étouffoit l'émulation, un intérêt sordide hâtoit la retraite de ceux qui étoient le plus en état de servir, & les grades de la milice étoient mis à l'encan souvent par les sujets les moins en état de les remplir. Par un autre usage non moins pernicieux, la naissance ou le crédit procuroient des régimens à des jeunes gens imberbes qui n'avoient fait aucun apprentissage. Il fut arrêté qu'on ne pourroit être colonel qu'après sept ans de service. (1) Le marquis d'Autichamp servit d'exemple. En vain le maréchal de Broglio, son parent, vouloit le faire soustraire au réglement; il ne put y réussir.

Le luxe, toujours réprimé & toujours renaissant dans les camps, suite de ce caractere de générosité, de gaieté, qui anime la nation Françoise & la porte à la prodigalité, étoit monté à un excès insoutenable pour elle & embarrassant pour les armées. Le maréchal fit une loi somptuaire, [*mars* 1757] ordonnant la réduction des équipages & de la table des officiers pendant la guerre, dans les campagnes, & les militaires n'eurent plus le prétexte de se plaindre qu'ils se ruinoient au service. L'année suivante [3 *juin* 1758] il y eut une seconde loi plus stricte & plus détaillée, qui défendit d'user de plats & d'assiettes d'argent. Il en fit rendre pareillement une à M. Berruyer, dans son département de la marine, pour la table des capitaines des vaisseaux & autres officiers de la marine du roi, mais qui n'eut aucune exécution par l'indiscipline ordinaire de ces messieurs.

(1) Par ce réglement du 29 mars 1758, il falloit que le militaire qui aspiroit au grade de colonel, eût été au moins cinq ans capitaine, & l'on ne pouvoit être reçu capitaine sans avoir été au moins deux ans enseigne, cornette ou lieutenant.

Le

Le jeu, fruit de l'oiſiveté des camps, étant une ſource continuelle de querelles & de perdition pour le militaire, afin de refroidir la cupidité de ceux trop malheureuſement tourmentés de cette paſſion, & ſur-tout de mettre en défaut l'activité induſtrieuſe des frippons qu'elle engendre, M. de Belle-Isle engagea le tribunal des maréchaux-de-France à rendre une ordonnance, [6 *mai* 1760] par laquelle il fut arrêté, qu'on ne pourroit plus ſe pourvoir à leur tribunal pour dettes du jeu au-deſſus de 1000 liv. Défendu à tous gentilshommes & militaires, ſous peine de priſon, de jouer ſur leur parole au-deſſus de cette ſomme, & ordonné à ceux qui auroient pluſieurs demandes à former pardevant eux, de les énoncer toutes dans la même requête, avec la cauſe des billets d'honneur & des engagemens dont on exigeroit l'exécution.

En rappellant l'officier à la ſimplicité des peuples conquérans, le maréchal ne manqua pas de chercher à l'empêcher de rougir de ſon uniforme. Il en aſſigna même un décidé aux officiers-généraux, & tous furent obligés de le porter comme leur plus belle décoration. Du reſte, la paie & la ſubſiſtance du ſoldat furent augmentées, l'appointement du ſupérieur reçut des accroiſſemens à meſure qu'il acquéroit un grade, & il inſtitua l'ordre du mérite militaire [21 *juillet* 1759] en faveur des officiers des troupes du roi qui, nés en pays proteſtant, ne peuvent être admis dans l'ordre de Saint-Louis, à cauſe de leur religion. Le prince de Naſſau-Saarbruck & le baron de Wurmſer y furent les premiers reçus, l'un grand-croix & l'autre commandeur.

Enfin, on doit à ce miniſtre à peu près tous les changemens opérés dans l'adminiſtration de la guerre depuis la retraite du comte d'Argenſon, auxquels il contribua par inſinuation, avant d'y travailler directement. On lui doit entr'autres l'ordonnance [26 *février* 1757] portant qu'à l'avenir chaque bataillon d'infanterie aura une piece de canon à la ſuédoiſe, avec un ſergent & trois ſoldats pour la manœuvrer,

On a vu par l'anecdote du marquis d'Autichamp, que le maréchal de Belle-Isle ne manquoit pas de fermeté. M. le comte de Lenoncourt, colonel du régiment de son nom, ayant quitté l'armée sans congé & s'étant rendu à Paris, il lui écrivit que le roi avoit nommé à son emploi. Les conseils de guerre tenus contre les volontaires Liégeois & le régiment de Piémont, firent honneur à sa sévérité inflexible. Les officiers des premiers furent cassés. Ils avoient arrêté entr'eux de ne plus rendre leurs devoirs à M. de Melfort, leur colonel, qui vouloit introduire dans son régiment la nouvelle discipline, à l'instar de celle des troupes Prussiennes. Un seul avoit refusé de se conformer à cette résolution; ils l'avoient insulté, & assemblés par ordre du général pour lui faire des réparations, plusieurs coups de fusil partis à l'instant contre cette malheureuse victime de l'esprit de corps, avoient provoqué une information sur ce meurtre. Les auteurs en étant restés inconnus, il fallut au défaut de justice particuliere en faire une générale.

La conduite des officiers du régiment de Piémont avoit été plus atroce encore. Un fils du fameux armateur de Marseille, connu sous le nom de Roux de Corse, étoit dans ce corps. Comme il étoit fort riche, il prêtoit souvent de l'argent à ses camarades. On abusa de sa facilité; on ne lui rendoit point, & l'on exigeoit qu'il continuât toujours les mêmes services. Sa patience se lassa: une nuit il fut trouvé assassiné dans sa tente. Il n'y eut pas lieu de douter que ce ne fût le fruit d'un complot abominable. Trois capitaines furent condamnés à être roués par contumace, & quarante-cinq autres à être cassés, dégradés d'armes & de noblesse, mis en prison, &c. M. le marquis d'Esparbès, colonel, avoit été condamné à vingt ans & un jour de prison par la sentence. Sa femme étant de la cour de madame de Pompadour, obtint grace pour son mari, qui conserva le grade de colonel en chef, mais sans la nomination aux emplois, qu'eut M. de Surlaville, nom-

mé colonel en second du régiment. La faveur éludoit ainsi souvent le zele patriotique du maréchal, qui étant homme, avoit des passions. L'ambition étoit sa plus forte, & le desir de rester à la tête des affaires l'obligeoit d'acquiescer souvent aux volontés, aux injustices & aux caprices de la favorite.

Une anecdote honteuse pour le maréchal, mais que l'impartialité de l'histoire nous force de ne pas omettre, se trouve consignée dans l'éloge historique de M. de Valliere, prononcé publiquement à l'académie des sciences par M. de Fouchy, son secretaire. (1) Ce ministre, soit desir d'innover, soit qu'il crût la chose plus utile dans la circonstance, soit intrigue de cour & pour satisfaire à quelque passion particuliere, eut envie de séparer l'artillerie du génie; réunion qu'avoit opérée le comte d'Argenson pour le bien du service qui l'exigeoit. Quand il eut mis son plan sous les yeux de Louis XV, se doutant que M. de Valliere, aux lumieres duquel le roi avoit grande confiance, seroit consulté, il prévint cet officier-général, & lui promit de lui faire avoir sur-le-champ le cordon-rouge & peu après la grand-croix, s'il vouloit le seconder dans son projet, & donner un avis conforme au sien. Ce grand artilleur resta inflexible, & répondit que sa façon de penser étant diamétralement opposée à celle du ministre, [5 *mai* 1758] il ne pourroit la dissimuler si S M. lui faisoit l'honneur de l'interroger. La désunion ne s'effectua pas moins.

En 1755, lorsqu'on agita si l'on feroit la guerre, ou si l'on conserveroit la paix, M. de Belle-Isle fut du dernier avis. Il parut étonnant qu'un homme qui avoit respiré les combats toute sa vie; qui avoit gratuitement mêlé la France dans une querelle, où certes elle n'avoit pas embrassé le parti le plus juste ni le plus noble; lorsqu'il s'agissoit de repousser les

(1) Cet éloge a été lu à la rentrée de pâques, le 17 avril 1779.

insultes d'un violent & perfide agresseur, montrât une telle modération. C'est qu'il se sentoit alors désormais trop vieux pour commander les armées, & qu'il ne vouloit pas que d'autres acquissent une gloire qu'il ne pouvoit partager. Devenu ministre, il changea de langage : il en fut bien puni par la perte de ce qu'il avoit de plus cher. Le comte de Gisors, son fils unique, jeune guerrier de la plus grande espérance, ayant trop peu vécu pour s'illustrer, mais assez pour se faire connoître & regretter, fut blessé [23 *juin* 1758] grièvement à la bataille de Crevelt, en combattant à la tête des Carabiniers qu'il commandoit. L'éducation mâle & austere que lui avoit donné son pere, avoit eu un heureux succès & en faisoit un jeune seigneur accompli. Il fut pleuré des ennemis même, & le prince héréditaire de Brunswick qui l'avoit fait prisonnier, ne le quitta point qu'il n'eût exhalé le dernier soupir.

L'ambition du maréchal qui lui rendoit ce coup plus sensible, en fut aussi le remede. Le tumulte des affaires fit diversion à sa douleur, & ceux qui ne le voyoient pas dans son intérieur, le jugerent impassible.

La fin de sa carriere [1759] fut troublée par une autre amertume. Les lettres qu'il avoit écrites au maréchal de Contades furent enlevées par les ennemis. Le prince Ferdinand en les rendant publiques, usa des droits de la guerre pour dévoiler les plans du maréchal, augmenter, s'il étoit possible, la haine des ennemis de la France, lui aliéner les puissances neutres, & accroître la jalousie & la méfintelligence entre les généraux. Dans ces lettres, instruit par sa propre expérience que les François ne pouvoient pas garder long-tems les conquêtes que leur impétuosité leur faisoit faire, pour retirer du moins quelque fruit en empêchant les ennemis de s'y établir, il ordonnoit de piller, de saccager, de dévaster, de brûler tout. Cette maniere de faire la guerre, si opposée à la loyauté, à la générosité de la nation, parut odieuse, abominable ; elle rappelloit le souvenir de l'horrible guerre du Palatinat. Le minis-

tre Palatin & la cour de Cologne piqués de pluſieurs traits offenſans qu'ils trouverent dans la correſpondance interceptée, ſe plaignirent de la façon dont on s'exprimoit ſur leur compte, & de ce qu'on les ſoupçonnoit de favoriſer les alliés. Enfin, pluſieurs chefs de l'armée Françoiſe peints avec des couleurs déſavantageuſes, déjà peu partiſans du maréchal, lui vouerent intérieurement une haine ſourde. Ils n'en contribuerent que mieux à traverſer ſes opérations, & lui imputerent enſuite leurs fautes ou les erreurs du général.

Avide de tous les genres de gloire, le maréchal voulut être auſſi de l'académie françoiſe, comme s'il ſuffiſoit de s'y aſſeoir pour participer à l'immortalité, deviſe de la compagnie : il n'avoit aucun titre d'admiſſion ; ſon ſtyle, ainſi que ſon langage, étoit ſec & négligé, & il n'eut jamais aſſez l'enthouſiaſme des lettres pour protéger ceux qui les cultivent.

Entré au miniſtere dans un tems où la diſcorde régnoit encore, quoique plus ſourdement, dans l'égliſe, il eut l'art de ſe ménager entre les deux partis, & de ſe mêler le moins poſſible de leurs querelles. La politique l'attachoit aux jéſuites ; il leur avoit confié la premiere éducation de ſon fils, & tous les ans il ſe mettoit en retraite au noviciat. Mais neveu du pere Fouquet, un des ornemens de la congrégation de l'oratoire, il penchoit ſecrétement pour les janſéniſtes & faiſoit beaucoup plus de cas de ceux-ci.

Tel fut ce perſonnage ſi envié & ſi heureux du côté des jouiſſances de l'ambition, mais le plus malheureux des hommes du côté de la nature, juſqu'après avoir été à-la-fois époux, frere & pere, il ſe trouva ſeul de ſa maiſon, & la vit s'enſevelir avec lui toute entiere dans le tombeau. Il eut en y entrant un dernier chagrin, [26 *janv.* 1761] celui de ſentir ſes yeux affoiblis, offuſqués de la gloire naiſſante de l'homme qu'il déteſtoit le plus.

Cet homme étoit le duc de Choiſeul, qui, miniſtre des affaires étrangeres, perſuada que pour donner plus de poids à ſes négociations il falloit encore le faire miniſ-

tre de la guerre. Il avoit déjà ſubjugué la favorite & ne tarda pas à s'aſſervir le ſouverain. Il entra d'abord dans ſes vues, d'autant mieux que nous avons déjà obſervé que l'intrigue, plus que les opérations militaires, étoit ſon élément.

Il ne pouvoit guere trouver de circonſtances plus avantageuſes. George II venoit de mourir ; [25 *octobre* 1760] le prince de Galles, ſon petit-fils, monté ſur le trône, étoit un jeune prince doux & tranquille. Le lord Bute, ſon favori & celui de ſa mere, entré au conſeil, ainſi que ſes créatures, devoit non-ſeulement déſapprouver la guerre d'Allemagne, mais incliner à une paix même non proportionnée aux ſuccès de l'Angleterre, plutôt que de ſe charger des ſoins & de la conduite d'une guerre embarraſſante. Enfin l'on voit preſque toujours le regne ſuivant contrarier le ſyſtême & les meſures du regne précédent. Il fut donc aiſé de préſumer que des ouvertures de réconciliation de la part de la France ſeroient écoutées, & après avoir réglé tout ce qui concernoit les préliminaires & les acceſſoires d'une pareille démarche, on envoya à Londres M. de Buſſy, [3 *mai* 1760] celui qui y avoit déjà négocié en 1755, & qui, étant contrefait, avoit acquis depuis le ſurnom de Buſſy-Ragotin, pour le diſtinguer de Buſſy de l'Inde, appellé Buſſy-Butin, à cauſe de l'extrême opulence dont il étoit, ſur lequel nous aurons occaſion de revenir, & du fameux Buſſy-Rabutin, cet aimable courtiſan de la cour de Louis XIV, dont le nom ſera plus immortel que celui des deux autres.

L'objet du duc de Choiſeul, qui commençoit déjà à jouer les Anglois, étoit moins de faire en ce moment une paix, à coup ſûr très-humiliante, que de gagner du tems pour laiſſer éclore une autre négociation qu'il méditoit, qu'il digéroit dans le ſilence, & ſur laquelle il fondoit les plus grandes eſpérances. Il vouloit d'ailleurs ſe mettre bien au fait de l'eſprit de la nouvelle cour, & il avoit choiſi l'eſpion le plus propre à ce rôle. Les vieux courtiſans n'en furent pas dupes ; ils ſe plaignirent qu'on admît

un personnage artificieux & tracassier, dont on avoit été très-mécontent sous le feu roi, sur-tout qu'on lui permît de venir s'établir à Londres dans les tems des élections parlementaires. Ces déclamateurs conviennent ne pouvoir énoncer quel mal il résulta précisément de la présence d'un négociateur aussi dangereux, mais ils ne doutent pas qu'il ne fût l'instigateur secret des mouvemens des Torys. Dès-lors, suivant eux, on osa décrier hautement les hommes & les mesures auxquels l'Angleterre devoit ses succès les plus signalés. Dès-lors il se forma des partis en faveur des propositions de la cour de Versailles, & celui de Pitt déclina visiblement à celle de Saint-James, à proportion de sa fermeté & de sa franchise dans le cours de la négociation.

M. de Bussy ayant insidieusement mêlé des objets étrangers concernant les points de contestation avec l'Espagne, ainsi que les demandes de l'impératrice-reine contre le roi de Prusse, Pitt rejetta ces propositions avec hauteur, prétendant que la France n'avoit en aucun tems le droit de se mêler de pareilles disputes avec S. M. Cath. & que c'étoit un attentat à l'honneur de la Grande-Bretagne, de présumer qu'elle pût manquer de fidélité aux engagemens envers ses alliés, & abandonner les intérêts de Fréderic. Il entrevit dès-lors qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser pour donner le tems à l'Espagne de se lier avec la France & de se déclarer. Il voulut démasquer la premiere puissance : il dépêcha un courier au lord Bristol, ministre d'Angleterre à Madrid, afin qu'il remontrât énergiquement à cette cour la surprise de son maître, & son indignation qu'un ennemi humilié osât s'entremettre auprès de S. M. Brit. pour une couronne actuellement en amitié avec elle. Il la fit sommer de s'expliquer cathégoriquement, si elle entendoit cesser ou conserver la neutralité. Il rappella de Paris M. de Stanley, qui y négocioit avec parité du titre de M. de Bussy, auquel on délivra des passe-ports pour se rendre dans sa patrie, & il prit des mesures afin de continuer la guerre avec vigueur.

Le fameux traité du pacte de famille, [15 *août*] négo-

ciété secrétement qu'il n'en transpira rien qu'après sa signature, ne tarda pas d'éclater. Il contenoit vingt-huit articles. Le roi de France & le roi d'Espagne y stipuloient, tant pour eux que pour le roi des Deux-Siciles & l'infant duc de Parme. Ils y établissoient entr'eux une alliance perpétuelle, convenant de regarder à l'avenir comme ennemie, toute puissance ennemie de l'un d'eux, & se garantissant réciproquement toutes leurs possessions dans quelques parties du monde qu'elles soient, suivant l'usage où elles seront au moment où les trois couronnes & le duc de Parme se trouveront en paix avec les autres puissances, s'obligeant de se fournir les secours nécessaires, de faire la guerre conjointement, & de ne pas faire de paix séparée l'une de l'autre. Ce traité portoit encore suppression du droit d'aubaine en France en faveur des sujets des rois d'Espagne & de Sicile, & convention expresse que les sujets des trois couronnes jouiront, dans leurs états réciproques, des mêmes droits, privileges & exemptions que les nationaux, par rapport à la navigation & au commerce, sans que les autres puissances de l'Europe puissent être admises à cette alliance de famille, ni prétendre, pour leurs sujets, le même traitement dans les royaumes des trois couronnes.

C'étoit-là ce chef-d'œuvre dont s'applaudissoit le duc de Choiseul, non qu'il eût lieu d'espérer de grands succès d'une pareille alliance, mais dans la confiance de se procurer une paix moins honteuse. Il avoit un autre objet en vue, qui devoit causer une diversion, &, en multipliant les forces des ennemis de l'Angleterre, affoiblir & diviser les siennes. C'étoit d'obliger le Portugal à se déclarer: si l'on pouvoit le détacher de son alliée naturelle on enlevoit à celle-ci une source considérable de sa richesse: s'il persistoit à rester uni avec elle, on comptoit s'emparer facilement d'un royaume ouvert de toutes parts. Le ministre commença par recueillir pour son propre compte les récompenses les plus flatteuses de son travail. Outre les affaires étrangeres & la guerre, deux départemens dont il étoit déjà chargé, ou

lui donna encore celui de la marine. [18 *octobre.*]

Il étoit queſtion de la remonter, & l'on ſe débarraſſa de M. Berryer, qui y étoit reſté, en lui accordant les ſceaux, que le roi avoit gardés depuis la diſgrace de M. de Machault. Cependant le duc eut la modération de ſe défaire d'une partie du premier miniſtere en faveur du comte de Choiſeul, depuis peu miniſtre d'état & ci-devant ambaſſadeur à Vienne. Ainſi ce département ne ſortoit pas de ſa famille. Il ſavoit d'ailleurs la ſoumiſſion que ſon couſin, cacochyme, foible & pareſſeux, auroit à ſes volontés, & pour plus de ſûreté il s'en réſerva la partie la plus eſſentielle en ce moment concernant la correſpondance de l'Eſpagne & du Portugal.

S. M. Catholique ſe hâta de lui témoigner auſſi ſa ſatisfaction perſonnelle en lui envoyant la toiſon d'or. [1762, 18 *janvier.*] M. le dauphin remplit la cérémonie d'en revêtir ce ſeigneur. Peu après il fut encore reçu par le roi colonel-général des Suiſſes & Griſons, [4 *mars*] charge qu'il obtint de S. M. ſur la démiſſion du comte d'Eu qui en étoit revêtu.

A peine le duc de Choiſeul eut-il été pourvu du département de la marine, qu'il s'en occupa beaucoup & parut s'efforcer d'y ramener la vie & le mouvement. Il étoit queſtion d'en impoſer à l'Eſpagne par des efforts puiſſans pour la rétablir. La province de Languedoc, qui avoit déjà marqué ſon zele au roi en 1744, en lui offrant le régiment de Septimanie qu'elle entretient à ſes frais, donna un autre exemple patriotique plus ſuivi que le premier. Les états aſſemblés à Montpellier, [26 *nov.* 1761] par une délibération unanime, arrêterent d'offrir à S. M. un vaiſſeau de 74 pieces de canon. Cet exemple fut auſſi-tôt un ſignal aux plus riches particuliers de Paris & à tous les corps de l'état de l'imiter. Les ſieurs de Montmartel & de la Borde, banquiers de la cour, de Pange & de Boullogne, tréſoriers de l'extraordinaire des guerres, Michel & le Maître, tréſoriers de l'artillerie, Marquet & de Bourgade, entrepreneurs des vivres de l'armée, ſe réunirent & donnerent leur ſoumiſſion

pour un vaisseau de 80 canons. Les compagnies des receveurs-généraux des finances, des fermiers-généraux, des payeurs des rentes, les six corps des marchands de la ville de Paris, la ville de Paris elle-même, les états de Bourgogne, les administrateurs des postes de France, la chambre du commerce de Marseille, les états de Bretagne, tous ces corps s'engagerent de faire construire chacun un vaisseau de ligne plus ou moins fort, selon leurs facultés. Le ministre, en donnant cette impulsion générale à un zele aussi efficace, annonçoit les ressources du royaume. Mais ces ressources ne pouvoient réparer sur-le-champ trente-sept vaisseaux de ligne & cinquante-six frégates que lui coûtoit cette guerre. (1) Elles ne pouvoient suppléer au vuide qu'y laissoient plus de vingt cinq mille matelots prisonniers en Angleterre, tandis que l'on n'en avoit pas plus de douze cents à offrir en échange. Enfin elles ne pouvoient lui donner des officiers & des généraux, dont les meilleurs étoient morts en combattant & dont il ne restoit plus que ceux avilis par des défaites honteuses. Il s'en trouva cependant un qui exécuta un coup hardi, capable d'inspirer une confiance momentanée à l'Espagne. Le chevalier de Ternay, capitaine de vaisseau, avec une escadre de deux seulement & de deux frégates, (2) arrive à la baye des Taureaux dans l'isle de Terre-Neuve, [24 *juin*] y débarque 1500 hommes sous les ordres du comte d'Haussonville, qui s'empare de la place de Saint-Jean, de Plaisance & de toute l'isle; mais ce ne fut qu'un éclair de succès, avant trois mois les Anglois reprirent cette conquête.

Aussi l'Espagne, [18 *septembre*] qui commençoit la guerre avec une marine toute fraîche & assez nombreuse pour, avec les restes de celle de France, pouvoir tenir

(1) 18 vaisseaux de ligne & 37 frégates pris; 14 vaisseaux de ligne & 11 frégates détruits; 5 vaisseaux de ligne & 8 frégates perdus par accident.

(2) Le *Robuste*, de 74 canons, *l'Eveillé*, de 64, *la Garonne*, de 44, & *la Licorne* de 30.

tête à la marine d'Angleterre, ne tarda pas à s'appercevoir de la faute qu'elle avoit faite d'avoir attendu si tard, & de son école encore plus grande d'y entrer. En moins d'un an elle perdit douze vaisseaux de ligne, l'isle de Cuba, Manille, plus de cent millions & ne put même obtenir le dédommagement dont elle s'étoit flattée en envahissant un voisin que sa foiblesse seule avoit rendu coupable. C'étoit l'histoire du *loup & de l'agneau*. Le Portugal, soutenu par l'Angleterre, de son tyran devenue son défenseur, après avoir cédé aux premieres entreprises de l'Espagne, arrête l'armée de celle-ci, qui ne peut parvenir à la subjuguer, malgré le concours de son alliée.

Cet essai n'étant pas de bon augure, on en revint aux conférences pour la paix. Le redoutable adversaire de la France n'étoit plus heureusement à la tête du ministere de S. M. Britannique. M. Pitt s'appercevant de l'influence qu'avoient auprès des favoris du nouveau roi les intrigues artificieuses du duc de Choiseul, s'entendant répéter continuellement cette phrase, avec laquelle on calmoit les inquiétudes des Parisiens, mais ridicule & incroyable à Londres : *que les Anglois se perdoient par leurs propres succès*, résolut de tenter un dernier effort. Il déclara dans le conseil de Saint-James qu'il étoit tems d'humilier toute la maison de Bourbon ; que si l'on laissoit passer cette occasion, on ne la retrouveroit point, & que si son avis ne l'emportoit cette fois, il n'y reparoîtroit plus. Il remercia les ministres du feu roi de leur appui ; il dit qu'il avoit été appellé à l'administration par le peuple, auquel il se regardoit comme comptable de sa conduite, & qu'il ne pouvoit plus répondre des mesures qui ne seroient pas conduites avec l'unanimité, la célérité & sur-tout avec le secret qu'elles exigeroient. Ces paroles prophétiques n'ayant opéré aucun retour du roi vers lui, il se démit.

Dès-lors les difficultés pour la paix furent bientôt applanies. Les nouveaux ministres la desiroient presque autant que la France. Une anecdote singuliere le prouve.

c'eſt que le comte de Viry, l'ambaſſadeur de S. M. Sarde à Londres, l'agent des négociations ſous la médiation du roi ſon maître, ſe trouve rangé à cette époque parmi les penſionnaires de l'établiſſement de l'Irlande, avec une très-forte annuité. (1)

Le traité ne tarda donc pas à ſe conclure: les pourparlers ne durerent pas deux mois; on oublia que la guerre actuelle n'étoit née que pour n'avoir pas aſſez bien digéré le traité précédent, pour y avoir laiſſé des points indécis, d'autres ambigus, & l'on y apporta de part & d'autre une précipitation que des particuliers n'auroient pas miſe dans la diſcuſſion de quelque convention un peu épineuſe. Eh, combien ne devoit pas l'être celle-ci! Quoi qu'il en ſoit, Louis XV conſervant encore l'ombre de ſa grandeur, vit ſon ennemi ſigner les articles dans ſon palais. Ce fut à Fontainebleau [3 *nov.*] que le duc de Praslin, miniſtre du roi, le marquis de Grimaldi, ambaſſadeur d'Eſpagne, & le duc de Bedfort, ambaſſadeur plénipotentiaire du roi d'Angleterre, ſe réunirent pour ce grand objet. L'arrangement fut déclaré commun avec le Portugal, obligé de ſe conformer au ſort que lui feroient les grandes puiſſances. Mais l'Angleterre négligea tellement de ſtipuler les intérêts du roi de Pruſſe, que les miniſtres de ce prince proteſterent à Londres contre le contenu du traité, en tout ce qui regardoit le roi leur maître. Cela n'eut pas de ſuite cependant, & la paix d'Allemagne tarda peu à ſe conclure après celle-là.

Quelque dur & humiliant que fût le traité de paix pour la France, il ne l'étoit pas en proportion de ſes revers & de ſa foibleſſe. Le parti de la minorité en Angleterre le ſentit, & la conſternation régna parmi le peuple à ſa publication, comme s'il eût reçu la loi, ou plutôt il ſe livra aux plus violens murmures. C'eſt ce qui conſoloit le duc de Choiſeul. Il voyoit déjà dans ce mécontentement le germe des révolutions qu'il ſe promit

(1) Ce fait ſe trouve conſigné dans l'*Hiſtoire de la guerre de* 1756, écrite en anglois.

bien de fomenter : il ne douta pas de regagner par l'intrigue ce que le fort des armes faiſoit perdre à la France. Ses ſacrifices étoient immenſes autant que douloureux : elle renonçoit au point d'honneur qui lui coûtoit le plus, à la reſtitution de ſes vaiſſeaux pris contre le droit des gens, en pleine paix, & le ſujet immédiat de la guerre. Elle renonçoit à ſes prétentions ſur l'Acadie ; elle cédoit en toute propriété au roi d'Angleterre le Canada, l'isle du cap Breton & toutes les isles du golphe & fleuve Saint-Laurent ; elle conſentoit à ne jouir plus de la pêche de la morue que précairement & comme ſous le bon plaiſir de S. M. Britannique, qui lui cédoit, pour ſécher le poiſſon, les deux petites isles de Saint-Pierre & Miquelon, mais ſous la ſtipulation de n'y point établir des fortifications & de n'y avoir qu'une garde limitée à cinquante hommes ; elle ſe laiſſoit reſſerrer juſques dans les poſſeſſions qui n'avoient pas été entamées, & une ligne tirée au milieu du fleuve de Miſſiſſipi dans toute ſa longueur, devoit ſervir de borne à la Louiſiane. L'Angleterre faiſoit aux Antilles à l'égard des isles neutres le partage du lion. De quatre elle en gardoit trois, & ne ſe déſiſtoit de Sainte-Lucie qu'afin qu'elle ſervit de tombeau par ſon air peſtiféré aux habitans qu'on y enverroit. En Afrique elle ſe réſervoit également la portion la plus avantageuſe dans le Sénégal, & donnoit à la France dans l'isle de Gorée la partie la plus ingrate & la plus meurtriere. Elle rendoit, à la côte de Coromandel & d'Orixa, les comptoirs enlevés, mais dans l'état où ils étoient, c'eſt-à-dire, démantelés, dévaſtés & abandonnés. Enfin la ville & le port de Dunkerque devoient être remis dans l'état où ils étoient avant, fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle & des commiſſaires de S. M. Britannique reſter indéfinitivement ſur les lieux pour veiller à l'exécution de cet article, leſquels commiſſaires ſeroient payés par la France. L'Eſpagne, pour s'être mêlée un inſtant dans la querelle, fut obligée de céder à l'Angleterre la Floride & la baye de Penſacola, de lui permettre la coupe du bois de campêche dans la baye

d'Honduras, & de se désister de ses prétention à la pêche de Terre-Neuve.

Ce seroit ici le lieu d'examiner si à tant de clauses irritantes en étoit ajoutée une secrete, infiniment plus utile & plus glorieuse pour la Grande-Bretagne, par laquelle le petit nombre de vaisseaux, qu'elle daignoit souffrir à la France, auroit été fixé. Le bruit s'en est accrédité pendant long-tems, & un écrivain (1) ignorant, s'annonçant impudemment depuis peu pour l'organe du gouvernement & le vengeur de la nation, a osé avancer cette assertion comme un fait positif & indubitable; mais il s'est trouvé contredit sur-le-champ par les réclamations du duc de Nivernois, envoyé à Londres, ministre plénipotentiaire de la France pour cette paix, & par les ducs de Choiseul & de Praslin, ministres alors, & sous la direction desquels elle se négocioit, enfin par un arrêt du conseil, (2) qualifiant son assertion de fausse & absurde. Le duc de Praslin, dans sa lettre très-noblement écrite, après avoir traité la brochure qui en est l'objet avec le mépris que mérite son auteur, déclare ne s'y arrêter que parce que le ministere ayant toléré l'impression & la publicité de ce pamphlet, semble lui donner auprès des lecteurs un crédit qu'il ne pouvoit avoir par lui-même. Du reste, il fait une réflexion plus convaincante que tout ce qu'on ajouteroit en raisonnement, c'est que depuis cette paix on a sans relâche travaillé au rétablissement de la marine; que les Anglois le voyoient d'un œil inquiet & jaloux, mais n'en ont jamais porté de plainte, sachant bien qu'ils n'avoient pas le droit de s'y opposer. Certes, le parti de la minorité n'auroit pas eu tant d'humeur, si cette stipulation eût été insérée dans le traité. C'étoit la plus essentielle, que n'auroit pas manqué d'exiger Pitt, en ce qu'elle eût enlevé pour jamais à la France la rivalité de la mer,

(1) Le sieur Caron de Beaumarchais, auteur d'une brochure intitulée : *Observations sur le Mémoire justificatif de la cour de Londres, &c.*

(2) En date du 19 décembre 1779.

rivalité que tôt ou tard elle pouvoit toujours affecter & reprendre. Une autre condition du traité qui l'offenſoit & étoit vraiement une faute capitale, dont le miniſtere Anglois doit s'appercevoir aujourd'hui, c'étoit de rendre la Guadeloupe & la Martinique, deux puiſſantes colonies qui, par leur population, leur richeſſe, leur poſition ſur-tout, pouvoient ranimer encore aiſément le commerce des François & leur donner une conſiſtance floriſſante aux Antilles. Il eſt conſtant que ſi S. M. Brit. en eût exigé la ceſſion, on n'en eût pas moins fait une paix impoſée par la néceſſité.

Cette guerre & cette paix même étoient une terrible, mais ſalutaire leçon pour Louis XV, s'il eût ſu en profiter. Il auroit compris qu'un royaume, quelque puiſſant qu'il ſoit, peut décliner aiſément & tomber en peu d'années du faîte de la proſpérité dans l'abaiſſement; que les armées les plus nombreuſes, les mieux aguerries, ſans diſcipline & ſans ſubordination ne pourront jamais vaincre une poignée de Spartiates; que le commerce, aliment continuel de la richeſſe de l'état, ne peut ſe ſoutenir ſans le concours, ſans la protection continuelle de la marine royale, & celle-ci ne ſe former qu'à l'école de l'autre; que les tréſors ne deviennent qu'une ſource de corruption & de ruine, s'ils ne ſont bien adminiſtrés; qu'enfin point d'empire ſolide, s'il n'a pour baſe l'économie; point de grand roi, s'il ne tient les rênes de ſon état; point de monarque heureux, ſans l'amour de ſes ſujets.

Hélas! Louis XV ſavoit tout cela, & n'avoit pas la force de mettre ces maximes en pratique. Le déſordre où la guerre avoit jeté toutes les parties de ſon royaume l'effraya; il ne chercha qu'à s'étourdir pour ne pas le voir & y ſonger, & il s'affaiſſa de plus en plus dans l'inertie & dans la crapule. C'eſt ce que nous allons remarquer durant la derniere époque de ſon regne, que nous avons aſſimilée à celle que les poëtes fabuleux nous préſentent ſous l'expreſſion énergique & trop vraie de *ſiecle de fer*.

Si quelque chose avoit pu ramener ce prince à la vertu & à ses devoirs, ç'auroient été les pertes cruelles & successives qu'il fit ; mais elles ne servirent qu'à raffermir & prouver son impassibilité : du moins ne lui firent-elles que des impressions très-légeres, dont il chercha soudain à se distraire, comme des maux de son état.

Madame infante duchesse de Parme, venue à Versailles pour y recevoir les caresses de son auguste pere, qui l'avoit toujours beaucoup aimée, fut la premiere qui périt sous ses yeux ; [6 *nov.* 1759] la petite vérole l'emporta. Sa mort auroit d'autant mieux dû l'affecter, que cette princesse étoit sa confidente, qu'il versoit dans son sein les amertumes dont son ame étoit abreuvée. C'étoit à elle qu'il écrivoit : « Ils ont tant fait qu'ils » m'ont forcé à renvoyer Machault, l'homme selon » mon cœur. Je ne m'en consolerai jamais. » (1) Et cette phrase seule peindroit Louis XV, quand mille autres traits semblables ne le feroient pas.

La princesse de Condé, [5 *mars* 1760] que ses graces & sa jeunesse ; le comte de Charolois, [22 *juillet*] que la vigueur du tempérament & la vie la plus active ne purent empêcher de descendre au tombeau, suivirent ce premier avertissement ; auquel succéda peu après un troisieme, plus éloquent. Le duc de Bourgogne, fils aîné de M. le dauphin, ayant langui plus d'un an, succomba à ses souffrances, [22 *mars* 1761] sans qu'aucun secours de l'art pût l'en garantir. Ce jeune prince, en jouant avec des enfans de qualité de son âge, fit une chûte, & dans la crainte qu'on ne punît ou réprimandât celui qui en étoit l'auteur, il ne voulut pas prévenir de l'accident & recela long-tems son mal : il survint une tumeur. Les médecins, en ignorant la cause véritable, l'attribuerent à une cause étrangere : ils ordonnerent une opération qu'il soutint avec une fermeté & une

(1) M. le baron de Houze, ministre plénipotentiaire du roi près des princes & états du cercle de la Basse-Saxe, doit avoir lu cette phrase dans la lettre originale.

conſtance infiniment au-deſſus de ſes forces, & par un courage plus admirable encore il perſiſta à ne vouloir jamais nommer le coupable & à lui faire toujours le même accueil.

Helvétius, pour expliquer la tendreſſe qui ne remonte pas & s'accroît au contraire à meſure qu'elle deſcend, dit que les grands-peres n'aiment ſi fort leurs petits-enfans que parce qu'ils voient en eux les ennemis de leurs ennemis. Aſſertion qui révolte priſe littéralement & paroît barbare, mais réduite & modifiée eſt d'un grand ſens & vraiment philoſophique. L'homme répugnant à ſa deſtruction, par un inſtinct ſecret eſt involontairement affligé de voir ceux qui devant le remplacer, lui en rappellent plus immédiatement le ſouvenir. Ses arriere-neveux, au contraire, deſtinés par la nature à jouer un jour le même rôle envers les premiers, le ramenent à une idée de réſignation conſolante par cette loi de la fatalité à laquelle tous les êtres ſont ſoumis ſans exception. C'eſt, ſans doute, de cette maniere que Louis XV, bon pere naturellement, ſe montra plus ſenſible à la mort du duc de Bourgogne, qu'il ne le fut enſuite à celle de ſon fils unique. Heureuſement il lui reſtoit trois petits-fils, c'eſt-à-dire dans l'acception de l'auteur du livre de *l'Eſprit*, *trois ennemis de ſon ennemi*. [1764.]

Une maladie grave ſurvenue à la marquiſe de Pompadour, durant un voyage de plaiſir fait à Choiſy, maladie qui la réduiſit bientôt à un état de langueur, dont la mort ſeule devoit être le terme, auroit été un ſpectacle déchirant pour l'amour & même pour la ſeule amitié. Louis XV, qui dès le commencement voulut que la faculté ne lui diſſimulât rien, reçut ſans émotion le coup fatal qu'elle lui prononſtiqua. Il faut tout dire, en même tems il ſe conduiſoit avec la favorite comme s'il eût cru le contraire; il lui prodigua non-ſeulement les égards, les attentions, les aſſiduités les plus conſolantes pour un malade, mais il continua de la conſulter ſur les affaires publiques. Les miniſtres, le royaume, tout lui reſta ſoumis, de même qu'auparavant. Elle expira, pour ainſi

parler, les rênes de l'état encore dans les mains. Peu d'heures avant son dernier soufle le sieur Janet vint lui rendre compte à son ordinaire du secret de la poste. Chaque matin le duc de Fleuri, gentilhomme de la chambre de service, apportoit à S. M. le bulletin des médecins de madame de Pompadour, & transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilege réservé à la seule famille royale de rester malade & de payer le tribut à la nature [15 *mars*] dans le château, d'où l'on écarte avec tant de soin tout ce qui peut y rappeller les miseres & la fin de la vie humaine. Il est vrai qu'à peine fut-elle expirée, on rejetta son cadavre, renvoyé sur une civiere à son hôtel particulier dans la ville, & l'on observa Louis XV qui de ses fenêtres la vit froidement passer. C'étoit le signe de l'apathie la plus complette. Sans doute, tout sentiment d'amour étoit éteint pour elle dans le cœur du monarque. Mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans? D'ailleurs, cette séparation le laissoit presqu'isolé au milieu de sa famille, dont la marquise travailloit à l'éloigner de plus en plus. Dégoûté de la reine, redoutant l'austérité de son fils & de madame la dauphine, il ne pouvoit pas plus s'accommoder de la morale de mesdames & de leur vie livrée aux pratiques minutieuses de la dévotion. Il avoit perdu le cœur de ses sujets depuis long-tems, mais du moins il en partageoit la haine avec sa maîtresse, & cette haine alloit se réduire sur lui seul. Enfin son indolence même auroit dû réveiller son engourdissement par le fardeau des affaires, dont madame de Pompadour l'avoit débarrassé, & lui laissoit en mourant tout le poids. Les ministres, & sur-tout le duc de Choiseul, en devenant plus despotes chacun dans leur partie, lui ôterent cet embarras, le seul qui pût véritablement affecter S. M.

Du reste, la marquise, que tout le royaume détestoit avec raison, méritoit vraiment la tendresse ou l'affection de son auguste amant. C'est un point dont la discussion, sans justifier son insensibilité, pourroit la motiver. Bien différente de madame de Mailly, madame de

Pompadour n'aima jamais le roi pour lui-même. Ebloui du moins de la ſplendeur du trône, comme la ducheſſe de Château-Roux, dévorée d'une ambition noble, elle ne chercha pas non plus à s'en approcher pour exciter le roi à une gloire, dont l'éclat pût réjaillir ſur elle & couvrir ſon déshonneur. Elle avoit de l'eſprit, mais petit, & toutes ſes paſſions portoient l'empreinte de cette petiteſſe. Elle aimoit l'argent, & n'enviſagea dans le premier rang, qu'une facilité plus grande d'en acquérir & de ſatisfaire ſon attrait exceſſif pour le luxe & les frivolités. Si elle cultiva & favoriſa les arts, ce fut toujours ſous ce point de vue, & ceux uniquement relatifs aux goûts de ſon ſexe. Elle gouverna, parce qu'elle avoit affaire à un prince qui vouloit l'être, & fut obligée de prendre les rênes de l'état, afin qu'elles ne tombaſſent pas en d'autres mains. Le caractere de la favorite la rendoit ſuſceptible d'être aſſervie à ſon tour, & ce furent ſucceſſivement M. Machault, le cardinal de Bernis, le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiſeul qui, en la dominant, dirigerent le royaume. Elle étoit de même dans ſon intérieur; ſes gens en faiſoient ce qu'ils vouloient. N'ayant aucune énergie elle ne pouvoit en donner à Louis XV, & c'étoit ainſi la maîtreſſe la plus dangereuſe & la plus funeſte pour lui & pour ſon peuple. De-là découlerent avec l'anarchie, le déſordre & tous les maux de la France!

Au ſurplus, veut-on avoir une idée préciſe de cette femme? Ecoutons Voltaire, qui en dix vers en décrit à-la-fois & la naiſſance & la vie, & la figure & l'eſprit. C'eſt dans la *Pucelle* où l'on lit le portrait ſuivant, que nous inſérons ici avec d'autant plus d'empreſſement, que ce morceau eſt rare & ſe trouve ſupprimé dans les dernieres éditions.

Telle plutôt cette heureuſe griſette,
Que la nature, ainſi que l'art forma
Pour le b..... ou bien pour l'opéra;

Qu'une maman avisée & discrete,
Au noble lit d'un fermier éleva,
Et que l'amour, d'une main adroite,
Sous un monarque entre deux draps plaça,
Sa vive allure est un vrai port de reine,
Ses yeux frippons s'arment de majesté,
Sa voix a pris le ton de souveraine,
Et sur son rang son esprit s'est monté.

D'après son caractere donné on ne se seroit pas attendu que madame de Pompadour eût vu approcher la mort par degrés sans murmure & avec une fermeté héroïque. Le lieu où elle étoit, la tournure d'esprit du roi, exigeoient qu'elle ne manquât pas de remplir les derniers devoirs de la religion: ce qu'elle fit sans faste & sans pusillanimité. Elle demanda pardon hautement à sa maison & à tous les courtisans présens, du scandale qu'elle leur avoit donné. Le plus singulier de la scene, c'est que les prêtres n'eussent pas exigé d'elle en double adultere, ce qu'ils exigent dans le cas de la simple fornication; que la concubine quitte le séjour de son libertinage, & qu'elle fît cette réparation dans ce palais depuis vingt ans le théatre de son péché. Mais il est avec les confesseurs de cour des accommodemens: il fut décidé qu'elle étoit trop mal pour souffrir la translation. Le jour même où elle attendoit sa derniere heure, le curé de la Madeleine, paroisse de son hôtel à Paris, vint la voir; &, comme il prenoit congé d'elle: *un moment*, lui dit-elle, *monsieur le curé, nous nous en irons ensemble.* Madame du Hausset, sa premiere femme-de-chambre, lui ferma les yeux. Elle étoit la veuve d'un homme de condition; le besoin l'avoit fait s'attacher à la favorite: froide, discrete, sans intrigue, dévote même, depuis vingt ans elle la servoit, & s'est retirée avec une fortune médiocre. De toutes les épitaphes que l'adulation ou la satyre ont enfantées, nous ne citerons que celle-ci, courte, énergique, & d'une grande vérité:

Ci gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin, puis huit ans maquerelle ! (1)

En jouant par degrés ces trois rôles, il n'eſt point de fortune, de dignités, d'honneur, auxquels une femme ne puiſſe atteindre, elle & tout ce qui l'entoure. Cependant on voit dans la famille de madame de Pompadour un phénomene nouveau, un Poiſſon de Malvoiſin, en moins de vingt-cinq ans, devenu, de tambour, maréchal-de-camp, encore après avoir été retardé dans ſa marche par le refus humiliant que fit le régiment du Roi de l'admettre dans ſon corps. (2) Du reſte, on ne ſauroit

(1) On en fit une latine, originale, & qui, quoique roulant ſur un jeu de mots, contient une vérité qui la rend précieuſe :

D. D. JOANNIS POISSON EPITAPHIUM.
Hic piſcis regina jacet, quæ lilia ſuccit
Per ninis ; an mirum ſi floribus occubat albis ?
Obiit die 15 aprilis, anno 1764.

(2) M. de Poiſſon de Malvoiſin étoit tambour dans le régiment de Piémont. Quand il ſut l'élévation de ſa couſine, il vint la trouver & la ſollicita de l'avancer. Elle y conſentit, mais à condition qu'il quitteroit un état où il ſeroit trop difficile de le faire percer. Il lui déclara qu'il avoit un goût décidé pour le militaire ; qu'il y vouloit reſter, & qu'elle étoit aſſez puiſſante pour l'y avancer, comme ailleurs. Le duc de Biron, alors colonel du régiment du Roi, étoit un des courtiſans les plus aſſidus de cette favorite. Elle profite de la circonſtance & lui témoigne le deſir qu'elle auroit de mettre ſon parent dans ſon corps. Il eut la baſſeſſe de l'accepter & les officiers eurent le courage de le refuſer. Ils accueillirent gracieuſement le tambour décraſſé, mais en ne lui diſſimulant pas que tout brave homme qu'ils le croyoient, il ſuccomberoit à la fin, à moins qu'il ne tuât ſucceſſivement tout le corps. Il ſe retira. Madame de Pompadour, dont la vanité étoit furieuſement humiliée, vouloit perſiſter & faire punir le régiment. On étoit en tems de guerre, cela devenoit embarraſſant : on l'appaiſa ; ſon parent fut fait lieutenant de dragons, puis capitaine, puis paſſa au corps des Carabiniers, &c.

nombrer les millions que M. le marquis de Marigny recueillit de la succession de sa sœur. La seule vente de son mobilier dura un an. C'étoit un spectacle où l'on alloit par curiosité : on y trouvoit continuellement des raretés qu'on n'avoit vues nulle part. Il sembloit que toutes les parties du monde se fussent rendues tributaires du luxe de la marquise. En comparant les richesses, les magnificences de la dépouille de cette maîtresse du roi, avec la simplicité, la pauvreté de madame de Maintenon, de la veuve de Louis XIV, retirée à Saint-Cyr, on sent aisément la différence de la trempe de leur ame, ainsi que la place qu'elles occuperont l'une & l'autre dans le souvenir de la postérité ; on conçoit pourquoi Louis XV, qui ne pouvoit estimer sa favorite, la gardant par nécessité, & cependant desirant de s'en voir débarrassé, l'oublia bientôt.

Hélas ! que n'oublioit pas Louis XV ! Il oublia jusqu'à son fils unique, dont la mort répandit un si grand deuil sur toute la France. La nation avoit fait peu de cas de ce prince pendant long-tems, mais il s'étoit enfin concilié la vénération par l'austérité de ses mœurs, par la sagesse de sa conduite politique, par l'étude constante qu'il faisoit de ses devoirs dans tous les genres pour se mettre en état de régner ; enfin, sur-tout par l'horreur qu'il témoignoit contre le vice & par son attention soutenue à ne s'entourer que d'hommes essentiels & vertueux, ou qui le trompoient du moins par leur hypocrisie. Ce qui doit sur-tout rendre sa mémoire à jamais précieuse aux François, c'est un trait d'héroïsme domestique, d'autant plus grand qu'il ne pouvoit tenir qu'à l'excellence de son cœur ; que la seule satisfaction intérieure d'obéir à sa douce impulsion l'y pouvoit exciter & en être la récompense ; que le sacrifice auquel il le portoit se renouvelloit chaque jour & devenoit plus grand à mesure qu'il avoit la constance de le perpétuer. Ayant eu le malheur de blesser [*août* 1757] par accident à la chasse un de ses écuyers, il en resta inconsolable ; il se promit de se sevrer d'un plaisir qui lui avoit été si funeste,

& il ne succomba jamais depuis à l'occasion fréquente de reprendre cet exercice. Dans les premiers momens de son désespoir, ses menins essayant de le calmer par la considération que la plaie ne seroit peut-être pas mortelle : *Et quoi*, s'écria-t-il, *faut-il donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur ?* Quand on n'auroit conservé de sa vie que ce propos seul, il suffiroit pour annoncer combien un prince qui faisoit autant de cas de l'humanité étoit digne de gouverner.

A peu près dans le tems de la mort de madame de Pompadour, on s'apperçut que M. le dauphin, qui jusques-là avoit joui d'une santé florissante, commençoit à dépérir. Il perdit insensiblement son embonpoint ; la fraîcheur de son teint s'altéra, & la pâleur effaça le bel incarnat de ses joues. On ne put se dissimuler qu'une langueur secrete le consumoit : on en chercha la cause & chacun forma ses conjectures. On a prétendu que ce prince avoit voulu faire passer une dartre, dont l'humeur répercutée sans précaution s'étoit jetée sur la poitrine. Mais madame la dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des mémoires de la vie de son auguste époux, on doit la regarder comme controuvée. Il est plus vraisemblable, suivant ce qu'elle en fait indiquer par l'historien, que le chagrin des maux de la religion, & sur-tout de la destruction des jésuites, fut le principe de son mal. Quoi qu'il en soit, après avoir donné une lueur d'espérance par l'usage du raisin, auquel il s'étoit mis pour toute nourriture, [1756] ce prince s'étant trop fatigué à Compiegne aux exercices du camp qu'il aimoit, il lui survint un gros rhume & l'on ne tarda pas à s'appercevoir que sa poitrine étoit affectée. Il ne voulut rien déranger, ni au retour de ce voyage ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas possible de le ramener. Le roi se conduisit à son égard comme il avoit fait envers madame de Pompadour, & ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste & très-mal sain jusqu'au moment de la mort de son fils. Mais on en calculoit les derniers instans,

& il en réſulta pour l'auguſte moribond un ſpectacle affreux que la religion ſeule lui adoucit. Il voyoit de ſon lit tout ce qui ſe paſſoit dans la cour du château, & cela faiſoit quelquefois diſtraction à ſes ſouffrances. Comme il approchoit de ſa fin, & que le départ étoit fixé à l'inſtant où il expireroit, chacun s'empreſſoit de ſe préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devoit être conſidérable. Le prince mourant remarqua les paquets qu'on jettoit par les fenêtres & qu'on chargeoit ſur les voitures; il dit à la Breuille, ſon médecin, qui vouloit lui éloigner encore l'idée du fatal moment & relever ſon eſpoir: *il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.*

Le roi avoit chargé le grand-aumônier de ne pas quitter ſon fils pendant ſon agonie & de recevoir ſon ame. Dès qu'il vit le prélat reparoître chez lui, il jugea que c'en étoit fait. [20 *déc.*] Il prend ſur-le-champ ſon parti, envoye chercher M. le duc de Berry, l'aîné des enfans de France, & après lui avoir adreſſé un diſcours relatif aux circonſtances, il le conduit chez ſon auguſte mere. En entrant, il dit à l'huiſſier: *annoncez le roi & M. le dauphin.* La princeſſe ſentit ce que ſignifioit ce nouveau cérémonial; elle ſe jetta aux pieds de S. M. & lui demanda ſes bontés pour elle & ſes enfans.

Suivant les dernieres diſpoſitions de M. le dauphin, ſon cœur ſeulement fut porté à Saint-Denis, & ſon corps fut conduit à Sens. On célebra ſes obſéques dans toute l'étendue du royaume, avec un zele & un empreſſement dont on ne ſe rappelle point d'exemple, même en faveur du roi. Entre la foule d'oraiſons funebres enfantées en faveur de ce prince, point d'auſſi belle que ce diſtique de Voltaire, pour être mis au bas de ſon portrait:

Connu par ſes vertus, plus que par ſes travaux,
Il ſut penſer en ſage, & mourut en héros!

La mort d'un prince vertueux eſt une calamité univerſelle.

universelle. Les étrangers le pleurerent aussi, & voici ce qu'écrivoit d'Angleterre au duc de Nivernois le docteur Maty, homme de lettres distingué, à portée de connoître & d'apprécier les sentimens de ses compatriotes.

« Permettez à un étranger de mêler ses larmes aux » vôtres & à celles de toute la France. Germanicus » pleuré des Romains, le fut aussi de ses voisins, des » ennemis même de leur empire. Si M. le dauphin jette » encore les yeux sur la terre, il n'y voit plus en ce » moment que des cœurs françois. »

Si Louis XV soutint avec son indifférence ordinaire la mort de son fils unique, d'un autre côté il se conduisit envers madame la dauphine de maniere à la consoler, s'il eût été possible, de la perte irréparable qu'elle venoit de faire. Il ne voulut pas qu'elle s'apperçut de son changement de sort; il lui fit augmenter le nombre de ses gardes; il lui donna un appartement qu'elle parut desirer au-dessous du sien, & l'on y pratiqua, par ses ordres, un escalier de communication; il y mit toutes les recherches de la galanterie, & pour épargner à la princesse la fatigue de l'escalier, il ordonna de poser chez lui une sonnette qui répondoit à la chambre qu'elle occupoit. Consulté sur le rang qu'elle tiendroit désormais à la cour, il répondit: « Il n'y a que la couronne » qui puisse décider absolument du rang. Le droit » naturel le donne aux meres sur leurs enfans; ainsi, » madame la dauphine l'aura sur son fils, jusqu'à ce » qu'il soit roi. »

Tant d'égards, de privileges & de distinctions, ne purent produire l'effet que desiroit sincerement le roi, celui d'adoucir le chagrin de madame la dauphine & de contribuer au rétablissement de sa santé. Le coup fatal étoit porté en couchant avec M. le dauphin assidument, comme elle faisoit avant qu'il fût au lit de la mort, & depuis ce tems, en le veillant souvent, en passant des heures entieres sous ses rideaux à aspirer les miasmes pestilentiels qui s'exhaloient du moribond, sa poitrine

ſe trouva affectée auſſi, & la douleur dont elle ſe nourriſſoit ſans ceſſe, ſi propre à aggraver les plus légeres maladies, rendit bientôt la ſienne incurable. Quinze mois après elle fut rejoindre ſon époux & fut enterrée à ſes côtés, comme elle l'avoit demandé au roi. [13 *mars* 1767.] Exemple mémorable d'amour conjugal, ſi rare dans le monde & ſur-tout à la cour. Cette princeſſe ne le fut pas moins d'amour maternel. Elle avoit toujours regardé comme ſon premier ſoin, comme le plus indiſpenſable & le plus ſacré, de veiller ſur l'éducation de ſes enfans. Elle l'avoit toujours partagé avec le dauphin de ſon vivant; elle s'en chargea ſeule après ſa mort. Le latin & le françois, l'hiſtoire ſacrée & la profane, les devoirs de leur état & ceux de la religion, tout étoit du reſſort de cette ſavante & vertueuſe princeſſe, & malgré ſon état de langueur & d'épuiſement, elle ne ceſſa de remplir ce devoir que la veille de ſa mort.

Ce triſte événement avoit été précédé d'un autre du même genre, prématuré, quoique dans l'extrême vieilleſſe, & frappant par ſes circonſtances. Le roi Staniſlas, que l'amour des Lorrains auroit rendu immortel, ſi le ciel eût exaucé leurs ſouhaits, en bonne ſanté encore, ſe trouvant ſeul au coin de ſon feu, la flamme gagna un pan de ſa robe-de-chambre. Il ne put être ſecouru à tems & périt d'un ſi cruel accident. [*Février* 1766.] Enfin, par un concours de fatalités ſingulieres, la reine fut atteinte à ſon tour d'une maladie de langueur inconnue, & que la faculté déſigna ſous le terme neuf ou rajeuni de *coma vigil*, voulant exprimer par-là l'état de S. M., dont les facultés de l'ame ſe trouvoient ſuſpendues, ſans que ſes ſens fuſſent dans un repos véritable; ayant éprouvé des alternatives de mieux & de plus mal, qui durerent pluſieurs mois, ſans aucun eſpoir de la voir réchapper, elle ſuccomba auſſi & rendit le dernier ſoupir, [25 *juin* 1768] après un court intervalle de tems, à peu près égal à celui qui s'étoit écoulé entre la mort du dauphin & de la dauphine.

Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir ſur

la plupart de ces morts ſucceſſives, toutes extraordinaires, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des époques certaines, déterminées & périodiques en quelque ſorte; mais nous les regardons comme le fruit unique de l'imagination exaltée de quelques politiques, avides d'anecdotes romaneſques, & croyant les forfaits les plus périlleux auſſi aiſés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur ſource dans une premiere ſuppoſition, que l'aſſaſſinat de Louis XV étoit le réſultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avoit porté l'horreur juſqu'à ſoupçonner l'héritier préſomptif du trône. Malheureuſement, ou plutôt heureuſement, ce qui commence à mettre en défaut les combinaiſons de ces ſcrutateurs ſiniſtres, c'eſt que madame de Pompadour ſe trouve la premiere dans la chaîne des victimes; c'eſt qu'on ne peut croire raiſonnablement que la même main qui auroit empoiſonné cette favorite, eût empoiſonné le dauphin, madame la dauphine, la reine; c'eſt qu'alors il faut admettre à la cour deux ſectes d'empoiſonneurs, qui, luttant tour-à-tour l'une contre l'autre, ſe ſeroient exercées à l'envi à commettre de ces atrocités, & l'auroient fait ſans autre fruit que l'impunité, tandis que le roi, du moins par ſon ſilence, autoriſant ces exécrables jeux, auroit joui du plaiſir barbare de voir immoler autour de lui les perſonnes les plus cheres. Spectacle qui, par ſa longueur & l'effroi qu'il répandoit, à moins de donner à Louis XV le cœur d'un Néron, ou la diſſimulation d'un Tibere, auroit été un ſupplice perpétuel pour lui, un ſupplice inſoutenable même pour le plus affreux ſcélérat. Telles ſont les contradictions, les abſurdités, les conſéquences abominables qu'entraîneroit l'admiſſion d'un fait, ſans lequel cependant les autres ſont invraiſemblables & s'écroulent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des aſſaſſins, ce ſont les médecins.

Un acte de tendreſſe qui échappa au roi, à la mort de

la reine, donne lieu de croire que c'eſt celle qui l'affecta davantage. M. de Laſſone, le premier médecin de cette majeſté, étant venu, ſuivant l'uſage, apprendre cette funeſte nouvelle à ſon auguſte époux, il le ſuit, il entre dans l'appartement, il approche du lit où étoit le cadavre, & veut embraſſer pour la derniere fois ces reſtes inanimés. Enſuite il ſe fait raconter par M. de Laſſone tout ce qui a rapport aux derniers inſtans de la reine. Le docteur, en rendant compte au monarque, pâlit, chancele, ſe trouve mal. S. M. le retient elle-même dans ſes bras, le porte ſur le fauteuil & donne à-la-fois un exemple mémorable de tendreſſe conjugale & d'humanité.

Plus nous avançons dans la vie de ce prince, & plus nous le trouvons indéfiniſſable. On voit par ſon teſtament que, dès 1766, premiere époque où il y ſongea, il avoit reconnu ſes défauts & les vices de ſon regne. Il avoit ſupprimé le Parc-aux-Cerfs, [1768] & cherchoit au moins à éviter le ſcandale d'une vie trop publiquement diſſolue, & c'eſt à la mort de la reine, qui ſembloit devoir le confirmer dans ces bonnes réſolutions, qu'il retombe dans les plus grands débordemens, qu'il ſe livre à toutes ſes foibleſſes, & ſouffre que ſon royaume devienne la proie de tous les brigands qui l'entourent.

On en fut d'autant plus conſterné, que Louis XV avoit fait dans cet intervalle un acte de vigueur étonnant pour lui, en ce qu'il ſembloit annoncer une réſolution ſincere de mieux vivre, de ſouſtraire aux yeux de ſon peuple tout ce qui pouvoit rappeller le ſouvenir de ſes égaremens. Entre la foule des beautés offertes à ſon choix, il avoit diſtingué une demoiſelle Romans, fille point mal née, aſſez bien éduquée, ingénue & qui, réſiſtant à ſes premieres careſſes, n'avoit voulu les recevoir qu'à condition de ne point entrer dans ce ſerrail infame, où étoient indiſtinctement confondues ſes ſemblables. S. M. s'y étoit attachée, lui avoit acheté une maiſon à Paſſy, où la jeune perſonne étoit accouchée d'un fils. Le roi enchanté, lui avoit permis de le faire

baptiſer ſous ſon nom, avec promeſſe de le reconnoître en tems & lieu, exigeant ſur cela le ſilence juſqu'à ce qui lui plût manifeſter ſa volonté. Mademoiſelle Romans avoit nourri elle-même cet illuſtre poupon, & le conſidérant moins comme ſon enfant, que comme celui de Louis XV, elle avoit la puérilité de lui rendre des hommages anticipés; elle ne l'appelloit jamais que *monſeigneur;* elle le mettoit ſur le derriere de ſon carroſſe & ſe tenoit ſur le devant comme ſa gouvernante; elle exigeoit les mêmes hommages, non-ſeulement de ſes domeſtiques & de ſa famille, mais de tous les étrangers qui venoient chez elle. Long-tems le roi, flatté intérieurement de cet enfantillage, l'avoit toléré, parce que, circonſcrit dans les bornes de ſa maiſon, il n'en tranſpiroit rien au-dehors. D'ailleurs cette ſultane ſubalterne vivoit dans une retraite profonde, montroit beaucoup de modeſtie, édifioit même, autant que le comportoit ſon état, ſes voiſins & ſon curé, ſe faiſoit aimer généralement par ſa bienfaiſance & ſes charités, ſur-tout elle ne ſe mêloit en rien des affaires. C'eſt ce qui avoit empêché madame de Pompadour, & depuis les miniſtres, d'en prendre aucune jalouſie. Mais quels aſyles ne viole pas l'intrigant? quel repos ne trouble-t-il pas quand c'eſt utile à ſes projets? Un certain abbé de Luſtrac, homme de condition, voyant la maîtreſſe en titre morte ſans être remplacée, crut le moment favorable, & s'impatroniſa chez mademoiſelle de Romans, ſous prétexte de concourir à l'éducation de ſon fils. Elle a peu d'eſprit; il gagna ſa confiance; elle fut bien aiſe de trouver en lui un conſeil, un homme en état d'écrire ſes lettres au roi. Quoiqu'elle ne fût pas tourmentée de l'ambition d'être la favorite en titre, il la prit par ſon foible pour ſon enfant, & lui fit ſentir la néceſſité de preſſer S. M. d'effectuer ſa parole royale à l'égard de ce gage précieux de ſon amour. Plus le monarque éludoit de la remplir, plus il lui faiſoit ſentir la néceſſité de réveiller ſa tendreſſe; il lui fit concevoir que le roi ne pouvoit donner un état

au jeune prince, sans consolider celui de la mere & le rendre inébranlable. Il flatta tellement son orgueil, qu'elle se répandit plus au-dehors; qu'elle affecta des airs de grandeur, & ne dissimula pas les titres sur lesquels ils étoient fondés. Elle croyoit par-là forcer en quelque sorte l'auguste amant à accélérer l'instant desiré. Il en arriva tout autrement. Louis XV prit de l'humeur, & les ministres qui se trouvoient très-bien d'être débarrassés du joug d'une maîtresse impérieuse, n'étant pas disposés à en voir renaître une seconde, aigrirent le monarque. Un beau matin on vint enlever Mlle. de Romans fort durement, on la conduisit dans un couvent par lettre de cachet. On la sépara de son fils, mis dans un college, sans qu'elle sût quel il étoit, & le confident fut resserré étroitement dans un château fort. Ainsi se dissipa ce complot, & le public, qui ignoroit la cause secrete d'un tel événement, l'attribua à la résipiscence du monarque pécheur. Nous avons vu qu'il en étoit bien quelque chose. Madame Adélaïde a même dit depuis (1) sa mort, à l'occasion du testament dont on a fait mention ci-dessus, que son auguste pere étoit sincérement converti alors & résolu à vivre en bon chrétien; mais que le maréchal de Richelieu, sous prétexte de le distraire de sa douleur, étoit venu le ramener au péché. Ce fut bientôt après que parut madame Dubarry, qui remplit le dernier épisode des amours de ce prince, & qui mit le comble aux infamies dont sa vie n'étoit déjà que trop surchargée. Mais nous n'en sommes point encore à cette époque, à ce récit abominable, dont nous voudrions que nos lecteurs ne nous demandassent pas compte. Reculons-le du moins: quoique, de quelque côté que nous nous tournions, nous n'envisagerons plus que des choses affreuses à raconter.

Par le cercle des révolutions humaines, du mal le plus

(1) C'est à M. d'Oultremont, avocat, appellé à Choisy lors de l'ouverture du testament de Louis XV, que madame Adélaïde a tenu le propos rapporté.

extrême, il réſulte preſque toujours un bien. C'eſt ainſi que la guerre, ſource de tant de calamités, appaiſe ordinairement au ſein d'une nation les querelles particulieres, les diviſions inteſtines ; tous les eſprits ſe réuniſſent en un ſeul eſprit de patriotiſme. Si la guerre de de 1756 n'éteignit pas tout-à-fait le ſchiſme, elle le refroidit conſidérablement ; elle détourna le public d'y prendre part, & d'autres événemens ayant ſuccédé à la paix, il ne fit plus que tirer à ſa fin. Les magiſtrats eurent à s'occuper d'objets plus importans, des maux plus réels, dérivant, il eſt vrai, d'une ſource commune. C'étoit toujours les mêmes ennemis à combattre ; au maſque religieux ils avoient ſeulement ſubſtitué le maſque politique.

La grand'chambre, reſtée en 1757, afin de ſoutenir le rôle de médiatrice & d'interceſſeur dont elle avoit coloré ſa défection, depuis le procès de Damiens jugé, ne ceſſoit de ſolliciter pour prix de ſon zele & de ſes travaux la réunion des autres chambres. Le conſeil, qui avoit beſoin du parlement, le ſeul tribunal ayant la confiance de la nation pour l'enrégiſtrement des impôts, & qui ſe flattoit de le trouver plus docile après ſa nouvelle diſgrace, ne demandoit pas mieux. [1 *ſept.* 1757.] Ainſi les démiſſions furent rendues : cette cour fut rétablie dans la plénitude de ſes fonctions, & obtint toutes les interprétations & modifications relatives aux loix qui la choquoient, ainſi que toutes les graces pour le rappel des exilés qu'elle exigea. M. de Maupeou, ſon premier préſident, autrefois l'idole de la compagnie, lui étoit devenu ſuſpect dans cette circonſtance ; on le regardoit comme un traître. Il fut forcé de ſe démettre, & remplacé par M. Molé, nom qu'on ne peut prononcer ſans concevoir en même tems des idées de grandeur & de patriotiſme. Enfin on récompenſa les deux conſeillers d'état qui avoient travaillé au rétabliſſement des choſes, en les introduiſant au conſeil des dépêches. [*octob.* 1757.] C'étoient MM Gilbert de Voiſins & Berryer. Le premier avoit été utile par ſes lumieres & ſon eſprit de

conciliation ; le second par ses intrigues auprès de la marquise, dont il avoit l'intimité en qualité de lieutenant de police. Cette innovation fut fondée sur ce que ce conseil, où se rapportent les affaires concernant l'administration intérieure, n'étant presque composé que de membres ignorant les loix, les formes judiciaires, les droits, juridictions & usages de différens tribunaux du royaume, avoit déjà fait faire au roi deux fois de suite, de fausses démarches vis-à-vis de son parlement. On flattoit ainsi indirectement celui-ci, & l'on vouloit lui persuader qu'il n'avoit plus de semblable injustice à craindre, & ceux qui n'étoient pas au fait de la maniere dont les plus grands événemens s'opéroient alors, applaudirent à un arrangement formé en apparence pour le bien de l'état.

Par une suite du génie de pacification qui avoit fait foiblir le roi, dont le grand système étoit de ne jamais trouver de coupables, les prélats exilés furent aussi rappellés. On en déplaça quelques-uns, mais pour les mieux traiter. Cela ne pouvoit plaire au parlement. Heureusement l'archevêque de Paris lui fournit bientôt une jouissance nouvelle. Dans son entêtement toujours de même, n'ayant pas voulu lever l'interdiction des religieuses hospitalieres du fauxbourg Saint-Marceaux, [4 *janv.* 1758] il fut exilé au château de son frere en Périgord, endroit fort désagréable & mal-sain, où il fut obligé de se rendre incontinent, après avoir nommé quatre grands vicaires pour gouverner son diocèse. La connoissance des affaires de l'hôpital-général, principe du schisme en 1751, [17 *mars*] qu'on avoit alors attribué au grand-conseil, fut aussi rendue aux magistrats, qui par essence en devoient connoître. Enfin le parlement eut la satisfaction de n'être point troublé dans son zele à extirper les restes du schisme. Il condamna, sans que le gouvernement s'arrêtât en rien, [17 *janv.* 1759] par contumace, au banniſſement le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, & quatre ecclésiastiques de la paroisse, pour refus de sacremens.

Mais l'événement le plus heureux & le plus flatteur

pour le parlement, ce fut de voir les jésuites humiliés à ses pieds, de savourer lentement le plaisir de la vengeance, de tenir leurs destins dans ses mains, & par une suite de combinaisons qu'il n'auroit osé espérer, d'avoir la gloire de renverser de fond en comble une société qui, forte de l'opinion publique, sembloit inexpugnable, & inspiroit une sorte de terreur aux potentats les plus puissans.

Une étincelle produisit ce grand incendie. Le sujet que les jésuites regardoient comme le plus rare, comme le plus propre à étendre leur richesse & leur crédit, les plongea dans l'abyme. Le pere de la Vallette, procureur de la maison de Saint-Pierre de la Martinique, exerçoit depuis 1747 un commerce très-lucratif. Par ses spéculations ingénieuses & hardies, il l'avoit accru au point d'exciter la jalousie des négocians & habitans de la colonie, qui voyoient avec regret un religieux emmagasiner toutes les denrées, faire verser dans sa caisse toutes les especes, & intercepter de toutes parts la circulation pour s'en rendre le maître & le dispensateur exclusif. On en porta des plaintes jusqu'au trône. Il fallut rappeller ce membre, qui méritoit des récompenses de son ordre, & qui en reçut en même tems le grade honorifique de *supérieur-général des isles du Vent.* Le crédit des siens calma les alarmes données au gouvernement. Le pere de Vallette eut la liberté de retourner à la Martinique, décoré de la qualité de visiteur-général, préfet apostolique des missions dans cette partie du monde. Il reprit bientôt le cours des affaires. Il forma des établissemens jusques dans les isles voisines. Il eut des comptoirs à la Dominique, à la Marie-Galante, à la Grenade, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent. Il tira des lettres de change sur Bordeaux, Marseille, Nantes, Lyon, Paris, Cadix, Livourne, Amsterdam, & l'on ne peut calculer jusqu'où se seroit étendue son ambition, sans la catastrophe imprévue qui vint renverser tous ses projets.

Ses navires chargés de richesses parcouroient les mers avec sécurité, lorsque les Anglois se livrerent à ces hos-

illités générales, funeſtes à tant de ſpéculateurs & ſur-tout aux freres Lionay & Gouffre, négocians de Marſeille, qui, dans l'attente de deux millions de marchandiſes, avoient accepté pour un million & demi de lettres de change tirées par ce jéſuite. A peine ſont-ils inſtruits du coup funeſte, qu'ils ont recours au pere de Sacy, procureur-général des miſſions: celui-ci en réfere à ſes ſupérieurs. Par une fatalité qui ſembloit concourir alors à la chûte de la ſociété, la mort de ſon général avoit ſuſpendu l'activité de ſon régime. Il y eut des délais inévitables; ils ne peuvent recevoir les ſecours qu'ils attendoient, les échéances menacent, le déſeſpoir s'empare du cœur des Lionay. Cette maiſon, dont les opérations rouloient ſur trente millions d'affaires par an, cette maiſon diſtinguée ſur la place de Marſeille, ſe voit réduite a tomber du faîte de l'opulence dans les horreurs d'une faillite déclarée, & elle a la douleur d'envelopper encore dans ſa ruine une infinité de malheureux. Ses relations, multipliées à l'infini, portent le contre-coup de ſa chûte à toutes les places du commerce de France. Cependant le nouveau général des jéſuites ſentant la néceſſité de ſoutenir le crédit de ces agens, avoit donné l'ordre de leur faire paſſer des fonds. Le courier, porteur de cette importante nouvelle, arrive aux freres Lionay, le 22 février 1756, & le 19 ils avoient dépoſé leur bilan. Alors, on ne ſait par quel eſprit de vertige, également contraire à celui d'équité, qui devoit animer des religieux, & à la politique, dont on croyoit ceux-ci doués ſupérieurement, les jéſuites voyant que l'éclat étoit fait, retirerent leur appui. En vain les Lionay écrivent les lettres les plus touchantes au pere de Sacy: il n'a plus que des larmes & des prieres à leur accorder; il offre pour eux le ſaint ſacrifice de la meſſe. (1)

L'inconſéquence de la ſociété fut extrême dans cette

(1) Ces phraſes dériſoires ſont citées dans le plaidoyer de maître Legouvé en faveur des freres Lionay, comme extraites des lettres originales du pere de Sacy.

affaire ; car, malgré ſon inſenſibilité aux malheurs de ſes agens, elle n'en reconnut pas moins d'abord comme valables les dettes du pere de la Valette, & en fit même acquitter une partie par un autre correſpondant. Enfin, ſoit qu'elle ſe laſſât d'être juſte, ſoit qu'elle ſe trouvât dans l'impoſſibilité de ſatisfaire à toutes, ſoit qu'une puiſſance ennemie & inviſible la pouſſât elle-même à ſa deſtruction, les canaux qui portoient des fonds périodiques aux mains du négociant deſtiné à remplacer les Lionay, furent fermés, tous les payemens ceſſerent. Il s'éleva une nuée de créanciers, & les tribunaux retentirent de leurs plaintes. Les jéſuites [17 *août* 1760] eurent encore le crédit d'obtenir des lettres-patentes, attributives à la grand'chambre du parlement de Paris de toutes ces conteſtations. Ce fut le dernier. Leur objet avoit été de faire appointer le procès & de le rendre ainſi indéterminable, du moins de le conduire dans les ténebres, où ils auroient pu manœuvrer plus à l'aiſe : il y eut un arrêt qui ordonna que la cauſe ſeroit plaidée, & la joie univerſelle qu'en manifeſta le public à l'audience, auroit dû les avertir du danger de ſe donner ainſi en ſpectacle. Ils furent ſourds à cette voix ſalutaire & coururent à leur perte.

A la faute capitale de ſe commettre aux mains de la juſtice, les jéſuites joignirent pluſieurs gaucheries dans leurs défenſes. Ils varierent deux ou trois fois. Ils prétendirent d'abord que les négociations du pere de la Valette ne devoient intéreſſer que la maiſon de la Martinique, & le pere de Sacy répondit au nom de la ſociété au ſieur Gouffre, qui le ſollicitoit de tenir les engagemens qu'il avoit contractés : *périſſez, périſſez tous, nous ne pouvons rien pour vous.* On a vu qu'enſuite ce même procureur-général des miſſions avoit nommé un correſpondant pour acquitter les lettres de change tirées par la maiſon de la Martinique ; leur avocat ſe retrancha bientôt à prétendre qu'il n'y avoit ni ſolidité de droit, ni ſolidité de fait dans l'affaire du pere de la Valette. Enfin ils eurent recours à un ſubterfuge ſingulier : ils

dirent que le commerce étant défendu par les canons de l'égliſe & les loix de leur état aux religieux, c'étoit une contravention formelle de la part du pere de la Valette, un délit dans l'ordre de la religion, qui ne pouvoit ſe réfléchir contre la ſociété entiere, parce que *les délits ſont perſonnels & qu'en crime il n'y a point de garants*. Mais le comble de la mal-adreſſe, ce fut de donner dans le piege que leur avoient tendu leurs adverſaires. Ceux-ci, pour prouver que le gouvernement des jéſuites étoit deſpotique; que tout étoit ſoumis au pouvoir du général; qu'il étoit le ſeul propriétaire & diſpenſateur des biens au nom de la compagnie; que le pere de la Valette n'étoit & ne pouvoit être que l'agent de la ſociété & le prépoſé du chef, invoquerent & citerent les conſtitutions de la ſociété, dont ils paroiſſoient s'être parfaitement pénétrés. Les jéſuites, au contraire, partirent de ces mêmes conſtitutions, pour établir que la ſociété n'étoit propriétaire de rien, & que les biens appartenoient à chaque college ou maiſon. C'étoit où le miniſtere public les attendoit; il requit le dépôt du livre fatal, d'où devoit ſortir non-ſeulement la perte du procès, mais l'extinction de l'ordre entier. Le parlement [*17 avril* 1761] en conſéquence ordonne l'apport des conſtitutions au greffe de la cour. Ce ne fut plus qu'une chaîne d'arrêts foudroyans, qui ſe ſuccéderent avec rapidité.

[*Arrêt du* 8 *mai* 1761.] Le général, & en ſa perſonne la ſociété des jéſuites, furent condamnés à acquitter les lettres de change, aux dépens, dommages & intérêts, &, ſur les concluſions du miniſtere public, il fut défendu au pere de la Valette & à tous autres, ſous telles peines qu'il appartiendroit, de s'immiſcer directement ni indirectement dans aucun genre de trafic interdit aux perſonnes eccléſiaſtiques par les ſaints canons reçus dans le royaume, ordonnances du roi, arrêts & réglemens de la cour. Ce jugement étoit terrible; mais les jéſuites s'appercevant enfin que le ſeul parti qui leur reſtât étoit de s'y ſoumettre, prirent des arrangemens pour payer leurs créanciers. Le frere Gatin, devenu procureur-gé-

néral des missions de l'Amérique, trouva dans l'espace de huit à neuf mois le moyen de payer près de 1,300,000 liv., & il est probable qu'il se fût ménagé des ressources pour les satisfaire tous dans un petit nombre d'années, même en ne vendant rien des effets de la société, sans le nouveau coup que leur porta le parlement, coup également funeste & aux débiteurs & aux poursuivans.

De l'examen des constitutions des jésuites, il en résulta un tableau admirable tout-à-la-fois & effrayant de cet ordre, dont tous les membres unis ensemble par la conformité de la morale, par la ressemblance de la doctrine & des mœurs, unis avec leur chef par les liens d'une soumission aveugle & d'une obéissance ardente & prompte, étoient ainsi constamment pénétrés du même esprit, gouvernés par une seule ame & formoient dans l'état un corps absolument distinct, ne recevant de loix que celles d'un étranger, son général, absolu sur les volontés, sur les cœurs, sur la morale, sur les biens, sur le régime extérieur & sur l'institut même.

De l'examen des titres de la fondation de l'ordre & de son établissement dans le royaume, il résulta une autre vérité non moins frappante, savoir : qu'il en avoit été exclu formellement comme ordre religieux, comme société de Jésus, comme jésuites, c'est-à-dire, comme étant ce qu'il étoit; que s'il y avoit été admis par forme de college, c'est-à-dire, pour ce qu'il n'étoit pas, ce n'avoit été que provisoirement, qu'à titre d'essai, que relativement à des conditions qu'il n'avoit jamais remplies, & auxquelles son général avoit refusé de souscrire avec opiniâtreté : ensorte que le contrat ne s'étoit pas formé entre l'état & ces religieux; que leur existence en France étoit l'effet d'une tolérance seule & non pas le fruit d'une adoption.

Cette double découverte enchanta les magistrats; ils entrevirent jusqu'où elle pourroit les conduire, & ils se flatterent de rendre à la société toutes les disgraces qu'ils avoient éprouvées depuis dix ans : disgraces dont ils la regardoient comme l'artisan secret. L'abbé Chauvelin

vivoit encore : cet individu, que ſa conformité monſtrueuſe vouoit à des ſouffrances habituelles, en avoit les humeurs aigries à tel point qu'elles étoient dégénérées en un fiel toujours prêt à s'épancher. Il en avoit acquis un caractere ſombre, ardent, ſatyrique, impropre à tous les plaiſirs. Il avoit un deſir extrême de la célébrité, & cette paſſion ſi impérieuſe ſur les ames ſuſceptibles de ſon énergie, lui tenoit lieu des autres jouiſſances. Tourmenté du beſoin de dominer, il s'étoit mis à la tête du parti janſéniſte, quoiqu'il s'en moquât intérieurement. En cette qualité il avoit été diſtingué lors de l'exil de 1754 : il ſe ſouvenoit du Mont Saint-Michel, & ce ſouvenir le ſoutint dans un travail immenſe, ſous lequel on auroit cru que ſon frêle phyſique auroit dû ſuccomber. Il entreprit la viſite, l'examen & la diſcuſſion de tous les titres, de cet amas indigeſte de papiers dépoſés par les jéſuites ; il en forma le tableau de la naiſſance, des progrès & de l'état actuel de la ſociété ; il la repréſenta comme un coloſſe redoutable, qui de ſes deux bras embraſſoit les deux mondes & affectoit l'empire de l'univers. Il entraîna tellement les chambres aſſemblées par l'éloquence mordante de ſon compte rendu, que le parlement frappa la ſtatue aux pieds d'argile, & à l'inſtant cette maſſe énorme, qui effrayoit par ſa puiſſance, n'effraya que par ſes débuts. On fit alors ce diſtique, dont les images futiles, mais rapprochées du vrai, contraſtoient plaiſamment avec les idées giganteſques de l'orateur enthouſiaſte :

Que fragile eſt ton ſort, ſociété perverſe !
Un boiteux t'a fondée, un boſſu te renverſe !

Il faut tout dire cependant. L'abbé Chauvelin ne ſeroit jamais venu à bout de ſon vaſte deſſein, s'il n'eût eu derriere lui le duc de Choiſeul, qui encourageoit ſes efforts & donnoit du poids à ſes diſcours. Ce miniſtre remuant & audacieux cherchant à opérer des révolutions, non-ſeulement dans les cours, dans les états, mais dans

l'esprit des peuples, ayant une façon de penser libre & dégagée de préjugés, avoit été reconnu par les philosophes modernes, dont la secte commençoit à prendre une grande consistance; digne d'être leur protecteur il répondoit à leur choix par son zele pour la propagation de leur doctrine. Un de leurs principes étoit d'extirper les moines, de détruire les couvens, repaires de l'ignorance & de la bigoterie. Le duc de Choiseul comprit qu'il n'y pourroit réussir tant que les jésuites subsisteroient; quoiqu'ils méprisassent les moines, entre lesquels ils ne vouloient pas être compris, ils les regardoient comme la milice de l'église & sentoient de quel danger il étoit de la laisser supprimer, même raccourcir. Il falloit donc commencer par eux. D'ailleurs ce seigneur ne les aimoit pas personnellement & en étoit craint. Il avoit eu occasion, pendant son ambassade à Rome, de découvrir leurs intrigues & leur espionnage. Enfin ce qui se passoit en Espagne, & sur-tout en Portugal, rendoit la circonstance aussi favorable qu'il pouvoit la desirer pour l'exécution de son projet. Ils étoient accusés de s'être constitués rois sur les Indiens dans le Paraguai, d'y avoir entretenu la division entre les sujets respectifs des deux couronnes, d'y avoir excité une guerre & d'avoir tenu tête aux armées combinées de ces souverains, de s'être *portés aux attentats les plus étranges & les plus inouis*. En conséquence S. M. Très-Fidelle les regardant comme fauteurs & instigateurs de l'assassinat commis en sa personne, [3 *sept.* 1758] publia une espece de manifeste contr'eux, les déclara rebelles notoires, traîtres, vrais ennemis & agresseurs, tant par le passé qu'encore à présent, de sa royale personne, de ses états, de la paix publique de ses royaumes & seigneuries, & du bien commun de ses fideles sujets; (1) les déclara *dénaturalisés*, *proscrits*, *exterminés*; ordonna qu'ils fussent *chassés* de ses états, & en effet, les fit transporter incon-

(1) Expressions traduites de l'édit d'expulsion des jésuites de Portugal, du 3 septembre 1759.

tinent dans ceux du pape, pour qu'il en fît ce qu'il voudroit. L'Eſpagne ne s'étoit pas encore portée à cette extrêmité, mais ſon miniſtere le deſiroit, & l'exemple de la France pouvoit avoir une grande influence ſur elle. Le duc de Choiſeul, qui formoit ſon pacte de famille avec cette cour, voulut, en ſatisfaiſant ſon reſſentiment particulier, lui faire quelque choſe d'agréable. Louis XV avoit été auſſi frappé, & dès qu'il y avoit un roi d'aſſaſſiné, ce devoient être les jéſuites. Un préjugé ſi général coloroit déjà leur expulſion aux yeux de la prévention. Pour y mieux conduire, on rédigea ce volume monſtrueux des aſſertions prétendues de leurs caſuiſtes & autres écrivains, & l'on en inféra qu'ils enſeignoient une doctrine meurtriere & abominable, non-ſeulement contre la ſûreté de la vie des citoyens, mais même contre celle des perſonnes ſacrées des ſouverains. L'orage étoit violent, & cependant les jéſuites y auroient échappé ſi leur conduite eût été auſſi verſatile qu'on la repréſentoit; ſi par une diſſimulation contraire à la ſimplicité religieuſe, mais preſcrite par cette prudence mondaine qu'ils poſſédoient, diſoit-on, à un degré ſi ſupérieur, ils euſſent voulu ſe conformer aux tems, aux lieux, aux circonſtances, aux perſonnes; ſi leur général n'avoit montré une inflexibilité qui ne devroit jamais être que le caractere de l'homme juſte, mais du moins l'attribut d'une ame grande & héroïque.

Les jéſuites n'avoient guere d'ennemis ouverts & déclarés contre eux à la cour, que le duc de Choiſeul & la marquiſe de Pompadour qu'il avoit ſubjuguée. Peut-être même, en ſe rapprochant adroitement de celle-ci dans un tems convenable, l'auroient-ils ramenée. Mais ils ne l'auroient pu ſans déplaire à la reine, à M. le dauphin, à madame la dauphine & à toute la famille royale qui étoit leur protectrice. Le roi convaincu parfaitement de leur innocence à l'égard de l'attentat commis contre ſa perſonne, étoit à l'ordinaire le plus indifférent dans la querelle. Il ſe laiſſa donc aller aux ſollicitations des interceſſeurs chéris en faveur de

la société, qui l'entouroient, & le duc de Choiseul, trop fin pour heurter de front ces augustes personnages, ne s'y opposa pas. On fit entendre à S. M. que le parlement alloit bien vîte, & qu'il ne falloit pas laisser les accusés entiérement à la discrétion des magistrats, dont l'animosité ne pouvoit s'ignorer. Il fut donc ordonné [*déclaration du 2 août 1761*] que pendant un an il ne seroit rien statué définitivement ou provisoirement sur tout ce qui pourroit concerner l'institut, les constitutions & établissemens des maisons de la société, & il fut nommé un commissaire des membres du conseil pour vérifier les pieces de ce grand procès. Sans doute, elles n'étoient pas aussi décisives, puisque ces messieurs avant de prononcer établirent ces quatre questions :

« 1°. De quelle utilité sont les jésuites en France, » relativement aux différentes fonctions auxquelles ils » sont employés ?

» 2°. Quel est leur enseignement sur les points de » doctrine contestés, le régicide, les opinions ultra- » montaines, les libertés de l'église gallicane & les » quatre articles du clergé ?

» 3°. Quelle est leur conduite dans l'intérieur de » leurs maisons & quel usage ils font de leurs privi- » leges vis-à-vis des évêques & des curés ?

» 4°. Comment peut-on remédier aux inconvéniens » de l'autorité excessive que leur général exerce sur ceux » qui composent la société ? »

Les commissaires desirerent avoir les avis du clergé sur ces différens points. Douze prélats furent nommés pour répondre, & de la réunion de ces avis il résulta la nécessité, non d'éteindre, mais de modifier l'existence des jésuites en France. Il fut dressé un plan d'accommodement, envoyé au pape & au général. Celui-ci n'en voulut accepter aucun, & répondit avec hauteur : *Sint ut sunt, aut non sint.* L'arrêt de proscription suivit à l'instant. [*6 août 1762.*] Le parlement y juge l'appel comme d'abus des bulles, brefs, constitutions & autres réglemens de la société dite de Jésus; déclare qu'il y

a abus ; diſſout cette ſociété ; fait défenſes aux jéſuites d'en porter l'habit, de vivre ſous l'obéiſſance du général & autres ſupérieurs de ladite ſociété, d'entretenir aucune correſpondance avec eux directement ni indirectement ; leur enjoint de vuider les maiſons qui en dépendent & leur fait défenſes de vivre en commun, réſervant d'accorder à chacun d'eux, ſur leur requête, les penſions alimentaires néceſſaires, & leur interdiſant de pouvoir poſſéder aucuns canonicats, bénéfices, chaires ou autres emplois à charges d'ames ou municipaux, qu'en prêtant préalablement le ſerment porté audit arrêt.

Les ci-devant ſoi-diſant jéſuites, c'eſt la dénomination burleſque dont on les qualifia déſormais, s'éleverent avec force contre cet arrêt de mort, qu'ils repréſenterent comme un ouvrage d'iniquité monſtrueux. Ils s'écrierent, car notre impartialité nous oblige de rapporter également les mémoires des deux partis ; ils s'écrierent qu'on avoit omis dans leur condamnation cent formalités, dont une ſeule oubliée auroit annullé le jugement contre le moindre particulier. La plus eſſentielle faute, ſans doute, c'étoit de ne les avoir pas entendus, de ne les avoir pas appellés : & dans quel cas ? lorſqu'il s'agiſſoit de l'état de la vie, de l'honneur de quatre mille individus, lorſqu'on les accuſoit d'être des aſſaſſins, des empoiſonneurs, des régicides ! Sur quels titres les condamnoit-on ? Sur un inſtitut exalté dans les bulles de vingt ſouverains pontifes ; ſur des conſtitutions, chef-d'œuvre de régime, dont l'empire au ſurplus ne regardoit jamais que le fort intérieur, & ne pouvoit ôter aux loix civiles leur autorité coercitive ſur ces religieux comme ſujets ; enfin, ſur un amas d'aſſertions, dont les unes n'étoient que la défenſe & le développement du droit naturel, droit gravé dans le cœur de l'homme, d'ailleurs conformes à mille autres pareilles qu'on auroit pu extraire des remontrances mêmes des magiſtrats ; dont les autres n'étoient que les maximes erronées de la ſuperſtition & du fanatiſme,

communes dans les tems de trouble & d'ignorance à tous les ordres religieux, à tout le clergé & presqu'à l'église entiere ; dont l'assemblage enfin étoit formé sans vérification, sans contradiction des accusés, avec une mauvaise foi, une précipitation, une négligence, qui sautoient aux yeux de quiconque voudroit prendre la peine de s'occuper d'un examen vétillard, ennuyeux & qui par-là même exigeoit le plus grand sang-froid, la circonspection la plus délicate. Ils poussoient plus vigoureusement leurs ennemis : ils demandoient où étoit le corps de leur délit constaté ? quels étoient leurs accusateurs ; les preuves, les témoins ? En Portugal le roi étoit assassiné ; les jésuites Alexandre, Mathos & Malagrida étoient arrêtés, détenus : condamnés ; mais pour tous les crimes, excepté celui qui faisoit le grief essentiel de l'expulsion de l'ordre entier. En France, Damiens ne les avoit inculpé en rien lors de l'assassinat de Louis XV. Il sembloit, au contraire, tout dévoué aux magistrats, qu'il avoit osé solliciter le roi de rappeller. Il avoit maudit l'archevêque & son entêtement ; sur lequel il avoit déclaré vouloir ouvrir les yeux à S. M. ; son premier mot avoit été de dire : *sauvez M. le dauphin ?* comme si les jours de ce prince eussent été en danger, tandis que celui que les jésuites avoient le plus d'intérêt de porter au trône, pour lequel ils auroient fait commettre cet horrible régicide. Si Damiens dans ses interrogatoires particuliers avoit révélé quelque chose de relatif à ce complot, comment les juges auroient-ils été cinq ans dans une sécurité coupable ? comment détruisant l'ordre entier sur un énoncé vague & chimérique, avoient-ils craint de venger leur souverain de l'attentat de quelques particuliers, qu'ils ne pouvoient laisser respirer sans devenir leurs complices & responsables de tous les malheurs qui pouvoient arriver encore ? Ce qu'ils regardoient sur-tout comme le dernier excès de la tyrannie, c'étoit de mettre leur subsistance au prix de l'infamie, & les forcer à mentir à leur propre conscience, en détestant

par ſerment un inſtitut qu'ils avoient embraſſé comme ſaint & qu'ils regardoient encore comme tel.

Ce ſerment étoit d'autant plus ſottement imaginé, que d'après la morale de la ſociété établie dans le livre des aſſertions, c'étoit de ſes membres qui auroient la lâcheté de le prêter, qu'il fâlloit ſe défier davantage, ne devant être que des traîtres, des parjures, des hypocrites. En effet, quel fond faire ſur des hommes qu'on repréſentoit comme des Prothées, toujours eſſentiellement les mêmes, ſous quelque forme qu'ils ſe traveſtiſſent, comme des pervers, qu'aucune correction ne pouvoit changer, dont la réſipiſcence ne pouvoit ſe manifeſter par aucun ſigne certain ? Il n'y avoit d'autre parti à prendre envers eux, que de les expulſer ſans condition, ſans reſtriction, ainſi qu'avoit fait le roi de Portugal, en cela du moins beaucoup plus conſéquent.

Les parlemens de Rouen & de Rennes avoient été les premiers à ſuivre les erremens du parlement de Paris. Quelques-uns étoient plus tardifs : celui de Flandre ne pouvoit ſe réſoudre à un acte qu'il regardoit comme injuſte envers des religieux dont il étoit édifié. Pour faire ceſſer cette bigarrure, le duc de Choiſeul fit enfin rendre un édit par S. M., [*novemb* 1764] qui ordonnoit que la ſociété des jéſuites n'auroit plus lieu dans le royaume, permettant néanmoins à ceux qui la compoſoient de vivre en particuliers dans les états du roi, ſous l'autorité ſpirituelle des ordinaires des lieux, en ſe conformant aux loix du royaume.

L'adouciſſement dont étoit tempérée cette loi de rigueur, prouvoit bien que la politique ſeule, ou plutôt la foibleſſe, dirigeoit les démarches de la cour, ſur-tout qu'elle ne redoutoit rien de ces *aſſaſſins*, de ces *empoiſonneurs*, de ces *régicides*. Elle fourmilloit de jéſuites ; ils étoient toujours reſtés confeſſeurs du roi, du dauphin, de la reine, de la famille royale. Il eſt peu de courtiſans qui n'en euſſent retiré chez eux, & c'étoit la mode d'avoir ſon jéſuite. M. de Voltaire, ſinge des grands ſeigneurs, en avoit auſſi un. Il eſt vrai que c'étoit

pour en faire le jouet de ſes caprices, pour le tourmenter & le renvoyer cruellement au bout de quelques années, lorſqu'il ne le trouveroit plus bon à rien.

La ſuite la plus remarquable de l'expulſion de la ſociété, & que ſes dévots ne manquerent pas de regarder comme une punition de Dieu, c'eſt que ſes créanciers, qui avoient provoqué cette cataſtrophe, en furent les premieres victimes. Ils avoient été bien payés depuis que le frere Gatin avoit commencé d'entrer en arrangement avec eux, juſqu'au moment où déſeſpérant enfin de conjurer l'orage qui les menaçoit, les jéſuites ceſſerent de tenir les engagemens qu'ils avoient pris pour ne s'occuper que de leur intérêt perſonnel. Sans doute, il auroit été plus héroïque de recevoir le coup avec réſignation, s'en rapportant à la Providence, & ſans prendre aucune de ces précautions que la violation de toutes les loix à leur égard ſembloit autoriſer, mais que défend l'abnégation religieuſe. Ils ne firent pas de même, & il faut avouer qu'entre ceux qui les condamnerent, il en eſt peu ſans doute qui ne les euſſent imités. Ils ſe laiſſerent aller à l'inſtinct naturel, qui preſcrit à l'homme de veiller à ſa propre conſervation, à quelque prix & péril que ce ſoit, enſorte qu'il ne reſta plus que les murs à inventorier.

A cette premiere perte il faut joindre une foule de lettres de change frauduleuſement tirées, à ce qu'on prétendit, (1) par les jéſuites étrangers, qui ſe rendant ainſi créanciers d'eux-mêmes, diminuerent d'autant le gage des véritables, enſorte que les créances de la ſociété, qui ſe montoient dans le principe à une maſſe de trois millions, s'accrurent bientôt juſqu'à neuf. Ce fut une hydre de procédures effrayantes, un labyrinthe de chicanes, où s'égaroient les plus habiles routiers. En un mot, ce devint une direction, c'eſt-à-dire une récolte abondante pour les procureurs, les avocats, les juges, tous les ſuppôts de juſtice employés,

(1) Voyez *ſixieme Lettre à un provincial.*

qui s'y enrichirent, & une ſource de perdition pour les créanciers, qui mangerent leurs principaux en frais, & maudirent cent fois plus le parlement que les jéſuites.

Les magiſtrats eux-mêmes eurent lieu, ſinon de ſe repentir, au moins de ne pas s'applaudir infiniment de leur victoire. Ils éprouverent que s'il n'eſt point de petit ennemi, il n'en eſt pas de plus redoutable qu'un ennemi pouſſé à bout & réduit à l'excès du deſeſpoir. Nous verrons par la ſuite des faits que jamais les jéſuites à leur plus haut point de puiſſance & de ſplendeur, ne leur cauſerent autant de mal que dans leur abjection & leur anéantiſſement. Il n'eſt pas juſqu'aux janſéniſtes, ſi glorieux de leur chûte, qui s'appercevant trop tard qu'ils ne tenoient leur conſiſtance que de celle de leurs rivaux, ſemblerent s'efforcer de les ſuppoſer de tems en tems reſſuſcités, & en combattant des fantômes, de reprendre une conſidération qu'ils avoient perdue.

En général, la plus grande & la plus ſaine partie du royaume regretta les jéſuites. A ce ſentiment de pitié qu'excitent ordinairement les malheureux, ſe joignoit un ſentiment de reconnoiſſance. Preſque toute la génération d'alors avoit été éduquée par eux. Il eſt rare qu'on ne conſerve pas pour ſes maîtres quelque reſte de l'attachement, de la vénération qu'ils ont inſpirés. Les jéſuites poſſédoient mieux que d'autres inſtituteurs le talent de les faire naître, & parmi leurs juges, à certains boute-feux près, ils comptoient beaucoup de partiſans, forcés de les eſtimer & de leur rendre intérieurement juſtice. Car enfin, ſi cette grande cauſe avoit été plaidée avec tout l'appareil, toute l'importance qu'elle méritoit : « avant de nous » condamner ; ô vous tous dont nous avons formé le » cœur & l'eſprit, répondez, » auroient pu dire les jéſuites aux magiſtrats : « Nous nous en rapportons au » jugement que vous avez dû porter de nous à cet âge, » dont la candeur & l'innocence valent bien pour » décider ſainement en pareille affaire toutes les lumie-

» res que vous avez acquises depuis. Répondez : avons-
» nous jamais tenté dans nos écoles, dans nos discours,
» au tribunal de la pénitence, de vous inculquer aucune
» de ces maximes abominables qu'on nous reproche ?
» Nous les avez-vous entendu débiter ; les avez-vous
» lues dans les livres que nous avons mis entre vos
» mains ? Avez-vous vu dans notre conduite domesti-
» que quelque chose qui approchât d'une pareille façon
» de penser ? Est-ce sur des ouvrages ensevelis dans la
» poussiere des bibliotheques, est-ce sur des morts que
» vous avez à prononcer, ou sur notre doctrine vivante
» & avouée, sur nous, naguere vos maîtres, rempliss-
» sant encore les colleges, les chaires, les confession-
» naux, sous l'approbation des deux autorités, avec
» les éloges des prélats & les récompenses du sou-
» verain ? »

Hélas ! les magistrats éleves de Louis-le-Grand se disoient à eux mêmes toutes ces choses ; ils en convenoient dans leur intimité, & dès qu'ils étoient sur les fleurs-de-lis, ils les oublioient, entraînés par les fanatiques, leurs confreres. Quelques-uns seulement oserent donner asyle à leurs anciens préfets, & par cet acte d'humanité crurent réparer leur foiblesse. Une observation à l'occasion de ces jésuites réfugiés, saillante à tous ceux qui voulurent la faire, c'est qu'avec leur robe ils semblerent perdre presque tout leur mérite. Ce n'étoit plus les mêmes personnages, soit que cette souquenille fût une espece de talisman dont le prestige imposât, qui agrandît leur être aux yeux du vulgaire & relevât merveilleusement leurs talens, soit que leur nudité trahît leur impuissance & qu'ils n'eussent réellement pas le génie, les ressources & la vigueur qu'on leur supposoit. Les la Tour, les Neuville, les Montigny, les Geoffroy, les Berthier ne montrerent que pusillanimité ; on les voyoit pleurer comme des femmes. Mais encore un coup, ils retrouverent toute leur énergie quand il s'agit de se venger.

Au milieu de tant d'amertumes dont on les abreuvoit,

la premiere douceur que goûterent les jéſuites, ce fut d'entendre les clameurs des provinces, où l'on ſe plaignoit que depuis leur expulſion, les colleges étoient abandonnés dans pluſieurs endroits, négligés dans le plus grand nombre, & nulle part ſi bien tenus que par ces inſtituteurs. Les philoſophes même qui, n'enviſageant dans cet événement que le bien de l'humanité & le progrès des lumieres, s'étoient flattés qu'on profiteroit de la circonſtance pour perfectionner & changer l'éducation de la jeuneſſe, contre laquelle ils ſe recrioient depuis long-tems, reconnurent que les parlemens ſe bornant à ſatisfaire leur animoſité perſonnelle, n'avoient jamais eu en vue un but ſi louable & ſi patriotique. Habiles à détruire, ils ne ſurent pas réédifier: on n'améliora pas la marche lente, routiniere & ſtérile des claſſes: les maîtres, ſans conſidération, ne furent, comme autrefois pour la plupart, que des pédans, des cuiſtres, des mercénaires, & les écoliers continuerent à paſſer dans le dégoût, dans les larmes & l'ennui les plus beaux jours de leur âge.

La criſe où ne tarderent pas à ſe trouver les cours de magiſtrature par des murmures d'un autre genre & plus généraux, en donnant lieu aux jéſuites d'intriguer efficacement, augmenta davantage leur eſpoir. A M. de Silhouette avoit ſuccédé M. Bertin pour le contrôle-général, [21 *novembre* 1759] & la joie d'être débarraſſé du premier, ayant pourtant infiniment plus de connoiſſance & de théorie que le ſecond, le rendit un inſtant agréable à la nation. C'étoit un homme doux, ami des palliatifs: ſans prévoir les maux beaucoup plus grands & plus incurables qui en pouvoient réſulter, il retira les actes de légiſlation de ſon prédéceſſeur qui avoient le plus fait crier, [13 *mars* 1760] & quoiqu'il y ſubſtituât un troiſieme vingtieme, un doublement & un triplement de capitation, ainſi qu'un ſol pour livre d'augmentation ſur les droits des fermes, comme on jugea ces impôts moins intolérables que le cruel édit de ſubvention qui avoit tant alarmé, on lui ſut gré d'une moindre

moindre tyrannie. D'ailleurs on imputa tous à M. de Silhouettes, qui par les atteintes irréparables portées au crédit & à la confiance publique avoit rendu ces reſſources néceſſaires. Les magiſtrats, plus de ſang-froid que le peuple tranſporté d'un délire d'allégreſſe paſſagere, auroient dû dans leurs aſſemblées peſer l'énorme fardeau de ces impôts qu'on ne connoiſſoit pas encore. Tout occupés de leur querelle propre, ils négligerent de ſtipuler les intérêts de la nation & enrégiſtrerent ſans difficulté. Ils enrégiſtrerent ainſi des emprunts multipliés, & n'examinerent en rien leur emploi : ils n'examinerent pas qui payeroit les intérêts, comment on les payeroit, s'ils ſeroient même payés. Il ſe trouva des dupes qui porterent leur argent & cela ſuffit. On laiſſoit le parlement tourmenter tranquillement les jéſuites, & pour le récompenſer de ſa complaiſance, on ſatisfaiſoit un moment ſa gloriolé.

Le parlement de Beſançon ayant plus de nerf que celui de Paris, & ſur-tout plus de patriotiſme, travaillé d'un ſchiſme inteſtin à l'occaſion de ces mêmes impôts qu'il n'avoit pas voulu enrégiſtrer, étoit exilé dans ſa portion la plus ſaine & la plus nombreuſe. Trente de ſes membres s'étoient détachés de leur chef qui, par un abus monſtrueux, réuniſſoit à-la-fois en ſa perſonne les fonctions incompatibles de premier préſident & de commiſſaire départi dans la province, c'eſt-à-dire, d'intendant. Ce chef, qui étoit M. de Boynes, avoit en même tems une tache indélébile aux yeux de la magiſtrature, ayant été procureur-général de la chambre royale. Tous les parlemens prirent donc fait & cauſe pour celui de Beſançon, & quand le roi répondit à celui de Paris que cette affaire lui étoit étrangere, il mit en-avant un ſyſtême qui, s'il n'étoit ancien, avoit au moins quelque choſe de ſpécieux, & eût merveilleuſement relevé la magiſtrature, s'il eût pu le faire valoir. Il répondit que l'affaire lui étoit très-perſonnelle, puiſque tous les parlemens n'en compoſoient qu'un ſeul, diviſé en différentes claſſes. Ceux de province ne manquerent pas de

recevoir avec avidité un plan d'unité qui les rehaussoit & les assimiloit à la cour des pairs. Le conseil n'avoit garde d'adopter cette prétention : il la combattit par des écrits, & cependant mollissant bientôt, fournit occasion aux magistrats de l'augmenter. Le roi rappella les officiers du parlement de Franche-Comté qui étoient exilés, [*avril* 1761] & leur donna satisfaction en retirant M de Boynes & de cette cour & de la province, pour le nommer conseiller d'état.

Ce triomphe éphémere de la magistrature fut suivi, ainsi que le présumoient les gens clair-voyans, d'un nouveau sacrifice de l'intérêt national. Dans un lit de justice, en faisant manquer le roi aux paroles les plus solemnelles, [31 *mars* 1763] on prorogeoit pendant six ans le second vingtieme qui devoit finir à l'instant de la cessation des hostilités ; on substituoit à la suppression du troisieme d'autres charges, dont il résultoit que les sujets payeroient en tems de paix plus qu'ils ne payoient en tems de guerre, d'autant mieux que les impôts substitués devoient courir à l'instant, tandis que les supprimés continueroient à se percevoir encore plus de six mois. Enfin, on se jouoit du peuple en annonçant des vues sinceres de réduire toutes les impositions à une contribution juste, constante & proportionnée à la valeur & au produit des biens : opération vague, phantôme vain, destiné à l'abuser par la trompeuse perspective de changemens avantageux dans l'avenir, à dessein de lui faire par-là supporter avec moins d'impatience le poids énorme des impositions conservées. Les gens les mieux portés à bien juger des intentions du gouvernement, ne pouvoient s'empêcher de penser ainsi en lisant les dispositions captieuses de l'édit, dans lequel, bien loin de réformer les abus dont les cours se plaignoient depuis si long-tems, on ne cherchoit qu'à les pallier, qu'à les perpétuer par le désordre, la confusion, l'arbitraire & la clandestinité.

Si le parlement eût été véritablement animé du zele patriotique dont il se paroit, s'il eût mis dans les affaires

de la nation la même chaleur que dans celle intéreſſant ſa dignité ou les paſſions particulieres de quelques-uns de ſes membres ; c'étoit le moment, ſans doute, de ſe refuſer à tout enrégiſtrement, de s'en déclarer incapable, de ſolliciter ſans relâche la convocation des états-généraux & de s'oppoſer juſques-là, en ſe renfermant dans ſes véritables fonctions, à la perception d'impôts auſſi étranges qu'odieux. La cour-des-aides remplie de vues plus rares, qui en auroit dû recevoir l'exemple, le lui donnoit, (1) mais inutilement ; le parlement ſe laiſſa ſéduire encore par des graces que la cour verſa très-à-propos ſur quelques-uns de ſes membres qu'elle parut admettre dans le ſecret de l'adminiſtration, par le choix d'un contrôleur-général pris dans ſon ſein & par la confirmation récente d'une diſtinction dont il s'enorgueillit de plus en plus.

La puſillanimité de M. Bertin, qui ne lui avoit pas permis de refuſer le rôle qu'on lui faiſoit jouer en le rendant l'inſtrument de l'oppreſſion de la France, lorſqu'il auroit dû lui faire goûter les douceurs de la paix, le fit trembler en même tems au bruit des clameurs qui s'éleverent de toutes parts. Il crut les calmer d'un côté, en montrant que, dans un tems où l'on étoit inondé de projets de réforme & d'améliorations, il s'en occupoit réellement ; & de l'autre, en ſemblant avoir égard aux réclamations des magiſtrats, & tempérant les loix rigoureuſes contre leſquelles ils s'élevoient. En conſéquence il fit porter au parlement [1 *décembre* 1763] une déclaration du roi, donnée ſur les repréſentations des cours, en interprétation des édits du mois de mai précédent, par laquelle, en s'étendant avec complaiſance ſur le cadaſtre général dont on leurroit toujours les peuples, on annonçoit que le roi ſupprimoit le centieme denier établi lors du dernier lit de juſtice ſur les immeubles fictifs, diminuoit la durée des vingtiemes & des octrois

(1) Dans les articles de ſes remontrances, arrêtés le 6 juin 1763.

des villes, & prenoit des arrangemens pour le remboursement des dettes de l'état.

Le même jour l'on enrégistra des lettres-patentes, portant établissement d'une commission composée de magistrats, pour examiner les moyens de parvenir à une meilleure administration des finances.

Le déchaînement étoit trop violent pour que le public fût satisfait de promesses trompeuses. Les cris de la nation continuant, le duc de Choiseul qui n'étoit pas fâché de se concilier le parlement, ouvrit l'avis de faire remplacer M. Bertin par un conseiller de cette cour. Madame de Pompadour l'adopta, & l'on fut bien étonné quand on apprit dans Paris que M. de Laverdy, janséniste fougueux, un des plus ardens adversaires des jésuites, étoit contrôleur-général. Ce n'étoit point une disgrace pour son prédécesseur : c'étoit même une retraite honorable que la cour lui ménageoit. On rétablit la quatrieme charge de secretaire d'état qui avoit été supprimée, & l'on lui forma un département de toutes les minuties des autres : petit ministere très-analogue à son petit génie.

Le choix du roi ouvrit la carriere à l'ambition de tous messieurs, & il n'est pas de jeune conseiller des enquêtes qui ne se flattât de pouvoir un jour gouverner l'état. Ce délire tourna les têtes du parlement au point de lui faire oublier le système favori qu'il avoit imaginé, & de méconnoître tout-à-coup ses intérêts bien entendus. Ceux de province s'étoient infiniment mieux conduits dans l'affaire des impôts. Ils avoient opposé une résistance courageuse aux transcriptions illégales, & bravé les menaces & la barbarie de plusieurs commandans à la tête de ces expéditions militaires. Entre ceux-ci, le duc de Fitzjames s'étoit sur-tout signalé en Languedoc, & avoit poussé l'excès du despotisme jusqu'à mettre aux arrêts dans leurs maisons les membres du parlement de Toulouse. Ce fut à cette occasion que son fils, ayant rencontré le marquis de Royan qui venoit de dîner d'une maison où il y en avoit plusieurs, lui

demanda si depuis que ces messieurs étoient en mue il les avoit trouvés plus gras? *Non*, répondit-il sèchement, *mais ils m'ont paru bien grands.* Propos vigoureux qui occasionna une rixe entre ces deux seigneurs, où le premier fut blessé. Quoi qu'il en soit, on ne pouvoit tenir éternellement en chartre privée cette compagnie; il fallut la rendre à ses fonctions, & son premier soin avoit été de décréter de prise de corps son tyran. Mais comme il s'agissoit d'un pair qui avoit le droit d'être jugé par ses pairs, que la convocation naturelle & plus aisée devoit s'en faire auprès de la personne du roi, le parlement de Toulouse envoya toute la procédure à celui de Paris, pour *le procès être continué, fait & parfait au duc de Fitzjames.* On ne pouvoit se conduire avec plus de modération & d'égards. Cependant les ministres jugeant l'occasion favorable de jeter la pomme de discorde entre la magistrature, conseillerent à S. M. de permettre aux princes, aux ducs & pairs de se rendre au palais, de reconnoître le parlement de la capitale pour être éminemment & uniquement la cour essentielle des pairs, & de lui faire entendre en conséquence que les magistrats de Toulouse avoient empiété sur ses droits. L'amour-propre des conseillers de Paris, séduit ou enivré par les paroles douces du monarque, ils se prévalurent d'un aveu aussi précieux de sa part. Sans égard pour le système d'unité qu'ils avoient tout récemment enfanté, ils casserent la procédure du parlement de Toulouse, & le déclarerent incompétent pour connoître d'une affaire concernant un membre de la pairie. Puis, par une effusion de leur reconnoissance pour le bienfait de la cour, ils eurent la complaisance de ne donner aucune suite au procès & de laisser jouir le duc de Fitzjames de son triomphe, sans même l'entacher, comme ils firent quelques années après à l'égard du duc d'Aiguillon. Cet attentat, contre le droit des autres classes, réveilla leur zele: elles firent presque toutes des arrêtés, contenant des protestations contre la prétention du parlement de Paris. Celui-ci même, revenu de son premier

enthousiasme, essaya de corriger ce que sa décision avoit d'alarmant, en reconnoissant que sa dignité de seule & unique cour des pairs ne devoit point rompre la confraternité entre des membres faisant tous un même corps. Les gens sensés rirent du plâtrage, & plusieurs classes s'en indignerent au point de renoncer à une association qui ne leur en procuroit que les charges, sans jouir des honneurs.

La magistrature ayant perdu par ce défaut de cohérence une partie de la force qu'elle avoit acquise depuis dix ou douze ans, ses ennemis redoublerent d'efforts contr'elle. Ils exagérerent aux yeux de la cour les empiétemens, les usurpations qu'elle faisoit chaque jour sur l'autorité : ils la représenterent aux yeux des peuples comme ne songeant qu'à sa propre grandeur & abandonnant les droits & les intérêts de la nation toutes les fois que sa résistance pouvoit compromettre ou sa liberté ou ses prérogatives. Enfin ils chercherent à augmenter de plus en plus la désunion entre les divers parlemens, bien certains que le seul moyen de les détruire étoit de les attaquer successivement. Ils y parvinrent ainsi, mais après bien de la persévérance, des intrigues, des travaux & des secousses : avant ce grand événement il s'écoula encore plusieurs années, toutes fécondes en faits dignes de l'attention du lecteur.

Entre les fruits funestes de la malheureuse guerre qui venoit de se terminer, il faut compter deux procès qu'on pourroit appeller nationaux, qui occuperent longtems l'attention du public. Celui des Canadiens commença le premier. Sur la fin de la guerre le gouvernement, excédé des murmures & des plaintes qui lui revenoient de toutes parts, pour calmer un peu la fermentation occasionnée par tant de désastres, de pertes & de fautes, se résolut à faire un exemple. Mais trop foible pour attaquer les abus dans leur source & punir les grands coupables, il chercha des victimes qui n'eussent pas des entours trop puissans & cependant susceptibles de faire sensation par leur place, par leur nombre

& par la nature de leurs forfaits. M. Berryer qui agissoit avec les mêmes précautions & naturellement dur & malfaisant, étoit souvent retenu par la crainte de se nuire à lui-même, trouva toutes les conditions requises dans les chefs & administrateurs du Canada.

Avant la perte de cette colonie, il lui étoit souvent revenu des mémoires du déplorable état où elle se trouvoit. « Tout le pays, lui écrivoit-on, est prêt à déposer » des malversations qui s'y sont commises & s'y commettent journellement. Jugez-en par les secours » considérables que vous avez envoyés & par la misere » dont nous sommes accablés. Jugez-en par les fortunes rapides qu'elles ont occasionnées; c'est aux » dépens du roi qu'elles se sont faites: il épuisoit ses » coffres pour nous nourrir & nous donner la force » de combattre à son service; la faim nous consume, » & c'est de notre substance qu'on s'est engraissé. » Ce ministre déjà furieux de l'énormité des sommes que ses prédécesseurs avoient fournies, & de celles qu'il étoit obligé d'y faire passer lui-même malgré tout son plan d'économie, mais plus encore des dettes qui restoient à payer, même après la perte du Canada; instruit d'ailleurs de l'excès des désordres à ne pouvoir en douter, puisque les chefs & les subalternes l'en avoient également prévenu dans l'espoir de s'en décharger respectivement & de faire tomber le blâme & le reproche sur d'autres, commença par s'en prendre directement à l'intendant. C'étoit un M. Bigot, très-bien né, fils d'un conseiller, mort sous-doyen du parlement de Bordeaux & petit-fils d'un greffier en chef de cette même compagnie, parent assez proche du comte de Marville. Ce ministre l'avoit fait entrer dans le corps de l'administration de la marine, qu'on appelloit alors la plume, & il avoit mis son cadet dans l'épée. Après avoir parcouru dans cette carriere les premiers emplois, cet aîné fut nommé par le comte de Maurepas commissaire-ordonnateur à Louisbourg. Il y étoit en 1745, lorsque la forteresse tomba au pouvoir de l'ennemi, & fut accusé

dès-lors d'avoir contribué au soulèvement de la garnison, indignée de voir qu'on s'appropriât le fruit de ses sueurs en la frustrant de la paie que lui accordoit le roi pour la construction & réparation des fortifications. Cependant, comme les plaintes portoient également contre le gouverneur & les officiers subalternes qu'il auroit fallu impliquer dans le procès; comme le ministre étoit un homme doux, ennemi de l'éclat & croyant le mal difficilement; comme d'ailleurs il y auroit eu beaucoup de difficultés, & peut-être d'impossibilité à acquérir les preuves d'un fait où tous les chefs se trouvoient ligués contre les soldats; comme enfin la gloire dont se couvroit alors la France effaçoit jusqu'à ses disgraces, l'accusation n'eut pas de suites, & M. Bigot n'en fut pas moins nommé à la paix intendant de la Nouvelle-France. Malheureusement impuni, il n'en acquit que plus d'audace à malverser dans une colonie, où, par l'éloignement de la métropole, avec laquelle on est huit mois sans communication, un chef a nécessairement une autorité très-illimitée; l'éloignement des postes multipliés dont elle est composée en grand nombre & à des distances considérables, ne favorise pas moins ses manœuvres ténébreuses & la nature de sa gestion; un génie mercantile qu'exigent ses fonctions, doivent nécessairement exciter ou faire naître la cupidité dans un cœur susceptible de cette passion. La traite de certaines marchandises d'Europe contre les pelleteries & autres marchandises du pays, les présens à faire aux sauvages, la subsistance des troupes & de la colonie, dont est presque chargé en entier l'intendant, avec des approvisionnemens qu'on lui envoie d'Europe; tant de détails compliqués, dont on ne peut se tirer que par une sagacité rare, offrent en même tems à la fraude les reviremens les plus adroits & les plus avantageux. M. Bigot en avoit profité avec tant de succès, qu'il étoit devenu fort riche, & beaucoup d'autres avec lui, parce que cette manutention ne peut se faire que par l'entremise des coopérateurs, d'agens & de subalternes, qui tous s'évertuent dans la même pro-

portion, quelquefois même encore avec plus d'ardeur & d'activité. Mais c'eſt toujours ſur le chef que ſe portent ordinairement les regards, c'eſt contre lui que s'élevent les réclamations. M. Bigot eut la gaucherie de ne pas cacher du moins aſſez ſon opulence, & au milieu de la miſère publique de tenir l'état le plus ſplendide & le plus énorme. Dans le tems de la plus grande diſette il avoit une table de vingt couverts, & cette table auroit ſuffi à nourrir deux cents habitans. M. Berryer, inſtruit du luxe & des profuſions de l'intendant, lui avoit écrit : « Je vous prie de faire de très-ſérieuſes réflexions ſur la » façon dont l'adminiſtration qui vous eſt confiée a été » conduite juſqu'à préſent ; cela eſt plus important que » vous ne penſez. » Il n'en tint compte : ayant échappé à Louisbourg à un danger plus inſtant, puiſqu'il avoit pour accuſateurs directs toutes les troupes de la colonie, il ſe flatta de ſe tirer encore mieux d'affaire dans un tems où le changement continuel de miniſtre le débarraſſeroit bientôt de cet argus importun. D'ailleurs, bien plus riche qu'il n'étoit autrefois, il avoit des moyens de juſtification plus ſûrs & plus puiſſans auprès d'une cour corrompue, & la confuſion générale des affaires devoit laiſſer un voile ſi épais ſur ſes malverſations, qu'il regardoit comme impoſſible que perſonne pût le livrer. Raſſuré par tant de reſſources qu'il enviſage, il part du Canada, & malgré les lettres menaçantes du miniſtre il arrive à Verſailles ; il ſe préſente à lui, il lui demande le paiement des lettres de change dont il eſt porteur ; il les annonce comme d'autant plus ſacrées que c'eſt le réſultat de ſes propres appointemens, qu'il a ſacrifiés pour acheter du bled & faire vivre la colonie. Le ſilence du miniſtre ne l'épouvante point ; il n'en produit pas moins une partie de ſa fortune au-dehors ; il place ſes fonds, il achete des terres, il étale ſa magnificence juſqu'aux portes de Verſailles. C'eſt au milieu de cette ſécurité apparente, car la détention de Cadet, [17 *nov.* 1761] le munitionnaire-général des vivres du Canada, l'intriguoit, que chargé par cet accuſé il eſt arrêté lui-

raîne [17 déc.] & conduit à la Bastille. Un mois après il se publie des lettres-patentes, dont le préambule dit: « que le roi est informé que dans ses colonies de l'A- » mérique septentrionale, & particulièrement dans » celle du Canada, il a été commis des monopoles, » abus, vexations & prévarications, qui ont porté un » préjudice considérable auxdites colonies, ont causé » la ruine de plusieurs habitans, & sont d'autant plus » punissables que quelques-uns de ceux qui en sont » soupçonnés ont abusé du nom & de l'autorité de » S. M. » Après cet exposé, le roi ordonne qu'une commission du Châtelet instruise le procès des auteurs, complices, fauteurs & adhérens desdits crimes; ce qui impliquoit plus de cinquante accusés de tout état, parmi lesquels étoient le gouverneur, l'intendant, dix-sept commandans de postes, deux commissaires de la marine, un conseiller au conseil supérieur de Quebec, &c. En général, les commissions sont odieuses; cependant elles le sont moins lorsque les membres en sont choisis entre les juges ordinaires. D'ailleurs, dans un procès aussi long & aussi compliqué que celui-ci, il falloit nécessairement chercher à abréger les formalités judiciaires, & il n'étoit pas possible de gêner tout le cours de la justice pour une instruction qui pouvoit prendre des années. Le président de cette commission devoit être M. de Sartine, alors lieutenant de police, qui par la nature de sa place, par l'esprit d'astuce dont il étoit naturellement doué & qu'il y avoit merveilleusement développé, par les divers interrogatoires qu'il avoit déjà fait subir aux principaux accusés, sembloit celui des chefs du Châtelet le plus propre à cette fonction. M. Dupont, conseiller au Châtelet, étoit le rapporteur, & il auroit été difficile de trouver un magistrat plus éclairé dans de semblables matieres, plus integre, plus formaliste, mieux pourvu de l'esprit d'ordre, de minutie & de chicane nécessaire à son rôle, & sur-tout doué d'une patience plus infatigable. On ne goûtoit pas également le procureur du roi, rempli d'esprit, mais dont la probité déjà trop suspecte

sembloit devoir céder à une épreuve difficile à subir, même pour lui plus intacte ; on l'avoit nommé procureur-général de la commission. L'instruction de ce procès, sur lequel la France, toute l'Europe & même le Nouveau-Monde avoient les yeux ouverts, dura pendant trois ans. [10 *déc.* 1763.] Le jugement ne répondit pas à l'intérêt public. Il fut ordonné en tout environ douze millions de restitution envers le roi. Le marquis de Vaudreuil fut déchargé de l'accusation, & il le méritoit personnellement ; mais sa foiblesse, soit envers l'intendant son collegue, dont il ne pouvoit ignorer les concussions, soit sur-tout envers les officiers particuliérement soumis à ses ordres, étoit très-répréhensible. Les sieurs Bigot, l'intendant Varin, commissaire-ordonnateur à Montréal, & Bréard, contrôleur de la marine à Quebec, convaincus pendant le tems de leur administration d'avoir toléré, favorisé & commis eux-mêmes les abus, malversations, prévarications & infidélités dans la partie des finances mentionnée au procès, ne furent punis que du bannissement : quelques officiers furent seulement admonestés, quoique censés avoir connoissance des vols faits au roi & y avoir participé. Mais le plus étonnant, ce fut le sieur Péan, le major des troupes, qui, condamné à 600,000 liv. de restitution envers le roi, ne reçut pas la plus petite note d'infamie. Les commissaires excuserent la douceur de leur jugement sur ce qu'il n'y avoit point de loi qui les autorisât à prononcer la peine de mort en pareil cas. Cependant on pouvoit tout au moins assimiler le crime des Canadiens au vol domestique, & l'on sait qu'une malheureuse servante, pour avoir dérobé une serviette à sa maîtresse, est pendue. Quand aux douze millions de restitutions ordonnées, on se doute bien qu'il n'en entra guere dans les coffres du roi. Cadet, le munitionnaire-général, devoit pour son compte regorger six millions ; mais il en redemandoit dix ou onze. Pour être quitte on le réhabilita, & M. Gerbier son avocat fut celui qui tira le plus de tout cela ; il eut 300,000 liv. d'honoraires.

Penniſſault, ſon commis, avoit eu la précaution de ſe pourvoir d'une jolie femme, qui avoit eu le bonheur de plaire au duc de Choiſeul; elle fit avoir des lettres de juſtification à ſon mari, qui le rendirent blanc comme neige & lui conſerverent les gains frauduleux qu'il avoit été forcé de rendre. Un fils de Bréard épouſa depuis une parente de ce miniſtre. Le ſeul intendant, ſur qui l'on tenoit les yeux trop ouverts, qui, vieux garçon, n'avoit ni femme ni fille à proſtituer, a ſubi ſon châtiment ſans pouvoir rentrer en France.

Le procès de M. de Lally, que nous avons déjà annoncé, commença plus tard & fut plus long. L'accuſé étoit d'une toute autre conſidération, & il avoit pour accuſateurs non-ſeulement le miniſtere public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'étoit que l'organe. La baſe fut une requête préſentée au roi [*3 août* 1762] par le gouverneur & le conſeil ſupérieur de Pondichéry à leur retour, où ſe plaignant d'avoir été offenſés juſqu'à l'excès dans leur honneur & dans leur réputation par les imputations du ſieur de Lally, ils demandent juſtice à S. M. & un tribunal pour la leur faire rendre.

Cette requête étoit appuyée d'un mémoire, tendant à prouver « que le conſeil & la malheureuſe colonie de » l'Inde avoient été écraſés depuis le commencement » juſqu'à la fin ſous l'autorité d'un maître deſpotique, » qui n'avoit jamais connu les regles de la prudence, » de l'honneur, ni même de l'humanité; que le comte » de Lally étoit ſeul comptable de toute la régie & admi- » niſtration, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la » compagnie, ainſi que de tous les revenus des terres » & dépendances qu'elle poſſédoit... Qu'il étoit comp- » table de la perte de Pondichéry, puiſque la ville n'avoit » été rendue que faute de vivres & que lui ſeul avoit en » main les moyens qui pouvoient en procurer, ſavoir » l'argent pour les acheter, le fruit des terres, le pro- » duit des récoltes & les troupes pour les protéger. » Enfin on articuloit dans ce mémoire neuf articles capitaux, prouvant, ſelon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally instruit que ces plaintes ont produit sensation à la cour, se rend à Fontainebleau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à la Bastille; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il écrit [*nov.* 1762] au duc de Choiseul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au roi sa tête & son innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent sans qu'il soit interrogé, & si madame de Pompadour ne fût pas morte, peut-être seroit-il sorti glorieux, ou du moins impuni de sa prison.

Par un incident bizarre, l'affaire fut d'abord mise en justice réglée. Un jésuite, car il s'en trouvoit de mêlés par-tout, nommé le pere Lavaur, étant mort dans le tems de la déroute de la société, à la compagnie des Indes, où il avoit obtenu un logement comme missionnaire autrefois au service de cette compagnie, le parlement fit mettre les scellés chez lui. On trouva dans les papiers de cet apôtre d'une nouvelle espece, pour près de 1,200,000 liv. d'effets & un mémoire contre M de Lally; une anecdote assez curieuse à ce sujet est rapportée dans les *Factums* du comte, & mérite quelque créance, appuyée du témoignage d'un témoin oculaire de la candeur la plus respectable. (1) L'enfant d'Ignace, homme de précaution, ignorant ce qui se passeroit en Europe à l'arrivée du général, qui par son crédit pouvoit intimider ou confondre ses accusateurs, avoit composé deux écrits, dont il devoit produire l'un ou l'autre suivant les circonstances. Quoiqu'il ne fût rien moins que porté en sa faveur, le premier contenoit de grands éloges du comte de Lally, & c'est celui qu'a vu le militaire cité. Le second étoit le revers de la médaille. Dès que le jésuite fut assuré du progrès & du succès du complot formé contre le prisonnier, il brûla vraisemblablement son apologie & ne conserva que le libelle. Il fut remis aux mais du procu-

(1) M. le marquis de Montmorency, officier des Gardes-du-corps aujourd'hui, & ayant servi autrefois dans l'Inde.

reur-général, qui rendit plainte contre le comte de Lally, de concuſſions, de vexations, d'abus d'autorité, même de haute-trahiſon. Il intervint arrêt, [*6 juillet* 1763] qui renvoya l'inſtance de l'affaire au Châtelet, ſauf l'appel en la cour. Alors le roi très-indécis à ſon ordinaire ſur le parti qu'il devoit prendre & qui ſe laiſſoit entraîner par les circonſtances, fit expédier de premieres lettres-patentes [12 *janvier* 1764] motivées ſur la néceſſité de remonter à la ſource des malheurs de l'Inde. S. M. diſoit dans le préambule : « Comme dans un grand nombre de » mémoires on nous auroit expoſé que ces pertes ſi mul- » tipliées & en même tems ſi funeſtes, auroient été » occaſionnées par des déprédations, des concuſſions, » des divertiſſemens de deniers, il eſt de notre juſtice » que ces délits ſoient approfondis par une procédure » juridique. » Ainſi, aux termes de ces lettres, l'inſtruction tendoit uniquement à découvrir le crime partout où il ne pouvoit exiſter. Elle n'étoit dirigée ſpécialement contre aucun accuſé ; elle devoit comprendre en général *tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'adminiſtration & au commerce de la compagnie, ſoit avant, ſoit depuis l'envoi des troupes ſous la conduite du comte de Lally* ; & la grand'chambre aſſemblée étoit le tribunal déſigné pour en connoître. On découvroit encore dans ces premieres lettres la main protectrice qui ſoutenoit le comte de Lally : on ne la retrouve plus dans les ſecondes, [*en avril* 1764] parce qu'elle n'exiſtoit plus en effet. (1) Il y eſt déſigné & nommé comme le ſeul, ou du moins comme le principal coupable ; les autres à reconnoître ne ſont que ſes complices & adhérens. C'étoit un point bien eſſentiel gagné par ſes ennemis, qui faiſoient ainſi tomber les dénonciations d'abus faites par le général, & d'accuſés devenoient accuſateurs ; c'eſt qu'ils étoient libres ; c'eſt que connoiſſant

(1) Madame de Pompadour n'eſt morte réellement que le 15 avril, mais elle languiſſoit depuis ſix ſemaines, & ne me toit plus aux affaires l'intérêt qu'elle y auroit pris dans un autre tems.

mieux que lui l'utile emploi à faire des sommes énormes qu'ils avoient gagnées ou pillées, ils avoient répandu l'or en profusion ; c'est qu'en un mot, liés entr'eux par l'intérêt puissant de leur défense personnelle, ils formoient une confédération indestructible. On ne peut expliquer autrement que dans la foule de ces serviteurs infideles de la compagnie des Indes, presque tout revenus immensément riches, lorsqu'elle s'est trouvée ruinée, presque tous désignés au comte de Lally à son départ par l'administration d'Europe comme des prévaricateurs, dans un mémoire contenant des notes intéressantes sur le caractere & les qualités des différens sujets, avec ce refrein fréquent au bout de chaque article : *il ne s'y oublie pas ;* presque tous reconnus pour tels, dénoncés par ce chef & dénoncés à cette même compagnie pour des déprédations dont il prétendoit avoir les preuves acquises ; que dans cette foule, encore un coup, il ne s'en soit pas trouvé un seul de puni, & que le glaive de la justice ne se soit appésanti que sur la tête de celui, avant l'arrivée duquel elles existoient, & envoyé pour les découvrir & les venger.

Quoi qu'il en soit, après tout l'appareil énorme qu'exigeoit un tel procès, le rapporteur fit son exposé, chef-d'œuvre au gré des magistrats qui l'entendirent, mais sans doute contenant bien des balourdises aux yeux d'un marin, d'un militaire, d'un géographe qui le liroient. Ce rapporteur étoit M. Pasquier, le même qui avoit fait le rapport de l'affaire de Damiens. Très-expert dans le labyrinthe de la chicanne & des loix, très-adroit, très-subtil, c'étoit en même tems un vieillard sujet aux préventions, entêté, fougueux, colere & d'un caractere bien opposé au caractere flegmatique & impassible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avoit la plupart des mêmes défauts. De là des scenes vives entre ces deux personnages dans les interrogatoires. Chez de pareils hommes il en résulte souvent un levain qui fermente sourdement & les rend très-dangereux quand ils sont juges ; à plus forte rai-

son quand, chargés du développement d'une affaire aussi compliquée, leur rapport n'est pas dirigée par l'exacte impartialité. C'est ce qu'on reproche à M. Pasquier. (1) Ce conseiller cependant ne put articuler aucun crime assez décisif, sur-tout dans le fait de haute-trahison, pour mériter à l'accusé la peine de mort, en s'en tenant à la lettre de l'ordonnance. Mais il fit envisager aux juges que dans un procès de cette nature, hors du cours ordinaire de la justice, qui ne devoit pas être de leur compétence, il falloit s'élever au-dessus de la loi, entrer dans l'esprit du législateur, & prononçant d'après les grandes vues d'administration, faire un exemple éclatant sur un coupable illustre. Ses confreres, enflammés par son discours, devinrent sanguinaires, & le comte de Lally fut condamné à avoir la tête tranchée. [6 *mai* 1766.] La maniere dont il avoit été interrogé l'avoit dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de sa grand'croix, de son cordon, mis sur la sellette, il s'ensuivoit que les décisions du parquet rendoient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infame; couvert de quatorze cicatrices, quelle destinée de tomber aux mains du bourreau! Quand on le lui lut à la chapelle de la Conciergerie, ne se possédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre & le ciel, contre ses juges & sur-tout contre son rapporteur. Puis prenant, en apparence, des sentimens de résignation, il demanda à faire sa priere, & dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas qu'il avoit cachée dans sa redingote, il voulut se percer le cœur. On l'arrêta & on lui ôta les moyens d'exécuter son projet, qui au surplus n'étoit sans doute pas bien formé, car il s'y seroit pris d'une maniere plus efficace. Quoi qu'il en soit, l'usage est qu'au moment où un criminel a entendu son arrêt, il reste dès-

(1) Voyez les mémoires manuscrits du comte de Tollendal, fils naturel du comte de Lally.

lors en la poſſeſſion de l'exécuteur qui en répond perſonnellement.

Le roi prévenu d'avance du ſort du comte de Lally, avoit fait dire au premier préſident que le parlement pouvoit aller ſon train ; qu'il n'étoit diſpoſé à aucune grace, & qu'afin de ſe garantir de toute ſollicitation, il alloit ſe renfermer à Choiſy, dont l'accès ſeroit défendu à tout le monde. Il avoit recommandé pourtant qu'en ſatisfaiſant à la juſtice, on eût pour le coupable tous les égards que pourroit comporter ſon ſupplice. En conſéquence il avoit été convenu que M. de Lally, demeuré ſous la garde du concierge, monteroit à la nuit dans ſon carroſſe, avec le confeſſeur, un exempt en habit bourgeois & ſon valet-de-chambre ; que l'exécuteur ſe trouveroit ſeulement à l'échafaud pour y remplir ſon miniſtere. M. Paſquier s'étoit oppoſé de toutes ſes forces à cet adouciſſement ; il avoit objecté que dans pareil cas la mort n'eſt rien ; c'eſt l'appareil infame qui l'accompagne qui doit en faire toute l'horreur ; les fers, le tombereau, le bourreau. Il renouvella ſon avis à l'occaſion du comte de Lally de ſe ſouſtraire à l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courier à Choiſy, & la réponſe fut que les juges feroient ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc poſſeſſion de ſa proie, lui garotta les mains, & ſous prétexte que les negres avoient l'adreſſe de s'étrangler avec leur propre langue ; que M. de Lally, dans ſes voyages, auroit bien pu l'apprendre, il propoſa, pour l'en empêcher, de lui mettre un bâillon ; ce que le rapporteur adopta avidement, d'autant que cela lui épargneroit d'entendre bien des injures que le comte forcené voudroit en vain exhaler contre lui.

Ce fut dans cet appareil & ſur la voiture uſitée pour les plus vils ſcélérats que M. de Lally fut conduit à la Greve, à travers une foule immenſe, non-ſeulement de peuple & de bourgeois, mais de tous les militaires & de toute la cour. Au pied de l'échafaud on lui ôta ſon bâillon. Bien des gens s'attendoient à l'entendre

haranguer : il reprit sa fermeté, monta tranquillement, & sans proférer une parole reçut le coup fatal.

Le public, toujours difficile, toujours mécontent, dont, quelque bien que l'on fasse, il faut s'attendre à être critiqué, si avide d'exécutions & si susceptible de commisération aveugle, qui avoit trouvé le jugement des Canadiens trop doux, trouva bientôt celui du comte de Lally trop cruel. C'est qu'il ne lut dans l'arrêt que ces mots : *pour les cas résultans du procès.* Enoncé vague, dont les cours prétendent avoir le droit d'user, & qui peut couvrir bien des âneries, des abus, des injustices & des horreurs ; formule qui ne devroit point être admise de la part d'un ministere terrible, dont les moindres actes doivent être déterminés par la loi seule, & sous laquelle il peut s'exercer également contre le crime & l'innocence. Quoi qu'il en soit, au moment même du supplice du comte de Lally, dans la poussiere des classes, il s'élevoit déjà un vengeur de sa mémoire. Son fils naturel, depuis connu sous le nom du comte de Tollendal, résolut dès-lors de justifier son pere. Depuis ce tems il n'a pas passé un seul instant sans s'en occuper. Doué de tous les talens de la nature & de l'art, au lieu de se livrer aux amusemens de son âge, il a étudié les divers codes criminels de l'Europe ; il ne s'en est pas tenu à ces préparatifs immenses, il s'est frayé un accès jusqu'auprès du trône, & le feu roi qui avoit été inexorable pour le pere, s'est laissé attendrir par le fils, & outre les bienfaits pécuniaires dont il l'avoit comblé, lui avoit fourni les moyens de combattre avec avantage au conseil, en lui fournissant des pieces secretes qu'il n'auroit pu avoir autrement. Avec ces secours & une protection encore plus forte qu'il a trouvée auprès du monarque regnant & sur-tout de son auguste compagne, il est venu à bout de faire casser l'arrêt du parlement, & la connoissance du fond est renvoyée au parlement de Rouen.

Nous ignorons ce que prononcera cette cour, dont

l'arrêt pourroit, comme tant d'autres, être le fruit d'une obsession continue & de la faveur éclatante dont est couvert le comte de Tollendal. Mais après avoir exposé tout ce qui s'est dit contre le rapporteur & les juges, notre impartialité nous oblige d'avouer qu'il est bien difficile qu'un homme de ce rang, condamné unanimement par quarante magistrats, (1) ne fût pas coupable : que l'accusé persistant à recuser tous les témoins comme fripons ou intéressés à l'inculper, M. Pasquier lui avoit offert d'en administrer de sa part, soit nationaux, soit étrangers ; qu'il l'avoit assuré que le gouvernement les feroit venir de quelque endroit où ils fussent, & que M. de Lally s'étoit constamment refusé à cette liste, sous prétexte qu'il n'en connoissoit point, qu'il n'avoit vu dans l'Inde que des coquins, des scélérats à rouer; que loin qu'on eût égorgé M. de Lally sans l'entendre, il avoit subi un interrogatoire à différentes reprises, qui ne devant prendre que trente heures, en avoit consommé cent quinze, pendant lequel tems il avoit eu tout le loisir de rédiger ses réponses, au point qu'il en est telle qui avoit duré trois heures ; qu'enfin le rapport fait sous trois aspects différens, avoit d'abord été celui d'un historien racontant seulement les faits ; qu'ensuite les reprenant, M. Pasquier y avoit lié les dépositions relatives ; & que les résumant encore pour la troisieme fois, il en avoit formé l'ensemble, d'où devoit résulter la conviction ou la décharge de l'accusé, & que pendant les nombreuses séances que

(1) Un seul, M. Meyneaud, fut d'un avis différent, mais plus grave. Il dit que d'après le rapport de M. Pasquier il voyoit clairement que le comte de Lally, durant trente-deux mois qu'il avoit passé dans l'Inde, n'avoit usé de son autorité que pour faire souffrir tous ceux qui avoient été sous ses ordres, ou sous sa protection ; qu'il voudroit en conséquence un supplice qui durât aussi long-tems; mais que comme il n'y en avoit pas, il opinoit pour le plus long, qui étoit la roue.

ce rapport avoit tenues, il avoit été fait ſi nettement, que M. Paſquier ne s'étoit pas entendu interrompre une ſeule fois; que ſa concluſion avoit été, qu'en ſuppoſant M. de Lally un homme d'eſprit, tel que l'avoient toujours jugé ceux qui l'avoient connu, ſa conduite devenoit parfaitement éclairée; il demeuroit convaincu du moment où il étoit parti juſqu'à la reddition de Pondichéry, d'avoir formé & exécuté ſon plan d'aſſouvir ſon ambition, ſon avarice, ſa vengeance, à quelque prix que ce fût, même en trahiſſant les intérêts du roi, de l'état & de la compagnie; qu'autrement il faudroit le croire le plus imbécille des hommes, mais noir, méchant, atroce & coupable cependant d'une infinité d'horreurs iſolées, dont la moindre mériteroit toujours l'animadverſion de la juſtice.

La ſeule objection plauſible au premier coup-d'œil qui ſe préſente, c'eſt qu'un procès de cette eſpece étoit le fait d'un conſeil de guerre. D'abord ce ſeroit au gouvernement qu'il faudroit adreſſer le reproche, puiſque le parlement n'a jugé le comte de Lally que comme commiſſion. Mais ce reproche même ſeroit-il bien fondé? Tout ce qu'on pourroit dire de mieux, c'eſt qu'il auroit fallu un tribunal mixte, puiſque les chefs d'accuſation, en préſentant des délits qui ſembloient militaires, en offroient encore plus de la compétence des juges ordinaires, puiſque M. de Lally avoit à-la-fois les trois pouvoirs dans l'Inde, en préſidant à la guerre, à la juſtice & à la finance. En un mot, que dit le prononcé? Il le déclare duement atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de ſon état & de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, de vexations & exactions envers les ſujets du roi & étrangers, habitans de Pondichéry. Il faut avouer que les magiſtrats ont du moins eu la précaution de le préſenter ſous un aſpect, par lequel ils ne paroiſſent point avoir paſſé la limite de leur juriſdiction. Le dirons-nous? L'homme qui a jugé le plus rigoureuſement M. de Lally, c'eſt celui qui a oſé le défendre le premier

en public & par écrit ; c'eſt ce Voltaire, dont on cite avec tant de complaiſance le bon-mot : *c'eſt un homme*, diſoit-il, *ſur lequel tout le monde avoit droit de mettre la main, excepté le bourreau.* Bon-mot plus ſpécieux que ſolide. En effet, ſignifie-t-il que M. de Lally fût coupable de toutes les horreurs, excepté les crimes que punit la loi ? Ce ne ſeroit qu'une ſatyre de notre législation trop outrée, trop ridicule, pour mériter quelque créance & faire impreſſion. Il faut donc s'en tenir au ſens vrai & naturel. Mais comme en France & dans tout état policé, perſonne n'a droit de ſe faire juſtice, c'eſt donc, en derniere analyſe, ſous la main du bourreau, & du bourreau ſeul, que devoit tomber la tête du comte de Lally.

Tandis que le procès des Canadiens & celui-ci, matieres des converſations, perpétuoient trop long-tems le ſouvenir d'une guerre déſaſtreuſe, le duc de Choiſeul cherchoit à l'effacer par les avantages de la paix. Sans avoir le titre de premier miniſtre, il en exerçoit, comme le cardinal de Fleuri, toute l'autorité, puiſqu'il géroit lui ſeul les trois départemens les plus importans ; car nous avons obſervé que le duc de Praſlin (1) n'étoit, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qu'un mannequin politique, que ſon couſin plaçoit, remuoit & déplaçoit à ſon gré. Juſqu'à la mort de madame de Pompadour, le duc de Choiſeul n'avoit gouverné le roi qu'en ſecond ; mais alors il le ſubjugua tout-à-fait. Son premier ſoin avoit été de gagner la confiance du ſouverain, en écartant de S. M. toute appréhenſion d'une rupture prochaine, que les murmures de la nation Angloiſe, mécontente du traité, pouvoient occaſionner. C'eſt ſur-tout ce que redoutoit Louis XV qui, fatigué à l'excès de la guerre, auroit ſacrifié la moitié de ſon royaume pour ne plus en entendre parler. Afin d'y parvenir & de mieux tran-

(1) Le comte de Choiſeul avoit été déclaré par le roi, duc de Praſlin, le premier novembre 1762. Il fut reçu au parlement duc & pair le 20 décembre ſuivant.

quilliſer le monarque, le miniſtre uſa de toutes les reſſources de ſon génie, tourné à l intrigue, ou plutôt à la tracaſſerie. Dès qu'il connoiſſoit un ſujet propre à ſes deſſeins, il lui donnoit un grade & l'envoyoit, ſoit à Londres, ſoit dans l'Amérique, & juſqu'aux Indes-Angloiſes. Ces artiſans de fourbes, dirigés par ſon impulſion, fomentoient d'une part les diviſions excitées par Wilkes, de l'autre les querelles des colonies avec la métropole, enfin, ſoulevoient en Aſie aux rivaux de la France un ennemi formidable en la perſonne de Hyder-Ali-Kan. En même tems il reſſerroit l'union du pacte de famille entre l'Eſpagne & les diverſes branches de la maiſon de Bourbon. Il conſoloit S. M. Cath. par l'eſpoir d'une revanche, & d'autant plus ſûre qu'elle ſeroit plus lente & mieux combinée. Il ſe concilioit en conſéquence avec le comte d'Aranda, ce célebre préſident du conſeil de Caſtille, le Choiſeul de Madrid : il l'excitoit à éclairer ſa nation, à briſer le joug de la ſuperſtition & du fanatiſme, à expulſer les jéſuites, à abolir l'exécrable tribunal de l'inquiſition, à rétablir la marine, à faire fleurir le commerce en le dégageant de ſes entraves, à adoucir, à polir les mœurs des Eſpagnols par les arts & les lettres.

En même tems il ne perdoit pas de vue une autre alliance, moins récente, mais plus difficile à conſerver, celle de la maiſon d'Autriche. Son attachement pour elle, & la confiance de cette auguſte maiſon en lui, applanirent bien des obſtacles ſans ceſſe renaiſſans. La perſpective, quoiqu'éloignée, d'une archiducheſſe aſſiſe au trône de France, fut le charme dont il uſa pour faire prendre un autre cours à la politique du cabinet de Vienne. Par la crainte de cette union il enchaînoit l'activité du roi de Pruſſe, cet allié ſi utile à l'Angleterre pour ſes diverſions efficaces. Il ne ſe flattoit pas de pouvoir rompre l'amitié établie entre les cours de Londres & de Pétersbourg ; mais il cherchoit à rendre inutile à la premiere celle-ci, occupée à calmer la Pologne, dont il favoriſoit ſourdement les troubles, &

menacée d'une guerre avec la Turquie, autre fruit des insinuations artificieuses qu'il faisoit donner au divan par l'ambassadeur de France. La czarine ne fut point dupe de ces intrigues, ni même d'une concession formelle & gracieuse qu'elle avoit fort à cœur, suivant laquelle ayant fait une déclaration en forme de reversale, que le titre impérial n'apporteroit aucun changement au cérémonial usité entre les cours de France & de Russie, le roi accordoit publiquement à cette princesse le titre impérial & le reconnoissoit en elle comme attaché à son trône. Elle avoit une antipathie naturelle contre ce ministre & le détestoit encore plus depuis qu'elle savoit qu'il avoit fait dresser par un de ces émissaires, (1) dont il inondoit les cours étrangeres, une relation circonstanciée de la révolution qui l'avoit portée au trône impérial, relation dont elle redoutoit la publicité. Au reste, dans l'impossibilité de détruire tout-à-fait une trame aussi bien ourdie, elle se contentoit de tâcher d'imprimer du ridicule aux vastes prétentions de ce turbulent négociateur : elle l'appelloit *le souffleur de Mustapha*, *le cocher de l'Europe*.

En assurant au-dehors la tranquillité de la France par les affaires qu'il suscitoit aux autres royaumes, le duc de Choiseul essaya de la dédommager de ses pertes, en améliorant ou faisant d'autres acquisitions ; il travailloit aussi dans l'intérieur à la mettre en état de recommencer la guerre plus avantageusement, lorsque les circonstances l'exigeroient ou le permettroient. Il déploya là-dessus un esprit systématique peu propre au succès de son projet, mais très-utile pour lui faire des créatures. Après avoir opéré dans le département de cette partie une premiere réforme indispensable à la paix, [26 *nov.* 1762] tant afin de ne pas alarmer les puissances voisines par des armées plus nombreuses que ne le comportoit cet état, qu'afin de remplir une économie dans les dépenses qu'il n'étoit pas

(1) M. de Rulhieres.

poſſible de ſoutenir ſur le même pied, il rendit la grande ordonnance, [10 *déc.* 1762] ſi critiquée, & qui fut comme le ſignal de tous les bouleverſemens cauſés depuis dans les troupes.

Par cette ordonnance, le roi réduiſoit ſon infanterie à dix-neuf régimens de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons, & ſix d'un bataillon. Il vouloit que tous les régimens portaſſent à l'avenir des noms de province, pour mieux conſerver la mémoire de leurs actions. Il ſe réſervoit de nommer déſormais les lieutenans-colonels & les majors; il créoit une caiſſe & un tréſorier pour chaque régiment; il fixoit l'engagement des ſoldats à huit années au lieu de ſix; il établiſſoit une demi-ſolde & un habillement pour ceux qui ne ſe retiroient qu'après avoir ſervi le tems de deux engagemens, & une ſolde entiere pour ceux qui en auroient ſervi trois, avec la permiſſion de le porter chez eux ou d'être reçus aux invalides. Il augmentoit les appointemens des officiers, ſur-tout en tems de guerre; il ſe chargeoit des recrues & des armemens, auxquels les capitaines étoient autrefois obligés, & enfin ordonnoit que tous les régimens d'infanterie françoiſe ſeroient vêtus de blanc, excepté celui des Gardes-Lorraines.

L'eſprit de cette ordonnance étoit d'avoir de vieux ſoldats & de jeunes officiers. Les uns comme plus ſouples à la diſcipline, & les autres comme plus ardens à la maintenir. Mais l'inconvénient étoit d'augmenter d'une part les déſertions & de charger l'état d'une dépenſe qu'il ne pouvoit ſupporter; de l'autre d'éteindre l'émulation, de décourager les anciens officiers & d'ouvrir la porte à la faveur, déjà ſi active ſous le gouvernement françois. Quant aux recrues, la nouvelle forme prévenoit beaucoup d'abus & de fripponneries; elle maintenoit le complet autant que l'on vouloit, mais elle fomentoit la négligence du capitaine & conſtituoit le roi en des frais énormes.

Cette ordonnance fut ſuivie d'autres, dont les plus eſſentielles étoient celles par leſquelles la cavalerie étoit réduite

réduite à trente régimens, non compris celui des carabiniers; les dragons à onze, & les troupes légeres à quatre légions, savoir: la légion Royale, les légions de Flandres, de Hainault & de Conflans; outre les régimens des volontaires de Clermont & de Soubise. [*mars* 1766.] Ces deux corps furent depuis érigés en légions.

Le corps des Grenadiers de France, composé des compagnies de grenadiers réformées, loin d'éprouver aucune diminution, reçut plus de lustre, [21 *déc.* 1762] parce qu'il étoit commandé par M. le comte de Stainville, frere du ministre. Il fut établi sur le pied de quatre brigades, chaque brigade de douze compagnies, portées de quarante-cinq à cinquante-deux hommes chacune.

Comme c'étoit sur-tout contre les Anglois que la France sembloit devoir se disposer à combattre désormais, c'est-à-dire, à des guerres d'outre-mer, le duc de Choiseul avoit senti la nécessité d'habituer les troupes à ces transmigrations. En conséquence, [5 *nov.* 1761] en supprimant les cent compagnies franches de la marine, il les avoit incorporées dans des régimens destinés à servir également sur terre & dans les colonies, & depuis il en augmenta le nombre dans la même idée. Son département de la marine fut celui dont il s'occupa le plus. Pour éteindre, s'il étoit possible, la génération des militaires de ce corps, qui s'étoit si mal conduit dans la derniere guerre, il y avoit fait une réforme considérable. [20 *janvier* 1762.] Phénomene qui l'épouvanta & dont il n'y avoit pas d'exemple. Il conserva les meilleurs, les plus jeunes, ou ceux qui donnoient le plus d'espérance, & les avança en grades. Afin de détruire le génie mercantile, invétéré depuis trop long-tems en eux, il augmenta leurs appointemens, dans l'espoir de les mettre en état de se soutenir convenablement, sans être entraînés en faisant leur service par des vues d'intérêts. Et quoique le corps de la plume fût le plus nécessaire en tems de paix, & sur-tout à cette époque où le conseil cherchoit à faire prendre une nouvelle vigueur aux travaux des ports, il fit paroître, peu de jours après,

une pareille réforme dans celui-ci, pour augmenter du produit de cette économie les appointemens des officiers d'épée.

Nous avons vu comment le duc de Choiſeul, en excitant le zele des différens corps. & même des particuliers riches, avoit reçu des ſouſcriptions qui, effectuées, devoient former une marine puiſſante. Tout récemment il venoit d'obtenir un million du clergé pour le même objet. Il ne s'agiſſoit plus que de pourvoir les départemens de matériaux propres aux conſtructions. Il y a beaucoup de bois en France de cette eſpece, mais dont on ne pouvoit ſe ſervir alors faute de débouchés. Les forêts de la vallée de Gaſpe en Béarn étoient de ce nombre; fécondes en arbres droits & de la plus belle venue, le miniſtre les fit mettre en coupe & rendre navigable le Gaſpe dans un cours de vingt-quatre lieues, néceſſaire pour le tranſport. Un premier convoi de mâtures arriva à Bayonne ſur cette riviere, conduit par M. d'Etigny, intendant de la province, ſous la direction duquel tous les obſtacles, que l'on avoit cru juſques-là invincibles, avoient été ſurmontés. Ce convoi fut reçu dans la ville au bruit du canon & aux acclamations du peuple: c'étoit un véritable triomphe pour le commiſſaire départi, un des plus habiles qu'il y ait eu ſous le regne de Louis XV, un véritable homme de génie & de tête.

En regarniſſant les ports de vaiſſeaux, en rempliſſant les magaſins d'agrès, d'apparaux, de munitions navales, le duc de Choiſeul ſentoit bien qu'il ne travailleroit que pour le profit des ennemis de la France, s'il ne refondoit la conſtitution de la marine militaire, conſtitution radicalement vicieuſe, le principe de toutes les défaites multipliées & continues en ce genre durant la derniere guerre, qui avoient forcé de demander la paix & d'en recevoir les conditions humiliantes. Il s'en étoit occupé; il avoit médité, conſulté, & il avoit vu que le ſeul remede étoit la ſuppreſſion entiere du corps de l'épée, & ſa recréation ſur un pied différent. Déjà il y travailloit;

il ſongeoit à ouvrir la porte au mérite, à le compoſer indiſtinctement de tous les marins qui auroient acquis quelque gloire durant la derniere guerre ; ce qui l'auroit rendu plus nombreux en officiers bleus, en officiers corſaires, en officiers-marchands même, qu'en membres conſervés de la marine royale. Il ne croyoit pas devoir garder le ſecret ſur une opération avantageuſe à l'état & glorieuſe pour le monarque. Il ſe trompa ; il fut bientôt aſſailli de toute la haute nobleſſe, alarmée de l'opprobre qui alloit réjaillir ſur elle par la dégradation de tant d'individus tirés de ſon ſein, lorſque l'honneur, bien entendu, l'auroit dû exciter à ſolliciter elle-même la radiation d'officiers indignes de lui appartenir. Toute la cour fut en rhumeur, & ce miniſtre, tout-puiſſant pour faire le mal, ne le fut pas aſſez pour réuſſir dans le bien. Il ſe dépita, il abandonna un département qui ne lui donnoit que du chagrin & des dégoûts : il le remit à ſon couſin le duc de Praslin, & reprit les affaires étrangeres.

Le mauvais ſuccès qu'avoient eu les deſſeins de ce miniſtre pour la reſtauration des anciennes colonies & la formation de nouvelles, ne contribua pas peu à lui faire prendre ce parti. Les troupes de terre étoient très-mécontentes de leur tranſmigration continuelle dans des climats funeſtes, où elles périſſoient en foule. Les habitans déteſtoient les gouverneurs qu'on leur avoit donnés, qui, ſuivant le nouveau ſyſtême, pris dans les officiers de terre auſſi, n'entendoient rien à l'adminiſtration qui leur étoit confiée & n'y apportoient qu'un deſpotiſme révoltant par-tout, mais davantage dans ces pays, ſe reſſentant encore de l'attrait pour la liberté que reſpiroient les premiers habitans, & non encore façonnés à l'eſclavage des peuples de l'Europe. M. d'Ennery à la Martinique, M. de Nolivos à la Guadeloupe, & le comte d'Eſtaing à Saint-Domingue, étoient autant de petits tyrans qui faiſoient regretter aux uns la domination des Anglois, dont ils avoient goûté la douceur & la faiſoient deſirer aux autres. Le dernier principa-

lement, quoiqu'avec de grands talens, par l'injuſtice de ſes demandes, par la bizarrerie de ſes projets, par ſa dureté dans leur exécution, occaſionna la plus grande fermentation dans l'isle & fut à la veille de la voir ſe révolter. (1)

Le duc de Choiſeul n'avoit pas été plus heureux à créer les nouveaux établiſſemens dont il prétendoit remplacer ceux que la France avoit perdus, ou plutôt il manqua de l'intelligence néceſſaire à l'exécution de ſemblables entrepriſes. On ne peut lui refuſer du talent, mais il n'avoit pas celui d'un fondateur. Son génie bouillant & actif étoit trop oppoſé aux combinaiſons lentes & réfléchies, à la patience néceſſaire à celui-ci. Audacieux pour vaincre les obſtacles, il s'en rebutoit aiſément, lorſque la réſiſtance devenoit trop longue. C'eſt ainſi qu'au lieu de laiſſer l'isle de Sainte-Lucie ſe peupler avec le tems des émigrations de la Martinique, trop ſurchargée d'habitans, il voulut tout-à-coup y établir des cultures; il y fit paſſer à grands frais & avec plus d'appareil qu'il ne convenoit, ſept ou huit cents hommes, dont la fatale deſtinée inſpira plus de pitié que de ſurpriſe aux habiles ſpéculateurs. Tout périt bientôt dans un lieu inculte & mal ſain, où l'on n'avoit pris aucune précaution pour y admettre, avec les ſoins convenables, la peuplade moderne. On n'avoit pas manqué d'y envoyer un gouverneur & un intendant, les deux êtres les plus inutiles & ſouvent les deux fléaux les plus funeſtes aux colonies naiſſantes. Après un court eſſai, non moins diſpendieux en argent qu'en hommes, il fallut renoncer au projet. On fit revenir les chefs quand il n'y eut plus de ſociété à régir, & le gouvernement de Sainte-Lucie, ainſi que l'intendance, fut réuni à celui de la Martinique.

La fondation de la Guyanne, décorée du ſuperbe nom

---

(1) A l'occaſion du rétabliſſement des milices qu'il tenta, il avoit fait imprimer le code *Théodat*, piece curieuſe de ſa compoſition.

de *France Equinoxiale*, entrepriſe dans le même tems, fut une opération encore plus folle & plus déſaſtreuſe. On vouloit, en faiſant oublier à la nation ſes calamités, lui faire perdre de vue les fautes qui les avoient amenées, & l'on la plongeoit dans d'autres malheurs par d'autres fautes. L'isle de Cayenne, habitée depuis un ſiecle, étoit conſtamment dans un état de miſere & d'enfance lorſque le duc de Choiſeul, plus occupé de la gloire que du bien du royaume, adopta à cet égard le plan d'hommes ambitieux qu'égaroit leur préſomption, & ſe laiſſa ſéduire par ſa magnificence. On lui repréſenta qu'en établiſſant dans le vaſte continent de la Guyanne une population nationale & libre, capable de réſiſter dans la ſuite par elle-même aux attaques étrangeres, & propre à voler au ſecours des colonies à ſucre lorſque les circonſtances pourroient l'exiger, il ſe procuroit des racines de population & de vigueur capables de réparer la perte du Canada. C'eſt donc, pour ainſi parler, une ſuccurſale à la mere-patrie qu'il ſe ménageoit, une pépiniere d'hommes & non une mine de richeſſes. Les vues étoient bonnes, mais le tems, les circonſtances & le local mal choiſis. Les meſures furent plus mal priſes encore: on fit venir à grands frais des familles Alſaciennes, dont quelques-unes penſerent mourir de faim en France avant d'être embarquées; fâcheux pronoſtic de la deſtinée qui les attendoit. Douze mille hommes furent débarqués à-la-fois après une longue navigation ſur des plages déſertes & impraticables dans la ſaiſon des pluies. Le gouvernement devoit les loger & les nourrir dans les commencemens. Un mauvais hangard fut le ſeul hoſpice qu'on leur fournit, & les ſubſiſtances altérées par la chaleur, l'humidité & le tranſport, y cauſerent l'épidémie & la mortalité. Les inondations acheverent de détruire ceux qu'avoit épargnés la maladie.

Le chevalier Turgot, auteur du projet, nommé gouverneur de la Guyanne avec cent mille liv. d'appointemens, dont il avoit joui paiſiblement ici pendant dix-huit mois ſous prétexte d'aider le miniſtre de ſes conſeils,

fut enfin obligé de partir pour remédier à tant de désastres. Sur les plaintes générales que porterent les colons contre M. de Chanvallon, l'intendant, il crut devoir s'assurer de sa personne; il le fit arrêter & l'envoya pieds & poings liés en France. Il revint après cette expédition rendre compte de la colonie, c'est-à-dire, apprendre ce que répandoit déjà la rhumeur publique, qu'il n'y avoit plus de colonie. Il en a résulté une querelle entre les deux chefs, s'inculpant réciproquément. C'étoit un troisieme procès d'administration, dont le jugement étoit attendu avec impatience. Mais le gouvernement, pour en éviter la censure, voyant d'ailleurs le peu de succès des deux premiers, a pris le parti de s'en réserver la connoissance: il a été traité dans l'intérieur du cabinet des ministres, & il n'y a même proprement jamais eu de décision, du moins légale. Le chevalier Turgot & M de Chanvallon se sont vus disgraciés tour-à-tour; le dernier cependant, condamné à une prison perpétuelle, mais sans aucune expiation pour le sang versé dans ces contrées éloignées, criant inutilement vengeance.

Les propos critiques du public qu'on vouloit éviter n'ont pas moins eu lieu & plus amérement. Le parlement a même pris parti dans cette cause & rendu arrêt, faute de comparoir, contre M. Chardon, maître des requêtes, le rapporteur du procès au conseil. Il s'en est suivi une affaire majeure avec la cour qui, à force d'incidens, s'est perdue dans l'immensité des autres, & a traîné jusqu'à la révolution. M. de Chanvallon s'est depuis trouvé libre & même innocent, aussi incognito qu'il avoit été jugé, avec la défense bizarre de publier son jugement. Le seul M. Chardon est resté entaché & s'en est moqué, n'en a pas été moins nommé intendant de Corse & à différentes places dont il étoit susceptible.

Une anecdote trop curieuse pour être omise, arrivée à l'occasion de la catastrophe de la Guyanne, peint mieux le duc de Choiseul & la nature de son projet que tout ce qu'on en pourroit dire. L'auteur de l'*Année littéraire* ayant inséré dans ses feuilles une lettre qui lui

étoit adreſſée, au ſujet d'un trait d'humanité exercé envers une famille étrangere, à la veille de périr de miſere en route, en allant s'embarquer à Rochefort pour ce pays de malédiction : le miniſtre entend parler à table de cette aventure : *le gueux de Freron*, s'écrie-t-il, *s'aviſe de parler de la Guyanne ! qu'on m'apporte le numero.* On lui lit l'endroit touchant, & qui ne ſentoit en rien le détracteur : *il couchera ce ſoir au Fort-l'Evêque*, continua-t-il. Ce qui eut lieu. Il eſt vrai que le miniſtre revint bientôt à des ſentimens plus généreux. Le journaliſte lui écrivit, ſe plaignit du traitement qu'il éprouvoit & fut élargi. C'eſt ainſi que le duc de Choiſeul, ayant l'eſprit léger & le cœur bon, commettoit & réparoit une injuſtice avec la même facilité.

Les moyens pris pour rétablir le commerce de la compagnie des Indes ſemblerent d'abord plus ſatisfaiſans aux actionnaires, & leur firent eſpérer pendant quelques années un ſort heureux & brillant ; mais cette régénération portoit en elle-même un vice radical, un principe de deſtruction dont tôt ou tard devoient éclater les effets. Quoi qu'il en ſoit, ayant oſé dire au gouvernement que c'étoit à lui à s'imputer les malheurs & les fautes de la compagnie, puiſqu'ils n'avoient géré durant la guerre leurs affaires que ſous ſon influence, ou plutôt, qu'à le bien dire, ils n'y avoient pris réellement aucune part ; celui-ci, ſenſible en apparence à leurs reproches, les autoriſa à délibérer ſur leur poſition, & tous conſentirent à ſe laiſſer diriger par un négociant qui, marchant à grands pas vers la fortune, étoit dévoré d'une ambition ſourde dont on ne ſe défioit pas. Il ouvrit un plan ſi lumineux, ſi ſage & ſi utile qu'il entraîna les divers partis. M. Necker, c'eſt ſon nom, fut regardé comme le reſtaurateur de la compagnie. Dans la premiere aſſemblée déciſive on rétrocéda au roi le port de l'Orient, les côtes d'Afrique, les isles de France & de Bourbon. De ſa part S. M. remit les douze mille actions & les billets d'emprunt dont elle étoit en poſſeſſion, & laiſſa la faculté de prendre, au gré des votans & ſans l'aſſiſtance d'aucuns com-

miſſaires royaux, les arrangemens & les moyens les plus convenables pour le rétabliſſement du commerce. En conſéquence, dans ce premier moment de liberté on nomma des ſyndics, des directeurs, qui ne devoient être que les adjoints & les coopérateurs du héros du jour, dans le ſyſtême d'adminiſtration qu'il avoit propoſé. Il ſavoit comment ſe produit l'enthouſiaſme, & il avoit pouſſé l'audace juſqu'à aſſigner le terme où les actions commenceroient à bénéficier. Chacun entrevoyoit déjà d'avance cette époque de proſpérité, & à peine dégagée des entraves du gouvernement, la compagnie ſe remit ainſi aveuglément à la diſcrétion d'un particulier.

Cette reſtauration, quoique faite avant que le duc de Choiſeul quittât la marine, ne le regardoit directement pas, puiſque la compagnie des Indes étoit dans le département du contrôleur-général : mais celui-ci n'étant en quelque ſorte que ſon premier commis, elle doit être réputée comme ſon ouvrage, d'autant mieux que depuis, par les rétroceſſions faites au roi, l'autorité ſe trouvoit mêlangée, & que le duc, homme à ſe l'attribuer où il ne l'avoit pas, étoit très-diſpoſé à ſe l'attirer toute entiere, pour peu que ſon influence pût agir.

D'autres projets lui rouloient dans la tête encore. Il voulut s'immortaliſer en bâtiſſant une ville. Il y avoit une lande appartenante à la France, qui donnoit ſur le lac de Geneve. On nomme cet endroit Verſoi, & il eſt peu diſtant du territoire & de la ville qui domine le lac de ſon nom. On étoit mécontent de cette république, tourmentée de troubles inteſtins. Il imagina que le moyen de la punir étoit de lui donner une rivale, en conſtruiſant un port dans ce lieu érigé en cité, & que l'adulation ne tarda pas d'appeller *Choiſeul la ville* : ſon deſſein étoit de rendre ce port libre, ainſi que la ville, d'y admettre & recevoir pour citoyens les étrangers de toute religion, avec faculté de l'y exercer. C'étoit le moyen de la pourvoir bientôt d'habitans & de la rendre floriſſante, vu ſon heureuſe poſi-

tion qui la mettoit à portée de faire le plus grand commerce, de partager & peut-être d'enlever celui de ſes voiſins. Les travaux commencerent; ils ſuivoient avec ardeur : M. de Voltaire les avoit déjà chantés, lorſque la diſgrace du miniſtre fit interrompre & oublier ſon plan.

Mettrons-nous au rang des acquiſitions faites à la France par le duc de Choiſeul [11 *juin*] la ville d'Avignon & le comtat Venaiſſin, dont on s'empara ſans coup férir? Si la choſe n'eût dépendu que de ce miniſtre, il y a ſans doute à parier que ce beau pays ne ſeroit jamais retourné ſous la domination du ſouverain pontife; mais il connoiſſoit trop bien la puſillanimité de ſon maître, pour ſe flatter de le déterminer à maintenir irrévocablement le coup de vigueur auquel il s'étoit porté. Louis XIV, plus abſolu que ſon petit-fils, avoit fait trois fois cette manœuvre & reſtitué trois fois les mêmes états. Il eſt vrai qu'alors la philoſophie n'avoit pas autant éclairé les ſouverains qu'elle l'a fait depuis. Mais Louis XV n'étoit rien moins que philoſophe. Il s'étoit permis cette agreſſion contre le pape pour l'honneur de la maiſon de Bourbon, inſultée en la perſonne du duc de Parme par les anathêmes de ſa ſainteté. C'étoit une ſimple correction dont il vouloit uſer, & non une ſciſſion abſolue, trop éloignée de ſon caractere. On en peut juger par la maniere reſpectueuſe dont s'exécuta l'invaſion, par l'ambiguité même des lettres-patentes où l'on n'oſoit articuler le vrai grief du ſouverain pontife, & où l'on parloit ſimplement d'une réunion opérée en vertu de l'inaliénabilité des domaines de la couronne; enfin par l'enrégiſtrement du parlement de Provence qui, ſuivant les inſinuations de la cour, ordonnoit ſeulement que les armes de notre ſaint-pere le pape ſeront ôtées avec *reſpect & décence* des lieux où elles ſe trouveroient, &, à leur place, remiſes celles du roi. En conſéquence on ſe préſenta devant Avignon

avec deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de dragons, & canons & mortiers.

Le vice-légat parut plus grand que le général François en cette occasion. Il dit à M. de Rochechouart, qui lui notifia les intentions de S. M., qu'il avoit ordre de sa sainteté de n'opposer nulle résistance, mais en même tems de lui déclarer, *qu'une telle conduite mettoit ceux qui la tenoient dans le cas des peines ecclésiastiques, portées par la bulle in Cœna Domini.* L'intention du duc de Choiseul, qui avoit à cœur l'extinction absolue des jésuites dans la chrétienté, & qui dans cette querelle voyoit toujours le doigt de Loyola, (1) étoit du moins décidé de ne remettre à Rezzonico cette portion de son état, non-seulement qu'après qu'il auroit donné satisfaction à l'infant de Parme, mais encore anéanti l'ordre que poursuivoit sa vengeance implacable. Le pape eut le courage de s'y refuser, & mourut sans avoir satisfait à aucun de ces deux points, qu'on n'obtint que sous son successeur Ganganelli.

Les premiers bruits répandus sur l'invasion prochaine d'Avignon, firent éclorre à la connoissance du public un pari assez bizarre. M. le marquis de Poyanne, lors du traité de paix en 1763, avoit remis à M. de Brancas une somme de 18000 liv., dont le dernier rendroit à l'autre douze livres par jour jusqu'à la premiere hostilité entre la France & quelqu'autre puissance, auquel cas M. de Brancas devoit garder le restant du pari, à la charge, au contraire, qu'il payeroit l'excédent sur le même pied, tant que la paix dureroit. On demanda si cette invasion étoit une hostilité? Point d'opposition ni de défense, aucun coup de fusil de tiré; les ministres restoient respectivement

(1) Nous renvoyons aux pieces pour servir à cette histoire, une lettre manuscrite de Rome, qui courut dans le tems, & nous paroît traiter à fond la matiere, quoique la politique de l'auteur se soit trouvée en défaut. N°. I.

dans les cours où ils réſidoient. On ne ſait pas comment fut décidé la queſtion, qui dut, au ſurplus, ne pas tarder à être réſolue par la guerre de Corſe.

Cette isle étoit ſoulevée depuis quarante ans contre la république de Gênes : celle-ci perſiſtoit à s'en attribuer la ſuzeraineté ; après avoir dépenſé des ſommes énormes, avoir épuiſé ſes forces ſans ſuccès, elle avoit été obligée de recourir à la France qui, au lieu de ſubſides, s'étoit chargée des frais de ſouveraineté & de contenir avec ſes troupes les prétendus rebelles de ce royaume. Mais les ſubſides étant éteints à la paix, & les Génois toujours dans l'impuiſſance de ſubjuguer par les armes, ou de ramener par la douceur, un peuple que leurs cruautés leur avoient aliéné, les Corſes, dès que les François ſe ſeroient retirés, étoient à la veille de jouir de cette liberté qu'ils réclamoient comme originaire, & dont ils n'avoient jamais été privés, même ſous les Romains, ces vainqueurs de la terre, que par la force & pour un tems. Il y avoit, malheureuſement pour eux, un Choiſeul dans le miniſtere de Verſailles. Il fit entendre au conſeil, qu'il ſeroit aiſé d'obtenir de la république de Gênes la ceſſion d'une isle qui ne lui étoit qu'onéreuſe, & qu'elle étoit obligée d'abandonner de fait : il la repréſenta comme une des meilleures acquiſitions qu'on pût faire, comme une colonie fertile, excellente, comme très-propre à dédommager d'une partie des autres, ſur-tout du Canada, puiſqu'aux pelleteries près on pouvoit y retrouver tout ce qui venoit de ce pays, principalement des bois de conſtruction & des munitions de différente eſpece pour la marine (1) ; que la conſervation n'en ſeroit pas difficile, vu la proximité ; qu'en un mot, ce projet auroit le double avantage & de ſe ménager un point d'appui pour le commerce de la Méditer-.

(1) Tous ces avantages ſont détaillés dans une *Lettre d'un philoſophe voyageant en Corſe*, manuſcrite, & que nos lecteurs liront avec plaiſir. N°. II.

ranée & de l'ôter à la Grande-Bretagne qu'il prétendit y songer. On ne manqua pas d'applaudir aux vues politiques du ministre : le roi seul en fut alarmé, par la crainte de la jalousie des Anglois. M. de Choiseul étoit trop bon courtisan pour ne pas rassurer S. M. à cet égard, & lui promettre que l'achat & la conquête s'en feroient sans qu'ils en témoignassent par aucune rupture leur mécontentement. Sans doute, il y eut des membres assez sages pour envisager aussi les dépenses auxquelles cette expédition devoit entraîner; mais on n'y fit pas grande attention, ou l'on s'aveugla sur le montant auquel elles pourroient aller. Il fut résolu de consommer l'acquisition. Une chose qu'on n'examina pas, & qui en valoit pourtant bien la peine, c'étoit la question si les droits de la république de Gênes sur la Corse étoient bien valides? si la réclamation constante d'un peuple entier, qui depuis près d'un demi-siecle s'étoit affranchi d'un joug tyrannique, n'étoit pas beaucoup plus légitime? Enfin, en supposant la justice de ces prétendus droits, s'il étoit permis à cet état de transporter à la France la souveraineté, sans le consentement exprès ou tacite de la nation?

Sans agiter ces grands points de diplomatique réservés à la discussion des spéculateurs oisifs, & bons tout au plus dans les vains traités du droit de la nature & des gens, le ministere de Versailles fit valoir la seule loi des souverains, la loi du plus fort. Le marquis de Chauvelin, nommé général des troupes du roi, à son arrivée, sans autre formalité préalable, manifeste un édit de son maître, par lequel S. M. s'annonçoit comme roi de Corse, & par une ordonnance particuliere il déclara rebelle quiconque ne se soumettroit pas & tenteroit, suivant le principe du droit naturel, de repousser la force par la force. [27 *août.*] Enfin, il étoit enjoint aux bâtimens Corses de prendre le pavillon François, sinon ils étoient déclarés pirates, & l'on invitoit toutes les puissances

à leur courre sus. Les premieres hostilités exercées avec succès enflerent l'orgueil du duc de Choiseul, qui les fit inférer dans la gazette de France avec un faste puérile & des expressions indécentes. Il eut lieu de s'en repentir, & le récit des humiliations qu'éprouverent bientôt les troupes Françoises, fut rendu soudain par les gazettes étrangeres avec une complaisance qui lui apprit de quel œil d'indignation toute l'Europe voyoit cette invasion. Un manifeste modéré, mais ferme, au nom du général & du suprême conseil d'état du royaume de Corse, [28 *août*] ne contribua pas peu à l'augmenter. Ce peuple si fier s'y plaignoit que S. M. T. Chr., après l'avoir spécialement reconnu pour libre & indépendant, après avoir traité sur ce pied d'un accommodement entre la nation & la république de Gênes pendant quatre années consécutives, parlât de se substituer à de prétendus droits de cet état, dont elle avoit avoué l'impuissance. Il y établissoit qu'en admettant même la souveraineté de Gênes, elle n'avoit pu s'opérer que par un contrat raisonné entre les deux parties, résolu nécessairement dès que l'une d'elle s'en départoit par une cession dont l'autre non-seulement n'étoit pas consentante, mais à laquelle elle n'avoit pas même été appellée, car il falloit savoir avant, si les motifs qui auroient pu déterminer la délibération volontaire de la Corse, de contracter avec Gênes, étoient les mêmes envers la France. On faisoit valoir les égards que la nation avoit toujours eus pour les troupes Françoises, bien loin de leur avoir fourni aucun motif de la traiter en ennemie ; on s'y plaignoit de la perfidie du duc de Choiseul, qui après lui avoir écrit pour la rassurer que son état n'étoit point changé, qu'on pourroit reprendre de nouveau les négociations relatives à une pacification avec la république de Gênes, souffroit que des troupes admises sous ce prétexte exerçassent de véritables hostilités & cherchassent à envahir le royaume, à traiter les Corses comme une nation

conquiſe, *comme un troupeau de moutons vendus au marché.*

Ce manifeſte fut ſoutenu d'une défenſe ſi vigoureuſe, que la fin de la campagne tourna toute entiere en l'honneur des Corſes. Ils avoient à leur tête Paoli, à-la-fois homme de lettres, légiſlateur, politique, guerrier : du moins telle étoit alors ſa réputation. Il ſentoit parfaitement ne pouvoir être en état de réſiſter ſeul à la France ; mais ſon objet étoit de gagner du tems par une guerre de chicane, de miner l'armée ennemie par l'intempérie du climat, par l'inſalubrité du local, par les maladies : il ſe flattoit de trouver de l'appui en Angleterre ; il en reçut effectivement des ſecours, quelques particuliers y paſſerent, & il attendoit des efforts plus efficaces.

Cependant on murmuroit beaucoup en France : on avoit perdu des milliers d'hommes ; on en étoit déjà au trentieme million de dépenſe, & toutes les lettres qu'on recevoit des lieux, bien loin de conſoler, ne contenoient que des lamentations. On en faiſoit même une deſcription ſi affreuſe, qu'en ſuppoſant la reddition complette de l'isle, on s'attendoit à la trouver déſerte, inculte ; il y falloit tout créer & ſacrifier deux cents millions avant d'en recueillir aucune utilité. Le duc de Choiſeul qui, facile à s'éblouir des premieres ſpéculations brillantes s'offrant à ſon imagination, n'avoit point l'entêtement d'un génie borné, & revenoit auſſi aiſément à des conſidérations plus ſages, reconnut la folie de ſon projet. Il l'auroit peut-être abandonné, ſi ſa faveur & ſur-tout ſon honneur n'euſſent dépendu de ſa réuſſite. Le roi prenoit de l'humeur ; le marquis de Chauvelin, ſon favori, outré du rôle de fugitif qu'on lui faiſoit jouer devant une poignée de montagnards, ne ceſſoit de ſe plaindre qu'on l'eût envoyé avec trop peu de troupes ; il en demandoit à force de nouvelles : pour ſe compromettre moins il exagéroit les difficultés, les dépenſes & le peu d'avantages à retirer d'une ſemblable conquête ; il

avoit sur-tout une frayeur extrême que les Anglois ne lui tombassent sur les bras, & tout auroit été perdu. Le duc de Choiseul vit qu'il n'y avoit pas à reculer : il intimida, séduisit ou endormit tellement la cour de Londres qu'elle ne remua pas; il résolut de remplir la Corse de troupes, il y fit passer jusqu'à quarante-huit bataillons ; il fit substituer au marquis de Chauvelin le comte de Vaux, général rigide, même dur, qui ne parloit que de potences & de bourreaux ; il le flatta du bâton de maréchal de France, s'il nettoyoit la Corse promptement. Celui-ci remplit sa mission trop habilement, sans doute ; car n'ayant qu'à se présenter par-tout, en moins de deux mois il se trouva maître de toute l'isle ; & cette rapidité de conquêtes, par laquelle il se flattoit d'arriver à la dignité promise, servit de prétexte pour ne s'y pas élever : il n'avoit rien fait d'assez difficile qui méritât une pareille récompense, en le faisant passer sur le corps de tant d'anciens non moins méritans.

Dans le vrai, le découragement seul avoit tout opéré. Les principaux chefs ne trouvant point dans l'Angleterre les ressources auxquelles ils s'attendoient, & dont la perspective leur avoit servi à soutenir l'espoir & le courage de leurs compatriotes, regarderent la résistance comme aussi vaine que périlleuse. Ils se réfugierent dans les états voisins, & Paoli passé à Londres y perdit & ses vains titres & sa gloire aussi vaine & même ses talens, devenus un problême.

Le succès de l'envahissement de la Corse retarda de dix-huit mois la chûte du duc de Choiseul. Elle étoit devenue inévitable par un changement opéré dans l'intérieur de la cour ; changement que le ministre auroit pu prévenir, & dont il ne craignit, ou ne prévit pas assez les suites funestes. Avant de détailler cette singulière anecdote en rentrant dans la vie privé du monarque, poursuivons le tableau de l'état des finances, de la justice & de la religion, les seuls départemens qui nous restent à parcourir.

Nous avons vu comment M. de Laverdy étoit devenu contrôleur-général. Ce choix fait dans la classe de la magistrature & entre les membres du parlement les plus austeres, produisit un moment d'enthousiasme. On se flatta qu'on songeoit sérieusement à rétablir l'ordre dans les finances : on ne parloit que de retranchement, d'économie. La marquise de Pompadour, courant elle-même à accréditer la haute opinion qu'on concevoit de ce sage à la cour, affecta de lui adresser une boîte de carton avec le portrait de Sully. Dans un mot de sa main elle lui disoit galamment, que présumant trop de sa modestie pour croire qu'il se fût fait tirer, elle lui envoyoit sa ressemblance véritable, & au fond de la boîte étoit le quatrain suivant :

De l'habile & sage Sully,
Il ne nous reste que l'image :
Aujourd'hui ce grand personnage
Va revivre dans Laverdy.

Les premieres opérations de ce ministre furent vraiment patriotiques. Peu de jours après son élevation le parlement enrégistra une déclaration, [22 *déc.* 1763] portant permission de faire le commerce & le transport des grains de toute espece, de province à province, sans payer aucuns droits ; & au bout de quelques mois, un édit sur la même matiere, [19 *juill.* 1764] par lequel le commerce des grains étoit entiérement libre, sans qu'il fût besoin de permission pour les faire entrer & sortir du royaume, à la charge seulement d'un droit léger dans le premier cas, & ne défendant l'exportation par les ports & lieux situés sur la frontiere, que lorsque le prix du bled auroit été porté pendant trois marchés consécutifs à un prix désigné & alarmant.

Mais c'est encore au duc de Choiseul qu'il falloit rapporter ces heureuses innovations dans le régime

réglémentaire, ou plutôt à une secte nouvelle de philosophes qui commençoit à faire bruit, & qui ayant son chef auprès de la marquise, avoit acquis beaucoup de consistance & de crédit. Il est bon de la faire connoître, à raison du grand rôle qu'elle joua dans ces tems-là. C'étoit une émanation des encyclopédistes. Un encyclopédiste, suivant la définition du mot embrasse le cercle de toutes les connoissances humaines; il est universel. Cependant, comme un mortel ne peut suffire seul à tant de choses, cette espece de philosophes s'attachoit principalement à la métaphysique & à la morale. Une classe d'entr'eux, entraînée par un attrait particulier, prit pour objet de ses spéculations les matieres agraires & la partie d'administration qui y est relative, en un mot, l'économie intérieure du royaume: de-là leur surnom d'économistes. L'homme le plus profond dans cette science, étoit M. Quesnay, médecin de madame de Pompadour. Louis XV, qui n'étoit point assez enthousiaste du mérite pour aller au-devant de lui, avoit trop d'esprit pour ne pas l'aimer, lorsqu'il tomboit, pour ainsi parler, sous sa main. Il goûta M. Quesnay: il conversoit volontiers avec lui; il l'appelloit son *penseur*, & lui donna pour armes trois fleurs de pensée. Ce docteur initia S. M. aux mysteres des principes économiques, ou plutôt lui en apprit les élémens très-simples; car cette science n'est devenue compliquée & abstruse que par le charlatanisme de ses maîtres. Le marquis de Mirabeau, auteur de *l'Ami des hommes*, n'y avoit pas peu contribué, en publiant cet ouvrage rempli d'excellentes vues, mais obscurcies par le galimathias des pensées, le néologisme barbare du style, des tournures, & sur-tout par un pédantisme emphatique, bien capable d'en dégoûter. Son livre produisit cependant tout le contraire: il excita l'attention sur une matiere aussi importante que l'agriculture & la population; toutes les idées se tournerent vers cette partie, & des écrivains plus lumineux l'ayant bien discutée, il se fit une heureuse révolution à cet égard, qui auroit rendu la France

beaucoup plus floriſſante, ſi elle n'eût eu à ſa tête des miniſtres plus attentifs à tourner cette amélioration au profit du fiſc public, qu'à l'avantage & au bonheur des ſujets. On ne parla plus que de défrichemens & de labours, d'économie rurale. Toutes les ſciences de ſpéculation & d'utilité relatives avoient des académies en France; elles y étoient étudiées & approfondies avec ſoin: les parties ſeules de l'agriculture & du commerce qui ſont de néceſſité & d'utilité premiere, les plus intéreſſantes de toutes pour le ſoutien & la puiſſance d'un grand empire, étoient négligées. On en rougit; on inſtitua dans les diverſes provinces du royaume des compagnies occupées de porter ces ſciences au degré de perfection dont elles ſont ſuſceptibles, & de procurer au royaume toutes les reſſources qu'il eſt à portée de faire valoir, d'un côté par la fertilité de ſon ſol, de l'autre par ſon heureuſe poſition ſur les deux mers. La Bretagne donna l'exemple: [20 *mars* 1767] il s'y forma, de l'agrément du roi, une ſociété d'agriculture, de commerce & des arts. Cet exemple fut bientôt ſuivi à Paris & ailleurs.

On commença à faire cas des travaux de la campagne; on tenta des expériences; de grands ſeigneurs ne jugerent point indigne d'eux de s'en occuper. La claſſe des payſans, juſqu'alors ſi mépriſée, ſi vexée, acquit une ſorte de conſiſtance, fut plus ménagée. On les encouragea; on ſentit l'abſurdité de laiſſer mourir de faim une province, lorſque celle limitrophe regorgeoit de bleds; d'empêcher les cultivateurs de profiter de leurs récoltes abondantes, en procurant aux étrangers une ſubſiſtance dont ils manqueroient, & l'on fit les loix ſages dont nous avons parlé.

Une déclaration du roi [14 *juin* 1764] portant exemption de tailles & autres impoſitions pour les marais qui ſeront deſſéchés, & celle portant exemption [13 *juillet*] pendant trois ans des privileges des commenſaux de la maiſon du roi, & que les officiers de judicature ne jouiront d'aucune exemption de taille, qu'en faiſant

résidence dans le lieu de l'établissement de leurs offices, continuerent de faire honneur à M. de Laverdy, parce qu'on s'imagina qu'elles venoient de lui, & qu'il s'occupoit à adoucir le sort des villageois. L'aveuglement ne fut pas long. On reconnut bientôt que ce contrôleur-général n'aimoit ni les philosophes ni la philosophie; que croyant receler en lui seul toutes les lumieres, il n'en vouloit pas recevoir d'ailleurs. Il fit une déclaration défendant de rien écrire, imprimer ni publier sur la réforme ou l'administration des finances: on y trouve l'empreinte d'un génie petit, étroit, minutieux & tendant au despotisme. Enfin, son édit [17 *décemb.* 1764] pour la libération des dettes de l'état, trahit son ineptie. Cet édit, monument de honte éternelle & pour le ministre qui l'enfanta & pour le parlement qui l'enrégistra, non-seulement ne soulageoit en rien l'état, mais le grevoit encore de nouveaux impôts & donnoit plus d'extension aux anciens. Le prétexte étoit l'établissement de deux caisses, dont l'une pour le paiement des rentes & effets dus par le roi; l'autre pour le remboursement & amortissement des capitaux. Pour y mieux parvenir & embrasser d'un coup-d'œil la totalité des dettes, on obligeoit tous les porteurs de contrats de les faire renouveller & viser, & les porteurs d'effets de les faire liquider & réduire en contrats: formalités longues, gênantes, & non moins dispendieuses pour les particuliers & pour le roi. Mais au moyen de ce convertissement, il n'y avoit plus rien d'exigible. S. M. goûta fort cet arrangement qui la mettoit à l'aise. Ayant rencontré le duc de Bouillon, abymé de dettes, elle lui demanda comment alloient ses affaires? « Fort mal, Sire, » lui répondit-il, s'imaginant peut-être toucher la bienfaisance du monarque: « fort mal; mes créanciers me » tourmentent toujours beaucoup. » Mais pour toute consolation: « *Que ne faites-vous comme moi*, lui répli- » qua-t-il, *Laverdy vient de me mettre à jour.* »

Cette libération, dont le fond étoit un surcroît de charge, car, pour se donner un air d'équité plus sévere,

le contrôleur-général, bien différent de ſes ſemblables qui comptent pour rien les injuſtices de leurs prédéceſſeurs & ne ſe prétendent point obligés de les réparer, rétablit les rentes réduites ſur le pied des anciens capitaux, mais pour le rembourſement ſeulement. C'étoit une leurre qu'il avoit donné à ſes confreres du parlement, ayant beaucoup de rentes de cette eſpece, dont ils ſe flatterent d'être rembourſés les premiers, quoique, ſuivant l'édit, ce ne dût être que par la voie du ſort. On prétend que le grand banc même le fut ſur-le-champ, ce qui facilita beaucoup l'enrégiſtrement.

Le conſeil ſut gré à M. de Laverdy de cette tournure, qui fit valider ainſi légalement la perception des deux vingtiemes & autres impôts, qui ne s'exerçoit que par un enrégiſtrement fait en lit de juſtice, toujours odieux. Le parlement anéantiſſoit par-là toutes ſes remontrances & toutes celles des autres; il ſembloit venir à réſipiſcence, s'avouer coupable d'une réſiſtance déraiſonnable, & reconnoître implicitement la juſtice des coups d'autorité frappés avec tant de rigueur ſur les claſſes de province. Auſſi la cour-des-aides, plus attentive à éviter cette inconſéquence & à conſerver l'honneur de la magiſtrature, après diverſes modifications ajouta ces paroles remarquables :

« Sera ſupplié en outre ledit ſeigneur roi de rendre » au corps entier de la magiſtrature la juſtice qui lui eſt » due pour les violences inouies exercées envers plu- » ſieurs cours de ſon royaume, & de raſſurer ſes peu- » ples qui, témoins des excès auxquels on s'eſt porté » contre les magiſtrats, n'ont que trop appris ce qu'ils » avoient à craindre, ſi de pareils abus de l'autorité » militaire n'étoient réprimés par la punition la plus » ſévere. Ordonne que copies collationnées de la pré- » ſente déclaration, enſemble du préſent arrêt, ſeront » envoyées ès ſieges des élections, &c. »

Une autre diſpoſition de cet édit, qui avoit ſinguliérement flatté le parlement, & peut-être en avoit impoſé à un certain point à la nation, c'étoit l'établiſſement

d'une chambre compoſée de membres de cette compagnie, pour veiller à ſon exécution, en conduire toutes les opérations & décider toutes les queſtions & conteſtations qui pourroient s'élever à leur occaſion. Mais cette chambre ne fut qu'une charge de plus pour le royaume, par les honoraires de ſes membres. Du reſte, elle n'arrêta point la diverſion des deniers, elle ne procura point l'exactitude des paiemens; les rembourſemens des capitaux n'eurent lieu qu'une ou deux fois, autant qu'il falloit pour ſatisfaire aux engagemens pris avec les membres les plus accrédités de cette compagnie, & le déſordre des finances, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître. Il falloit d'une part ſatisfaire aux dépenſes du roi qui, n'ayant plus de maîtreſſe en titre, avoit beaucoup de fantaiſies & étoit entouré de courtiſans & de favoris avides profitant de ſa facilité; de l'autre, aux prodigalités du duc de Choiſeul qui, n'économiſant pas plus les tréſors de l'état que le ſien, tranchoit du petit ſouverain dans ſon genre, & avoit encore plus de créatures à ſatisfaire que ſon maître.

M. de Laverdy qui, ſous un air cafard & modeſte, nourriſſoit une ambition démeſurée, ne pouvant reſter en place qu'en ſubvenant aux continuelles demandes & de Louis XV & de ſon miniſtre, étoit ſans relâche occupé à chercher de nouvelles reſſources, & comme il n'en avoit aucune dans le genre des finances, où il n'entendoit rien, il étoit obligé de recevoir toutes les idées que lui ſuggéroient de cupides ſubalternes. A chaque beſoin d'argent, c'étoit quelque nouvelle invention fiſcale qui provoquoit les remontrances des cours; car il ne pouvoit pas toujours corrompre, & quelquefois le patriotiſme l'emportoit ou l'humeur. Rien de plus révoltant que les réponſes qu'il ſuggéroit au roi, où joignant la baſſeſſe du menſonge à une commiſération dériſoire, il faiſoit ſans ceſſe aſſurer par S. M. qu'elle portoit ſes ſujets dans ſon cœur; que c'étoit malgré elle qu'elle augmentoit le fardeau des impoſitions; qu'elle eſpéroit être bientôt en état de

les ſoulager par les réformes, par l'économie, par la bonne adminiſtration, par l'amélioration des finances; tandis que tout ce qui ſe paſſoit ſous les yeux de la nation étoit une contradiction manifeſte de ces diſcours hypocrites.

Ce fut ce miniſtre qui contribua merveilleuſement à accroître les troubles de Bretagne, en attentant aux droits des états, en leur écrivant des lettres inſolentes, en faiſant enſuite le rôle d'auteur & d'hiſtorien, & répandant des pamphlets, où il ergotoit avec leurs écrivains pour détruire leurs privileges, & établir le deſpotiſme du roi ſur les ruines de leur droit public. On ſe rappelle encore avec quel mépris il fut chanſonné dans cette province. Le ridicule fut la ſeule arme qu'on employa contre lui & elle devint efficace. On en fit bientôt autant à Paris, & ce qui le déſola ſurtout, ce fut une carricature, où l'on le repréſentoit ſous la figure d'un homme portant une hotte ſur les épaules, une canne à bec de corbin dans les mains [l'attribut du contrôleur-général] cherchant dans tous les ruiſſeaux & dans tous les tas d'ordure. Du bout de ſon bâton ſortoient des rouleaux de papier, intitulés : *Arrêts du conſeil.* Il avoit des lunettes ſur le nez, & ſembloit pourvu d'une vue fort courte : défaut au phyſique & au moral de ce perſonnage. Enfin au bas étoit écrit : *au grand chiffonnier de France.* Parodiant Veſpaſien qui avoit mis un impôt ſur les urines, on pouſſa la dériſion juſqu'à lui adreſſer un projet anonyme pour établir des latrines publiques dans des brouettes au coin des rues, où l'on n'auroit pu entrer qu'en payant un droit ; projet peu diſpendieux, & qui devoit rendre beaucoup au gouvernement. Il fallut renvoyer un miniſtre qui, la fable de la cour & de la ville, commençoit à exciter des murmures & des ſoulevemens. La liberté accordée au commerce des bleds, ſoit dans l'intérieur du royaume, ſoit avec l'étranger, bien loin d'opérer les ſalutaires effets qu'on s'en promettoit, formoit une époque cruelle par la cherté

énorme de cette denrée ; cherté soutenue & qui, sauf de légers rallentissemens par intervalles, dura jusqu'à la mort du roi. Les partisans de la routine, les gens à préjugés, ceux qui profitoient des gênes & des entraves, attribuerent cette calamité au système des novateurs. Les économistes, au contraire, la rejetterent sur les mauvaises récoltes, mais plus encore sur la maniere dont on modifioit leur plan. Ils prétendirent qu'une demi-liberté étoit plus pernicieuse qu'une contrainte absolue. Ils se défendirent ainsi, n'osant découvrir la cause véritable tenant à des manœuvres puissantes & secretes, qui prenoient leur source jusqu'au trône, & dont les ministres, agens intermédiaires, faisoient mouvoir des subalternes, qui ne craignant ni infamie ni la haine publique, s'engraissoient de la plus pure substance des peuples. On ne fut pas fâché de détourner les recherches, en fixant l'attention sur un ministre disgracié, qui, chargé spécialement de la partie des bleds, sembloit responsable de tous les maux de la disette. Telle étoit la politique de la fin du regne de Louis XV. Quand la mesure de l'iniquité étoit comblée, on en renvoyoit l'auteur, mais son ouvrage subsistoit.

M. de Laverdy, qui en entrant au contrôle-général avoit voulu conserver sa maison particuliere, pour s'y retirer quand il seroit rendu à la vie privée ; qui avoit donné un état de sa fortune médiocre, ne voulant pas qu'elle fût augmentée durant sa gestion des finances ; qui, gendre d'un marchand de drap, fils d'un avocat & bourgeois lui-même, desiroit ne quitter jamais cette classe, & s'étoit fait prier jusqu'à trois fois pour entrer au ministere, en sortit un homme tout différent. On lui fit une généalogie, par laquelle il justifioit une longue possession de noblesse de race très-ancienne & devenoit susceptible de tous les honneurs. Il voulut être conseiller d'honneur du parlement, membre honoraire de l'académie des belles-lettres, & sa vanité souffrit beaucoup de n'avoir pas eu le tems

décoré du cordon-cleu. Quelqu'un, pour lui faire sa cour; lui ayant offert un prix exorbitant de sa petite maison de la rue des Blancs-Manteaux, il la vendit & se fit donner par le roi & rebâtir le petit hôtel de Conti, pour l'embellissement duquel on étrangla même l'hôtel de la Monnoie dans sa partie contigue. Il fit faire à son beau-pere, fort riche & retiré du commerce, une seconde fortune plus considérable que la premiere. Il la fit faire à ses beaux-freres, à toute sa famille, & lui-même possesseur de deux cents mille livres de rentes, eut raison d'écrire à ses filles, en leur annonçant sa retraite, *qu'il n'étoit plus dans la finance.* C'est l'expression dont il se servoit & qui caractérisoit à merveille la maniere dont il avoit géré sa place pour son propre compte.

Le duc de Choiseul lui fit nommer pour successeur M. Maynon d'Invau. [27 *sept.*] Sa reconnoissance envers ce conseiller d'état, la sagacité qu'il croyoit lui avoir reconnu dans ses rapports au conseil, enfin, son caractere doux & modéré, le rendirent à ses yeux digne de cette confiance, & il se laissa aveugler par l'amitié. D'ailleurs, comme le contrôleur-général n'étoit plus qu'un premier commis plus distingué sous le *chef du conseil des finances*, dont le duc de Choiseul avoit fait rétablir la dignité pour le duc de Praslin qui, lui-même content d'en recevoir les riches émolumens, n'exerçoit que sous l'influence de son cousin. Celui-ci se flatta d'aider de ses conseils, & de diriger son protégé, mais il ne trouva pas en lui l'homme qu'il espéroit. M. d'Invau, d'une santé foible, peu laborieux, étoit incapable de soutenir le fardeau par lui-même & d'obéir à la violente impulsion de son conducteur; il manquoit également d'énergie & pour le bien & pour le mal. Il ne fit que passer. La seule chose qu'on ait à lui reprocher, c'est, par une complaisance aveugle envers les deux ministres & autres gens de la cour qui avoient formé des spéculations de fortune sur la suspension du privilege de la compagnie

des

des Indes, d'avoir osé porter le premier la main à cet édifice, que son antiquité, sa magnificence & le nom de son auteur auroient dû lui rendre plus respectable. Il paroît que cette tache n'a point fait de tort à sa réputation; qu'il doit peut-être moins à lui-même qu'à son prédécesseur & à son successeur. Quoi qu'il en soit, on lui fut gré du courage qu'il eut d'envoyer sa démission après un conseil où ses projets ne furent pas goûtés, & plus encore d'avoir supplié le roi de lui permettre de ne point accepter la pension d'usage, & s'il n'avoit point été utile à l'état durant son ministere, de lui être pas au moins à charge dans l'oisiveté de sa retraite. Il fut remplacé par le fameux abbé Terrai, qui va bientôt figurer dans le cercle des ministres coopérateurs du bouleversement de la constitution de l'état & de la derniere ruine des finances & du crédit du roi. Celui des Choiseul commençoit à tomber. Le nouveau contrôleur-général fut l'ouvrage de M. le chancelier de Maupeou qui, méditant de son côté une grande révolution dans la magistrature, avoit besoin d'un pareil second.

Les parlemens étoient dans une fermentation plus violente que jamais. La pomme de discorde jetée entre eux par la prééminence accordée à celui de Paris, n'avoit produit qu'une sciſſion momentanée. Un intérêt plus pressant les força de se réunir. Si par le rappel des commandans qui les avoient molestés, ils avoient repris *le haut du pavé*, suivant l'expression d'un célebre procureur-général, (1) ce n'avoit pas été pour long-tems. Le silence que leur avoit imposé la cour sur cet objet, & les graces d'un autre genre dont ces courtisans avoient été comblés, ne pouvoient leur faire espérer un calme sincere. L'orage recommença bientôt & plus violemment. La destruction du parlement de Pau, [*juin* 1765] à laquelle les autres classes ne s'opposerent

(1) M. de la Chalotais, dans une lettre à son fils, imprimée au procès.

pas assez fortement, & reconstruit au gré du ministere, encouragea celui ci à des entreprises plus hardies, & les deux procureurs généraux de Rennes, ainsi que plusieurs conseillers de cette cour à la veille de perdre la tête, firent sentir aux magistrats des autres la nécessité de redoubler d'efforts pour sauver ces confreres & réclamer leur privilege *d'être jugés par leurs pairs*. Ce procès est ce qu'on appelle l'*affaire de Bretagne*, un des plus incroyables épisodes du regne de Louis XV.

Elle prit sa source dans les arrêts donnés contre les jésuites (1) & dans les comptes rendus à ce sujet. M. de la Chalotais, l'auteur de ces écrits, leur parut leur plus redoutable adversaire en Bretagne, & n'ayant pu se soustraire à leur destruction, ils songerent à profiter du parti puissant qu'ils avoient dans cette province, afin d'y exciter des troubles & en former le foyer de leurs intrigues pour leur rétablissement, ou du moins pour se venger. Les états de 1762 leur fournirent occasion de commencer. Les évêques, celui de Rennes, Desnos, à leur tête, étoient pour eux. Presque tout l'ordre ecclésiastique, quelques membres de la noblesse composoient un nombre assez considérable, soutenu & protégé par le commandant, qui d'ailleurs disposoit du tiers.

Leur objet étoit de faire invalider les arrêts qui avoient dissous la société en Bretagne, comme rendus contre les droits des états, d'opposer ceux-ci au parlement & la nation à la nation. Leurs partisans furent très-animés ; des gentilshommes qualifiés se firent sur le théatre (2) des menaces, & le duc d'Aiguillon, qui auroit dû arrêter ces excès, les autorisoit indirectement par son silence. On revint trois fois à la charge, on lisoit & l'on faisoit lire clandestinement des lettres,

(1) Tout cet historique est pris en partie d'un mémoire manuscrit de M. de la Chalotais, qui se trouve dans la bibliotheque de M. le duc de Rohan.

(2) On appelle ainsi le lieu d'assemblée générale des trois ordres.

vraies ou fausses, du feu dauphin, pour émouvoir les esprits en faveur des jésuites; & si l'on eût laissé le cours à ces mouvemens, ils eussent probablement excité dans la province une guerre civile, qui bientôt après se fût communiquée dans tout le royaume.

M. de la Chalotais, autant intéressé par amour-propre, par sûreté de sa personne que par patriotisme, à maintenir un ouvrage dont il étoit le principal instigateur, détourna les troubles que le commandant, tour-à-tour protégé & protecteur des jésuites, cherchoit à exciter en leur faveur. Il prévint le duc de Choiseul de leurs manœuvres combinées, qui découvertes perdirent toute leur activité aux états. Mais la société crut cependant avoir obtenu un grand succès en rendant leur querelle personnelle au duc d'Aiguillon, devenu l'implacable ennemi du leur. Fiers de ce chef, ils formerent le dessein de réussir d'une autre maniere.

Il y avoit en Bretagne des plaintes générales contre l'administration du commandant, concernant les grands chemins. Le parlement les avoit prises en considération, & comme les magistrats dénonciateurs des plaintes étoient les mêmes qui avoient paru opposés aux jésuites, ceux-ci & le duc d'Aiguillon se réunirent dans le dessein de les perdre. Par une adresse digne des premiers, en aigrissant l'amour-propre du contrôleur-général Laverdy, ils firent concourir indirectement à leur projet ce personnage vain, janséniste outré, & qui avoit été dans la compagnie un de leurs plus infatigables ennemis. Furieux d'être le jouet de la province, il seconda le duc d'Aiguillon pour multiplier les coups d'autorité contre elle & contre le parlement. Il se trouva tellement emporté hors de ses mesures, que par une suite de démarches incompréhensibles, dont plusieurs étoient préparées si artificieusement, qu'il étoit impossiblement d'éviter le piege, on parvint à précipiter les magistrats dans le parti des démissions, que presqu'aucun d'eux ne desiroit.

Les jésuites & leurs partisans, ainsi restés maîtres du

champ de bataille, tinrent toutes les assemblées, tous les conventicules qu'ils jugerent à propos, & le résultat fut de consommer leur ouvrage dans la province, en perdant M. de la Chalotais, auquel ils ne pouvoient pardonner ses *Comptes rendus*, où il avoit dévoilé si éloquemment le vice des constitutions & du régime de l'ordre, & qui pendant les états s'étoit opposé de tout son pouvoir à leurs manœuvres. [1769.] Par suite, son fils & quelques magistrats les plus ardens contr'eux, devoient être victimes du complot: toutes les circonstances étoient favorables à la réussite; ils avoient pour eux le commandant de la province & son oncle le comte de Saint-Florentin, ayant la Bretagne dans son département, qui, par sa place, organe des volontés du souverain, se trouvoit ainsi juge & partie, & avoit eu l'infamie de ne pas se recuser en pareil cas. Ils avoient quelques autres membres du parlement, les seuls restés & prêts à former un tribunal qui leur seroit dévoué totalement. Enfin, ils avoient le roi, tellement indigné & courroucé contre les Bretons, qu'il étoit décidé à ne leur accorder aucune grace en aucun genre; il en avoit prévenu les ministres, & même celui dépositaire des graces ecclésiastiques. (1)

La désolation répandue dans la province par la dispersion du parlement, occasionnoit des murmures, des plaintes, des pamphlets, des actes de désespoir, dont ils tirerent même avantage. Il y a grande apparence qu'à la faveur de cette fermentation générale, ils se porterent à fabriquer des pieces propres à leur dessein & censées enfantées par les mécontens. Déjà il y avoit une procédure commencée à Paris concernant diverses intrigues pratiquées pour exciter du trouble, divers libelles diffamatoires, tant en vers qu'en prose, tendant à attaquer l'honneur & la réputation de certains magistrats

(1) Cette anecdote se trouve dans une lettre de M. Piquet de Montreuil, conseiller de grand'chambre du parlement de Bretagne, datée de Versailles du 28 décembre 1764, consignée au procès.

ou autres sujets zélés, dévoués au gouvernement, diverses lettres anonymes injurieuses à l'autorité royale, adressées à des ministres. La connoissance de ces délits avoit été attribuée au parlement de la capitale. Pendant qu'il s'en occupoit, il se passoit de nouvelles horreurs.

La nuit du 10 au 11 novembre 1765, MM. de la Chalotais pere & fils, & trois conseillers du parlement démis, furent enlevés à main armée avec l'appareil le plus scandaleux. On fut ensuite par un acte de la majesté royale, où l'on rendoit le monarque accusateur lui-même, que ces magistrats lui avoient été représentés comme également ennemis de son autorité & de la tranquillité publique. On y disoit [*lettres-patentes du 16 novemb.* 1765] qu'ils étoient justement soupçonnés d'avoir cherché depuis quelque tems à exciter & fomenter en Bretagner une fermentation dangereuse; que, pour y parvenir, ils avoient fait entr'eux des assemblées illicites, formé des associations criminelles & entretenu des correspondances suspectes; que non contens de diffamer par différens libelles ceux qui avoient marqué de l'attachement au service du souverain, ils avoient entrepris de répandre des écrits composés dans l'esprit d'indépendance, qui leur avoit fait tenir en public les discours les plus séditieux; qu'enfin ils avoient porté l'audace jusqu'à faire parvenir à la cour des billets anonymes, injurieux à la personne du monarque & attentatoires à la majesté royale.

C'est sur ces accusations vagues que commença une procédure monstrueuse, dont il n'existe aucun exemple dans les fastes de la justice. Pour sauver les apparences de la régularité, pour mieux tromper le roi, on offrit au parlement de Bretagne rassemblé, de lui rendre ses démissions & de lui laisser juger ses membres arrêtés. On cherchoit à faire croire par-là que l'on étoit bien certain de leur crime; qu'on ne les inculpoit du moins que de bonne-foi & avec la plus entiere impartialité, puisqu'on ne vouloit point d'autre tribunal que celui même que leur donnoit la loi; mais en même tems on

mettoit à cette offre une condition impossible à remplir pour les magistrats, celle, en reprenant leurs fonctions, de trahir leur honneur, leur serment & leur patrie. Ce qu'on avoit prévu arriva. Le parlement, délibérant sur les ordres du roi, arrêta que les motifs déterminans de l'acte des démissions subsistoient dans toute leur force, & y persistèrent. [12 *novemb.* 1765.] Quelques-uns même des non-démettans y accédèrent cette fois. C'est ce qu'on desiroit. Alors encouragé par l'exemple du parlement de Pau, on résolut de reconstruire celui de Rennes sur le même pied, & provisoirement on le fit tenir par le conseil. On lui adressa, dès son ouverture, [26 *novemb.*] des lettres-patentes pour procéder à l'instruction du procès des magistrats accusés. Puis ayant recruté [16 *janvier* 1766] quelques officiers démis & rétabli le corps, on parut un instant leur renvoyer la connoissance de l'affaire. Cette manœuvre étoit concertée avec eux qui, non moins ennemis de ces illustres prisonniers, dont la fermeté étoit un reproche continuel de leur lâcheté, n'osèrent cependant rendre le jugement que desiroit la cour, & se déporterent d'un droit dont ils pouvoient refuser de jouir, mais dont ils ne pouvoient priver les accusés. Ce fut un prétexte d'ordonner aux commissaires de continuer l'instruction, & à cet effet nouvelles lettres-patentes [24 *janvier* 1766] portant établissement d'une commission du conseil de S. M. pour tenir une chambre royale à Saint-Malo.

C'est dans cette ville que se reproduisit ce *tribunal postiche*, (1) disparu de Rennes. C'est-là, qu'après avoir éprouvé toutes les révolutions, toutes les modifications, tous les changemens de lieux, de marches que vouloit le commandant de la province, instigateur secret de cette machination, ce qui faisoit subir à la procédure autant de variations; c'est-là qu'avec des formes nouvelles, créées pour l'affaire, des loix

(1) Expression des *remontrances du parlement* séant à Rouen, adressées au roi en 1766.

multipliées pour elle seule, fabriquées par l'accusateur, dérogeant successivement l'une à l'autre, & proportionnées aux jours, aux momens, aux difficultés naissantes, fut enfanté un *code* exprès pour noircir les accusés & opérer leur condamnation. Déjà tout étoit prêt pour l'exécution d'un jugement minuté à Versailles avant le départ des commissaires, & si l'on en croit une tradition constante, le bourreau étoit parti avec tous les instrumens du supplice qui devoit se bruſquer dans la citadelle de Saint-Malo, lorsque les vigoureuses remontrances du parlement de Paris jetterent dans le cœur du monarque un remord salutaire. Le duc de Choiseul vint trouver en ce moment le roi tourmenté d'anxiétés cruelles; il acheva de l'émouvoir & lui fit révoquer l'arrêt de sang déjà signé.

L'affaire prit un autre cours: les pouvoirs de la commission cesserent; la continuation du procès revint [17 *févr.* 1766] pardevant les juges naturels qu'avoient constamment réclamés les prisonniers. Mais ces juges naturels n'étant que des magistrats en petit nombre, gagnés par faveur ou intimidés par crainte, ne pouvoient former le véritable parlement qui résidoit dans la personne des exilés. M. de la Chalotais & ses co-accusés déclinerent ce tribunal dans l'état où il étoit, attendu qu'il ne pouvoit connoître d'un procès concernant de simples particuliers, encore moins d'un concernant des membres d'une cour, ayant le droit d'être jugés toutes les chambres assemblées, & ils demanderent à être renvoyés pardevant le parlement de Bordeaux. (1) L'instruction n'en continua pas moins à la poursuite de M. Geoffroy de la Ville-Blanche, conseiller, nommé procureur-général à cet effet, quoiqu'il eût déclaré pour moyen de récusation son inimitié capitale envers M. de Caradeuc. Tout

(1) Ce parlement est désigné par l'ordonnance de 1737 pour être subrogé à celui de Rennes, dans le cas où celui-ci n'est point en état de connoître des affaires qui lui sont portées.

étoit mêlé de bizarreries, d'irrégularités, de despotisme dans ce procès, où l'on ne sembloit revenir de tems en tems à l'ordre que pour s'en écarter plus étrangement ensuite. Par un arrêt du conseil [12 *mars* 1766] il fut ordonné que les procédures faites au parlement de Paris concernant les premiers troubles de la Bretagne, seroient envoyées au greffe du parlement de cette province, pour y être jointes au procès criminel qui s'y poursuivoit, & en conséquence dans la vacance de pâques, on vint enlever militairement ces pieces chez le rapporteur, tellement étourdi de cet acte extrajudiciaire, qu'il eut la foiblesse de les livrer.

Après cette réunion, [9 *juillet* 1766] il y eut encore disjonction, enfin, évocation du tout au conseil & translation [22 *nov.* 1766] des prisonniers à la Bastille : nouvelles réclamations de ceux-ci, persistant à demander pour tribunal celui que désignoit la loi. Ce fut alors que dans une assemblée solemnelle du conseil des parties, où assista le roi, après un historique que fit M. le Noir, rapporteur, qui termina sa péroraison par l'inviter à la clémence, S. M. dit [22 *déc.*] qu'elle n'avoit pas besoin d'en savoir davantage & qu'elle ne vouloit pas qu'il intervint de jugement. Elle ordonna en même tems l'extinction de tous délits & accusations à cet égard. Ce qui eut lieu par des lettres du sceau. [24 *déc.*]

Par une contradiction manifeste, tandis qu'on exaltoit la sagesse, la modération, la bonté du souverain, on lui faisoit exercer la tyrannie la plus criante. Les magistrats sortis de la Bastille, non seulement ne rentrerent pas dans leurs fonctions, mais on fit déclarer à S. M. qu'elle ne rendroit jamais la confiance ni ses bonnes graces à ses procureurs généraux. Tous furent exilés avec une excessive dureté : ils ne purent pas même voir en partant leurs amis & leurs proches. Le parlement de Paris insistant sur cette inconséquence, sur une punition capable de laisser encore des soup-

çons contre les accusés, le roi [22 *janvier* 1767] déclara *que leur honneur n'étoit pas compromis.* C'est ainsi que, par de misérables subterfuges suggérés à la vengeance particuliere de Louis XV, leurs ennemis assouvissoient encore la leur. Ils avoient piqué l'amour-propre du roi par des lettres interceptées, où les magistrats, sans offenser la majesté, traitoient l'homme avec une vérité à laquelle il n'étoit pas fait.

Ils languirent encore plusieurs années, sans que leurs mémoires multipliés, sans que les instances des cours pussent rien faire en leur faveur. En un mot, reconnus innocens des maux & des opprobres qu'on leur avoit fait souffrir, ils ne purent obtenir aucun moyen de justification légale ; ils étoient constamment les victimes, & leurs oppresseurs triomphoient : genre d'iniquité propre à l'horrible époque du siecle dont nous nous occupons.

Bien loin qu'une pareille conduite rétablît le calme dans la province de Bretagne, comme l'on en avoit flatté le roi, elle fut en feu plus que jamais. La cabale jésuitique continuoit d'y souffler la discorde par-tout. Le parlement, vain simulacre, déchu de son ancienne splendeur, n'étoit plus le sanctuaire de la justice, mais un repaire d'iniquités, un tribunal dérisoire appellé *le baillage d'Aiguillon.* Les états divisés voyoient les coups d'autorité multipliés contre leur liberté expirante. L'ordre de la noblesse luttoit encore contre les deux autres entiérement subjugués, mais étoit travaillé lui-même d'un schisme élevé par les intrigues du commandant. Celui-ci, despote absolu, entouré d'espions, de délateurs, de suppôts de ses fureurs, maître des lettres de cachet que décernoit à son gré son oncle ministre, dépeuploit la province de ses défenseurs, à force d'exils & de proscriptions. (1) Enfin, il avoit

(1) Voyez la *réponse des états au mémoire du duc d'Aiguillon*, où ils comptent 134 lettres closes décernées pendant le cours d'environ trois années.

entrepris de consommer la destruction totale des constitutions de la Bretagne, en faisant enrégistrer par ordre un réglement terrible de deux cents trente-un articles, dont les dispositions insidieuses tendoient pour la plus grande partie à ériger en loi toutes les innovations qu'il avoit introduites, tous les abus d'autorité qu'il s'étoit permis, toutes les violences qu'il avoit tentées, en un mot, entiérement contraire au droit & aux usages anciens, tant au fond que dans la forme.

Heureusement pour les Bretons, ce fut le terme de l'administration du commandant. La mesure de ses iniquités étoit comblée, & la nation au désespoir pouvoit se porter aux plus cruelles extrêmités : du moins c'est sous ce point de vue que le duc de Choiseul, ennemi personnel du duc d'Aiguillon, dont il redoutoit l'ambition excessive, représenta les choses au monarque pour l'effrayer. Après lui avoir fait naître des inquiétudes sur le réglement, lui avoir fait envisager les troubles qu'il devoit occasionner nécessairement dans la prochaine tenue des états, il lui suggéra d'en convoquer une extraordinaire, où il seroit adopté plus librement. Ce ministre savoit comment il falloit prendre le roi, qui se seroit refusé à détruire tout à coup un ouvrage odieux, mais exécuté sous ses ordres. Il ne parla que d'adoucissemens, de modifications, qui ne compromettoient point son autorité, & en conservant les dispositions nécessaires pour contenir les mouvemens trop tumultueux des états, enchaîneroient plus sûrement la noblesse, lorsqu'elle auroit concouru elle-même à forger ses fers. Afin de mieux séduire son maître, il lui proposa de charger de cette commission le président Ogier, personnellement agréable à S. M., dont elle aimoit l'esprit de douceur & de conciliation, en qui elle avoit une confiance particuliere. D'ailleurs homme de loi, très-instruit des formes, & qui, dépouillé de tout l'appareil militaire du commandant, n'auroit que l'air d'un pacificateur.

Louis XV se rendit ou plutôt se laissa entraîner, & le commissaire fut nommé.

Le duc d'Aiguillon, qui sentoit où le coup devoit porter, dissimula son ressentiment; mais par ses émissaires il tâcha de l'écarter, en fomentant l'esprit de faction qu'il avoit intérêt de ne pas laisser rallentir en ce moment. Ayant mis en œuvre ses écrivains à gages, il fit imprimer & distribuer presqu'à la veille de l'assemblée extraordinaire de 1768, un écrit intitulé: *Entretiens*, [*février* 1768] dans lequel deux ou trois interlocuteurs jouoient les imbécilles, pour inculper tout l'ordre de la noblesse & entretenir la désunion. (1) Les Bretons avoient trop à cœur de faire voir le calme succéder à l'orage, dès que le président Ogier paroîtroît. Jamais plus de concert ne régna dans les assemblées, jamais plus d'union entre les ordres. Ce que le duc de Choiseul avoit prévu pour rendre docile l'amour-propre du monarque arriva. L'avis de se borner à supplier S. M. de vouloir bien retirer le code de législation monstrueuse dont se plaignoient les états, de les dispenser même de le discuter, parce que, suivant le droit & la possession ancienne, à eux appartient de faire leurs réglemens sous son bon plaisir; cet avis, que soutenoient fortement les partisans du commandant, affectant en ce moment la défense des intérêts de la province qu'ils avoient violés tant de fois, fut rejeté. On se contenta, après une protestation respectueuse, de l'examiner article par article, & l'autorité, qui empiete toujours, conserva toute son influence. Le président fut obligé de faire l'éloge des Bretons à la cour, & il fut décidé que ce seroit le duc de Duras qui tiendroit les grands états.

Tous ces changemens devoient amener nécessairement le retour du parlement, qui s'effectua en effet un an après, auquel furent réunis même les quatre magistrats

(1) Voyez la *Réponse des états*, &c.

(1) impliqués dans le procès des procureurs-généraux, les seuls sur lesquels on ne put jamais faire revenir le roi, se retranchant toujours à les déclarer innocens, mais prétendant toujours avoir des raisons secretes de les retenir en exil. Ceux-ci se prévalurent de cette rigueur pour recourir de nouveau à leur corps & demander une justification qu'ils avoient sollicité vainement à tous les tribunaux; ce qui amena l'étrange procès instruit devant la cour des pairs. Evénement singulier, au-dessus de tous ceux qui l'avoient amené, terminé par un dénouement plus singulier encore, avant-coureur de la destruction absolue de tout ordre, de la magistrature & des loix.

M. Lamoignon de Blanc-Mesnil avoit de douloureux reproches à se faire sur sa trop grande complaisance à se prêter au despotisme de la cour. Chef de la justice, il avoit vu pendant dix ans des orages persévérans s'élever sous son influence contre ses ministres; il avoit fait infliger des exils consécutifs, des mandats, des emprisonnemens à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Besançon, à Grenoble, à Toulouse; il avoit livré des attaques générales ou particulieres aux cours de magistrature, tantôt par l'établissement d'une chambre royale, tantôt en suscitant les gens du grand-conseil contre toutes les classes du parlement, tantôt en jetant des semences de division entre les états & le parlement d'une même province. Mais il avoit reconnu l'abyme qu'il creusoit insensiblement sous les fondemens de l'état ébranlé: il en avoit été effrayé, & dans ses remords s'étoit refusé à laisser gagner le principe de dissolution qu'il avoit trop fait valoir, le commandement substitué à la loi. Il s'étoit également refusé à donner sa démission, & dans une inaction moins honteuse que toutes ses œuvres, dans un exil plus doux que ses jours de prospé-

(1) Messieurs Charette de la Gascherie, Piquet de Montreuil, Charette de la Coliniere, arrêtés les premiers, & de Kersalaun, arrêté depuis.

rité, il gémissoit des maux dont il devoit se regarder pourtant comme le principal auteur.

On lui avoit substitué M. de Maupeou, qui attendoit depuis plusieurs années la récompense de sa défection, & ne pouvant par aucune insinuation déterminer M. de Blanc-Mesnil à le recevoir pour successeur, en obtenant les sceaux, [4 *octobre* 1763] s'étoit fait nommer vice-chancelier; dignité bizarre dont il ne jouit que dans l'almanach. Le parlement ne voulut pas le reconnoître, & les magistrats, en jouant sur son nom le qualifioient énergiquement; ils ne l'appelloient que le *Vice*. (1) C'étoit un beau parleur, fort ignorant, fort souple, & sous qui se passerent toutes les horreurs que nous venons de décrire.

C'est sous lui que se tint au parlement la fameuse séance du roi, [3 *mars* 1766] appellée *la flagellation*, parce qu'elle ressembloit assez à celle de Louis XIV, lorsqu'il y vint le fouet à la main. Louis XV proscrivit solemnellement toutes les innovations prétendues des cours, sur-tout ce mot de *classe*, qui choquoit fort l'oreille des ministres, & y avança l'étrange assertion, qu'*il ne tenoit sa couronne que de Dieu*. Non content de l'avoir ainsi promulguée dans la capitale, il fit apporter aux parlemens de province leurs régistres, pour y voir inscrire en cérémonie & en corps la même réponse. C'est alors qu'on vit bien ce que l'autorité courroucée pouvoit en un seul jour contre quinze ans d'agrandissement de la magistrature. Ces diverses compagnies retournerent tristement chez elles faire des arrêtés sourds, dans lesquels elles n'oserent pas même combattre la fausseté de la proposition révoltante énoncée ci-dessus. Elles furent tellement étourdies du coup, que le mot *classe* n'a pas reparu depuis dans aucun de leurs écrits.

Si cette démarche vigoureuse du roi eût été soutenue, c'en étoit fait, le despotisme triomphoit dès ce moment.

---

(1) Voyez les diverses lettres insérées au procès imprimé de M. de la Chalotais.

Par bonheur la diſſention étoit entre les miniſtres, & tous ménageoient ſéparément la magiſtrature pour leurs vues particulieres. Le contrôleur-général avoit des édits à faire paſſer ; le vice-chancelier deſiroit toujours être chancelier en pied ; le duc de Choiſeul ſur-tout ne vouloit pas laiſſer réuſſir le duc d'Aiguillon dans l'affaire de Bretagne. Il excitoit ſous main les procureurs-généraux à ſe prévaloir de leurs premiers avantages, & les magiſtrats à les appuyer. Par la retraite de M. Molé, qui avoit vu échapper les ſceaux qu'il croyoit dus à ſon nom & à ſon zele, d'ailleurs fatigué du rôle difficile de ſe maintenir avec la cour ſans trahir ſa compagnie, le parlement avoit à ſa tête le fils du vice-chancelier, plus intriguant, plus adroit, plus ſcélérat que ſon pere ; car il joignoit à tous les défauts l'hypocriſie : il ne le regardoit que comme le gardien d'une place que dévoroit déjà ſon ambition, & ce n'étoit pour lui qu'un rival à ſupplanter quand il en ſeroit tems. Il s'étoit attaché au duc de Choiſeul comme au tout-puiſſant d'alors ; il lui faiſoit baſſement ſa cour & en recevoit l'impulſion qu'il rendoit à ſa compagnie. Celle-ci enhardie, malgré les défenſes du monarque, inſiſta de nouveau dans le procès de MM. de la Chalotais, à meſure que l'impéritie du vice-chancelier lui faiſoit faire quelque fauſſe démarche, & les parlemens de province, ſinges de celui de Paris, reprirent les mêmes erremens. Le monarque, incapable de garder par lui-même une aſſiette fixe, balotté entre ſes miniſtres, gauchit bientôt dans l'eſpoir d'une tranquillité qu'il cherchoit & ne pouvoit trouver. Il n'avoit pas fait un pas en arriere, qu'on s'en prévaloit pour lui en faire faire un autre. C'eſt du ſein de ces contradictions perpétuelles que le premier préſident de Maupeou eſpéroit voir bientôt ſortir ſa grandeur. Il ſavoit que ſon pere, embarraſſé de deux parlemens détruits, du grand-conſeil démis & à rétablir, après avoir plongé le roi dans un labyrinthe de difficultés inextricables, n'auroit jamais aſſez de reſſources dans l'eſprit pour en retirer S. M. C'eſt ce moment qu'il attendoit, comme celui où

le prince, trop heureux de lui abandonner le fil des affaires, seroit forcé de le prendre pour son conseil unique, de se livrer aveuglément à sa direction & de le laisser frapper tous les coups que lui inspireroit sa vengeance.

Les affaires de la religion n'étoient pas plus fixes que celles de la magistrature. Depuis la mort du cardinal de la Rochefoucault, [6 *juin* 1757] elles étoient entre les mains de M. de Jarente, évêque de Digne & puis d'Orléans. C'étoit un *Roué* dans toute la force du terme, qui, aux ordres de la favorite, tant qu'elle vécut, étoit passé à ceux du duc de Choiseul, menant la vie la plus dissolue, vendant sans pudeur les bénéfices, souvent le salaire du métier le plus infame. On conçoit que ce prélat, marchant en tout sur les traces du cardinal Dubois, mais n'en ayant pas le génie, ne faisoit pas plus de cas des jansénistes que des molinistes. Il n'avoit ni la force ni le ton propre à en imposer à l'un ou à l'autre parti. Egalement mépriſé du clergé & de la magistrature, il se laissoit aller au torrent, suivant que souffloit le vent de la cour.

Les *Zelanti*, entre les évêques, voulurent profiter de l'assemblée décennale de 1765, pour consommer l'ouvrage commencé dans celle de 1755, & asseoir une opinion certaine sur cette bulle *Unigenitus*, qui, née depuis plus d'un demi-siecle, sans opérer aucun bien, avoit produit tant de maux. Ils parvinrent à former un corps de doctrine à cet égard, sous le titre d'*Actes du clergé de* 1765, & se doutant bien de la suppression qui en seroit ordonnée par le parlement, en se séparant, en firent une distribution publique & gratuite à tous les fideles, qui, prévenus, ou par hasard, se rencontrant aux Grands-Augustins, recueillirent cette manne spirituelle. Les magistrats ne tarderent pas à sévir contre un nouveau monument de fanatisme, où ils étoient personnellement offensés, & lui donnerent ainsi une consistance qu'il n'auroit pas eue par lui-même. Cet ouvrage, où il s'agissoit de faire parler Dieu en éclairant les peuples sur

les objets de leur foi, étoit non-seulement indigne de l'inspiration de l'Esprit-Saint, mais très-médiocre comme production humaine. Celle-ci avoit été enfantée avec tant de précipitation & d'ignorance, qu'elle devint la dérision des impies, le scandale des foibles & excita l'indignation du clergé savant. Sans l'éclat qu'avoit fait le parlement à son sujet, elle n'auroit causé aucune sensation, aucun bruit : peu de gens l'auroient lue. Ses arrêts la firent connoître ; ils occasionnerent la résistance de quelques curés ardens, qui publierent ces actes à leur prône & furent décrétés. La cour, plus incapable que jamais de décisions vigoureuses, cherchoit seulement à se maintenir entre les deux partis, sans les laisser trop empiéter. Elle rendit un arrêt du conseil en explication de ces actes, pour ce qui intéressoit l'autorité du roi, que les magistrats prétendoient compromise, & en même tems pour assurer à la puissance ecclésiastique les droits essentiels qu'elle tient du ciel & que les évêques réclamoient sans relâche. Personne ne fut content. Représentations des prélats, sur ce qu'en déterminant les limites des deux puissances, S. M. laissoit de l'ambiguité à l'égard de la leur, dont on pouvoit tirer des conséquences fâcheuses : remontrances du parlement sur ce que cet arrêt regardoit la bulle *Unigenitus* comme loi de l'église & de l'état, soutenoit ainsi le schisme sur la cassation de ses décrets, sur de nouveaux refus de sacremens, sur des interdictions nouvelles prononcées par l'archevêque de Paris. On ne savoit auquel entendre, & la confusion régnoit plus que jamais dans cette partie de l'administration. Quelquefois on laissoit aller le parlement & l'on croyoit qu'il avoit gain de cause ; puis on lui enlevoit ses victimes par des lettres de cachet. On n'osoit rétablir les prêtres décrétés, mais on leur donnoit des pensions, de meilleurs bénéfices. Vouloit-il s'en prendre aux supérieurs-majeurs les plus coupables, on l'arrêtoit tout court, on allongeoit l'affaire, on la faisoit dégénérer en objet de contestation & de forme, on l'éternisoit par les délais. La cour fut six mois à faire aux

célebres remontrances sur les actes sa réponse fort longue & ne statuant définitivement sur rien. Le singulier, si quelque chose avoit pu le paroître alors, c'est que le conseil des dépêches, où s'agitoient ces matieres, étoit présidé par M. le vice-chancelier de Maupeou, qui présidoit le parlement pendant les grands mouvemens & avoit établi contre le schisme les principes les plus lumineux & les plus irrésistibles; c'est que M. de Laverdy, sorti de cette compagnie, un des plus fougueux jansénistes qu'elle eût, péroroit à ce conseil & entraînoit souvent les suffrages; c'est qu'enfin il étoit mu par le duc de Choiseul, ennemi du clergé, cherchant à capter la magistrature, & d'un caractere altier & tranchant si jamais il en fût.

Tout cela s'explique par le caractere irrésolu du maître qui, trompé continuellement dans les moyens qu'on lui faisoit prendre, avoit renoncé à toutes vues du bien. Il l'avoit cherché d'abord; son jugement exquis le lui avoit fait entrevoir; il n'avoit pas eu le courage de l'exécuter de son propre mouvement. Entraîné par une foule de conseillers pervers, il ne savoit plus comment y revenir & en étoit à ce degré d'insouciance, où il ne desiroit que s'étourdir sur la situation de son royaume, que gagner du tems en évitant toute commotion violente, qui auroit pu le troubler dans son repos.

On auroit cru que cette façon de penser eût dû le conduire à avoir un premier ministre, mais son amour-propre répugnoit à cet acte de foiblesse de la part d'un prince sur le trône depuis un demi-siecle; il n'avoit pas le courage de l'exécuter. Le duc de Choiseul l'étoit bien à quelques égards. Louis XV goûtoit sa façon de travailler leste, qui lui épargnoit toute contention d'esprit; mais il n'aimoit pas son caractere extrême & décidé; & dans la crainte qu'il ne prît trop d'empire sur lui, il lui opposoit quelquefois d'autres ministres ou courtisans qui, se prévalant de ce moment de faveur, prouvoient au duc que la sienne n'étoit pas inébranlable. Il est vrai qu'il reprenoit bientôt le dessus,

quoique toujours sous la main du maître, qui ne pouvant le contenir par lui-même lui opposoit un autre rival. Mais malgré ce manege, & quoique tout se fît en son nom, son état étoit ce qui l'occupoit le moins: chaque opération portoit l'empreinte du génie de l'homme auquel il s'en étoit rapporté. Et comme il varioit souvent dans le choix de sa confiance, ou plutôt qu'il la donnoit à celui qui savoit la surprendre dans le moment, le gouvernement se ressentoit de cette instabilité.

C'est ce parti que Louis XV avoit pris de s'isoler en quelque sorte de son royaume, de distinguer en lui deux hommes presque toujours opposés, le monarque & le particulier, qui donne également la clef de plusieurs autres traits de sa vie. On a vu qu'il continuoit d'accorder son intimité & sa familiarité à ceux qu'il avoit disgraciés comme roi, aux Maillebois, aux Clermont, aux Richelieu. De même il en éloignoit ceux qu'il ne pouvoit s'empêcher d'estimer pour leurs services rendus à l'état, pour leur patriotisme; le prince de Conti, M. de la Chalotais, tous ces magistrats qui soutenoient les droits de sa couronne & qu'il détestoit. C'est ainsi que, tandis qu'il laissoit le parlement humilier, tourmenter, vexer les prélats, il approchoit de sa personne les plus fanatiques, il les admettoit à sa table. A la cérémonie de la dédicace de la paroisse de Choisi-le-Roi, [21 *septembre* 1760] l'archevêque de Paris qui la faisoit en présence de S. M., assisté des archevêques d'Arles, de Tours, de Besançon, de Toulouse & d'Albi, & des évêques de Grenoble, de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz & d'Autun, tous les prélats consécrateurs, ceux qui avoient assisté à ce pieux spectacle & les deux agens-généraux du clergé eurent l'honneur de manger avec elle. C'est ainsi que, tandis qu'il signoit l'arrêt de proscription des jésuites, il les conservoit à sa cour. Mais l'anecdote la plus incroyable en ce genre, c'en est une constatée depuis sa mort, & contribuant à dévelop-

per merveilleuſement le caractere incompréhenſible de ce prince.

On ſe rappelle l'étrange procès [1763] qui s'éleva après la paix entre le comte de Guerchy, ambaſſadeur de France en Angleterre, & le chevalier d'Eon, qui avoit été miniſtre plénipotentiaire dans l'*interim*. On fut fort étonné alors de voir l'audace avec laquelle le dernier inſultoit & baffouoit le comte, & plus encore de l'impunité dans laquelle il continua de vivre à Londres & de répandre les pamphlets les plus outrageans contre ſon ennemi. L'*in-quarto* intitulé, *Lettres, Mémoires & Négociations particulieres, &c.* étoit non-ſeulement déshonorant pour celui-ci, mais compromettoit les perſonnages les plus puiſſans de ce tems-là, le duc de Choiſeul, le duc de Praslin, le duc de Nivernois, la marquiſe de Pompadour même. Leur petiteſſe d'eſprit s'y déceloit par leurs propres dépêches, & l'on ſent combien l'amour-propre eſt iraſcible en pareil cas! On a appris depuis qu'en effet il avoit été queſtion de faire enlever le chevalier d'Eon, qu'on avoit eu l'agrément du roi, & qu'en même tems S. M. ayant voulu ſavoir la maniere dont s'exécuteroit le projet, depuis long-tems en correſpondance ignorée avec ce confident, lui donnoit avis de tout ce qui ſe paſſoit, & les moyens de ſe tenir ſur ſes gardes pour déconcerter les raviſſeurs. Bien plus; quelque tems après [1 *avril* 1766] Louis XV lui accorda une penſion ſecrete de douze mille livres; dont la formule conçue dans les termes ſuivans, eſt ſignée & écrite en entier de ſa main.

« En conſéquence des ſervices que le ſieur d'Eon » m'a rendus, tant en Ruſſie que dans mes armées, » & d'autres commiſſions que je lui ai données, je » veux bien lui aſſurer un traitement annuel de douze » mille livres, que je lui ferai payer exactement tous » les ſix mois, dans quelque pays qu'il ſoit [hormis » en tems de guerre chez mes ennemis], & ce juſ- » qu'à ce que je juge à propos de lui donner quel-

» que poſte, dont les appointemens ſoient plus con-
» ſidérables que le préſent traitement. A Verſailles,
» le premier avril 1766. [*Signé* LOUIS,] »

Il paroît que depuis ce chevalier, toujours reſté à Londres juſqu'à la mort du roi, lui ſervoit d'eſpion, moins des Anglois que de ſon ambaſſadeur : circonſtance qu'un autre auroit mieux fait concourir aux grandes vues de la politique, & dont il ne tira parti que pour s'amuſer, que pour rire aux dépens de ſes miniſtres.

Ce chevalier d'Eon, qu'on a traveſti depuis en femme, & qui vraiſemblablement participe aux deux ſexes, mérite d'être connu plus particuliérement. Voici comme il raconte ſon hiſtoire. Née à Tonnerre, Mlle. d'Eon, fille ſuivant ſon aveu, ſe trouva douée dès l'âge le plus tendre d'une prudence capable de ſeconder les vues politiques de ſes parens, qui la faiſoient paſſer pour garçon. Elle fut envoyée à Paris & miſe au college Mazarin, où l'on ſent tout ce qu'il dut lui en coûter de dégoûts, de travail & d'efforts pour y ſuivre les divers exercices d'eſprit & de corps, ſans trahir le ſecret de ſon ſexe qu'on ne ſoupçonna jamais. A l'étude des belles-lettres ſuccéda celle des loix. Elle fut reçue docteur en droit civil, en droit canon, puis avocat. Connue déjà par pluſieurs ouvrages, elle eut occaſion de ſe dévoiler au prince de Conti, qui honoroit ſa famille d'une bienveillance particuliere. La Ruſſie étoit alors brouillée avec la France. Il étoit eſſentiel de rapprocher les deux cours : on vouloit un agent myſtérieux, ſans caractere, & cependant capable de s'inſinuer & de remplir la miſſion délicate dont il ſeroit chargé. Le prince de Conti crut avoir trouvé en Mlle. d'Eon toutes les qualités requiſes, & la propoſa à Louis XV, qui aimoit fort ces ſortes de myſteres. Il adopta volontiers le négociateur femelle qui, aux approches de Pétersbourg, prit les habits de ſon vrai ſexe, & réuſſit ſi bien dans ſon rôle, que S. M. ſe plut à le renvoyer une ſeconde fois en Ruſſie avec le che-

valier de Douglas. Alors elle avoit repris les habits d'homme, & joua ce second personnage avec plus de finesse encore, puisqu'on assure qu'elle ne fut pas même reconnue de l'impératrice. Le fruit de leurs négociations fut de déterminer la Russie à s'allier aux cours de Vienne & de Versailles, plutôt qu'avec la Prusse. Quand le traité fut signé, Mlle. d'Eon fut chargée d'en porter la nouvelle au roi. Elle se cassa la jambe en route. Cet accident ne l'arrêta point, & son arrivée à Versailles précéda de trente-six heures celle d'un courier dépêché par la cour de Vienne au moment où elle en étoit partie. Le roi enchanté ordonna à son chirurgien de prendre un soin particulier de Mlle. d'Eon, & lui accorda une lieutenance de dragons qu'elle desiroit. Elle servit dans les dernieres campagnes, puis rentra dans la carriere de la politique, & fut envoyée secretaire d'ambassade à Londres, où elle se rendit si agréable à cette cour, que S. M. Britannique, contre l'usage, la choisit pour porter à Versailles & à M. le duc de Bedford, son ambassadeur à Paris, la ratification du traité de paix conclu entre les deux nations. Ce fut à cette occasion que le roi lui accorda la croix de Saint-Louis. Elle en avoit déjà deux pensions. Au reste, il faut avouer que c'est l'être le plus extraordinaire du siecle. On a vu plusieurs fois des filles se travestir en homme & en remplir les fonctions à la guerre ; mais on n'en connoît aucune qui ait rénui autant de talens militaires, politiques & littéraires.

L'anecdote que nous a également revelée M. le comte de Broglio, prouve plus que jamais ce que nous avons dit du caractere du feu roi. Il rapporte (1) que ce monarque lui fit remettre en 1752, à sa nomination à l'ambassade de Pologne, par feu M. le prince de

(1) Dans un mémoire produit en justice & imprimé en 1779, ayant pour titre : *Exposé des motifs qui ont nécessité la plainte du comte de Broglio.*

Conti un ordre de la main de S. M , de correſpondre ſecrétement avec elle, & de préférer ceux qu'elle lui feroit paſſer par ce prince, à ceux qui lui viendroient directement de ſon conſeil Il ajoute qu'en 1757, lorſque cette alteſſe eut perdu les bonnes graces de Louis XV, le roi lui confia directement cette correſpondance, & qu'elle a continué telle juſqu'à ſa mort. Sa diſſimulation alla juſqu'à punir deux fois ce ſeigneur, en lui donnant une atteſtation intime que ces deux exils étoient non mérités, & il montre aujourd'hui cet écrit. Il exigea ſur-tout dans l'affaire de la Baſtille (1) que le comte de Broglio inculpé, laiſſât compromettre, ſans ſe juſtifier, ſans ſe plaindre, ſa liberté, ſon honneur, qu'il vît accumuler ſur ſa tête les plus graves accuſations, & ſe ſouffrît dénoncer à la patrie, aux cours étrangeres, comme un incendiaire politique, comme un artiſan d'intrigues & de manœuvres abominables.

Nous ignorons dans quel tems ſe forma l'intimité ſecrete du feu roi avec le duc d'Aiguillon ; mais il eſt certain qu'elle s'accrut & commença à être publique préciſément dans le tems où ce commandant devenoit plus odieux en Bretagne ; qu'obligé de le retirer pour ſatisfaire la nation, il l'approcha de ſa perſonne en l'agréant pour commandant des Chevaux-légers de ſa garde ; qu'enfin en reconnoiſſant ſolemnellement l'innocence de M. de la Chalotais indignement calomnié, il receloit en quelque ſorte alors dans ſon palais le calomniateur, & s'obſtinoit à le ſouſtraire à toutes pourſuites.

Après ces exemples frappans de la maniere dont Louis XV diſtinguoit en lui-même le particulier du chef de l'état, on ne ſera pas ſurpris qu'il en ſéparât auſſi ſes intérêts. Il avoit une caiſſe à lui tout-à-fait différente de la caiſſe publique, dont il laiſſoit la diſpenſation & les reviremens au contrôleur général, & il s'étoit choiſi

(1) En 1773. Nous reviendrons ſur cette anecdote.

pour la sienne un homme de confiance, un ministre *ad hoc* : c'étoit M. Bertin. Non-seulement il n'auroit pas souffert qu'on eût rien tiré de son pécule pour le fisc de l'état, mais même quand il pouvoit augmenter le sien aux dépens de celui-ci, il regardoit cela comme une spéculation heureuse. Il avoit toutes sortes de papiers, & il n'arrêtoit pas au conseil le discrédit de quelques-uns, qu'il ne donnât ordre sur-le-champ à son agent de mettre sur la place ceux de cette classe & de s'en défaire avant que la baisse eût lieu. Lorsque le roi de Suede d'aujourd'hui, alors prince royal, vint en France pour arranger l'affaire des subsides dus à son pere, le trésor royal étant à sec, Louis XV eut beaucoup de peine à avancer cette somme de ses propres fonds, & ce ne fut qu'à condition qu'elle lui seroit bientôt remplacée.

Ce qui n'étoit d'abord qu'un enfantillage risible se tourna, à l'époque de la vie de Louis XV où nous sommes parvenus, en une dureté de cœur incroyable. Les pervers qui l'entouroient, aiguillonnant sa cupidité, l'éblouirent par des spéculations d'un bénéfice immense sur le monopole des bleds, qu'ils pouvoient d'autant mieux exercer sous S. M., que le système de liberté prétendue le favorisoit davantage. On lui persuada de construire des magasins pour le roi, sous prétexte de pourvoir aux besoins des peuples; ce qui occasionnant la rareté de la denrée, la soutint à un prix de cherté continue, augmentée encore par des récoltes peu favorables. Nous n'entrerons point dans le détail des manœuvres pratiquées par les acapareurs subalternes, dépeintes d'une façon lumineuse dans une foule d'écrits des économistes. Nous observerons seulement que Louis XV s'occupoit si sérieusement de cette spéculation, que ceux admis dans ses petits cabinets voyoient sur son secrétaire des cafernets exacts du prix des bleds, jour par jour, dans les différens marchés du royaume. Voilà pourquoi les cours, autorisées en apparence à remonter à la source des abus, étoient arrêtées dès qu'elles auroient pu en découvrir le fil, & sur-tout lorsqu'elles vouloient sévir contre les

auteurs. C'eſt ce qui rendit illuſoire la fameuſe aſſemblée des notables, tenue à Paris en 1768, [28 *nov.* 1768] ſous le nom d'*aſſemblée de la police générale*, qui auroit pu devenir très-importante ſi le parlement eût eu quelque nerf ou n'eût pas été préſidé par un chef abſolument vendu à la cour. Nous voyons par le récit que le préſident Choart, de la cour-des-aides, fit à ſa compagnie en ſortant de l'invitation pour aviſer au parti qu'il convenoit de prendre ſous le bon plaiſir du roi, relativement à la cherté exceſſive des grains & du pain, qu'il eſt obligé de convenir n'avoir rempli qu'imparfaitement ſa miſſion. Il nous apprend que l'objet de l'invitation & de la délibération n'a été connu que quelques momens avant l'aſſemblée, quoiqu'on eût à opiner ſur les plus grandes queſtions; qu'il ne put jamais obtenir que l'aſſemblée fût remiſe à un autre jour, ni qu'on lui donnât un délai ſuffiſant pour prendre & porter le vœu de ſa compagnie. Il finit par marquer à ſes confreres ſa douleur d'avoir été forcé de ſe déterminer trop promptement ſur des objets ſi dignes des plus profondes réflexions, dans une aſſemblée imprévue & dont beaucoup de membres étoient vraiſemblablement dans le même cas que lui (1). Il s'enſuit que cette aſſemblée étoit une vraie dériſion, un leurre pour tromper le peuple & lui perſuader que le roi s'occupoit de ſes maux, lorſqu'il y coopéroit lui-même. Enfin, les curieux conſervent avec ſoin l'*Almanach-Royal* de 1774, où l'on eut l'impudence de placer au rang des officiers de finance chargés des deniers royaux, le ſieur Mirlavaud, *tréſorier des grains au compte de Sa Majeſté*.

On a dit ſur la fin du regne de Louis XV, qu'excédé des troubles & des malheurs de ſon royaume, il avoit eu quelque velléité d'abdiquer. Incapable d'exercer ſon autorité, il en étoit en même tems trop jaloux pour remettre ſon droit à quelqu'autre. Sans doute ſi, en

(1) Voyez *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du droit public de la France en matiere d'impôts.*

renvoyant

renvoyant à ſon ſucceſſeur le fardeau entier du gouvernement, il eût pu en conſerver tout l'honorifique, tout ce qui pouvoit contribuer à ſa ſûreté, à ſon bien-être perſonnel, il l'auroit fait volontiers. Mais on voit par ce que nous venons de raconter, qu'il avoit abdiqué de fait depuis long-tems, en ce qu'il regardoit ſon peuple & même les ſiens, comme lui étant étrangers pour tout ce qu'il croyoit devoir être la charge de l'état. Outre ce qu'on vient de lire, nous choiſirons un trait entre mille autres, pour dernier coup de pinceau à cette apathie raiſonnée de Louis XV.

Le curé de Saint-Louis de Verſailles, paroiſſe du château, vint un jour à ſon lever, ſuivant le privilege qu'il en a. S. M. toujours humaine à l'extérieur, s'informe de la ſituation des ouailles de ce paſteur. Elle demande *s'il y a beaucoup de malades, de morts, de pauvres?* A cette derniere queſtion le curé pouſſe un grand ſoupir, répond qu'*il y en a beaucoup.* — *Mais*, répliqua-t-il avec intérêt, *les aumônes ne ſont-elles pas abondantes, n'y ſuffiſent-elles pas; le nombre des malheureux eſt-il augmenté?* — *Ah! oui, Sire.* — *Comment celà ſe fait-il?* ſe récrie le monarque; *d'où viennent-ils?* — *Sire, c'eſt qu'il y a juſqu'à des valets de pied de votre maiſon qui me demandent la charité.* — *Je le crois bien, on ne les paie pas*, dit le roi avec humeur. Il fait une pirouette & rompt la converſation, comme fâché d'apprendre des maux qu'il ne pouvoit ſoulager. Quelqu'un qui, ſans ſavoir la queſtion, auroit entendu la réponſe, auroit cru que le roi parloit des gens du grand-ſeigneur, ou de l'empereur de la Chine.

C'eſt à ce période d'inſenſibilité que le trouva parvenu le roi de Danemarck lorſqu'il vint à Paris. La premiere entrevue des deux majeſtés ſe fit à Fontainebleau. Le roi revenoit de la chaſſe; [21 *octobre* 1768] il fit attendre un quart-d'heure ſon frere pour s'habiller, & lui en demanda excuſe, en lui diſant qu'à ſon âge on avoit beſoin d'un peu de toilette. Il en impoſa d'abord à ce prince par une réponſe qui ne partoit malheureu-

ſement que des levres. L'étranger, après avoir fait ſa viſite aux enfans de France & aux princeſſes, en rentrant chez le monarque lui témoignoit ſa ſatisfaction des auguſtes perſonnages qu'il venoit de voir ; il le félicita d'être auſſi bien entouré. Ce qui donna occaſion à Louis XV de rappeller les pertes qu'il avoit faites récemment, & ſur ce que S. M. Danoiſe obſervoit que la nombreuſe famille qui lui reſtoit, en étoit un dédommagement bien précieux ; il s'écria en ſoupirant : *J'en ai une infiniment plus nombreuſe, dont le bonheur feroit vraiment le mien.* Phraſe de ſenſibilité qui émut le cœur encore neuf du jeune monarque ; mais dont il reconnut bientôt la nullité, lorſque dans les routes il vit ſon carroſſe entouré de gens de la campagne qui lui demanderent du pain ; quand il reçut des placets où l'on le prioit d'apprendre au roi la triſte ſituation de ſon royaume ; lorſqu'il ſut enfin que ces ſcenes ſe renouvelloient ſouvent autour du carroſſe de Louis XV, & toujours avec auſſi peu de ſuccès.

Dans le ſouper qui eut lieu ce ſoir-là entre les deux rois & les courtiſans, on convint que tout l'eſprit, toutes les ſaillies étoient partis du côté de l'étranger. En parlant de la diſproportion d'âge qui étoit entr'eux, Louis XV lui dit : *Je ſerois votre grand-pere. C'eſt ce qui manque à mon bonheur*, répliqua avec effuſion S. M. Danoiſe.

Une autre réponſe non moins ingénieuſe fut celle qu'il fit encore au roi qui, remarquant qu'il ſe plaiſoit beaucoup avec madame de Flavacourt, auprès de laquelle il étoit, lui demanda avec une méchanceté apparente, qui cependant étoit auſſi éloignée de ſon ame que l'oppoſé : *Croiriez-vous que cette dame aimable avec qui vous cauſez, a plus de cinquante ans ?* — *C'eſt une marque, Sire, qu'on ne vieillit point à votre cour.*

En preuve de notre aſſertion que Louis XV, en diſant des méchancetés, ne les avoit pas plus dans le cœur que les choſes tendres qu'il proféroit, ce qui formoit une autre ſingularité de ſon caractere, nous ne pouvons

omettre l'anecdote de l'abbé de Broglio, une des plus convaincantes que nous puissions rapporter.

Un jour de grand couvert, le roi ayant demandé des nouvelles d'un de ses commensaux, on lui répondit qu'il étoit mort. *Je lui avois bien annoncé*, dit-il. Puis envisageant le cercle de courtisans qui l'entouroient & fixant cet abbé, il l'apostropha de ces mots : *A votre tour !* Ce seigneur hargneux, dur & colere, a peine à se contenir ; il répliqua : *Sire, Votre Majesté est allée hier à la chasse, il est venu un orage, elle a été mouillée comme les autres ;* & puis sortit bouillant de rage. *Voilà comme est cet abbé de Broglio*, s'écria le roi, *il se fâche toujours.* Et il n'en fut pas autre chose.

Au reste, si Louis XV ne se piqua pas de montrer en société avec S. M. Danoise cette amabilité qu'il sembloit réserver plus spécialement pour ses familiers ; si, sur le trône, il ne déploya pas à ses yeux les qualités vraiment royales de l'administration, il le reçut avec une magnificence digne de l'un & de l'autre. Le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, étoit chargé d'accompagner par-tout le prince étranger. Il le fit combler de riches présens ; il voulut que tous les princes de son sang le traitassent successivement, & les fêtes auxquelles sa venue donna lieu, tirerent un peu la cour de la tristesse & de son ennui. Au fond, le roi désiroit fort d'être débarrassé de ce spectateur incommode, pour se livrer librement à une nouvelle passion qu'il avoit conçue, & dont, sentant lui-même la turbitude, il n'osoit en avouer l'objet à ses yeux.

Depuis la mort de la marquise & la disgrace de Mlle. Romans, Louis XV n'avoit point eu de maîtresse en titre, ni même de connue. C'étoient continuellement de nouvelles passades, soit de femmes de la cour, soit de bourgeoises, soit de grisettes ; on lui en choisissoit dans les divers ordres de l'état. car sa luxure insatiable trouvoit tout bon, mais se dégoûtoit bientôt de tout. C'étoit l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avoient replongé dans la débauche, dont il avoit eu

un instant la velléïté de se retirer, de lui procurer sans cesse des jouissances propres à l'assouvir. Entre ceux-là étoit le sieur *Le Bel*, premier valet-de-chambre de S. M. spécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il étoit en quête, il rencontre un certain comte Dubarri, faisant les mêmes fonctions pour plusieurs seigneurs de la cour : il lui témoigne son embarras. « N'est-ce que » cela, lui répond celui-ci ; n'allez pas plus loin, j'ai » votre affaire, un véritable morceau de roi ; vous » l'allez voir. » Il le mene chez lui, & montre à son ami une demoiselle l'Ange, autrefois sa maîtresse, & dont il faisoit alors part aux autres. Par spéculation de fortune il assure le sieur Le Bel que lorsque le monarque en aura tâté, il se tiendra pour long-tems à celle-ci. La créature plut tellement au Bonneau moderne, qu'il convint de l'introduire au lit du monarque. Nous ne fouillerons pas plus avant dans les mysteres ténébreux de l'entrevue. Nous observerons seulement que S. M. en fut si enchantée, qu'elle en témoigna sa satisfaction au duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avoit donné des plaisirs qu'elle ignoroit encore. « Sire, lui répondit » ce courtisan avec une franchise que bien d'autres » n'auroient pas eue, c'est que vous n'avez jamais été » au b . . . . . » Ce mot auroit dû ouvrir les yeux de son maître, s'il eût été susceptible de vaincre cet indigne attachement. Le charme étoit trop puissant, il ne put plus se passer de cette dévergondée ; il fallut la conduire secrétement à Compiegne, ainsi qu'à Fontainebleau, & l'excès de son ardeur l'aveuglant de plus en plus, il voulut qu'on la mariât pour qu'elle eût un nom & fût susceptible d'être présentée. Le comte Dubarri avoit un frere très-propre à jouer ce rôle, & Mlle. l'Ange ne fut plus connue que sous le nom de comtesse Dubarri. Nous ne nous arrêterons pas à discuter qui elle étoit, de quelle origine, bâtarde ou légitime : tout cela nous paroît assez bien éclairci dans les *Anecdotes* (1) de

(1) Voyez *Anecdotes sur madame la comtesse Dubarri.*

cette beauté. Il suffit que, née dans une condition très-obscure, vouée au libertinage dès sa tendre jeunesse autant par goût que par état, elle ne pût offrir à son auguste amant, malgré la fleur de sa jeunesse & les brillans appâts dont elle étoit encore pourvue, que les restes de la plus vile canaille, de la prostitution; qu'il ne fut guere possible qu'il l'ignorât & qu'il en vint au point de crapule & d'abandon de l'assimiler à sa famille, de forcer ses enfans à la voir, de l'asseoir presque sur le trône avec lui, de prodiguer le trésor public pour lui faire étaler un luxe de reine, de multiplier les impôts pour satisfaire ses fantaisies puériles, & de faire dépendre le destin de ses sujets des caprices de cette folle.

L'élévation de madame Dubarri n'eut pas lieu cependant sans occasionner bien des tracasseries à la cour; mais les contradictions ne servirent qu'à rendre la passion de Louis XV plus opiniâtre. C'est peut-être la seule occasion où, se roidissant contre les difficultés, il ait témoigné une fermeté persévérante, dont il manquoit dans les choses les plus importantes.

Le premier obstacle vint de la part d'une femme jalouse, non du cœur du roi, mais de son sceptre qu'elle vouloit partager. Il s'agit de la duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseul. Altiere, impérieuse, avide du pouvoir à l'excès, elle avoit déjà tellement subjugué son frere, que ce ministre, si fier, si absolu, s'en laissoit gouverner à son gré. Ne sachant à quoi attribuer ce singulier ascendant, la malignité des courtisans leur en avoit fait chercher le principe dans une intimité plus que fraternelle entre ces deux personnages, d'ailleurs trop au-dessus des préjugés l'un & l'autre pour se laisser arrêter par ceux de religion ou d'honnêteté publique. Quoi qu'il en soit, cette anecdote fort accréditée à la cour, où l'on croit tout, parce qu'on s'y sent capable de tout, avoit été consignée d'une maniere très-adroite & très-ingénieuse dans les quatre vers suivans, relatifs aux principaux

événemens d'alors, l'expulsion des jésuites & la mort de la marquise :

Après avoir détruit l'autel de Ganimede,
Vénus a quitté l'horison :
A tes malheurs encor, France, il faut un remede ;
Chasse Jupiter & Junon.

La duchesse de Grammont, sans doute de concert avec son frere, pour consolider mieux, & perpétuer le pouvoir dans leur famille, avoit imaginé de devenir maîtresse du roi. Quoiqu'elle ne fût ni jolie ni jeune, la connoissance que tous deux avoient du passé & du caractere du prince, les autorisoit à espérer le succès du projet. L'exemple de madame de Mailly, n'ayant ni plus de charmes ni plus de fraîcheur, qui avoit réussi cependant, graces à sa hardiesse & à son impudence, étoit un grand encouragement, la duchesse se regardoit comme victorieuse, lorsqu'elle se vit expulsée par une nouvelle venue. Elle en fut d'autant plus furieuse, qu'elle ne tarda pas à être instruite quelle espece de femme lui étoit préférée. Elle fit passer sa rage dans le cœur de son frere, dont l'ame élevée le faisoit répugner naturellement aux avances de ce parti, car les Dubarri n'osant lutter d'embléé contre ce ministre tout-puissant, chercherent d'abord à se le concilier. On assure même que la comtesse lui fit des agaceries, qui auroient pu aller plus loin s'il en eût voulu profiter. Sa hauteur envers eux, les progrès incroyables de la favorite dans le cœur du monarque, & les rivaux des Choiseul qui se rangerent de leur côté, les pousserent à une guerre ouverte qui devoit aboutir à une disgrace, dont le duc endormi par dix années de prospérité se jugeoit bien éloigné. Ce fut donc moins dans cette crainte que pour satisfaire le sentiment de sa sœur, qu'il résolut d'ouvrir les yeux de son maître sur l'infamie dont son choix l'alloit couvrir, non directement, il en connoissoit trop le danger, mais indi-

rectemement & par les voies les plus détournées. Il mit d'abord en mouvement ſes eſpions pour conſtater la filiation ſcandaleuſe des aventures de la comteſſe ; il les fit conſigner dans des vaudevilles, dans des nouvelles manuſcrites, dans de petites hiſtoriettes, dont on amuſoit les cercles. La police à ſes ordres, loin de jeter officieuſement le voile ſur les turpitudes du ſouverain, contribua la premiere à les divulguer par ces *Ponts-neufs* dont elle amuſe la populace de la capitale ; *Ponts-neufs* allégoriques, il eſt vrai, mais dont chacun eut bientôt la clef. On en imbut la cour, & l'hiſtoire de la *Bourbonnoiſe* (1) parvint juſqu'à meſdames ; ce qui les rendit difficiles ſur la préſentation. Louis XV, qui connoiſſoit bien ſa ſottiſe, ne vouloit pas lui donner plus d'éclat en bruſquant l'événement, avant d'avoir préparé les eſprits de la famille royale. Ce fut donc une négociation longue, qui tint la cour en ſuſpens durant quelques mois & donna lieu aux paris pour ou contre. Les Choiſeul excitoient ſous main les princeſſes à tenir ferme, & cependant redoubloient d'efforts pour éclairer S. M., lui deſſiller les yeux & la faire rougir de ſon goût. On prétend même que le ſieur Le Bel enviſageant les ſuites que pouvoit avoir l'impoſture dont il avoit uſé en cette occaſion envers ſon maître, & craignant ſon reſſentiment, eſſaya ſans ſuccès de le prévenir ; qu'effrayé de l'inutilité de ſa démarche dont il auguroit une meilleure iſſue, dans ſon déſeſpoir il périt ſubitement d'une façon ſiniſtre, ſoit volontaire, ſoit forcée.

Quoi qu'il en ſoit, les agens mis en œuvre ſous les auſpices de leur auguſte pere, ne purent déterminer meſdames qu'en leur faiſant craindre pour ſa ſanté, qu'altéroit le chagrin cauſé par leur contradiction. Elles ſe rendirent à ce motif irréſiſtible. Ce fut une autre difficulté de trouver une femme qui ſe chargeât

(1) Nom ſous lequel on déſignoit madame Dubarri dans les chanſons.

du cérémonial. On fut obligé de rechercher une madame de Béarn, [22 *avril*] vieille plaideuse, à qui l'on donna cent mille livres pour sa peine & pour tenir compagnie à la nouvelle présentée dans les commencemens, où aucune autre ne vouloit frayer avec elle. Le vent de la faveur ne tarda pas à lui amener une cour. Le roi soupoit tous les soirs chez sa maîtresse; elle invitoit; & pour que les grands ne pussent s'y refuser, elle ajoutoit au bas de l'invitation : *S. M. m'honorera de sa présence.* Quelques dames s'y firent insensiblement; la comtesse de l'Hôpital, madame de Valentinois, la maréchale de Mirrepoix donnerent l'exemple, & l'on vit le comte de la Marche grossir la foule de ses adorateurs. Le prince de Condé ayant obtenu du roi la grace de le posséder à Chantilly, en témoigna sa reconnoissance à S. M. en y recevant la comtesse.

— Le duc de Choiseul commença de s'appercevoir qu'il n'avoit pas été assez politique à l'égard de la favorite; mais trop aveuglé par le ressentiment de sa sœur, il s'étoit porté à un éclat dont il ne pouvoit plus revenir. Il courut les risques de l'orage qui se préparoit, & l'envisageant avec fermeté, se disposa à lui tenir tête. Il vit son parti diminuer, & les créatures qu'il se croyoit les plus attachées se tourner contre lui. Entre celles-là, la premiere à l'abandonner fut celle qui lui avoit le plus d'obligation, qui lui avoit avoué en apparence le plus inviolable dévouement. C'étoit le chancelier, tout court, car en ce moment il y en avoit trois en France. La fourberie formoit son caractere dominant, & il s'en servit merveilleusement pour satisfaire son ambition. Son patelinage auprès du ministre lui en avoit obtenu une singuliere bienveillance. Son adresse à tourner sa compagnie à gré, à lui donner, suivant la volonté du duc, de l'activité, ou à la ralentir, fit croire à celui-ci qu'il lui seroit encore plus utile à la tête de la magistrature, dont il vouloit écarter M. Bertin, qui, par la confiance particuliere dont l'honoroit le monarque, y avoit des

prétentions, & ne lui convenoit pas, à cause de son attachement connu aux jésuites. En conséquence il fit négocier auprès de M. de Blancmesnil & mit en œuvre M. de Malesherbes, le fils de ce vieillard, non moins dupe que le duc de Choiseul. L'adresse de M. de Maupeou fut telle, qu'il fit tourner au progrès de la fortune ce qui devoit la renverser. Comme premier président, c'étoit lui qui comptoit les voix. Dans une assemblée il fut accusé d'avoir abusé de sa place pour en imposer & faire passer l'avis le plus favorable à la cour, quoique le plus foible en suffrages. C'étoit, heureusement pour lui, aux approches des vacances : on remit à la Saint-Martin à le *mercurialiser*, & il profita de ce délai & intrigua si artificieusement que le chancelier donna sa démission en faveur du vice-chancelier, qui, suivant la convention, satisfait de cet instant de jouissance réelle & paisible, remit le lendemain la place à son fils.

Les membres du parlement, [*sept.* 1768] qui connoissoient bien ce caméléon, prédirent au duc de Choiseul qu'il venoit de se donner le plus dangereux ennemi. Il ne leva pas d'abord tout-à-fait le masque. Encore incertain de la tournure que prendroit la faveur des Dubarri, il se ménagea entre les deux partis. Mais lorsque la présentation eut consolidé celui-ci, il s'y rangea tout entier : il poussa le raffinement de son adulation jusqu'à se trouver parent, & il n'appelloit la comtesse que sa *cousine*. La souplesse de son génie le faisoit s'asservir à toutes les extravagances de cette femme, sans pudeur, comme sans raison. Il se permettoit, pour lui plaire, de déroger à la dignité de sa place, de devenir son jouet & même celui de son negre, & il n'est sorte de métamorphose qu'il ne subît, dans ce projet, qu'il ne perdit pas de vue un seul instant. Malgré tant de bassesse & d'avilissement, il ne put jamais obtenir qu'une confiance subalterne dans cette cour, où il avoit été dévancé par un seigneur plus aimable, non moins rempli d'esprit, non moins

fin & en tout plus propre à réuſſir auprès des femmes. On voit que nous voulons parler du duc d'Aiguillon qui, par ce canal, ſortit d'un très-mauvais pas où l'avoit jeté M. de Maupeou, ſous prétexte de lui rendre ſervice, & peut-être dans l'intention réelle de le perdre déjà & de ſupplanter ce concurrent dont le crédit éclipſoit le ſien. Cependant il eſt à croire qu'il étoit de bonne-foi en ce moment, parce que ſon intérêt même le portoit à ſe liguer avec cet ennemi des Choiſeul, qu'il n'eut pas plutôt abandonnés qu'il ſentit la néceſſité de les culbuter

Tandis que Louis XV, par cette contradiction ſoutenue durant toute ſa vie, mais encore plus à la fin de ſon regne, parce que ſa foibleſſe augmentoit, puniſſoit de l'exil les procureurs-généraux du parlement de Bretagne, qu'il avoit déclarés innocens, il combloit d'une faveur plus éclatante le duc d'Aiguillon, auquel il n'avoit pu s'empêcher d'ôter le commandement de cette province, ſur le compte que lui avoit rendu le préſident Ogier, des vexations qu'il y avoit exercées & de l'exécration générale où il y étoit. C'eſt à la favorite nouvelle que le duc dût, ſans doute, d'être agréé pour commandant des Chevaux-légers de la garde de S. M.; ce qui ne contribua qu'à aigrir davantage les Bretons, & à inſpirer plus d'activité aux magiſtrats pour le pourſuivre. L'affaire avoit pris une nouvelle tournure. Le parlement de Rennes, ſous prétexte de troubles cauſés dans ſon reſſort par les ci-devant ſoi-diſant jéſuites, qui avoient profité de ſa diſperſion & de l'accueil qu'ils y recevoient, pour s'y réfugier en foule, pour s'y raſſembler, y tenir des conventicules ſecrets, y intriguer & en former le foyer & l'arſenal de leurs vengeances, avoit ordonné au miniſtere public de veiller ſur eux, dont il étoit réſulté une immenſe inſtruction faite dans toutes les villes de la province, & un arrêt foudroyant qui leur ordonnoit d'en ſortir, à moins qu'ils ne prêtaſſent le ſerment exigé. Durant le cours

de la procédure on avoit trouvé que le duc d'Aiguillon étoit prévenu d'avoir sollicité, par lui-même & par des agens subalternes, des témoins pour déposer contre les magistrats accusés. On découvroit dans les dépositions des indices d'une vexation inouie, d'un abus énorme de pouvoir, *du crime le plus atroce*; [expression même de la lettre du parlement de Bretagne à M. le chancelier, sous laquelle il déguisoit le soupçon d'empoisonnement prémédité des procureurs-généraux.] Le parlement sur cette connoissance, ne pouvoit se dispenser d'ordonner une nouvelle information: elle se continue; un grand nombre de témoins sont entendus, d'autres sont indiqués; le ministere public est chargé de conclure, & au moment où la procédure va subir l'examen impartial de ses juges naturels, un arrêt du conseil notifié dans la forme la plus illégale, défend à la partie publique, aux commissaires du parlement, au parlement même d'achever l'instruction & de prononcer un jugement. C'étoit encore le fruit du crédit du duc d'Aiguillon auprès de la favorite, qui avoit exigé cette complaisance du chancelier. Mais c'étoit le sujet de nouvelles plaintes, de nouvelles réclamations, & l'affaire que Louis XV se flattoit de voir assoupie, renaissoit avec d'autres branches, qui, en la compliquant davantage, ne pouvoient que lui donner plus d'éclat, sur-tout par l'art qu'on avoit eu d'y faire paroître pour accusé un duc & pair, ce qui alloit mettre en mouvement le parlement de Paris comme cour des pairs.

Dans ces entrefaites la commission intermédiaire des états de Bretagne, toujours subsistante durant l'intervalle de leurs sessions, ne crut pas devoir rester seule à garder le silence sur l'affaire de MM. de la Chalotais, & adressa des représentations à S. M. en forme de mémoire, si vigoureuses qu'elles ne laissoient aucun doute de l'agitation où seroient les états cette année. On y appuyoit principalement sur l'incroyable contradiction des discours & de la conduite du roi à leur

égard. « Nous ne pouvons pas dissimuler à V. M., » écrivoit-on, la désolation universelle qu'a causé la » réponse. Le témoignage même, si glorieux pour les » procureurs-généraux, & si satisfaisant pour nous, » que vous rendez à leur innocence, devient une source » de terreur pour tous les citoyens. Quoi, Sire, ils sont » innocens, & vous les punissez ! . . . . . »

» . . . . . »

» Nous n'avons pu voir sans une surprise mêlée d'ef- » froi des faits & des mécontentemens particuliers » donnés pour motifs d'une punition publique. Tout » magistrat, tout citoyen, tout homme qui est puni, » doit être jugé coupable, & l'on ne peut le juger » sans lui laisser la faculté de se défendre. S'il est » accusé, il faut qu'il sache par qui & pourquoi. » S'il est condamné, il faut d'abord qu'il ait été » convaincu.

» Nous avons la propriété de notre honneur, de » notre vie & de notre liberté, comme vous avez la » propriété de votre couronne. Nous verserions notre » sang pour conserver vos droits, mais conservez- » nous les nôtres. Il ne s'agit pas ici de simples pri- » vileges. . . . . C'est dans le pur droit naturel que » nous trouvons aujourd'hui celui qui fait l'objet de » notre réclamation.

» Dieu même, dont vous êtes la vivante image, » ne peut punir l'innocent, & le coupable qu'il châtie » ne doit pas douter de son crime. Oui, la décla- » ration de l'innocence & l'infliction d'une peine sont » impossibles à-la-fois, au Tout-Puissant même, & » ce seroit un blasphême que de lui attribuer une » si odieuse contradiction.

» Nous ne concevrons jamais que ceux dont l'hon- » neur n'est pas compromis, & dont V. M. daigne » même, par des déclarations réitérées, rassurer la » délicatesse, ne soient pas parfaitement innocens, » & nous concevrons encore moins comment ceux » dont l'innocence est parfaite, peuvent éprouver le

» ſort réſervé au crime & aux vrais coupables ! » A quoi doivent s'attendre les ſimples citoyens, ſi » les premiers magiſtrats ne ſont pas à l'abri d'une ſi » funeſte oppreſſion ? Sire, la province à vos genoux » réclame votre juſtice. Il n'y en a plus, ſi l'on peut » nous enlever dans nos maiſons, nous jeter dans les » fers, nous retenir dans un exil ſans fin, ſous prétexte » de délits ſecrets, appuyés ſur des délations obſcures » dont nous ne pourrons nous défendre ; & qu'on ne » nous fera connoître que par la rigueur de la peine.

» . . . . . Daignez, Sire, vous rappeller la longue » chaîne des calamités de ceux dont vous reconnoiſſez » & atteſtez l'innocence. Ils ont été arrachés à leurs » fonctions & à leurs familles ; ils ont été traînés comme » de vils criminels de priſon en priſon ; ils ont été an- » noncés à toute la France comme des prévaricateurs » & des traîtres ; ils ont eſſuyé l'horreur d'une pro- » cédure criminelle, dont la violence égaloit l'injuſtice ; » ils ont vu les apprêts de leur ſupplice, & ils n'ont » échappé à une mort ignominieuſe [ſi la vertu pouvoit » craindre l'ignominie] que pour reſter dans un long » exil, dont le terme n'eſt pas fixé. . . . . L'accuſation » pourſuivie avec tant d'éclat eſt abandonnée, mais la » vengeance ſubſiſte. Des faits & des mécontentemens » qu'on n'articule point, afin de n'avoir rien à prouver, » prennent la place d'une inſtruction prouvée calom- » nieuſe, & l'on ſubſtitue à des procédures vexatoires » une vexation ſans procédure. »

Il faudroit copier en entier ce ſuperbe morceau, ſi nous voulions en faire connoître toutes les beautés à nos lecteurs. Son éloquence a cela de particulier, que l'antitheſe, figure ſouvent puérile, ſur-tout lorſqu'elle eſt trop répétée dans un diſcours, quoique revenant fréquemment ici, lui donne plus de force & d'énergie, parce qu'elle a pour baſe une logique conciſe, ſerrée, preſſante, lumineuſe, parce qu'elle eſt l'image naturelle & vraie de la conduite perpétuelle de la cour dans le procès dont il s'agit.

Les miniſtres craignirent ſi fort la ſenſation qu'éprouveroit à la lecture de cet écrit le roi, pourvu de trop d'eſprit pour ne pas ouvrir les yeux ſur le rôle tyrannique, & ce qui pouvoit encore plus bleſſer ſon amour-propre, tranchons le mot, ſur le rôle imbécille qu'on lui faiſoit jouer depuis cinq ans, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui en parler. Ils renvoyerent ces repréſentations aux commiſſaires, en ſe faiſant un mérite auprès d'eux de ce ſilence, ſous prétexte qu'elles auroient ſûrement provoqué l'indignation de S. M. Les auteurs n'en penſerent pas de même; il tranſpira bientôt des copies de leur mémoire. Il fit la plus grande fortune dans le public; on le regarda comme un chef-d'œuvre, traité de droit public, renfermant en chef tous les principes qui conſtituent le véritable état monarchique; principes dont on s'étoit ſi fort écarté depuis quelques tems, qu'ils étoient devenus un problême pour bien des gens. Les patriotes étoient enchantés de les voir reproduits aux yeux de la nation; ils s'arrachoient cet ouvrage, ils le tranſcrivoient & le multiplioient à l'infini.

Dans l'embarras du conſeil de ſe tirer de la criſe orageuſe où il ſe trouvoit retombé plus que jamais, on imagina de négocier avec M. de la Chalotais, de le tenter par les offres les plus ſéduiſantes, & d'obtenir de lui un déſiſtement. On regarda cette tournure comme ſeule capable d'aſſoupir l'affaire, de l'éteindre & d'en effacer le plus léger veſtige. Il y avoit dans Paris un Breton, membre de l'académie françoiſe, fort lié avec les procureurs-généraux, fort chaud pour leurs intérêts, mais peu fin, bavard, bruſque, étourdi, qualités aſſez incompatibles avec celles d'un négociateur. Cependant la difficulté d'en trouver un autre fit choiſir celui-ci. C'étoit Duclos. Il fut envoyé avec une autoriſation verbale, ſeulement comme un homme ſans conſéquence & qu'on pouvoit déſavouer en cas de refus. Ce cas, après le caractere connu de M. de la Chalotais, étoit inévitable. Prévenu de l'arrivée de l'agent ſecret, dès le premier inſtant il lui demanda s'il venoit à Xaintes comme ſon

ami ou comme son séducteur ; qu'en la première qualité il seroit bien reçu & pouvoit rester ; qu'en la seconde il n'avoit qu'à repartir : ce qu'il fit. Son message ne fut pas long. Il fallut avoir recours à quelqu'autre expédient. Cela devenoit d'autant plus urgent que S. M. commençoit à se lasser, & que plus on lui déguisoit de choses, plus il devenoit nécessaire de lui en dérober l'entière connoissance. Le chancelier, qui sentoit l'importance pour lui de signaler son avénement à la tête de la magistrature par quelqu'acte imposant qui lui donnât l'entière confiance de son maître, l'assura qu'il ne connoissoit pas d'autre moyen que de laisser un libre cours à l'affaire, d'en saisir la cour des pairs & de laver le duc d'Aiguillon par un arrêt solemnel. Soit qu'en effet il n'eût rien vu dans la procédure envoyée par le parlement de Bretagne qui pût inculper sérieusement ce commandant, soit qu'il ne l'eût pas assez étudiée, soit qu'il ne fût pas fâché de se rendre nécessaire à celui-ci à mesure qu'il se trouveroit compromis ; soit enfin, ce qui est le plus vraisemblable, qu'il se flattât de pouvoir influer plus efficacément dans la cour des pairs, dont il connoissoit les membres divers, que dans un parlement étranger & éloigné. Au reste, qui pourroit sonder tous les replis d'un cœur aussi faux ! Le parlement de Bretagne, prévenu des lettres-patentes, avoit, sous les réserves expresses & nécessaires pour que cette démarche ne pût préjudicier en rien à son essence, de son propre mouvement envoyé toute la procédure au parlement de Paris. Il évitoit ainsi le conflit qui en auroit pu résulter, & empêchoit que la contestation, qui n'auroit pas manqué de s'élever entre les deux cours, ne fit perdre de vue le fond pour la forme, & par cette adresse nécessitoit en quelque sorte la cour des pairs d'intervenir. Dans la perplexité que causoit la nouvelle tournure que l'affaire prenoit, le premier avis devoit être de se laisser aller aux circonstances & de se ménager le tems de prendre les délibérations ultérieures qu'elles suggéreroient. [1770.] C'est ce qui avoit déterminé l'évocation. Le roi se ré-

ſervant par-là la liberté de la ſuſpendre ou la faire ceſſer quand bon lui ſembleroit, il fut convenu que S. M. aſſiſteroit elle-même aux ſéances, ce qui en devoit auſſi modérer l'effervescence, & qu'elles auroient lieu à Verſailles pour contenir davantage les magiſtrats trop ardens.

Le parlement, quant au premier article, arrêta [30 *mars*] qu'il n'avoit aucun beſoin de lettres-patentes pour prendre connoiſſance de l'affaire d'un pair & lui faire ſon procès, étant la ſeule, unique & eſſentielle cour où ce procès aille de droit. A l'égard du ſecond, il en étoit trop flatté pour s'oppoſer à cet acte de la majeſté royale. Il fit ſeulement un arrêté, qui chargeoit le premier préſident de repréſenter l'irrégularité de la tranſlation, tant en elle-même que par les inconvéniens qui pouvoient en réſulter. Quelques pairs ayant voulu élever une prétention ancienne & toujours rejetée, de former, & ſans le concours des légiſtes, à eux ſeuls, préſidés par le roi, la cour des pairs, on l'anéantit de nouveau; on leur prouva que les magiſtrats actuellement n'étoient pas plus ce qu'on nommoit anciennement les légiſtes; que les pairs d'aujourd'hui n'étoient les pairs du royaume d'autrefois; que ceux-ci n'étoient que des gentilshommes conſtitués par S. M. en dignité plus éminente, & rien par eux-mêmes; qu'ainſi ils ne pouvoient s'aſſimiler à ces grands feudataires de la couronne, autant de ſouverains, & ſans le concours deſquels le monarque ne pouvoit rien faire. Le prince de Conti, zélé parlementaire, appuya beaucoup là-deſſus & applaudit à la diſtinction infinie qu'il devoit y avoir entre les princes & les pairs; il parla du ſyſtême de ces derniers en le couvrant d'une ſorte de ridicule, mais il convint qu'heureuſement ce ſyſtême de fraîche date n'étoit pas celui d'un grand nombre.

La premiere ſéance de la cour des pairs à Verſailles eut lieu le 4 avril. Le roi entra ſeul avec les princes: toute ſa garde ſe retira, & les huiſſiers de la cour s'emparerent des portes.

M. le chancelier, radieux de gloire, ouvrit l'aſſemblée

par un discours très-bien fait sur son objet. Il annonça, de la part du roi, que l'intention de S. M. étoit, que la liberté des suffrages & des opinions fût entiere, & que l'on jugeât l'affaire avec la derniere rigueur, pour absoudre ou condamner les accusés.

Le premier président répondit par un autre discours, où il inséra les représentations dont il avoit été chargé.

On lut ensuite les informations prises par le parlement de Bretagne. Il fut ordonné de les déposer au greffe, & que le procureur-général en prendroit communication pour donner ses conclusions, le tout sans préjudice des droits respectifs de la cour des pairs & de tous ceux qui y ont séance, & sans qu'on puisse induire que toute autre cour soit autorisée à continuer aucunes informations ou procédures, dans lesquelles un pair se trouve nommé.

On finit par arrêter que le roi seroit très-humblement remercié d'avoir bien voulu qu'en sa présence & avec son approbation solemnelle, les vrais & anciens principes de la pairie fussent de nouveau consacrés & conservés.

Le roi parut prêter très-attentivement l'oreille à toutes les informations que lisoit le premier président, & comme cette lecture longue fatiguoit ce magistrat, dont la voix baissoit insensiblement, on observa que S. M. se penchoit pour mieux entendre & n'en rien perdre.

Le parlement revint très-satisfait de la séance, où il avoit reçu un nouvel éclat par la confirmation authentique que le souverain lui accordoit, ainsi que son essence intégrante avec la pairie pour former la cour des pairs, comme aussi de l'être uniquement & exclusivement à tous les autres parlemens. Quelques membres étoient particuliérement enchantés d'avoir été remarqués par le monarque, entr'autres M. Pasquier, le fameux rapporteur de Damiens & du comte de Lally, que le chancelier désigna d'un geste au roi, desirant le considérer de plus près lorsqu'il passa sous les yeux de Sa Majesté.

La seconde séance, du 7 avril, ne fut pas moins agréable au parlement. Le procureur-général y rendit

plainte contre le duc d'Aiguillon & le nommé Audouard, major des milices de Nantes, qui paroiſſoit être dans cette affaire l'agent du duc. En conſéquence on annulla toute la procédure faite en Bretagne, comme illégalement dreſſée, puiſqu'il y étoit queſtion d'un pair. On ordonna une autre inſtruction, d'autres informations, &c.

Dans le cours des inſtructions, M. Michau de Montblin ſe diſtingua par ſon éloquence, au point que le roi lui déclara être de l'avis de M. Michau, en témoignant toutefois ſa répugnance pour les monitoires, voie uſitée dans toutes les procédures. Mais par déférence pour S. M. on revint par un *omnes* (1) à l'avis de S. M., qu'on regarda comme un ordre, & l'on peut inférer de là quelle étoit la ſorte de liberté qui régnoit dans cette aſſemblée.

Quoi qu'il en ſoit, tout alloit à merveille juſques-là, & S. M. ſembloit prendre tellement goût à préſider ſa cour des pairs, qu'elle donna l'ordre de conſtruire inceſſamment, dans l'ancienne ſalle de comédie, une grand'chambre, un parquet, des cabinets, des buvettes, des piſſotieres, en un mot tout ce qui étoit néceſſaire pour former un palais. Les deux dernieres ſéances s'étoient tenues dans l'anti-chambre de la reine, où ſe tiennent les lits de juſtice : ce qui en effet étoit peu décent. Malheureuſement le roi perdit bientôt cette fantaiſie paſſagere, à laquelle vinrent d'abord faire diverſion le mariage de M. le dauphin & les fêtes données en réjouiſſance de cet événement.

C'eſt, ſans doute, un des plus importans du regne en lui-même, & par l'alliance qu'il reſſerroit avec la maiſon d'Autriche, & par les circonſtances qui l'accompagnerent & le ſuivirent. On le dut aux ſoins du duc de Choiſeul, qui vraiſemblablement enviſageant autant ſa grandeur que le bonheur de la France, applanit toutes les difficultés, & parvint à conclure heureuſement cet hymen. Il ſe formoit, on ne peut

(1) C'eſt-à-dire, l'avis général & unanime.

plus à propos pour lui, qui ayant dédaigné de s'étayer par de petites intrigues, alloit avoir pour ſupport madame la dauphine même. On n'auroit pas cru qu'il eût pu ſe ſoutenir juſqu'à cette époque; mais quand on la vit arriver, ſes partiſans conçurent un meilleur eſpoir, ſur-tout par le rôle diſtingué qu'il joua dans cette occurence. Il eut la permiſſion du roi de ſe rendre à Compiegne au paſſage de cette princeſſe & de lui offrir, le premier des miniſtres, ſon hommage. Madame la dauphine l'y accueillit ſinguliérement bien; elle lui accorda un entretien particulier, où, après lui avoir témoigné tout le deſir qu'elle avoit de le voir, elle le remercia de ſes ſoins à contribuer à ſon bonheur; elle ajouta qu'elle comptoit ſur leur continuation, pour aider de ſes conſeils ſa jeuneſſe & ſon inexpérience.

Il n'étoit guere poſſible que les préparatifs, la pompe & les rejouiſſances du mariage de l'héritier préſomptif de la couronne, malgré la détreſſe où ſe trouvoit le royaume, n'entraînaſſent beaucoup de dépenſe; mais elle devint exceſſive ſous un maître prodigue, ne s'occupant que de lui, laiſſant tout aller comme on vouloit, & fermant les yeux ſur les déprédations, auxquelles ces frais extraordinaires ouvroient une carriere immenſe. Pour en donner une idée, on calculoit que trente mille chevaux devoient être employés au voyage. On parloit d'un détachement de tapiſſiers, courant en poſte de ville en ville, afin d'orner les divers lieux où dévoit ſéjourner la princeſſe; de ſoixante chaiſes toutes neuves formant une partie du cortege qui étoit allé la prendre à Strasbourg.

Ce n'étoit que le prélude. L'œil n'avoit encore rien vu de ſemblable aux habillemens du roi & des princes, que le public couroit en foule admirer chez le brodeur & le tailleur. Celui de S. M. en étoit un, qui lui avoit été préſenté déjà aux noces du duc de Chartres; que ſur la demande qu'elle fit, ſi l'on pouvoit en imaginer un plus beau, & ſur la réponſe

négative elle avoit ordonné de réſerver pour le mariage de ſon petit-fils. On en comptoit ſix de ce luxe précieux, & ceux des enfans de France y répondoient. Ils devoient être en outre parſemés d'une infinité de pierreries. Les carroſſes de parade ne formoient pas un objet de curioſité moins grand: ils joignoient la richeſſe à l'élégance, & l'on en ſera pas étonné quand on ſaura qu'ils avoient été commandés par le duc de Choiſeul.

Quant aux ſpectacles, les fêtes de Louis XIV, ſi renommées dans l'Europe & dans l'hiſtoire, ne pouvoient être comparées à celles-ci. Le bouquet ſeul du feu d'artifice devoit être compoſé de trente mille fuſées, qui, à un écu piece, formoient un objet de quatre mille louis, & l'on ſait que le bouquet d'un feu d'artifice occupe exactement l'eſpace d'un clin-d'œil.

Les apprêts de ces prodigalités contraſtoient d'une façon criante avec les révoltes occaſionnées par la diſette du pain, qui continuoit & augmentoit en même tems dans quelques provinces. Il y en eut à Beſançon & à Tours. Dans cette derniere ville, elle fut telle qu'elle obligea l'intendant de s'enfuir par une porte de derriere, & que l'archevêque crut devoir venir en cour déployer ſa ſollicitude paſtorale. On comptoit dans la Marche & le Limouſin plus de quatre mille perſonnes mortes de faim, & beaucoup plus auroient péri dans la premiere ſans les charités de M de Perſan, maître des requêtes, qui, ſeigneur d'une partie de la province, fit paſſer de puiſſans ſecours à ſes vaſſaux.

Ces malheureux firent naître un petit pamphlet intitulé: *Idée ſinguliere d'un bon citoyen, concernant les fêtes publiques qu'on ſe propoſe de donner à Paris & à la cour, à l'occaſion du mariage de monſeigneur le dauphin.* Après avoir fait l'énumération des frais, des repas, des ſpectacles, feux d'artifice, illuminations, bals, portés au plus haut point de magnificence, & dont la récapitulation montoit à un capital de vingt millions, l'auteur terminoit ainſi ſa feuille vraiment originale:

« Je propose de ne rien faire de tout cela, mais de » remettre ces vingt millions sur les impôts de l'année, » & sur-tout sur la taille. C'est ainsi qu'au lieu d'amu- » ser les oisifs de la cour & de la capitale par des diver- » tissemens vains & momentanés, on répandra la joie » dans l'ame du cultivateur ; on fera participer la nation » entiere à cet heureux événement, & l'on s'écriera jus- » qu'aux extrêmités les plus reculées du royaume : » *Vive Louis le bien-aimé !* Un genre de fêtes aussi » nouveau couvriroit le roi d'une gloire plus vraie & » plus durable, que toute la pompe & tout le faste » des fêtes asiatiques, & l'histoire consacreroit ce trait » à la postérité avec plus de complaisance que les détails » frivoles d'une magnificence onéreuse au peuple, & » bien éloignée de la grandeur véritable d'un monar- » que, pere de ses sujets. »

Il y avoit trop de gens accrédités, intéressés à ce que cette idée ne réussît pas, pour qu'on y fit attention ; ils s'efforcerent seulement d'empêcher que les cris des malheureux ne parvinssent jusqu'au trône, & sur-tout jusqu'à la princesse, dont le cœur jeune, sensible & tendre auroit été sûrement ému. On affecta de faire insérer dans la gazette de France (1) qu'il y avoit à Nantes beaucoup de bled, dont les mauvais tems, le débordement des rivieres & autres contrariétés avoient jusques-là empêché la circulation.

Ce fut sous ces funestes auspices que madame la dauphine arriva à Compiegne. Le roi étoit très-empressé de la voir, de savoir si elle étoit jolie. On raconte que lorsque le prince de Poix vint lui apprendre la nouvele de l'arrivée de l'archiducheſſe à Strasbourg, le sieur Bouret, secretaire du cabinet, lui présenta en même tems le contrat d'échange fait sur la frontiere ; S. M. très-familiere avec ce serviteur, lui demanda comment il trouvoit madame la dauphine, si elle avoit de la gorge ? Il répondit que madame la dauphine étoit charmante de

(1) Voyez la gazette de France, du lundi 14 mai 1770.

figure. qu'elle avoit de très-beaux yeux, &c. « Ce n'eſt » pas cela dont je parle, reprit S. M. en gaieté : je vous » demande ſi elle a de la gorge ? — Sire, je n'ai pas » pris la liberté de porter mes regards juſques-là, répli- » qua l'adroit courtiſan. — Vous êtes un nigaud, con- » tinua le monarque en riant, *c'eſt la premiere choſe* » *qu'on regarde aux femmes.* »

On peut juger par cette hiſtoriette de l'avidité avec laquelle Louis XV parcourut ſa bru en approchant d'elle. Il fut au-devant juſqu'au terme preſcrit, où cette princeſſe, conformément au cérémonial, deſcendit de carroſſe, ſe jetta aux genoux de S. M. qui la releva avec bonté & l'embraſſa. Ils coucherent à Compiegne, & le lendemain en paſſant à Saint-Denis, furent voir madame Louiſe, une des dames de France, qui depuis peu avoit pris le voile aux carmélites de cette ville. Tout Paris s'étoit cantonné ſur la route, & c'étoit une double haie de carroſſes depuis Saint-Denis juſqu'à la porte Maillot. La famille royale ſoupa au château de la Muette, où Louis XV ne rougit point de préſenter lui-même la comteſſe Dubarri à madame la dauphine, & de la faire manger avec cette princeſſe.

Madame la dauphine avoit ignoré juſqu'à ce moment le rôle de madame Dubarri, dont elle entendit parler ſouvent à ſa cour. Un jour impatiente d'entendre répéter continuellement ce nom à ſes oreilles, elle demanda ce que faiſoit cette femme qui cauſoit tant de bruit ? On lui répondit qu'elle amuſoit le roi. *Cela étant*, s'écria ingénuement la jeune archiducheſſe, *je me déclare ſa rivale.* Elle n'étoit plus tentée de la devenir en ce moment, qu'on l'avoit à coup ſûr mieux inſtruite ; mais attentive à flatter le goût du monarque, S. M. lui ayant demandé comment elle trouvoit cette dame, elle répondit, *charmante ;* ce qui combla le royal amant. Il eſt certain qu'elle étoit alors la femme la plus remarquable à la cour par ſa figure ſans apprêt, & par ſes graces naturelles. On la pouvoit dire belle de ſa propre beauté, & par une ſingularité encore plus merveilleuſe, elle

étoit à l'extérieur la plus décente dans ſon maintien & dans ſon propos.

Le roi, M. le dauphin & la famille royale revinrent de la Muette coucher à Verſailles. Madame la dauphine y reſta ſeule, pour obéir aux loix de l'égliſe de ne pas habiter ſous le même toit que ſon futur époux. Elle ne ſe rendit que le lendemain au château, où, après s'être revêtue de ſes habits de cérémonie, elle fut à la chapelle recevoir la bénédiction nuptiale. L'on y admira la princeſſe qui, au milieu d'un monde inconnu & dans l'étonnement naturel de tant de choſes nouvelles, ne parut point embarraſſée, & remplit le cérémonial avec beaucoup d'aiſance & avec des graces uniques.

L'après-midi un monde immenſe s'étoit répandu dans les jardins, où étoient les diſpoſitions du feu & de l'illumination qui devoient s'exécuter le ſoir. On vit avec peine au milieu de tant de préparatifs d'une fête ſuperbe, que ces lieux étoient en fort mauvais ordre & reſſembloient en certains endroits aux jardins d'un château en décret. D'abord les eaux, partie eſſentielle en pareil jour, ne jouoient pas & n'étoient pas en état de jouer; pluſieurs baſſins étoient à ſec, le canal même étoit malpropre & plein de fange. Des ſtatues mutilées & éparſes à terre annonçoient la négligence qu'on avoit eue de les relever ou d'en ſouſtraire aux yeux les débris. Il n'y avoit pas juſqu'aux marches des eſcaliers qui ne fuſſent horriblement dégradées: point de violons, point de danſes, point de victuailles pour le peuple, qui n'étoit pas dans cette gaieté, premier caractere d'une fête publique. Quelques bateleurs ſe diſpoſoient ſeulement à jouer des farces pour le ſoir. Le ciel en outre fut peu d'accord avec la terre, & deux orages effroyables obligerent les curieux de s'en aller ſans voir le feu & l'illumination, remis à un tems plus favorable. Par une autre négligence indigne de la majeſté du lieu, les cours, à neuf heures du ſoir, n'étoient pas même éclairées comme celle d'un particulier. Les corridors, les paſſages étoient reſtés dans une profonde obſcurité. Pas un lam-

pion, pas une lanterne à la façade intérieure ni à la façade extérieure du palais. La ville de Verſailles ne parut participer en rien à ce grand événement, & Paris reçut le reproche d'avoir fait les choſes avec la plus grande meſquinerie. On vit avec indignation les pauvres qui demandoient l'aumône ce jour-là comme les autres : ni cervelats, ni pain, ni vin pour eux. Les grands ſeigneurs ne ſe diſtinguerent pas davantage, & le magnifique palais du miniſtre de Paris, du comte de Saint-Florentin, n'étoit éclairé que par deux ifs de lampions, peu élevés de terre.

Du reſte, tous ceux qui entrerent aux appartemens le jour du mariage, & ſur-tout ceux qui aſſiſterent au feſtin royal, convinrent qu'ils n'avoient jamais vu de coup-d'œil auſſi miraculeux : ils prétendirent que toutes les deſcriptions qu'ils en feroient ſeroient au-deſſous de la vérité, & que celles qu'on lit dans les romans de féérie ne peuvent en donner qu'une idée très-imparfaite. La richeſſe & le luxe des habits, l'éclat des diamans, la magnificence du local, éblouiſſoient les ſpectateurs & les empêchoient de rien détailler. Madame la dauphine étoit la perſonne ſur qui les yeux ſe portoient le plus avidement, & retirés par reſpect y revenoient ſans ceſſe. Voici le portrait qu'on en traça dans le tems. « Cette princeſſe, d'une taille grande pour ſon âge, eſt » maigre ſans être décharnée, & telle qu'une jeune per» ſonne non encore formée. Elle eſt très-bien faite, bien » proportionnée dans tous ſes membres. Ses cheveux » ſont d'un beau blond ; on juge qu'ils ſeront par la » ſuite d'un châtain cendré : ils ſont admirablement » plantés. Déjà la majeſté réſide ſur ſon front ; la forme » de ſon viſage eſt d'un bel ovale, mais un peu alongé. » Elle a les ſourcils auſſi bien fournis qu'une blonde » peut les avoir. Ses yeux ſont bleus ſans être fades, » & jouent avec une vivacité pleine d'eſprit. Son nez » eſt aquilin, un peu effilé du bout. Madame la dau» phine a la bouche petite, quoiqu'ayant les levres » épaiſſes, ſur-tout l'inférieure, qu'on ſait être la *levre* » *Autrichienne*

» *Autrichienne* : l'éclat de son teint est éblouissant, & » elle a des couleurs naturelles qui pourroient la dis- » penser de recourir au rouge. Son port est celui d'une » archiduchesse ; mais sa dignité est tempérée par la » douceur, & il est difficile, en contemplant cette » princesse, de se refuser à un respect mêlé de tendresse. »

Le bal-paré, la partie des fêtes la plus ennuyeuse, parce que tout y est d'étiquette, occasionna aussi beaucoup de tracasseries. S. M. en avoit fixé d'avance le cérémonial. Elle étoit convenue, d'après les instances de l'ambassadeur de l'empereur & de l'impératrice-reine, qu'elle marqueroit quelque distinction à Mlle. de Lorraine, qui avoit l'honneur d'être de leur auguste maison ; en conséquence qu'elle la nommeroit pour danser avant toutes les duchesses, immédiatement après les princesses du sang, comme M. le prince de Lambesc immédiatement après les princes. Cela fit une affaire sérieuse. Les ducs & pairs s'assemblerent chez M. de Broglio, évêque & comte de Noyon, comme le plus ancien des pairs pour lors à Paris. Et malgré l'horreur de l'église pour la danse, on y discuta, rédigea & lut un mémoire, que le prélat fut chargé de présenter au roi. Pour le rendre plus solemnel, ils requirent en cette occasion l'adhésion de la haute noblesse, dont un grand nombre donna sa signature. Le roi, fort embarrassé à son ordinaire, éluda de décider, & se rejetta sur ce que la danse au bal étoit la seule chose qui ne pouvoit tirer à conséquence, sur ce que le choix des danseurs & danseuses ne dépendoit que de sa volonté. (1) Elle invoqua leur fidélité,

(1) Ces expressions sont tirées de la singuliere *Lettre du roi aux ducs*, que voici en entier. Elle est du 17 mai 1770.

« L'ambassadeur de l'empereur & de l'impératrice- » reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a » demandé de la part de son maître [& je suis obligé » d'ajouter foi à tout ce qu'il dit] de vouloir marquer » quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, à » l'occasion présente du mariage de mon petit-fils avec

attachement, soumission & même amitié. Cette réponse, peu digne d'un grand monarque, ne fit que prêter au ridicule, & il n'assista à la cérémonie que ceux qui ne purent s'en dispenser.

On ne finiroit pas de détailler les fêtes, spectacles & réjouissances qui se succéderent pendant plus d'un mois. Mais comment passer sous silence l'effroyable catastrophe du 30 mai, de cette nuit désastreuse, où, au sein d'une joie tumultueuse, il périt plus de monde qu'il n'en périt souvent dans une action sanglante ! C'étoit le jour où la ville avoit fait exécuter son feu d'artifice. Le local étoit on ne peut mieux choisi, autour de la statue de Louis XV, dans ce vaste emplacement qui a plus l'air d'une plaine que d'une place. Au feu devoit succéder une illumination sur les boulevards, ce qui déterminoit la foule à déboucher par une rue fort large, aboutissante au rempart. C'est cependant dans cette rue que se passa un carnage, dont il n'y a point d'exemple. Trois circonstances concoururent à l'augmenter. 1°. Un complot formé par les filoux de causer un engorgement, une presse, un tumulte considérable, afin de pouvoir, au

---

» l'archiducheſſe Antoinette. La danſe au bal étant la » ſeule choſe qui ne puiſſe tirer à conſéquence, puiſque » le choix des danſeurs & des danſeuſes ne dépend que » de ma volonté, ſans diſtinction des places, ou rangs, » ou dignités, exceptant les princes & princeſſes de » mon ſang, qui ne peut être comparé ni mis en rang » avec aucun autre François, & ne voulant d'ailleurs » rien innover ce qui ſe pratique à ma cour, je compte » que les grands & la nobleſſe de mon royaume, en » vertu de la fidélité, ſoumiſſion, attachement & même » amitié qu'ils m'ont toujours marqués & à mes prédé- » ceſſeurs, n'occaſionneront jamais rien qui puiſſe me » déplaire, ſur-tout dans cette occurence ci, où je » deſire marquer à l'impératrice ma reconnoiſſance du » préſent qu'elle me fait, qui, j'eſpere ainſi que vous, » ſera le bonheur du reſte de mes jours. »

Bon pour copie.

SAINT-FLORENTIN.

milieu du désordre, faire leurs coups de main & voler impunément. Plusieurs cadavres de ces scélérats reconnus, attesterent leur crime. 2°. La négligence de l'architecte de la ville à faire applanir le terrein par où devoient s'écouler environ six cents mille spectateurs, à combler des fossés qui se trouvoient dans les passages, & à écarter les divers obstacles qui pouvoient resserrer ou gêner la circulation. 3°. L'insuffisance de la garde & la lésinerie du bureau de la ville, de n'avoir pas voulu accorder au régiment des Gardes-Françoises une gratification de mille écus, comme l'exigeoit le maréchal duc de Biron, pour les mettre sur pied ce jour-là & suppléer à la foiblesse & à l'incapacité des archers de la garde bourgeoise.

Quoi qu'il en soit, on enleva sur-le-champ cent trente-trois cadavres restés sur la place, qu'on déposa au cimetiere de la paroisse de la Madelaine de la Ville-l'Évêque pour être reconnus, & auxquels on fit ensuite un service solemnel par ordonnance du lieutenant-criminel, rendue sur le réquisitoire du procureur du roi. A ce nombre, en joignant les blessés, les estropiés & suffoqués, conduits dans les maisons voisines ou dans des hôpitaux & morts peu après; tous ceux qui, croyant d'abord en être quittes & crachant le sang, par suite, sont dans le cours de six semaines devenus victimes de leur curiosité, on calcula que l'on pouvoit en compter onze à douze cents. Ce qui indigna, ce fut de voir, trois jours après ce désastre, M. Bignon, le prévôt des marchands, qu'on en regardoit comme le principal auteur, se montrant en public dans sa loge à l'opéra.

Au contraire, M. le dauphin fut cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de ce malheur. Il envoya au lieutenant de police son mois de deux mille écus, le seul argent dont il pût disposer, pour soulager les plus malheureux. Madame la dauphine, mesdames, les princes du sang suivirent cet exemple. Divers corps l'imiterent aussi. Le parlement, dont un des membres avoit failli être du nombre des morts, voulut prendre connois-

ſance du fait & remonter aux cauſes. On citoit un exemple de cette eſpece, quoique de beaucoup moins grave, arrivé ſous Louis XII, ſuivant lequel le prévôt des marchands & les deux premiers échevins avoient été mis à l'amende pour n'avoir pas aſſez veillé à un pont qui avoit manqué; ce qui occaſionna la mort de quatre ou cinq citoyens. Il y avoit de quoi effrayer M. Bignon. Mais l'avocat-général Séguier, dans ſon compte rendu, le diſculpa: il attribua le tout à la fatalité, & les magiſtrats ſe trouvant d'ailleurs diſtraits par d'autres objets qui les touchoient davantage, il en fut quitte pour la peur & pour un réglement qui reſtreignit la juriſdiction de la ville en pareil cas.

Quand on eut épuiſé cette triſte matiere, qu'on fut las d'en parler & qu'on eut vomi toutes les malédictions contre le prévôt des marchands, on en revint à des objets plus agréables: on ne s'entretenoit que de madame la dauphine; on applaudiſſoit à ſes vivacités, à ſes gentilleſſes, à la franchiſe avec laquelle elle s'étoit ſouſtraite aux gens qui l'entouroient. Elle n'avoit fait rien cependant que de l'agrément du roi. Elle appelloit *madame l'étiquette* la comteſſe de Noailles, ſa dame d'honneur, très-grave, très-auſtere, qui lui repréſentoit à chaque inſtant qu'elle dérogeoit aux uſages de ſon rang, & n'en ſuivoit pas moins ſes fantaiſies, ſur-tout dans les choſes contraires à la gaieté de ſon caractere, ou à ſa ſanté. Elle marchoit ſeule, ſans écuyer; elle ſortoit quand & comme elle vouloit; elle ſe promenoit à pied; elle formoit ainſi ſes facultés phyſiques, & faiſoit valoir les forces que l'âge développoit chez elle. Elle invitoit à dîner, à ſouper, quand l'idée lui en venoit, ſes freres, ſes ſœurs, ſes tantes, & elle alloit manger chez eux avec la même liberté: en un mot, elle rappelloit autant qu'elle pouvoit la familiarité intime avec laquelle vit dans ſon intérieur la cour de Vienne, qui, très-jalouſe du cérémonial en public, eſt pleine d'aiſance & de bonhommie au-dedans.

Cette façon de vivre, analogue au fond du caractere

de Louis XV, lui auroit infiniment convenu dans ces tems heureux, où il avoit la même innocence que ſa petite-bru. Mais à un certain âge l'on ne ſe réforme point. D'ailleurs ſes miniſtres, ſes favoris, ſa maîtreſſe avoient intérêt qu'il ne ſe livrât pas trop à ſa famille; & ſi ſon amitié, ſa bonté pour madame la dauphine ne lui permirent pas de la contraindre autant qu'ils l'auroient deſiré, du moins parvinrent-ils à l'éloigner d'elle, au lieu de l'en rapprocher, à quoi l'auroit néceſſairement conduit le ton facile qu'elle avoit pris avec Sa Majeſté.

Après tous les ſpectacles dont la galanterie françoiſe avoit amuſé madame la dauphine, le roi lui en fournit un plus majeſtueux, qu'on ne voit qu'en ce royaume, & dont le coup-d'œil impoſant auroit pu donner à la princeſſe une idée de la grandeur du trône où elle étoit deſtinée à s'aſſeoir un jour, s'il n'eût été en même tems accompagné de la conſternation de tous les acteurs. Nous voulons parler du lit de juſtice du 27 juin. Dans ſon origine & ſelon ſa vraïe nature, un lit de juſtice eſt une ſéance ſolemnelle du roi au parlement, pour y délirer ſur les affaires importantes de ſon état. C'eſt la continuation de ces anciennes aſſemblées générales, qui ſe tenoient autrefois, & qu'on connoiſſoit ſous le nom de *champ de mars* ou *de mai*, nommées enſuite *placités généraux*, *cours plenieres*, *plein parlement*, *grand-conſeil*.

Les rois y ſiégeoient alors ſur un trône d'or. Depuis que ces aſſemblées ſe ſont formées dans l'intérieur d'un palais, on y a ſubſtitué un dais & des couſſins. De-là le nom de lit de juſtice, parce que dans le langage antique un ſiege couvert d'un dais s'appelloit un lit. Cinq couſſins forment le ſiege de ce lit. Le monarque eſt aſſis ſur l'un, un autre tient lieu de doſſier, deux ſervent comme de bras & ſoutiennent les coudes de S. M. Le cinquieme eſt ſous ſes pieds. Charles V renouvella cet ornement; Louis XII dans la ſuite l'a refait à neuf; il ſubſiſtoit encore ſous le regne de Louis XV, qui en a ſi

ſouvent uſé qu'il ne ſeroit pas ſurprenant qu'il en fallût aujourd'hui un nouveau.

Les rois réuniſſoient dans ces aſſemblées générales tous ceux qui avoient droit de ſuffrage, les princes, les pairs, les barons, les ſénateurs ou gens de loi. Le ſouverain y faiſoit propoſer, & ſouvent propoſoit lui-même le ſujet de la délibération. Celle-ci étoit véritable & ſérieuſe; chacun opinoit tout haut, afin que le roi pût entendre les avis & les peſer. A préſent, au contraire, c'eſt le chancelier qui va recueillir les voix dans les rangs différens. Chacun parle bas, ou ne parle pas. Le prince n'entend rien de cette ſcene muette, où, par une étrange interverſion de la nature des choſes, il ſe trouve hors d'état d'en profiter & perſiſte dans une réſolution priſe, ſans que l'objet de la ſéance qui, dans l'inſtitution, étoit de l'éclairer, de l'y confirmer, ou de l'en détourner ſuivant le bien ou le mal qu'on y découvriroit, ait été rempli aucunement.

Dans la forme primitive des lits de juſtice, on ne pouvoit trop deſirer de ces aſſemblées, dont il réſultoit de la lumiere & des connoiſſances pour le ſouverain, des biens infinis pour les peuples, des avantages ineſtimables pour le royaume. Les maux publics y étoient expoſés, les ſurpriſes dévoilées, la vérité parloit & brilloit dans tout ſon jour. (1)

Un lit de juſtice aujourd'hui n'eſt qu'un ſimulacre des anciens: le roi ne fait qu'y répéter ce qu'il avoit décidé dans ſon conſeil. Tout y paſſe ſans examen préalable, ſans délibération véritable. C'eſt un acte de puiſſance abſolue, qui n'a lieu communément que pour des loix rejetées par les cours, & conſéquemment pour des loix mauvaiſes & déſaſtreuſes: c'eſt un jour de deuil pour la nation.

Tel fut celui où aſſiſta madame la dauphine dans une lanterne. Il ſe tint avec le cérémonial ordinaire à Ver-

(1) On peut voir là-deſſus une *Lettre ſur les lits de juſtice*, datée du 28 août 1756.

failles. Le chancelier ayant pris les ordres du roi, y prononça un discours dont le résumé étoit, que S. M. n'avoit d'abord pas voulu admettre la requête de demande en justification par-devant la cour des pairs, que lui avoit présentée le duc d'Aiguillon au mois de janvier 1769, persistant dans son intention d'éteindre les troubles de la Bretagne & de ne permettre rien qui pût les réveiller; que depuis S. M. ayant vu que ledit commandant de Bretagne se trouvoit compromis par des informations faites dans cette province, & voulant connoître par elle-même quelle étoit la nature de ces accusations, elle avoit rendu des lettres-patentes pour cette instruction; que l'accès du trône avoit été ouvert, les formes avoient été suivies, les témoins entendus, tout l'appareil exécuté; mais que S. M. avoit reconnu avec indignation dans le cours de la procédure : 1°. qu'on se permettoit de s'ingérer de l'examen & de la discussion d'ordres émanés du trône, & qui, liés continuellement avec l'administration, devoient rester dans le secret du ministere; qu'on avoit poussé la témérité jusqu'à annexer des arrêts du conseil aux dépositions. 2°. Qu'il régnoit dans toute cette affaire une animosité révoltante, une partialité marquée; que plus on la fondoit, plus on y trouvoit un mystere d'horreurs & d'iniquités, dont S. M. vouloit détourner les yeux; qu'en conséquence il lui plaisoit de ne plus entendre parler de ce procès, arrêter par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, & imposer un silence absolu sur toutes les parties des accusations réciproques.

Ce discours fut suivi de l'enrégistrement des lettres-patentes nouvelles, qui annulloient tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, tant contre le duc d'Aiguillon que contre les sieurs de la Chalotais & de Caradeuc; qui ordonnoient que tout acte concernant cette affaire fût regardé comme non avenu, défendant à qui que ce soit de la réveiller, & imposant respectivement le silence le plus absolu.

Nos lecteurs déjà soulevés d'indignation au récit de ce

fait, nous dispensent d'aucune réflexion sur la démarche humiliante où l'on avoit amené le monarque dans cette affaire, qui pour la troisieme fois se terminoit ainsi. Il sembloit qu'on ne l'eût porté à lui donner à celle-ci le plus grand éclat que pour le rendre plus solemnellement la dérision de la France & de l'Europe entiere. Lui seul peut-être de son royaume n'en rougit pas. Dès le soir même il nomma le duc d'Aiguillon du voyage de Marly & l'admit à l'honneur de souper avec lui.

Le parlement revint furieux. Déjà prévoyant le coup d'autorité qui pourroit se frapper dans cette séance irréguliere, il avoit fait passer un arrêté en présence des princes & des pairs, où il déclaroit qu'il ne regarderoit jamais comme justifié tout accusé qui le seroit dans un lit de justice, & notamment le sieur duc d'Aiguillon. Pour empêcher la suite de cet arrêté, le roi, en sortant de l'assemblée, intima aux princes & pairs qui le reconduisoient, suivant l'étiquette, des défenses de se rendre le lendemain au palais, ainsi que de prendre aucune part à la délibération commencée concernant l'ex-commandant de Bretagne, leur donna ordre dans le cas où se trouvant en la cour à l'occasion de quelqu'autre affaire, on voudroit agiter celle-là, de se retirer sur-le-champ.

Le chancelier, toujours rusé, se flattoit par cet incident de donner le change au parlement; mais celui-ci ne perdit pas de vue son objet principal, & rendit un arrêt à jamais mémorable, [*2 juillet*] où, déclarant que le duc d'Aiguillon étoit gravement inculpé & prévenu de soupçons, même de faits, qui entachoient son honneur, il suspendoit ce pair des fonctions de la pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la cour des pairs, dans les formes & avec les solemnités prescrites par les loix & ordonnances du royaume que rien ne peut suppléer, il se fût pleinement purgé, &c.

Des commissaires du parlement se transporterent sur-le-champ par ordre de la cour chez l'imprimeur, pour faire imprimer sous leurs yeux la minute, dont il fut tiré dix mille exemplaires & fait signification dans

l'heure au duc d'Aiguillon qui se trouva chez lui, & les chambres ne se séparerent qu'après qu'il leur eût été rendu compte de l'exécution entiere de l'arrêt.

M. de Maupeou, pris pour dupe à son tour par cette tournure, à laquelle il ne s'attendoit pas, éprouva toute l'humeur qu'il avoit donnée au parlement quand on lui présenta cet arrêt, & le déchira de dépit. Il falloit recourir de nouveau au roi & essuyer les reproches de S. M. Il falloit casser cet arrêt & très-incessamment : il falloit couper court aux suites que cela ne manqueroit pas d'avoir ; arrêter la fermentation qui en alloit résulter dans les autres cours, sur-tout à Rennes & aux états de Bretagne, qui devoient s'ouvrir cette année. C'étoit une hydre de tracasseries ; cent remontrances pour une qui alloient naître ; peut-être des suspensions de service, des cessations, des démissions. S'il eût été seul à diriger son maître, tout cela ne l'eût pas effrayé : il connoissoit son corps ; il avoit calculé le genre de résistance que chaque membre pouvoit opposer, & il savoit comment s'y prendre pour gagner les uns, pour intimider les autres, pour le subjuguer ainsi avec le tems & en détail ; mais il étoit contrebalancé par l'ascendant que le duc de Choiseul conservoit encore sur l'esprit du roi. Ce ministre l'avoit démasqué ; il n'y avoit aucun espoir de le regagner, & il n'ignoroit pas qu'au contraire le duc intriguoit sourdement pour exciter & soutenir les parlemens dans leurs entreprises. La vengeance, cette passion si active dans certaines ames, lui fit concevoir l'espoir de vaincre les difficultés, de surmonter les obstacles & de renverser jusqu'au bienfaiteur auquel il devoit son élévation ; extrêmité où il le forçoit de se porter, puisqu'il étoit devenu son ennemi. Il fallut pour cela se lier plus étroitement au duc d'Aiguillon, le favori de la favorite.

Dès le lendemain de l'arrêt, le chef de la justice en fit rendre un par le roi dans son conseil, qui le cassoit & enjoignoit à l'accusé de continuer ses fonctions de pair de France. Il le fit signifier au parlement d'une maniere

insolite & méprisante. Cela fournit matiere à de nouvelles remontrances, & il y avoit bien de quoi ; car, indépendamment de toutes les formes violées, quoi de plus bizarre que dans une instance contenant des délits aussi graves, concernant les troubles d'une grande province, durant depuis plusieurs années, ayant donné lieu à des procédures monstrueuses, ayant compromis la liberté d'une infinité de citoyens, de trouver tour-à-tour innocens les accusés & les accusateurs ; qu'après avoir déclaré tels les procureurs-généraux, de déclarer aussi tel le commandant qui les avoit inculpés ? Quoi de plus contradictoires, qu'après être convenu solemnellement de la nécessité de laver la pairie des crimes d'un pair, ou le pair des crimes qu'on lui imputoit (1) ; qu'après avoir fait dire au roi qu'il vouloit que la liberté des opinions fût entiere ; que les coupables fussent punis, s'il y en avoit, avec la plus grande sévérité, de lui faire ensuite prononcer aveuglément qu'il n'y en a point ? Quoi de plus absurde que de prétexter que c'est pour appaiser & ensevelir à jamais dans l'oubli les dissentions, lors qu'ayant tenté vainement cette voie à différentes reprises, l'on a éprouvé que c'est le moyen au contraire de les faire renaître, de les augmenter & les perpétuer ?

La maniere dont s'étoit conduit M. de la Chalotais en pareil cas, & celle dont se conduisit le duc d'Aiguillon, décident seules quel étoit le vrai coupable. Ce dernier, bien loin de se plaindre, comme le premier, qu'on empêchât par une tournure aussi despotique son innocence d'éclater, bien loin d'insister auprès du roi pour qu'il voulût bien lui permettre de se justifier juridiquement & laisser un libre cours à la justice, eut la mal-adresse de manifester publiquement sa joie, & dès le soir du jour où l'arrêt de cassation fut rendu, de donner un souper splendide à ses partisans & à ses créatures. Le duc de Brissac n'en pensa pas de même. Ce seigneur, d'un génie

(1) Expressions du discours du chancelier à l'ouverture de la séance du 4 avril.

romanesque & dont les expressions portent toujours l'empreinte de son imagination vive, originale & pittoresque, s'écria énergiquement, *que l'accusé avoit sauvé sa tête, mais qu'on lui avoit tordu le cou.* Comme c'étoit à la comtesse que le duc d'Aiguillon devoit l'acte d'autorité du roi, on ne manqua pas de consigner le fait dans ce malin vaudeville :

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu,
Avec des lettres de grace
On ne peut être pendu :
Je triomphe de l'envie ;
Je jouis de la faveur ;
Graces aux soins d'une amie,
J'en suis quitte pour la peur.

Cependant les remontrances du parlement furent portées au roi, & une phrase qui s'y trouva dirigée spécialement contre le chancelier, où, en parlant des dernieres lettres-patentes, on s'écrioit : *est-ce impéritie, est-ce mauvaise foi de la part du rédacteur ?* acheva de l'aliéner. Il jura que les auteurs l'effaceroient de leurs larmes, & dès-lors il vouloit faire décerner par S. M. quatre lettres de cachet contr'eux ; mais elle ne se rendit pas pour le moment à sa suggestion, dans la crainte d'une fermentation qu'elle conservoit encore l'espoir de calmer. Elle le perdit bientôt. Non-seulement le parlement de Paris persista à s'occuper des suites de l'affaire, mais plusieurs classes de province firent des arrêtés contre le duc d'Aiguillon. Celui de Bordeaux sur-tout se signala par un qui valut au jeune magistrat, (1) son auteur, & la captivité & l'illustration. Deux magistrats (2) du

(1) M. Dupaty, avocat-général de cette cour ; ce qui rendit l'accusation plus grave, en ce qu'étant l'homme du roi il étoit dispensé de se mêler de la délibération, bien loin de la suggérer.

(2) Messieurs de la Noue & de Laiac.

parlement de Rennes, plus intéreſſés que tout autre à ne pas ſouſcrire au deſpotiſme du ſouverain, furent arrêtés à Compiegne en ſortant de l'audience du roi. Le monarque ne ſachant plus comment ſe tirer du labyrinthe où il s'étoit jeté, las d'errer à l'aventure & de tomber de piege en piege, réſolut de s'en confier abſolument au chancelier & d'éprouver ſi, en lui remettant ſon autorité, il en ſortiroit à ſon honneur. Il ſe réduiſit au rôle de ſimple ſpectateur, bien réſolu de le ſiffler, comme ſes courtiſans, s'il ne tenoit pas parole & échouoit : ce que ſon bon-ſens lui faiſoit prévoir, & cependant il lui remit ſes deſtins. C'étoit ce que vouloit M. de Maupeou ; non qu'il eût aucun plan fixe, mais il connoiſſoit trop les hommes pour ne pas calculer juſqu'où l'on peut les mener par la crainte des châtimens ou l'appât des récompenſes.

Il commença par un coup d'autorité, digne de lui & de tout ce qui avoit précédé. Il mena le roi au parlement, ſurpris & à peine ayant eu le tems de ſe raſſembler. Il fit enlever du greffe toutes les minutes de la procédure concernant le duc d'Aiguillon. Il fit intimer par S. M. des défenſes de délibérer, d'agiter même cette matiere. Il fit en quelque ſorte chaſſer de la grand'-chambre MM. des enquêtes & des requêtes, qui eurent ordre du roi de ſortir & de ſe rendre à leurs chambres, & par pluſieurs petites ruſes de forme, il gagna les vacances, & ſe donna le tems de méditer d'autres entrepriſes plus déciſives.

M. de Maupeou concevoit parfaitement qu'il ne réuſſiroit jamais, s'il ne ſe débarraſſoit du miniſtre qui l'offuſquoit. C'eſt à quoi il travailla, de concert avec le duc d'Aiguillon, qui n'y étoit pas moins intéreſſé, & la comteſſe Dubarri qui le déteſtoit de plus en plus, & ne pouvoit lui pardonner ſes mépris. Celle-ci, plus franche que les deux autres, ne ſe cachoit pas de ſon antipathie ; & ce qui la rendoit plus dangereuſe auprès du maître, c'eſt qu'elle y donnoit une tournure puérile & folâtre, très-agréable à Louis XV. Quelquefois elle prenoit une

orange dans chacune de ses mains, & les lançoit en l'air alternativement en s'écriant : *saute, Choiseul ! saute, Praslin !* Une autre fois ayant renvoyé un cuisinier qui ressembloit au duc son ennemi, elle dit au roi : *j'ai chassé aujourd'hui mon Choiseul, quand chasserez-vous le vôtre ?*

Qui le croiroit ? Celle qui contribua le plus à l'événement, fût la duchesse de Grammont, sa sœur. On eût dit que non contente d'avoir été la premiere cause de son discrédit, elle n'avoit point de cesse qu'elle ne l'eût fait absolument expulser de la cour, tant elle s'y prit gauchement pour se venger & supplanter sa rivale. Au lieu de tenir ferme à Versailles & de miner sourdement à la maniere des courtisans, elle ne put renfermer sa rage, elle s'exila elle-même, sous prétexte de voyager. Elle fut aux eaux, & ayant passé par différentes villes de parlement, elle fournit matiere à une inculpation grave, odieuse & plus propre que toute autre à irriter le roi. On lui fit entendre qu'elle avoit eu des conférences avec eux & les avoit excités à la résistance, en les assurant de la protection de son frere. Cette accusation produisit un tel effet sur l'esprit de S. M., que dès-lors elle se refroidit sensiblement envers son ministre, elle ne l'honora pas d'un mot de conversation, quoiqu'elle continuât encore de travailler avec lui & de l'admettre à ses soupers.

Louis XV avoit fort à cœur de se voir débarrassé des tracasseries de ses parlemens, mais peut-être n'auroit-il jamais pris un parti violent contre le duc de Choiseul, si à ce grief on n'en eût joint un autre, celui de chercher à allumer la guerre avec les Anglois, comme le moyen de se rendre nécessaire & de reprendre toute son influence. Cette accusation, assez vraisemblable, conforme au génie de ce ministre, suggérée par les circonstances, étoit cependant difficile à prouver, & le roi hésitoit toujours. En vain sa charmante maîtresse, dans ces orgies où le prince brûlant d'amour, & la tête échauffée des vins exquis qu'elle lui versoit, se

prêtoit à tous ſes deſirs, lui avoit fait déjà ſigner pluſieurs fois le renvoi du duc de Choiſeul; le matin, revenu à lui, il jettoit au feu cet arrêt de proſcription. Le chancelier eut recours au moyen extrême qu'il méditoit depuis long-tems. Il fit porter au parlement un édit contenant dans ſon préambule les inculpations les plus graves contre les magiſtrats; enſorte qu'ils ne pouvoient l'enrégiſtrer ſans ſe déshonorer. Ses émiſſaires furent à réclamer contre. Lit de juſtice [7 *déc.*] en conſéquence, où, malgré leur arrêt, ils eurent la mortification de voir ſiéger le duc d'Aiguillon parmi les pairs. Proteſtations de leur part, repréſentations, ſuſpenſion du ſervice dans leur douleur profonde, qui ne leur laiſſe pas l'eſprit aſſez libre pour décider des biens, de la vie & de l'honneur des ſujets. Enfin commence ce combat étrange, dans lequel le roi s'obſtine à ne pas écouter ſon parlement qu'il n'ait repris ſes fonctions, & le parlement à ne pas reprendre ſes fonctions que le roi ne l'ait écouté. Depuis quinze jours duroit le ſpectacle incroyable d'un monarque s'annonçant comme abſolu, exigeant que ſa volonté faſſe loi, & d'un corps de magiſtrats réſiſtant quatre fois à ſes ordres, donnés ſoit par écrit de ſa main royale, ſoit de ſa bouche, ſoit par des lettres de juſſion les plus préciſes & les plus caractériſées, ſans que depuis ce tems le prince eût déployé la puiſſance deſpotique qu'il s'approprioit & qu'il déclaroit réſider dans ſon eſſence. Paris étoit dans l'attente, & cet événement faiſoit la matiere de la diſcuſſion de tous les politiques & des diverſes claſſes de citoyens. Les grands, les militaires qui ſont pour une obéiſſance abſolument paſſive, pour que le roi faſſe tout ce qu'il veut, dans l'eſpoir de jouir à leur tour du même privilege, à raiſon du droit du plus fort, blâmoient hautement le parlement & le jugeoient coupable d'une révolte criminelle. Le clergé, ennemi juré d'un corps qui s'étoit toujours oppoſé à ſes prétentions, qui l'empêchoit d'étendre ſon pouvoir, & de ſubjuguer l'autorité même en ſubjuguant les conſciences,

animé de l'esprit de charité qui le dévore, dévouoit la magistrature aux derniers supplices. Le peuple, accablé d'impôts, mangeant le pain fort cher, sans la moindre résistance de la part de ceux qu'il étoit accoutumé à regarder jusques-là comme ses peres & ses défenseurs, voyoit la querelle assez indifféremment : il ne s'intéressoit pas à un corps qui le trahissoit lâchement & ne s'échauffoit que sur ce qui lui étoit personnel. Les philosophes seuls, les vrais François, un peu plus profonds raisonneurs, saisissant les conséquences intermédiaires de la chûte du parlement, gémissoient de lui voir enlever une autorité qu'il n'avoit exercée que pour lui-même, mais que dans un moment d'enthousiasme patriotique il pouvoit mieux employer, au lieu que par sa chûte s'établissoit le despotisme le plus formidable. Dans cette crise violente les magistrats qui s'attendoient chaque nuit à se voir enlever par lettre de cachet, étoient surpris de se trouver encore libres chaque matin. Mais le moment n'étoit pas arrivé, & il en résulta seulement ce que desiroit la cabale conjurée contre le duc de Choiseul. Madame Dubarri, soufflée par le duc d'Aiguillon & le chancelier, disoit au roi, à mesure qu'excédé de cette lutte pénible il versoit dans son sein ses perplexités & sa douleur, que rien ne finiroit tant que le parlement se sentiroit appuyé à la cour par un ministre qu'il regardoit comme capable d'arrêter les coups qu'on voudroit lui porter, comme plus puissant que S. M. même, tant qu'il existeroit une correspondance entr'eux. C'étoit prendre par son foible Louis XV, qui consentit décidément à l'expulsion de M. de Choiseul. Le duc de la Vrilliere, nouvelle dignité qu'avoit acquise le comte de Saint-Florentin pour ses bons & loyaux services en Bretagne, vint lui porter la fatale lettre de cachet conçue en ces termes :

» Mon cousin. Le mécontentement que me causent » vos services, me force à vous exiler à Chanteloup, » où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je » vous aurois envoyé beaucoup plus loin, si ce n'étoit

» l'eſtime particuliere que j'ai pour madame la ducheſſe
» de Choiſeul, dont la ſanté m'eſt fort intéreſſante.
» Prenez garde que votre conduite ne me faſſe prendre
» un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon couſin,
» qu'il vous ait en ſa ſainte garde. »

La préſence de ſon collegue étoit une circonſtance humiliante, en ce que ce miniſtre, oncle du duc d'Aiguillon, ne pouvoit qu'être très-ſatisfait intérieurement de ſa commiſſion. Auſſi l'exilé ne fut-il pas dupe de ſon compliment de condoléance & lui répondit : *Monſieur le duc, je ſuis perſuadé de tout le plaiſir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle.* Du reſte, jamais favori ne ſortit de place avec plus de gloire. Sa diſgrace fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir perſonne pendant ſon ſéjour à Paris, une foule immenſe de gens de toute eſpece ſe fit inſcrire à ſa porte, & le duc de Chartres, ſon ami particulier, força toutes les barrieres & fut ſe jeter dans ſes bras en l'arroſant de larmes.

Le lendemain, jour de ſon départ, ceux qui n'avoient pu voir le duc de Choiſeul, furent ſe mettre ſur ſa route, & le chemin ſe trouva bordé d'une quantité de carroſſes formant une double haie.

Il n'y eut que le maréchal d'Etrées qui ne mêla point ſes acclamations à tant d'autres. Il étoit mourant. Quand on lui apprit le renvoi de ſon ennemi capital, il ſe ranima : *Le b.... eſt donc parti*, s'écria-t-il, *j'expire ſatisfait !* Et il paſſa peu après.

D'où provenoit tout-à-coup cet excès de fanatiſme ? Le duc de Choiſeul méritoit-il tant de regrets ? Son renvoi étoit-il une vraie calamité pour la France ? Il eſt certain qu'on le prônoit beaucoup dans ce tems-là ; que ce miniſtre, très-critiqué, étoit devenu depuis peu l'idole d'un certain parti & de la multitude aveugle qui juge ſur parole & ſe laiſſe entraîner par quiconque a l'intérêt ou le deſir ardent de diriger ſon affection. Les membres du parlement, moins ſans doute par admiration de ſes talens, que par haine contre leurs

ennemis communs, affectoient de dire dans toutes les sociétés que c'étoit le plus grand ministre qu'eût eu la France; que ce seroit la plus grande perte qu'elle pût faire s'il étoit disgracié, & de cette répétition continuelle d'éloges particuliers il en étoit résulté un concert général de louanges, auquel on souscrivit, sans que personne eût pu trop assigner le motif de son suffrage. C'est par ses opérations qu'il faut le juger, par la comparaison de la situation où étoient ses départemens lorsqu'il les prit, avec la situation où il les a laissés.

On ne peut raisonnablement lui attribuer les malheurs de la guerre en 1756 : le cours en étoit trop avancé lorsqu'il vint à la tête des affaires, pour pouvoir le changer. Il faut même lui savoir quelque gré de la paix, que nous aurions peut-être faite plus honteuse sans son pacte de famille, dont l'Espagne eut seule à se repentir, quoiqu'elle ne parût pas lui en témoigner de l'humeur, par l'espoir qu'il lui donna vraisemblablement d'un succès plus heureux par la suite. Il seroit fastidieux de reprendre la récapitulation de ses œuvres, comme secretaire d'état de la marine, de la guerre, des affaires étrangeres : nous en avons donné le tableau, & l'on peut en juger. Nous n'insisterons que sur un point, sur le ton de dépendance où il avoit monté tous les départemens, ce qui étoit sans exemple ; sur sa prodigalité excessive envers ses créatures : défauts avec lesquels on ne peut jamais être grand ministre, parce qu'ils tendent nécessairement à faire échouer tout ce que le génie pourroit entreprendre, parce qu'aujourd'hui où tout est calcul, le monarque le plus redoutable, le plus sûr de vaincre, est celui qui par son économie s'est ménagé assez de facultés pour soutenir le plus long-tems les dépenses de la guerre. Sous ce point de vue, toutes ses savantes & artificieuses combinaisons pour travailler de divisions intestines, ou occuper de querelles étrangeres les nations que redoutoit son maître, étoient fausses, en ce qu'il sacrifioit pour cela les trésors du royaume, l'énervoit & le mettoit de plus en plus hors d'état de reprendre sa

ſupériorité. Lorſque M. de Vergennes, ambaſſadeur de France à Conſtantinople, qu'il preſſoit de faire déclarer la Porte contre l'impératrice de Ruſſie, lui écrivoit : *Je ferai armer les Turcs quand vous voudrez ; mais je vous préviens qu'ils ſeront battus ; que cette guerre tournera contre vos intentions, en rendant la Ruſſie plus glorieuſe & plus puiſſante* : ce négociateur ſe montroit, ſans doute, bien ſupérieur en politique à M. de Choiſeul.

Ce qui prouve encore le plus la profondeur de ſes vues, c'eſt que malgré tant de déſavantages, on ne peut guere douter qu'il ne ſongeât ſérieuſement à replonger la France dans la guerre, comme l'en accuſerent ſes ennemis auprès du roi. Les ordres qu'il avoit donnés aux officiers paſſés dans l'Inde à cette époque, étoient abſolument hoſtiles, à ce qu'ils ont déclaré depuis. C'étoit par l'Eſpagne qu'il comptoit la faire commencer ; & au moyen du pacte de famille ſon maître s'y trouvoit engagé malgré lui. La foibleſſe du caractere de Louis XV lui répondoit qu'il ne réſiſteroit point aux réquiſitions de cette alliée, qui nagueres s'étoit ſacrifiée pour lui, & que par cette même foibleſſe, ſentant le beſoin qu'il avoit d'un miniſtre tenant dans ſes mains les fils divers de tant d'intrigues, il n'oſeroit le renvoyer.

Le ſujet du différend alors étoit une prétention des Eſpagnols ſur les isles Falkland & Malouines, où ils s'étoient emparés du port Egmont, dont ils avoient chaſſé les Anglois. Ceux-ci ſe plaignoient hautement d'une entrepriſe qui n'étoit rien moins, ſelon eux, qu'une infraction aux traités les plus ſolemnels, & menaçoient de ſe porter aux dernieres extrêmités ſi l'on ne leur donnoit ſatisfaction. Les conférences s'entamerent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & ce qui confirme que l'Eſpagne n'agiſſoit que par une impulſion étrangere, c'eſt qu'à peine le duc de Choiſeul fut-il hors du miniſtere, que la face de la négociation changea ; que non-ſeu-

lement S. M. Cath. consentit de désavouer l'entreprise sur le port Egmont & de rendre les isles Falkland, mais qu'elle accéda même à une acceptation pure & simple de l'évacuation, sans insister sur un examen pacifique de ses droits, dont on étoit d'abord convenu, & auquel se refusa bientôt avec hauteur la cour de Londres. Ce fut donc un bonheur réel que l'expulsion de ce ministre brouillon & turbulent dans ce moment critique. En vain, ne pouvant trop articuler en détail le bien qu'il avoit produit durant son ministere, ses partisans s'écrioient vaguement qu'il en imposoit aux Anglois, qu'ils le craignoient ; sa retraite, loin d'être le signal de la guerre, fut le sceau de la paix, sans que les ennemis de la France aient osé depuis se prévaloir, jusqu'à la fin du regne, de ses malheurs, de ses divisions, de sa foiblesse & de son anéantissement.

Quoique le roi n'eût pas contre le duc de Praslin les mêmes motifs de mécontentement que contre le duc de Choiseul, sa disgrace étoit une suite nécessaire de la premiere : il reçut le même jour une lettre de cachet beaucoup plus courte & plus méprisante. Elle portoit : « je n'ai plus besoin de vos services, » & je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez » dans vingt-quatre heures. » A l'humiliation près, ce seigneur n'auroit pas été affligé de sa retraite. Il ne conservoit sa place que par complaisance pour son cousin ; il ne soupiroit au fond qu'après le repos ; c'étoit son vœu secret. Sa disparition du département de la marine ne fit aucune sensation ; & cependant à ne considérer que le méchanisme de ses fonctions, il ne les avoit pas mal remplies, & il donnoit plus d'inquiétude aux rivaux de la France que son cousin, qu'on s'efforçoit de peindre comme leur épouvantail. On comptoit en ce moment dans les ports soixante-quatre vaisseaux, indépendamment de ceux qui étoient sur les chantiers, toutes les matieres nécessaires pour en construire dix ou douze de plus, & environ cin-

quante groſſes frégates ou corvettes : (1) c'étoit en cinq ou ſix ans un rétabliſſement prodigieux des forces maritimes de la France, qui annonçoient de quoi elle étoit capable avec de l'économie, vertu favorite dont il avoit éprouvé le ſuccès dans ſes propres affaires, & qu'il appliquoit auſſi heureuſement à celles du roi. Peut-être lui fit-elle négliger de former des matelots & des officiers par des armemens plus fréquens. Mais la marine marchande pouvoit ſuppléer au premier objet & même au ſecond, s'il eût eu la force de changer à cet égard la conſtitution du régime de l'épée.

Ce fut en cela qu'il pécha eſſentiellement. Au lieu de ſuivre les erremens de ſon prédéceſſeur, il ne fit qu'étendre les prérogatives, encourager l'inſolence, les déprédations & le luxe de ce corps, en rompant l'équilibre de pouvoir qu'avoit établi dans les arſenaux entre le commandant & l'intendant l'ordonnance de 1689. Il porta la premiere atteinte à ſes réglemens, qui tomberent bientôt en déſuétude & furent remplacés par toutes les bizarreries des eſprits novateurs qui lui ſuccéderent. Il pouſſa la complaiſance pour ces meſſieurs juſqu'à s'occuper de leurs plaiſirs en faiſant conſtruire des ſalles de comédie dans les différens ports. Il poſa la premiere pierre à celle de Breſt, & aſſiſta à ſon ouverture. Si après une inſtruction très-longue du fameux procès de l'ordonnateur de la Louiſiane contre le gouverneur de cette colonie, que le premier, victime de ſes chagrins, des perſécutions, & peut-être des crimes atroces de ſon adverſaire, n'eut pas le bonheur de voir finir, M. de Kerlerec, capitaine de vaiſſeau, le chef militaire dont il s'agit, ſuccomba avec ignominie ; c'eſt que M. de Rochemore, d'un nom diſtingué, laiſſa pour venger

(1) C'eſt le compte que rend lui-même, de ſon adminiſtration, M. le duc de Praslin dans ſa lettre à M. le comte de Vergennes, dont on a déjà parlé.

ſa mémoire une femme active, courageuſe, qui balança, à force de patience, de ſollicitations, de faveur & de crédit, les menaces de ſon puiſſant adverſaire.

On peut reprocher encore à l'adminiſtration de M. de Praslin le deſpotiſme exercé dans les colonies, & ſur-tout à Saint-Domingue, où par une mauvaiſe foi révoltante, ayant obligé les habitans de ſe racheter de la milice, on rétablit les milices quelque tems après, & les magiſtrats forcés de prendre la défenſe des habitans relativement aux ſuites des déſordres qu'elles occaſionnerent, furent traités avec encore plus d'indignité que ceux de la mere-patrie; troublés dans leurs fonctions, menacés, arrêtés, on les tranſporta en France, & conſtitués priſonniers ils furent remplacés dans leur tribunal de la maniere la plus illégale.

La ceſſion de la Louiſiane à l'Eſpagne, quoiqu'un démembrement de ſon département, fut une faute ſans doute à attribuer au miniſtre des affaires étrangeres plutôt qu'à lui. Nous n'examinerons pas juſqu'à quel point c'en étoit une en politique d'abandonner un pays, le plus fertile, le plus ſalubre, le plus varié, le plus beau du monde: nous en avons parlé ſuffiſamment. Mais nous gémirons de ſa molleſſe à faire ſtatuer dans le conſeil ſur les plaintes que lui adreſſerent les malheureux habitans de cette colonie, à faire valoir leurs réclamations auprès de S. M.; enfin ſur la dureté ou plutôt ſur la barbarie qu'elles provoquerent, lorſqu'un gouverneur étranger, ſans autre forme de procès, fit fuſiller douze des plus illuſtres chefs de la Nouvelle-Orléans, dont le crime prétendu n'étoit qu'un attachement trop aveugle pour un maître qui ne le méritoit pas, & qui d'ailleurs tranſportoit, ſans leur conſentement, à un ſouverain étranger, un droit de vie & de mort qu'il n'avoit pas lui-même.

Après l'expulſion des Choiſeul, il eût été mal-adroit de la part du chancelier de ne pas laiſſer ſe raſſeoir, au moins un moment, la fermentation du parlement. Il

mit en ſujet le prince de Condé. Il ſavoit qu'amoureux de la princeſſe de Monaco, qui plaidoit en ſéparation avec ſon mari, il avoit le plus grand deſir de voir juger ce procès interrompu avec le cours ordinaire de la juſtice. M. de Maupeou ſe ſervit de cet illuſtre agent pour faire entendre aux magiſtrats, que s'ils vouloient reprendre le ſervice, S. M. étoit diſpoſée à retirer ſon édit. Trompés par une entremiſe auſſi auguſte, ils retournerent à leurs fonctions, ils témoignerent leur reconnoiſſance à ſon alteſſe, en expédiant promptement & favorablement l'affaire à laquelle elle s'intéreſſoit. Mais bientôt de nouvelles lettres de juſſion plus préciſes les diſſuaderent. Ils furent obligés d'en revenir à reſter les chambres aſſemblées de nouveau, & pour plier un peu les intérêts de la nation aux leurs ils réſolurent, en interrompant l'examen des affaires des particuliers, de s'occuper de tout ce qui intéreſſoit les affaires publiques, & en conſéquence celle des bleds étant une des plus eſſentielles, ils y vaquerent avec un zele affecté dont le peuple ne fut pas dupe.

Le chancelier, maître du champ de bataille, profita de la circonſtance pour déclarer au roi que c'étoit le vrai moment d'aſſurer à jamais ſon autorité, & de prévenir l'inſurrection de ſes parlemens en tenant ferme, en déployant toute la ſévérité de ſa juſtice & en faiſant, s'il le falloit, ſauter quelques têtes des plus mutins, afin que les magiſtrats reconnuſſent que ce n'étoit plus un jeu.

Pour entendre ce mot indécent, ce ſemble, dans la circonſtance, mais qui avoit une très-grande ſignification, il faut ſavoir que précédemment le premier préſident ayant porté au roi les repréſentations de ſa compagnie, du 3 décembre, S. M. les lui demanda & les jeta au feu, puis lui remit un papier qui devoit contenir ſa réponſe, ſuivant l'uſage : quelle fut la ſurpriſe de M. d'Aligre, en l'ouvrant, d'y lire ces mots : *il faut que V. M. écoute les repréſentations avec beaucoup d'humeur ; qu'elle ait l'air même très-en colere & les jette au feu.* Il fut obligé de rentrer & de demander au chancelier ſi c'étoient

bien là les paroles du roi dont il devoit être porteur. Ce qui déconcerta un peu le chef de la juſtice.

Pour rendre ſa conduite plus recommandable auprès du roi, M. de Maupeou lui fit comprendre que dans tous les cas elle tendoit au même but d'une maniere ou d'autre ; ſi le parlement revenoit à ſon devoir & convaincu des volontés du ſouverain ſe conformoit à l'édit, c'étoit une loi dont il ne devoit plus s'écarter ſans un crime de déſobéiſſance, & il s'ôtoit à l'avenir les divers prétextes dont il avoit juſques-là coloré ſes démarches ſéditieuſes ; s'il perſévéroit dans ſa réſiſtance, on ne pouvoit avoir une cauſe plus juſte de deſtituer de leurs offices des magiſtrats réfractaires & de les remplacer par d'autres acceptant les conditions qu'on leur preſcriroit : il étoit intimément perſuadé qu'il lui reſteroit toujours un *noyau de parlement*, c'étoit ſon expreſſion, comme à Pau, à Rennes, & que c'en étoit aſſez pour former facilement une autre cour. Il comptoit ſur la plus nombreuſe partie de la grand'chambre, ſur les abbés & ſur ſes créatures, qui ſe démaſqueroient au beſoin. Le corps entier ne pouvant être ébranlé, il crut triompher en attaquant ſéparément les membres.

Tous, [*le 19 au 20 janv.* 1771] la même nuit, à la même heure, ſont éveillés au nom du roi. Deux mouſquetaires entrent dans leur chambre & leur préſentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, de répondre par écrit à cet ordre, *oui* ou *non*, & de ſigner ce mot ſeul, ſans périphraſe, ſans adouciſſement. En effet pluſieurs, même des plus fermes, furent intimidés de cette tournure ; partageant l'effroi de leur femme, de leurs enfans, de leur maiſon en pleurs, ils eurent la foibleſſe de ſe rétracter : mais au moment où leur ennemi ſe félicitoit du ſtratagême & en rendoit compte à S. M., ranimés par leurs confreres, & réunis en corps le lendemain, ils déſavouerent leur erreur de la nuit.

On étoit trop avancé de part & d'autre ; il n'y avoit plus moyen de reculer. La nuite ſuivante on réveille encore les magiſtrats. Un huiſſier de la chaîne notifie

à chacun d'eux un arrêt du conseil, qui déclare leurs charges confisquées, qui leur défend de faire désormais leurs fonctions & de prendre même la qualité de membres du parlement. A peine il est sorti, que des mousquetaires survviennent & leur apportent des lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux différens & très-éloignés les uns des autres.

Toute cette conduite étoit si étrange, si odieuse, si tyrannique, que le chancelier fut pris lui-même pour dupe, & abandonné de ses propres partisans, n'eut pas ce noyau sur lequel il comptoit. Pas un magistrat qui ne se mît en devoir de subir sa punition, & les seuls gens du roi lui restèrent. Il étoit homme à ressources & leva cette premiere difficulté en venant lui-même installer le conseil pour tenir lieu de parlement. Il a depuis avoué que dans le premier moment de la fermentation où étoit Paris alors, il avoit dû s'armer de courage & n'étoit pas tranquille lorsqu'il se rendit au palais. Il fut bientôt rassuré. La scene se passa en présence d'une foule immense de gens les plus qualifiés de la cour, de militaires & de citoyens de tous les ordres, sans qu'on témoignât autre chose que la consternation. Quand ce premier sentiment fut dissipé, le Parisien reprit sa gaieté, & MM. du conseil en furent quittes pour les quolibets, les sarcasmes, les épigrammes des persifleurs, & les huées de la populace & des clercs.

Après avoir érigé ce tribunal fantastique, mais qui lui donnoit le tems de se reconnoître, M. de Maupeou ne craignît plus que deux choses : que le Châtelet ne cessât ses fonctions dans Paris & que les parlemens de province n'en fissent autant. Il prévint le premier inconvénient en évitant toute collusion entre la cour supérieure & l'inférieure, jusqu'à ce qu'il en eût corrompu les chefs ; & quant au second, il refusa très-adroitement, il fit répandre le bruit par ses émissaires, que la suspension des affaires particulieres, arrêtées par le parlement de Paris, avoit été la faute la plus capitale que le corps exilé eût commise ; que sans elle il n'auroit pu jamais

jamais exécuter ſes projets de vengeance, & qu'il deſiroit fort que les autres claſſes en fiſſent autant, afin d'avoir un motif de les détruire à leur tour. Ces propos inſidieux les effrayerent. Au lieu d'envoyer leurs démiſſions à-la-fois, ou de reſter les chambres aſſemblées, d'intercepter tout le cours de la juſtice d'un bout du royaume à l'autre, & par cette calamité générale de frapper les peuples d'une frayeur ſalutaire, d'exciter leurs réclamations reſpectueuſes, d'inviter les princes, les pairs & les grands à les ſeconder, & d'inſpirer au roi le deſir de les entendre & d'inſtruire ſa religion ſurpriſe, de lui en faire ſentir la néceſſité, ces compagnies ſe réduiſirent à des remontrances multipliées que le monarque ne lut pas, qui ne parurent dans le public que comme des écrits ténébreux & criminels; elles redoublerent, au contraire, de zele dans l'expédition des procès, & firent dire qu'elles avoient beſoin de ce coup de fouet. M. le chancelier eut ainſi le tems de travailler à l'aiſe & d'exécuter ſon plan de la régénération de la magiſtrature.

Il commença par créer ſix conſeils ſupérieurs, à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon & Poitiers. Le prétexte ſpécieux de ces établiſſemens fut d'accélérer l'expédition des affaires en diminuant l'étendue du reſſort du parlement, & la cauſe véritable, de ſe faciliter le moyen d'acquérir aſſez de ſujets pour compléter la nouvelle cour, en réduiſant ainſi le nombre de ſes membres. La premiere exploſion faite, il ne craignit pas de reparoître une ſeconde fois au palais pour l'enrégiſtrement de l'édit de création de ces conſeils. Il y prononça un diſcours, dont le but étoit d'inſinuer à la nation qu'il n'y avoit rien de plus heureux pour elle que les arrangemens annoncés; mais qu'il avoit fallu profiter du moment où les magiſtrats anciens avoient diſparu, pour arrêter le déſordre & la grandeur du mal, affranchir la juſtice de ſes entraves, faire éclorre enfin un ordre plus heureux, deſiré depuis long-tems. Outre ce premier avantage, il annonçoit des réformes non moins ſalu-

taires, telles que de supprimer la vénalité des charges, de rendre gratuite l'administration de la justice, de simplifier les procédures & de faciliter la punition des crimes.

Ayant ainsi de beaucoup échancré le ressort du parlement, il s'occupa de trouver des sujets pour le composer, & il les réduisit au nombre de soixante & quinze. Le grand-conseil avoit plus que jamais à se plaindre de cette compagnie qui, depuis qu'il étoit rentré en fonctions, n'avoit cessé de le tourmenter. M. de Maupeou tourna ses regards vers cette cour, & se flatta d'en trouver la plus grande partie souple à son impulsion, d'autant que ce tribunal étoit le seul qui fût resté dans un honteux silence sur les outrages faits à la magistrature & aux loix. La chambre des comptes, quoique non moins vexée & méprisée par son rival, étoit en ce moment agitée d'une fermentation patriotique peu durable, mais qui ne lui laissa pas l'espoir d'en tirer parti, & quant à la cour-des-aides, il jugea nécessaire, au contraire, de la supprimer, afin d'éviter les contradictions qu'il en prévoyoit. Il s'estima trop heureux d'en séduire quelques membres. Il en choisit dans l'ordre des avocats, & convaincu de la nécessité de former promptement cet assemblage, il ne se rendit pas difficile sur le surplus. Il fut admirablement bien servi pour les clercs par l'archevêque de Paris, qui lui donna son propre neveu. Il ramassa de la sorte les deux tiers de ses conseillers. Le grand banc, qui ne devoit être composé que de cinq présidens, le premier compris, fut ce qui donna le plus de peine à ce créateur. Ce n'est pas qu'il manquât de gens aspirans aux honneurs du mortier : c'est que personne n'osoit rompre la glace. Il fut obligé de prendre des gens de nom, mais tarés, & pour chef il leur donna un conseiller d'état qui ne les valoit pas ; c'étoit l'intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, homme très-borné, & de la docilité duquel il étoit assuré, riche d'ailleurs. Comme c'étoit sa femme qui le conduisoit, il aiguillonna l'amour-propre de celle-ci &

ſon ambition. Elle détermina ſon mari qui, la veille de ſon inſtallation, rougiſſant encore du rôle qu'il avoit pris, n'avoit oſé ſe déclarer & pouſſoit de gros ſoupirs chez madame Berryer, ſans qu'on pût deviner la cauſe de ſa douleur, dont perſonne ne ſe doutoit.

Le parquet n'étoit pas aiſé à bien compoſer. Malgré la foibleſſe de ce corps & ſes careſſes, M. de Maupeou ne put le déterminer à s'agréger au nouveau tribunal. Il ne trouva que le jeune Fleuri, roué dans toute la force du terme, abymé de dettes, eſclave d'une femme avare, qui à force d'argent le décida à reſter ſeul de tout ſon corps & à accepter la place de procureur-général, qu'elle enviſagea moins du côté de l'honorifique que du côté du lucre immenſe qu'elle ſe propoſoit d'en retirer. Quant aux avocats-généraux, étant à deux, il crut un moment pouvoir les tirer du conſeil. Pour le premier, il avoit jetté les yeux ſur M. de Tolozan, fils d'un commerçant de Lyon, & trop heureux de s'illuſtrer ainſi tout-à-coup par une des premieres places de la magiſtrature. Il ſortoit de la cour des monnoies de cette capitale; il y avoit exercé en petit ces fonctions. Quoique dénué des premieres notions de la juriſprudence; quoiqu'il eût l'élocution peſante & la figure peu ſpirituelle, il avoit un fond d'amour-propre qui ſuppléoit à tout; il ſe regardoit comme l'aigle du conſeil, & par ſa conſtance au travail il réparoit ce qui lui manquoit du côté de la facilité M. de Tolozan, trop dévoué au chancelier pour oſer lui réſiſter en face, n'avoit qu'une inquiétude; c'étoit que le perſonnage brillant qu'on lui offroit ne durât pas. Il avoit heureuſement pour ami M. le Gourée, avocat de mérite, qu'il conſulta. Celui-ci le diſſuada; il en exigea de retirer ſa parole, & de peur que M. de Maupeou, par ſon langage ſéducteur, ne le rengageât une ſeconde fois, il le conduiſit à ſa campagne, où ce maître des requêtes fit le malade juſqu'à ce que la perſécution fût paſſée par la nomination d'autres avocats-généraux. M. Giac, homme de rien, comme ſon confrere, étoit l'autre ſur qui comptoit le chancelier. Il s'autoriſa

de l'exemple de son ancien pour s'excuser, & M. de Maupeou fut obligé de nommer deux sujets entre les magistrats pris dans les cours.

Ce grand œuvre du chancelier ne put s'effectuer que dans l'espace de plusieurs mois, encore imparfaitement. Quand il eut assez de sujets pour l'érection de son simulacre de parlement, il fit tenir un lit de justice [13 *avril*] où il n'assista de princes que les enfans de France & le comte de la Marche ; ce qui fit dire au roi à ce dernier, quand il le vit : *Soyez le bien-venu, nous n'aurons pas nos parens.* Le comte de la Marche le savoit avant S. M. Les autres princes du sang, après avoir vainement tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avoient fait une protestation contre tout ce qui devoit s'y passer, & envoyé encore chez S. A. à minuit la presser d'y adhérer. Dans ce lit de justice, le dernier & le plus mémorable, c'est-à-dire, le plus désastreux du regne de Louis XV, furent lus trois édits. Le premier de cassation de l'ancien parlement ; le second de cassation de la cour-des-aides ; & le dernier de transfusion du grand-conseil en nouveau parlement. Le roi termina la séance par ce petit discours :

« Vous venez d'entendre mes intentions, je veux » qu'on s'y conforme ; je vous ordonne de commencer » vos fonctions lundi : mon chancelier ira vous installer. » Je défends toute délibération contraire à mes volon- » tés, & toutes représentations en faveur de mon » ancien parlement, car je ne changerai jamais. »

S. M. prononça ces dernieres poroles, & sur-tout le mot *jamais*, avec une énergie qui inspira la terreur dans toute l'assemblée. C'étoit une astuce du chancelier qui, connoissant le peu de fonds à faire sur les résolutions de son maître, voulut le lier solemnellement par cette assurance authentique. Aussi beaucoup de gens n'y crurent-ils pas ; entr'autres un pair, le duc de Nivernois, un des treize réclamans contre cette infraction aux loix constitutives de la monarchie, & adhérens à la protestation des princes. Madame Dubarri l'ayant ren-

contre peu après le lit de justice, l'arrêta & lui dit : *Monsieur le duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition, car vous l'avez entendu, le roi a dit qu'il ne changeroit* jamais. — *Oui, madame*, répondit-il finement, *mais il vous regardoit.*

Dès le soir M. le chancelier vint pour la troisieme fois au palais installer le nouveau parlement. Tout Paris étoit sur la route de Versailles, empressé de voir ces magistrats, dont l'ignominie sembloit caractériser le sacerdoce naissant. Le seul M. Lambert, doyen du grand-conseil, en revenant de Versailles, où il avoit appris pour la premiere fois le rôle auquel on le destinoit, eut le courage de se soustraire au joug & de se rendre chez lui, au lieu de se rendre à la séance, & depuis ayant eu une lettre de cachet portant ordre de se joindre à ses confreres, il ne monta sur les fleurs de lys que pour protester plus authentiquement contre sa présence, & reprocher aux autres leur lâcheté ; ce qui en entraîna plusieurs, mais le plus grand nombre eut le front de rester, & cela suffit pour le moment. Ce tribunal étoit très-précaire: abandonné presque de tous les suppôts de l'ancien, il n'avoit ni avocats, ni procureurs, ni plaideurs. En butte aux bons-mots, à la dérision, aux facéties, aux pamphlets, il étoit encore foudroyé par les parlemens, qui accumuloient sur ses membres des arrêts méprisans, des qualifications d'*instrus*, de *parjures*, de *violateurs* de leur serment, (1) qui déclaroient d'avance nuls tous actes émanés d'eux. Tant de contradictions ne purent ébranler M. de Maupeou. Il savoit que l'autorité qui persévere, qui sait employer à propos les caresses & les menaces, les récompenses & les châtimens, est sûre de triompher dans un pays dont il connoissoit la bassesse, l'avilissement & la corruption. Il s'attacha seulement à maintenir Louis XV dans les dispositions où il l'avoit mis, à se conserver le pouvoir que S. M. lui avoit

(1) Expressions de l'*Arrêt du parlement de Rouen*, du 15 avril 1771.

confié, à lui faire frapper promptement tous les coups dont il auroit besoin pour parvenir à son but. A cet effet il se tint étroitement lié au duc d'Aiguillon & à la comtesse Dubarri, & c'étoit dans les soupers que celle-ci donnoit à son auguste amant, qu'elle continuoit à lui faire signer les divers ordres dont on avoit besoin, & auxquels son ame débonnaire ou pusillanime se fût peut-être refusée, s'il eût été de sang-froid. Quelquefois on l'intimidoit par l'exemple de Charles premier, dont la favorite avoit acheté le portrait. Elle le conduisoit au pied de ce tableau : « Voyez ce monarque infortuné, lui » disoit-elle ; vos parlemens auroient peut-être fini par » vous traiter comme il le fut par le parlement d'An- » gleterre, si vous n'aviez eu un ministre assez intré- » pide pour s'opposer à leurs entreprises & braver leurs » menaces. »

C'est par ces moyens ou de semblables, tous petits plus ou moins, mais multipliés, variés à l'infini, proportionnés aux personnes, aux lieux, aux tems, aux circonstances, que le chancelier parvint à s'arroger la portion la plus dangereuse du pouvoir souverain & fut assimilé aux anciens maires du palais. (1) Les lettres de cachet se décernoient, les prisons s'ouvroient, les militaires, les commandans de province marchoient à sa volonté, & si le sang ne coula pas sur les échafauds, c'est qu'il ne se trouva aucun patriote assez ferme pour les mériter. Tous les individus dans la magistrature subalterne, qui ne fléchissoient pas assez promptement aux ordres de M. de Maupeou, étoient vexés, destitués ; tous ceux qui écrivoient contre ses opérations, ou qui les blâmoient publiquement, étoient enfermés. Les gazettes étrangeres prenoient-elles cette liberté ? il en faisoit défendre l'introduction. Au contraire, il se faisoit prôner par les autres, qu'il soudoyoit fort cher. Celle même de France, si renommée pour sa véracité, étoit

(1) Voyez une brochure du tems, intitulée : *Le Maire du palais.*

devenue l'organe du mensonge & de la calomnie. Du moins par ses notices artificieuses, mêlées de vrais & de faux, il répandoit avec rapidité les nouvelles qu'il vouloit accréditer, & soutenoit le moment d'illusion qu'il avoit intérêt de produire, pour déterminer tant d'hommes qui ne se conduisent que d'après l'exemple, & parvenir à ses fins.

Le reste de l'année se passa en des destructions de corps qu'il supprimoit & recréoit au besoin, en ne les composant que de gens dont il fût sûr. C'est ainsi que les divers parlemens de province, après avoir lutté quelque tems contre celui qu'on vouloit leur assimiler, furent successivement anéantis & recréés. Alors on vit remonter sur ces mêmes fleurs de lys des magistrats qui, nagueres, avoient couvert d'une flétrissure indélébile ceux qui oseroient s'y introduire par une pareille lâcheté. Un corps entier d'entr'eux, oubliant sa morgue de cour souveraine qu'il étoit avant, consentit à n'être plus qu'une cour subalterne, & toute la magistrature du royaume, renouvellée à la Saint-Martin, ne fut désormais composée que d'intrus ou de schismatiques.

M. de Maupeou, en cette circonstance, opéra plus que n'avoit osé se promettre en pareil cas **M. le régent**, qui convenoit avoir le pouvoir *de faire taire les avocats, mais non celui de les faire parler.* Il en vint à bout. Son nouveau tribunal se trouva bientôt garni d'un barreau considérable, d'orateurs diserts & de causes curieuses & intéressantes qui attirerent un auditoire aussi nombreux qu'aux jours les plus brillans de l'ancien palais.

La machine générale de la justice ainsi remontée, Louis XV sentit pour la premiere fois la douceur d'être le maître, de faire toutes ses volontés sans opposition, sans réclamation, sans remontrances; de ne plus se voir obsédé de robes rouges ou noires, qui depuis cinquante ans le fatiguoient sans interruption. M. de Maupeou lui fit recueillir un autre avantage bien plus précieux pour sa maîtresse, pour ses favoris, pour ses courtisans voraces qui plus que jamais assailloient le trône. Ce fut de faire

enrégistrer tous les édits burſeaux que pût enfanter le génie fiſcal, de les accroître & les étendre à volonté. Le chancelier dans ſon opération avoit obéré le fiſc public de quatorze ou quinze millions, dont il avoit diſpoſé pour ſéduire & corrompre, ſur-tout pour payer cette armée de délateurs & d'eſpions qu'il avoit à ſes gages. Il avoit chargé l'état d'environ cent millions de rembourſemens à faire, ou de cinq millions de rentes. Il falloit ſubvenir à cet accroiſſement de dépenſes; il falloit ſoudoyer tous ces ſuppôts affamés dont il avoit compoſé ſes tribunaux d'inſtitution nouvelle. Pour rendre la juſtice gratuite on força les tailles dans toutes les provinces, qui acheterent ainſi fort chérement ce prétendu bienfait. On mit un dixieme ſur les rentes perpétuelles, un quinzieme ſur les viageres: on doubla, tripla, quadrupla le marc d'or; on créa un centieme denier ſur les offices; on fit payer une ſeconde fois la nobleſſe à ceux qui l'avoient acquiſe; on étendit les ſols pour livre juſqu'à huit. Après dix ans de paix on prorogea indéfiniment le premier vingtieme & pour dix ans le ſecond, tous deux ſur nouvelles déclarations; ce qui ouvroit un libre cours aux vexations des prépoſés, vexations du moins que le parlement avoit arrêtées juſques-là par ſes enrégiſtremens, & qui faiſoient équivaloir ces deux vingtiemes à trois & peut-être à quatre. Enfin, il ſuffiſoit qu'on propoſât au miniſtre des finances quelques moyens de preſſurer la nation pour qu'il fût adopté. On porta dans un jour juſqu'à onze édits burſaux au palais; ce qui fit dire à juſte titre dans un écrit du tems, que Louis XV avoit mis à lui ſeul plus d'impôts que ſes ſoixante-cinq prédéceſſeurs enſemble. (1)

Il n'y avoit plus rien de ſacré: non-ſeulement toutes les propriétés particulieres étoient attaquées, mais on pilloit impunément les dépôts publics. Les capitulations des provinces étoient violées. La Normandie, réduite à deux conſeils ſupérieurs, s'étoit vu ravir ſans aucune

(1) Voyez les *Correſpondances*.

commotion le droit qu'elle avoit d'avoir un parlement dans la province. On menaçoit les états de Bretagne de les supprimer, s'ils ne se rendoient pas dociles aux volontés de la cour, & ils devenoient souples. La liberté des citoyens n'étoit pas respectée davantage : près de sept cents magistrats exilés, les prisons regorgeant de captifs, les princes du sang disgraciés & tenus loin de la cour. Tel étoit l'état du royaume, que l'insensibilité générale rendoit plus désespéré en ne laissant entrevoir aucun remede. Sans doute la France s'étoit trouvée dans des crises infiniment plus cruelles, mais jamais dans cette léthargie profonde & stupide. Nulle énergie dans les individus ; tous les corps étoient réduits au silence. La noblesse d'une province frontiere ayant voulu s'assembler pour réclamer contre l'infraction de ses privileges, un commissaire, assisté d'un exempt de police, avoit eu la hardiesse d'en séparer les membres, d'en enlever plusieurs, & ils étoient revenus sains & saufs à Paris avec leurs victimes. Les chefs de la nation se laissoient braver impunément par l'auteur de la révolution, & l'on voyoit le premier prince du sang insulté jusques dans son palais par un ministre qui n'en étoit ressorti que plus audacieux & plus impudent. On s'en tenoit à des écrits, à des pamphlets remplis d'excellentes choses, mais qui n'étant avoués ni signés de personne, ne portoient aucune authenticité & annonçoient plutôt la timidité & l'effroi que tout autre sentiment dans leurs auteurs. Deux seuls d'entr'eux [encore l'un composoit-il en pays étranger] oserent mettre leur nom, & la patrie ne doit pas oublier ces défenseurs distingués, plus encore par leur zele que par leur haute naissance, le comte de Lauraguais & le vicomte d'Aubusson.

Mais il ne suffisoit pas au chancelier d'avoir arrêté toutes les réclamations, d'avoir étouffé jusqu'aux gémissemens & aux soupirs, d'endormir la nation sur le bord du précipice ; il falloit aussi que le roi ne fût circonvenu que de gens qui le retinssent dans la funeste sécurité où il l'avoit mis, qui calmassent ses anxiétés &

ſes remords toujours prêts à renaître. C'eſt à quoi il avoit travaillé en faiſant compoſer le conſeil de membres intéreſſés à maintenir & conſolider la révolution. Depuis l'expulſion du duc de Praslin la marine étoit reſtée vacante ; le duc d'Aiguillon y avoit été nommé un inſtant, mais on lui avoit fait entendre que ce n'étoit pas le moment d'entrer en place, préc.ſément lorſque traduit ſur la ſcene dans des mémoires diffamans des états de Bretagne qui duroient encore, il en alloit accroître la fermentation & les troubles ; qu'il devoit attendre que, lavé de nouveau par le roi, on ſe fût habitué à l'enviſager dans un état d'innocence où il n'avoit pas été depuis long-tems. L'abbé Terrai avoit eu l'*interim* de ce département & auroit fort deſiré le conſerver. On avoit trop beſoin de lui au timon des finances où l'on le laiſſa, & l'on nomma au département de la marine [9 *avril*] le ſieur de Boynes. C'étoit une récompenſe que M. de Maupeou lui faiſoit donner des ſervices qu'il lui avoit rendus dans ſon opération : c'étoit ſur-tout un détracteur violent des parlemens, très-propre à pérorer dans le conſeil & à renverſer les raiſonnemens de quiconque oſeroit parler en leur faveur.

Deux mois après [6 *juin*] le duc d'Aiguillon fut déclaré miniſtre des affaires étrangeres ; c'étoit encore une excellente acquiſition pour le parti anti-parlementaire, & il n'y avoit aucun retour à craindre de la part d'un ennemi auſſi implacable. Le département de la guerre avoit été refuſé du comte de Muy, qui ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, trouvoit la cour trop corrompue, & ſur-tout le miniſtere trop vil, pour y figurer ; trop vertueux pour gouverner ſous un prince entouré de tous les vices ; en un mot, ſembloit par inſpiration ſe réſerver à une époque plus heureuſe. Au défaut de ce perſonnage qui, malgré toute ſon auſtérité, convenoit fort à certains égards au ſyſtême par ſes vues religieuſes & ſes liaiſons avec le clergé, ſi ardent pour l'œuvre du chancelier, on admit [4 *janvier*] en la perſonne du marquis de Monteynard, un homme foible,

médiocre dans ſon métier & fort ignorant ſur le reſte, qui du moins n'auroit ni le talent ni le courage de contrarier. On étoit ſûr du duc de la Vrilliere, qui, à tant de titres, devoit redouter les *revenans* (1), & même de M. Bertin, perſonnage fournois, dont la conduite, étant contrôleur-général, avoit annoncé le goût pour le deſpotiſme. Enfin l'abbé Terrai, par-deſſus tout, devoit s'oppoſer invinciblement à un rappel qui ne pouvoit guere lui être moins fatal qu'à M. de Maupeou.

Raſſuré du côté du miniſtere, M. de Maupeou s'occupa de déterminer peu à peu les magiſtrats ſupprimés, en ſe faiſant liquider, à paroître acquieſcer à ſon ouvrage. Il ſe douta bien que la longueur de l'exil, que l'incommodité des lieux, que la crainte de perdre la finance de leurs offices en ébranleroient beaucoup; il ſavoit que pluſieurs n'attendoient qu'un exemple; il le fit donner par le chef de la compagnie. M. d'Aligre, qui auroit dû reſter le dernier, fut le premier à ſigner ſa démiſſion, à recevoir le rembourſement de ſon brevet de retenue & à ſe montrer chez le chancelier. La crainte d'un château-fort, dont celui-ci le menaça, l'avarice & le deſir de retrouver les plaiſirs de Paris, furent les puiſſans mobiles qui le déterminerent. Le grand-banc le ſuivit bientôt & les conſeillers ne tarderent pas à les imiter; ce qui entraîna naturellement tous les parlemens de province. Une choſe flatta ſur-tout le moderne réformateur de la juſtice; ce fut de voir le maréchal de Briſſac, ce paladin à tête romaneſque, digne des tems de l'ancienne chevalerie, devenu bas & vil à force d'ambition, prêter le ſerment, comme gouverneur de Paris, entre les mains du ſieur de Sauvigny, & comparoir ſans pudeur devant un tribunal illégal, réprouvé des princes, d'une partie des ducs & pairs & de la plus nombreuſe & la plus ſaine portion de la nation. Mais la

(1) Expreſſion dont on ſe ſervoit alors pour les parlemens, comme on s'en étoit ſervi auparavant pour les jéſuites.

défection des princes, arrivée un an après, fut bien un autre triomphe pour M. de Maupeou.

On les connoissoit si mous, si asservis, qu'on avoit lu avec étonnement leur protestation. Ce n'étoit pas qu'on fût content de cet écrit, long, diffus, entortillé, hérissé de phrases du palais, d'un style dur & barbare, qu'on eût moins pris pour le vœu des chefs généreux d'une nation françoise & loyale, que pour l'acte de chicane d'un praticien subtil, cherchant à garotter son client dont il craint la mauvaise foi. (1) On assure que telle avoit été l'idée des rédacteurs, qui profitant du moment d'énergie de ces augustes personnages, les avoient ainsi enchaînés du mieux qu'ils avoient pu, pour les mettre presque dans l'impossibilité de revenir sur eux-mêmes, en réclamant d'avance contre leur propre présence par cette étrange formule : *si nos corps pouvoient être à ce point contraints ;* autrement ils les auroient laissés aller, ils les auroient même excités à se rendre au lit de justice & à y parler avec la fermeté qui leur convenoit : démarche plus noble, plus digne de leur rang ; démarche solemnelle, authentique, propre à diriger les différens corps de la nation & à leur servir de centre de ralliement. La crainte des auteurs de la protestation s'étoit justifiée par le peu de suite que les princes y avoient donnée. Les parlemens leur ayant même écrit pour savoir si l'imprimé qui se répandoit sous leur nom étoit avoué d'eux, ils tergiverserent & ne firent qu'une réponse vague, embarrassée & sur laquelle les cours ne pouvoient établir aucune sûreté & conséquemment aucune démarche vigoureuse.

M. de Maupeou n'ignoroit pas quel étoit leur caractere ; il étoit bien sûr qu'avec le tems il les détacheroit du parti patriotique ; c'est pourquoi il essaya d'abord de les effrayer, & détermina S. M. à leur marquer son indignation par l'exil. Le mariage de M. le comte de Provence se célébra même sans eux. Le comte de Clermont

(1) Voyez l'*Espion Anglois*.

vivoit alors, il étoit malade; ne pouvant sortir, les conférences s'étoient tenues chez lui, & l'acte y avoit été dressé. On ne l'avoit pas cru jusqu'alors susceptible d'une résistance, d'un courage tels que l'exigeoient la crise où se trouvoit la France & son propre état. Ce fut lui cependant qui, sacrifiant ce qu'il avoit de plus cher, donna l'exemple aux autres, & sur-tout à son neveu le prince de Condé, qu'il contint tant qu'il vécut. Le comte de Clermont tenoit tout ce qu'il avoit des bienfaits du roi; il avoit été élevé avec S. M.; elle l'honoroit d'une amitié particuliere. Il se vit mourir presque sans secours, privé de cette amitié, sans que Louis XV daignât envoyer savoir de ses nouvelles. Mais s'il perdit les bonnes graces de son maître, il en fut bien dédommagé par la bienveillance de la nation, par les larmes qu'elle répandit sur sa tombe.

Après la mort de l'oncle, M. de Maupeou se flatta de pouvoir séduire plus facilement le neveu Il le connoissoit ambitieux; il savoit que le comte d'Artois, le troisieme enfant de France à marier, avoit du goût pour *mademoiselle;* il lui fit insinuer par des émissaires adroits que c'étoit le cas de se rapprocher de la cour, & de tâcher de mettre à profit la passion de ce jeune prince, avant qu'on lui eût destiné une princesse étrangere. Dix-huit mois se passerent encore sans que la négociation réussît; mais les besoins de finance se faisant sentir, ce fut un autre motif déterminant qu'on mit en avant, & que firent valoir sur-tout les gens de la maison de S. A., ennuyés de ne recevoir ni argent ni graces. Enfin le chancelier eut la joie de lire [*déc.* 1772] une lettre de soumission au roi, écrite par le prince de Condé & le duc de Bourbon. Ce dernier, quoique marié, étoit encore enfant. La perspective du cordon bleu dont il avoit été frustré à l'âge où les princes du sang en sont décorés, fut le jouet frivole qui l'attira: ce qui donna lieu au quolibet sur leur premier voyage à Versailles, que *le Pere & le Fils étoient allés chercher le Saint-Esprit.*

Les ducs d'Orléans & de Chartres ne tarderent pas à

ſuivre. Le premier étoit mu par une femme de qualité, aſpirant à l'honneur de remplacer la premiere princeſſe du ſang. Madame de Monteſſon ne perdit pas ce projet de vue depuis pluſieurs années, & ce fut elle qui mit en jeu M. de Maupeou, ſi habile à ſe ſervir de tous les moyens de corruption. Il lui fit concevoir que le retour de ſon amant à la cour par ſon canal ſeroit le meilleur moyen de ſe rendre favorable le roi, de gagner du moins la comteſſe Dubarri, qui pourroit l'appuyer auprès du monarque. Le prince de Conti reſta ſeul inébranlable & n'en fut pas fâché, en ce qu'il fixoit ainſi mieux les regards de la nation & en devenoit l'idole. On prétend que c'eſt à la cour que furent compoſés ces couplets abominables, où l'on le peignoit le fouet à la main, châtiant les autres princes dégradés, avilis, le jouet du chancelier & les ſuppôts du deſpotiſme.

Il ne reſtoit plus que les pairs proteſtans; qui, dès le principe, n'avoient guere épouvanté, puiſqu'on n'avoit pas daigné les exiler. La maniere dont ils avoient réclamés par de ſimples écrits iſolés & dépoſés chez des notaires, d'où ils pouvoient les retirer à leur gré, annonçoit déjà leur puſillanimité. Auſſi étoient-ils toujours reſtés à la cour, autour du roi & dans les fonctions de leurs charges. On avoit ſeulement ôté à quelques-uns leur gouvernement, de crainte qu'ils ne s'acquittaſſent pas avec aſſez de zele du miniſtere qu'on auroit pu leur confier, comme répugnant à leur façon de penſer. D'ailleurs, les pairs eccléſiaſtiques & le plus grand nombre des autres étoient pour l'opération. On avoit vu l'archevêque de Paris dire la meſſe rouge au nouveau parlement, & nous avons fait mention du duc de Briſſac y paroiſſant en vaſſal, ſans épée & prêtant le ſerment. Mais aucun ne s'y étoit encore fait recevoir, n'y avoit ſiégé; enſorte qu'on lui refuſoit toujours la qualité de cour des pairs. Le roi lui-même, avec ſon inconſéquence ordinaire, ne témoignoit pas une grande conſidération pour ce tribunal, qu'il ne regardoit pas comme le ſien, mais comme celui de M. de Maupeou. Ce miniſtre s'in-

quiétoit peu de cet obſtacle ; il ſentoit qu'il pourroit profiter de la même indifférence pour porter le maître à une démarche qu'il épioit le moment d'amener. Il avoit dans la famille royale encore de puiſſans coopérateurs, & madame Louiſe étoit ſans doute la plus active.

Cette princeſſe, fort aimée de ſon auguſte pere, qui après s'être oppoſé long-tems à ſa retraite, y avoit conſenti enfin, ne lui en étoit devenue que plus chere. Laſſe des ennuis de la cour, elle avoit pris le parti violent de renoncer au monde en apparence, pour y briller davantage ; non qu'elle eût formé aucun deſſein à cet égard ; elle croyoit obéir à ſa vocation ſurhumaine, & ſuivoit réellement que l'impulſion de ſon ame inquiete, fatiguée, tourmentée de ſon inutilité ; & le roi, qui ne ſe défioit point de cette ambition détournée, ne voyant plus en ſa fille qu'une religieuſe livrée aux attraits d'une vie aſcétique, la viſitoit ſouvent & lui ouvroit ſon cœur. Le chancelier avoit compris tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette intimité. Par les inſinuations des perſonnages graves qui jouiſſoient de la confiance de la princeſſe, il avoit mis en jeu ſa paſſion dominante. On lui avoit fait entendre que c'étoit travailler pour l'intérêt du ciel, que de favoriſer l'ouvrage de M. de Maupeou, que de ſe mettre à la tête du parti & de gouverner la religion en France. Un motif auſſi puiſſant l'avoit déterminée à accepter ce rôle ſi conforme à ſon goût ; & ne croyant rien faire de plus agréable à Dieu que de concourir à l'extirpation de l'ancienne magiſtrature & à la proſpérité de la nouvelle, elle prennoit la conſommation entiere de la révolution auſſi à cœur que ſon auteur. On aſſure que celui-ci, pour mieux en impoſer à la fervente novice, ſur la pureté de ſes vues religieuſes, par une ruſe abominable avoit invoqué les lumieres de l'Eſprit-Saint ſous ſes yeux, en participant au plus redoutable des myſteres, & de tems en tems renouvelloit cette farce hypocrite. Quoi qu'il en ſoit, il faiſoit ainſi réunir en ſa faveur l'enfer & le ciel, le vice & la vertu, la maîtreſſe du roi & ſon auguſte fille. Si dans le choc

des factions dont étoit agitée la cour de la premiere, la sienne éprouvoit du dessous, il se ménageoit une ressource dans l'appui constant de la seconde, que lui promettoit tout ce qui entouroit madame Louise, intéressé au maintien de son édifice. Assurément, avec aussi peu de délicatesse sur les moyens, il n'étoit pas possible de mettre plus d'adresse dans sa conduite. Tout rioit au chancelier; il voyoit son cortege grossir même de ses ennemis. Le conseil se rempliſſoit de membres liquidés; les patriotes les plus confians commençoient à désespérer de la chose publique, lorsqu'un événement qu'il n'avoit pas lieu de craindre de si-tôt, vint renverser son ouvrage & lui-même. Pour mieux en concevoir le bonheur, parcourons ce qui se passoit à cette époque dans les divers départemens, voyons à quel degré de crapule, d'abandon, de mépris de la part des étrangers & de son peuple, étoit tombé Louis XV.

On ne pouvoit révoquer en doute la capacité du duc d'Aiguillon pour les affaires étrangeres; cependant il avoit eu peine à y prendre consistance. Les cours de Vienne & de Madrid le voyoient avec répugnance dans une place où leur vœu rappelloit toujours le duc de Choiseul. Il y a apparence que sous celui-ci l'empereur ne fût jamais entré dans le partage de la Pologne, non moins honteux pour les souverains qui l'effectuerent, que pour les souverains qui en resterent témoins muets & insensibles. Il n'est pas de notre plan de raconter & de discuter cet événement incroyable, mais d'observer combien étoit devenue nulle & dédaignée des autres nations la cour de France, puisque ne craignant point son ressentiment, les puissances copartageantes ne commencerent à lui communiquer leur traité qu'après l'exécution.

Depuis long-tems on n'avoit personne à Varsovie, où l'ambassadeur ayant plus de crédit que le roi, la France n'auroit joué qu'un rôle subalterne, incompatible avec sa dignité. Ses ministres dans les cours circonvoisines donnoient bien des avis indirects de ce qui se passoit; mais le duc d'Aiguillon y apportoit peu d'attention, soit

qu'il ne pût croire à un concert si difficile à réaliser, soit que, convaincu que son maître préférant son repos à sa gloire, seroit bien aise qu'il lui évitât de se mêler d'une négociation qu'il n'étoit pas possible d'empêcher qu'en montrant une fermeté dont il étoit éloigné plus que jamais. Ce qui le fit accuser de négligence, & le mit mal dans l'esprit de Louis XV, qui se ressouvenant d'avoir été le pacificateur de l'Europe, & comparant ce personnage à celui qu'on lui faisoit faire en ce moment, s'écria douloureusement : *Ah ! si Choiseul avoit été ici, cela ne fût pas arrivé.* Cette exclamation n'étoit que l'élan momentané d'une ame qui avoit eu de l'élévation autrefois ; elle retomba bientôt dans son affaissement. Louis XV oublia dans les bras de sa maîtresse toute l'amertume d'une si fatale nouvelle & racommodé par madame Dubarri avec son ministre, il ne lui en fit pas moins bonne mine le lendemain.

La révolution de Stockholm, [19 *août*] dont le dérail n'est pas davantage de notre ressort, mais exécutée sous les auspices de la France, y vint heureusement faire diversion, & prouva que sous un autre monarque & dans des circonstances moins épineuses, le duc d'Aiguillon auroit pu soutenir la grandeur du gouvernement.

Le roi de Suede actuel n'étant que prince-royal, étoit venu à Paris précisément dans le tems des troubles de la magistrature. Il avoit vu de près la corruption & la bassesse de la cour, ainsi que la déprédation des finances, & il avoit connu la nécessité de ne point laisser s'arrierer davantage les subsides dus au monarque son pere. Le ministere des affaires étrangeres étant alors vacant, il avoit été obligé de traiter directement avec Louis XV. Il avoit admiré tout-à-la-fois sa sagacité & son goût pour les niaiseries, quoiqu'il se livrât aussi à des amusemens plus relevés. Un jour après avoir parlé politique, ce prince lui donna une quantité de graines rares qu'il avoit recueillies à

Trianon de ſes mains royales, & le chargea d'en faire préſent au fameux Linnæus, qui vivoit alors, premier médecin du roi de Suede & le plus grand homme en botanique. Cette attention eût, ſans doute, fait concevoir au prince-royal une haute idée des exercices de Louis XV & de ſon attrait pour les ſciences, s'il n'eût eu occaſion de reconnoître par le peu de cas que S. M. faiſoit des ſavans de ſon royaume, qu'elle cherchoit à ſe diſtraire & à tuer le tems.

Dans ſes converſations le prince-royal avoit preſſenti le roi ſur une révolution qu'il méditoit en Suede, pour la faire ſortir de l'anarchie où elle étoit, pour renverſer & terraſſer le pouvoir ariſtocratique, en réhabilitant dans toute ſa force l'ancienne liberté des peuples & du prince, que le ſénat avoit également aſſervis. Il avoit fait concevoir à ce monarque l'intérêt que la France y avoit en fortifiant ſon allié qui, dans les affaires du nord, lui ſeroit utile en proportion de ſa puiſſance. Devenu roi, ce jeune prince n'avoit ſuivi l'exécution de ſon deſſein qu'avec plus d'ardeur; le duc d'Aiguillon l'avoit adopté; le comte de Vergennes, ambaſſadeur de France en cette cour, y étoit paſſé comme très-propre par ſon expérience & ſes conſeils à diriger le monarque; des troupes y devoient arriver avec des munitions & ſur-tout beaucoup d'argent pour débaucher les chefs. La fermeté du jeune monarque avoit ſuppléé à tous ces ſecours, & ayant trouvé le moment favorable, il avoit prévenu l'inſtant convenu, & en cinquante-quatre heures rompu ſes fers & repris les rênes de l'empire, telles que Guſtave Adolphe les dirigeoit, & qu'elles ont été conduites juſqu'en 1680

Le duc d'Aiguillon, pour ſe faire valoir, dès la premiere nouvelle de la révolution anticipée, fit imprimer en diligence au département des affaires étrangeres à Verſailles, une relation circonſtanciée de tout ce qui étoit arrivé en Suede depuis le 19 juſqu'au 21 août. On en répandit *gratis* une infinité d'exem-

plaires & il en reçut les complimens comme s'il en eût été le véritable auteur, ce qui jeta une sorte de lustre sur son administration & lui fit prendre un peu de crédit auprès des ambassadeurs étrangers, sur-tout auprès de celui d'Espagne, qui ne vouloit point travailler avec lui. S. M. Cath., voyant tous ses projets hostiles contre les Anglois déroutés par ce ministre, ne pouvoit que lui en savoir mauvais gré, ainsi que des humiliations qu'elle éprouvoit de ces rivaux, qui se prévaloient de la certitude des dispositions plus apathiques encore que pacifiques du monarque François. Le duc d'Aiguillon, pour se maintenir en place, sentoit tellement la nécessité d'éloigner toute altercation avec ces insulaires, que redoutant les menées du comte de Guignes, ambassadeur du roi à Londres, créature du duc de Choiseul, tout dévoué à son parti, & dès-lors capable d'intriguer, de tracasser pour troubler l'harmonie, il favorisa les accusations de son secretaire contre lui, & l'obligea de revenir pour plaider au conseil contre ce subalterne.

Mais ce qui avoit sur-tout flatté le roi & fait augmenter le crédit du duc d'Aiguillon, c'est la dextérité avec laquelle il avoit déterminé les princes à visiter la comtesse Dubarri, lors de leur retour à la cour, & à lui rendre des hommages. Il ne faut pas croire qu'en travaillant à ce rapprochement il eût un but différent du chancelier, & qu'il songeât à se réunir à eux pour travailler au rétablissement du parlement. On répandit ces insinuations dans les pamphlets satyriques du tems, qui affectoient de ménager beaucoup le duc d'Aiguillon, non que leurs auteurs crussent véritablement à sa conversion ; il est vraisemblable que leur politique étoit de chercher à semer la zizanie entre ces deux personnages, à les exciter à se détruire réciproquement. En effet, ils n'étoient point bien ensemble. Le génie insinuant & impérieux de M. de Maupeou ne pouvoit se concilier long tems avec celui de son rival, qui ne tarda pas à le contrarier & à l'écarter

de la cour de la favorite, mais uniquement afin de l'empêcher de trop dominer, & non afin de détruire son ouvrage, qui faisoit la sûreté & le repos de tous les ministres.

D'ailleurs, le duc d'Aiguillon étoit trop implacable ennemi pour opérer le retour des magistrats, & ce retour pouvoit avoir des suites trop funestes : ç'auroit été le moyen de faire renaître la cabale des Choiseul, dont il poursuivoit, au contraire, les restes avec acharnement. On attribua à son attachement à ce parti le désagrément que reçut le baron de Breteuil, nommé à l'ambassade de Vienne, & qui ne put partir & fut remplacé par le prince Louis. L'affaire de la Bastille prit aussi sa source dans cet esprit de vengeance. [30 *août.*] La nécessité de punir des factieux qui cherchoient à fomenter en Allemagne des dissentions, germe d'une guerre, servit de prétexte. Un sieur Dumourier, jeune officier plein d'esprit & de talens, envoyé autrefois en Pologne par son prédécesseur, fut accusé de continuer à jouer un rôle dont il n'étoit plus chargé. Il fut arrêté à Hambourg & amené à la Bastille, où furent conduits aussi ses correspondans à Paris, & la chaîne remontant jusqu'au comte de Broglio, le duc d'Aiguillon fit sentir à S. M. la nécessité de punir de l'exil ce seigneur nommé ambassadeur extraordinaire pour aller au-devant de madame la future comtesse d'Artois. Il avoit demandé l'agrément de pousser jusqu'à Turin. Le ministre en conclut que le comte, inquiet & remuant, vouloit intriguer à cette cour contre lui. Une lettre insolente qu'il en reçut, rendit l'affaire plus grave : sa disgrace fut décidée. S. M. ne l'admit pas moins au voyage de Choisy, dont elle l'avoit nommé ; il eut l'honneur de manger avec elle, de faire sa partie au trictrac, & à son retour à Paris il en reçut une lettre, qui lui ordonnoit de se rendre à Ruffec ; ce qui fit dire plaisamment au duc de Choiseul, qui connoissoit toutes les prétentions de cet ambitieux : *Je l'avois toujours connu pour une mauvaise tête, pour*

un homme qui fait les choſes à rebours. Il prend le miniſtere par la queue !

Le duc d'Aiguillon auroit bien voulu profiter de ſon crédit pour revivifier ſes bons amis, les jéſuites ; ils eurent une lueur d'eſpoir ; ils reparoiſſoient impunément ; ils étoient employés par les évêques dans les travaux apoſtoliques ; ils infeſtoient les chaires, les confeſſionaux, ils ſe gliſſoient même dans l'inſtitution de la jeuneſſe, dont ils avoient été nommément exclus ; ils dirigeoient les journaux, les écrits périodiques, qui déterminent pour la multitude la maniere de juger des ouvrages, des opinions, des événemens. Ils étoient en ſous-ordre dans le miniſtere, quelques-uns occupoient des poſtes juſques dans le corps diplomatique. Un concert général s'étoit rétabli entre eux, ils ſe correſpondoient non-ſeulement d'un bout du royaume à l'autre, mais des deux bouts de l'univers. Malheureuſement les miniſtres d'Eſpagne & de France à Rome ne coopéroient pas à cette tolérance ; ils pourſuivoient infatigablement la diſſolution, & profitant contre eux de l'aſcendant pris ſur le ſaint-pere, ils en extorquerent enfin cette bulle, que la politique avoit fait promettre à Ganganelli de rendre pour être élevé au pontificat, & que la politique l'auroit dû empêcher de ſigner. En marque de ſa ſatisfaction, S. M. lui fit rendre Avignon & le comtat Venaiſſin.

Tels ſont les principaux événemens qui forment le tableau du miniſtere du duc d'Aiguillon, juſqu'à la mort du roi, tableau aſſez bien rempli pendant trois ans qu'il l'occupa ; ſi le revers n'offroit l'enſemble des reſſorts honteux qu'il faiſoit jouer pour s'y maintenir ; ſi l'on n'y voyoit ſa baſſeſſe ſervile auprès de madame Dubarri, baſſeſſe à laquelle il forçoit la ducheſſe ſa femme de s'aſſocier ; s'il n'eût compromis ſa dignité juſqu'à ſe laiſſer gourmander par les roués qui entouroient la favorite, par tous ces Dubarri qui lui faiſoient perpétuellement ſentir les obligations qu'il leur avoit, en exigeoient un retour, une dépendance abſo-

lue ; ſi, continuant d'employer les moyens qu'il avoit mis en œuvre dans ſon gouvernement, & pouvant les faire valoir plus en grand, il n'eût encouragé l'eſpionnage, la délation ; ſi, violant le ſecret de la poſte, dont ſa place le rendoit maître, n'eût pouſſé l'infamie juſqu'à la révélation, la retention, la ſouſtraction quelquefois abſolue des lettres ; ſi, par une inquiſition auſſi pénible qu'odieuſe juſques dans les preſſes étrangeres, il n'eût forcé la vérité prête à éclorre d'y reſter captive : en un mot, ſi, maître du cours des lettres de cachet, il n'eût multiplié à l'infini ces abus d'autorité contre quiconque non-ſeulement étoit coupable, mais ſuſpect à ſes yeux. La chûte du marquis de Monteynard qu'il fit ménager & accélérer par ſa protectrice, afin de s'enrichir de ſes dépouilles, & la derniere infamie qu'on reproche au duc d'Aiguillon, qui, en faiſant beaucoup de mal, ſentoit auſſi la néceſſité de faire du bien, & de ſe ménager ainſi des créatures : ſon département lui fourniſſoit peu d'occaſions d'accorder des graces ; il couroit à celui de la guerre, comme le plus propre à remplir ſes vues.

Si le marquis de Monteynard qui l'occupoit, n'avoit pas eu le courage du comte du Muy, refuſant de s'aſſocier à des collegues auſſi décriés, on ne pouvoit du moins lui reprocher aucune infamie, aucune intrigue. Il ne ſongeoit à rien moins qu'à ſon élévation, lorſqu'on vint l'enlever à Grenoble au coin de ſon feu pour le conduire à Verſailles ; ſoit que cette nouvelle ne lui inſpirât aucune joie, ſoit qu'il ſe contînt, il la reçut avec ſi peu d'altération, que perſonne des ſpectateurs ne ſoupçonna l'événement. Il le dut au prince de Condé, flatté de créer un miniſtre, & d'ailleurs ne doutant pas qu'en reconnoiſſance ſon protégé n'entrât dans ſes vues ſecretes pour la place de grand-maître de l'artillerie qu'il deſiroit faire rétablir en ſa faveur. La diſgace des princes, en reculant les eſpérances de S. A., donna le tems au marquis de ſe former au génie de la cour, & après avoir promis beaucoup à ſon bienfaiteur ; après

l'avoir amuſé long-tems, il ne put ſe déterminer à démembrer ſa place à ce point, & garda tout.

Le prince de Condé lui-même avoit derriere lui un inſtigateur plus adroit, le comte de Maillebois, qui le premier l'avoit excité à déſigner à S. M. le commandant du Dauphiné. S'il avoit oſé, il ſe ſeroit bien déſigné lui-même; il s'étoit rapproché depuis quelque tems de la cour. A cet effet il s'étoit inſinué chez la favorite; il ſentoit qu'il ne trouveroit jamais une ſi belle occaſion. L'exemple du duc d'Aiguillon l'encourageoit merveilleuſement, mais il n'étoit pas aſſez ancré. Le tribunal des maréchaux de France, dont il redoutoit la réclamation, étoit plus en crédit alors que le parlement. Il imagina donc de commencer par tâter ce tribunal, & en faiſant nommer un militaire ſon ami, de ſe remettre d'abord en activité. S'il pouvoit parvenir à ce premier point, ayant eu la précaution de le choiſir inepte, borné, peu ambitieux, il entrevoyoit la poſſibilité de le ſupplanter aiſément & de parvenir à ſon but par cette voie détournée, lente, mais plus ſûre. Effectivement une des premieres opérations du nouveau ſecretaire de la guerre, convaincu des talens du comte de Maillebois & voulant reconnoître les obligations qu'il avoit au feu maréchal ſon pere, fut de lui donner une des trois places de directeurs-généraux de la guerre, qu'il créa pour l'aider à ſon avénement au miniſtere. Cette tentative ne fut pas heureuſe. Les maréchaux de France s'aſſemblerent [*février* 1771] à ce ſujet, & rédigerent un *mémoire au roi*, qui leur attira une réponſe peu agréable de S. M. & très-avantageuſe pour l'accuſé, mais qui eut ſon effet en ce qu'il ne conſerva pas ſa place. Il eſt vrai que peu après le comte de Maillebois obtint le commandement du haut Languedoc, & depuis a bravé hautement & ſes juges & le public; ce qui a toujours été la ſuite du premier eſſai, qui ne fit pas honneur au miniſtre.

Il ſe conduiſit mieux dans le reſte. Un de ſes principaux objets fut de réduire les dépenſes de ſon départe-

ment, portées à un point excessif sous son prédécesseur. Il chercha à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruite sous le despotisme de l'autre, dont les déplacemens & les nominations arbitraires avoient interverti l'harmonie de tous les corps. Il arrêta ou supprima les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui, & peu délicat sur les moyens. La désertion étoit si considérable, que le duc de Choiseul avoit établi une chaîne sur la frontiere, qui coûtoit un million deux cents mille livres par an. M. de Monteynard la fit retirer, persuadé que les bons traitemens réprimeroient ce mal plus que la contrainte. En outre, il introduisit des récompenses honorifiques, propres à conserver un fonds de vieux soldats pour former les nouveaux, & une augmentation graduelle de la paie qui, à son époque, ne formoit qu'un objet insensible de dépense, mais pouvoit être un jour très-onéreuse; ce qu'il n'avoit pas considéré. Sa conversion des milices en régimens provinciaux & son ordonnance [4 *août* 1771 & 18 *nov.* 1773] concernant ces régimens, étoient très-bien vues. En rapprochant leur constitution de celle de l'infanterie ancienne, elles augmentoient tout de suite en cas de guerre le nombre des troupes, & dans la levée & le remplacement des hommes, on écartoit les abus introduits, on diminuoit la charge des peuples & conservoit des sujets à l'agriculture. C'est ce que le marquis de Monteynard fit de bien, soit par lui, soit par ses conseils. Comme il avoit le travail tardif, lourd & minutieux, il n'avançoit pas beaucoup en besogne; ce qui ne contribua pas peu à en dégoûter Louis XV & à donner beau jeu à ses concurrens. Il n'étoit pas en place qu'on parloit déjà de le renvoyer. Cependant ce prince, qui voyoit en lui le plus honnête de ses ministres, lutta quelque tems contre la cabale: *Enfin*, dit-il, *il faudra bien que cela arrive, car il n'y a que moi qui le soutienne.* Le conseil de guerre des invalides fut ce qui grossit davantage l'orage contre le marquis de Monteynard. Ses intentions étoient bonnes

&

& pures ; il cherchoit dans la ſincérité de ſon cœur à porter un œil ſcrutateur ſur les déprédations énormes & habituelles qui ſe pratiquoient depuis quelque tems dans l'artillerie. Elles avoient commencé ſous le duc de Choiſeul, & s'étoient prodigieuſement accrues à la faveur du ſyſtême nouveau adopté pour cette partie. Ses ennemis eſpérant pouvoir trouver une occaſion de l'inculper encore mieux & conſommer ſa perte, exciterent la vigilance & la ſévérité de ſon ſucceſſeur. Un officier-général, jaloux du ſuccès de ſes rivaux, de voir les principes modernes l'emporter ſur la vieille routine, de ſe trouver réduit à une inaction humiliante, ſatisfit ſes vengeances particulieres, & colora ſes délations ſourdes du zele pour le ſervice de S. M. & le bien public. De-là ce conſeil de guerre ſi irrégulier, ſi bizarre, ſi monſtrueux, où préſidoient l'ignorance & la prévention, où toutes les formes furent violées, où la partialité ſe manifeſtoit à chaque pas, où l'on ôtoit aux accuſés la liberté de ſe défendre, où l'on leur preſcrivoit le choix de leurs avocats, où l'on exiloit ceux qui oſoient élever la voix en leur faveur, où intervint, en un mot, ce jugement incroyable, qui condamnoit un officier pour avoir prévariqué dans ſes fonctions, pour avoir eu la baſſeſſe de favoriſer un vol fait ſur le roi, d'y participer, de s'être allié à l'auteur de ce vol, & ne lui faiſoit pas arracher ſa marque d'honneur, & lui laiſſoit la croix de Saint-Louis !

L'entêtement qui mit le marquis de Monteynard à maintenir cet ouvrage d'iniquité, à ſe refuſer à toutes les voies que la vérité prenoit pour ſe faire entendre de lui, firent perdre beaucoup de ſa conſidération à ce miniſtre, non-ſeulement auprès du corps de l'artillerie, mais même auprès de la nation. Ses liaiſons avec le chancelier, dont il avoit adopté le ſyſtême conforme aux principes du militaire, ſur l'obéiſſance paſſive & abſolue dûe aux volontés du ſouverain, ſe remarquerent principalement dans ce tems-là, en ce que n'étant point mu, comme ſes collegues, d'aucun eſprit d'intrigues

particulier, il reſtoit conſtamment attaché au parti qu'il avoit embraſſé, & ſe trouva ſeul de celui ci, dans la fermentation élevée au ſein du miniſtere contre M. de Maupeou. Econome des graces, il s'étoit d'ailleurs fait peu de créatures; il n'avoit pas eu pour les Dubarri les complaiſances ſerviles qu'ils auroient deſirées, il n'eſt pas étonnant qu'il ſuccombât.

Louis XV, dans le renvoi de ce ſecretaire d'état, le dernier qu'il ait congédié, conſerva toute la ſingularité, toutes les contradictions de ſon caractere. Il ne pouvoit douter encore un coup de l'intégrité du marquis de Monteynard, de ſon attachement à ſa perſonne, de ſon envie de s'acquitter de ſon mieux de ſon devoir; mais dans la bouraſque où étoit le royaume, ce monarque avoit moins beſoin de gens honnêtes que d'hommes audacieux qui tinſſent le timon & lui cachaſſent ce funeſte ſpectacle. D'un autre côté, l'injuſtice de ſe défaire du meilleur de ſes ſerviteurs, lorſqu'il auroit dû l'encourager, de le punir au lieu de le récompenſer, l'effrayoit; la vertu de celui-ci balança long-tems ſa diſgrace. Louis XV n'oſoit la lui faire notifier, il prit le parti de chercher à le dégoûter par des mortifications. Un jour l'huiſſier ayant averti ce ſecretaire d'état pour le conſeil, la ſeule maniere dont ſe déclare un miniſtre, & le marquis de Monteynard s'y étant rendu, S. M. le fit ſortir honteuſement, en imputant la faute au ſubalterne qui fut caſſé: une autre fois le marquis de Monteynard étant venu pour travailler avec le roi, il lui dit: « que venez-» vous faire? me propoſer le gouvernement de l'école » militaire pour Timbrune, c'eſt fini; deux mille écus » de penſion pour madame Chauvelin: accordé. » S'il lui déclara de la ſorte les diverſes graces qu'il avoit arrêtées, il ſuppoſa qu'elles étoient toutes dans le portefeuille de ce miniſtre, & le congédia ſans le lui laiſſer ouvrir.

Louis XV comptoit que ſon miniſtre de la guerre entiroit ce que cela voudroit dire, mais ſoit qu'il eût peine à quitter la place, ſoit que n'ayant rien à ſe reprocher

il ne pût croire que son maître voulût réellement se défaire de lui & qu'il se flattât de reprendre le dessus ; il n'entendoit point ce langage & resta trois mois entiers sans travailler avec le roi. Tout Paris rétentissoit de sa disgrace prochaine, lui seul sembloit l'ignorer : c'étoit à l'approche des étrennes ; les marchands de nouveautés, qui, dans les frivolités de la nouvelle année traitent souvent allégoriquement l'histoire du jour, imaginerent *des écrans à la Monteynard*, c'est-à-dire, qu'au plus léger choc ils tomboient & puis se relevoient d'eux-mêmes. Métaphore ingénieuse des hauts & des bas qu'éprouvoit ce ministre, qu'après avoir culbuté pendant huit jours dans les conversations l'on rétablissoit ensuite, & puis qu'on culbutoit de nouveau. Enfin le duc d'Aiguillon, impatient de ces alternatives, engagea sa protectrice à tourmenter si bien son auguste amant, qu'elle lui fit signer la lettre de cachet que le duc de la Vrilliere fut à l'instant chargé de signifier au marquis de Monteynard. Ses gens mêmes s'attendoient tellement à cette catastrophe, que le Suisse, dès qu'il vit le petit saint, [28 *janvier* 1774] ne put s'empêcher de lui dire : « Mon-» seigneur, je crains bien que vous ne nous apportiez » une mauvaise nouvelle : à quoi le duc répondit, sans » mystere : tu as raison. » On n'avoit point eu la cruauté d'exiler le disgracié ; mais le roi se souvenant de l'apparition du marquis de Massiac, ne voulut pas se trouver dans le même embarras, & l'ordre portoit défense à M. de Monteynard de paroître devant S. M. Le duc d'Aiguillon eut la pudeur de ne se faire donner d'abord que l'*intérim*, assaisonné d'un compliment qui valoit bien la nomination complette. Louis XV, en lui remettant le porte-feuille devant les courtisans, lui dit : « je vous le confie, jusqu'à ce que je trouve quelqu'un » plus digne de l'avoir ; mais je vous avoue que je suis » difficile. » Il fut bientôt en titre, & sa premiere audience fut plus brillante qu'aucune de celles qu'eût jamais données le duc de Choiseul dans les plus beaux jours de sa gloire.

Le secretaire d'état, chargé du département de la marine, n'avoit pas, comme le marquis de Monteynard, l'avantage d'être tiré du corps confié à ses soins. Il étoit même très-ignorant en cette partie quand S. M. l'y nomma; mais il se flatta, à l'exemple de ses prédécesseurs, de se mettre promptement au fait de sa matiere & de suppléer, par sa sagacité, à ce qui lui manquoit du côté des connoissances. Il se conduisit d'abord avec assez de circonspection; comme un jeune éleve il prit des maîtres dans les divers élémens de l'art qu'il vouloit diriger, il fit venir un ancien premier commis des nouveaux bureaux auxquels il présidoit; il vainquit la répugnance de ce mentor & le violenta pour qu'il lui donnât ses conseils. Il est vrai qu'il secoua bientôt ses lisieres. M. de Boynes avoit un esprit d'innovation peu assorti à celui du personnage qu'il consultoit, & par son âge & par ses principes attaché à l'ordonnance de Louis XIV, il prétendoit qu'il étoit de la vieille marine & le réduisit à l'inspection des fonds. Quant à ses projets, il choisit pour le seconder un homme d'une trempe analogue à la sienne. C'étoit un nommé Boux, officier bleu, fils d'un artisan de Rochefort, qui par son mérite avoit percé dans les différens grades & étoit enfin entré dans le grand corps en qualité de lieutenant de vaisseau. Ce Boux, doué d'un génie naturel, de beaucoup de feu, d'une précision mathématiques dans ses idées, parloit avec facilité, quoique sans lettres & sans éducation, quoique ne pouvant rédiger lui-même par écrit ce qui sembloit très-lumineux dans la conversation: il entendoit aussi la construction; en un mot, il étoit très au fait des différentes parties de la marine. Ce fut avec lui principalement que M. de Boynes jeta le premier plan de cette ordonnance si bizarre, si destructive de la composition & de l'harmonie de chaque corps, que tous en furent presque également mécontens; cependant celui de l'administration, quoique le plus maltraité, forcé par son impuissance à y acquiescer, fut le premier à s'y conformer avec résignation; au contraire, M. de Boynes passa tout

le tems de son ministere à y ployer l'indocilité de l'épée, & il ne fut pas hors de place que son ouvrage fût anéanti.

Ce n'est pas, au reste, qu'il n'y eût des choses excellentes dans cette ordonnance, que l'auteur ne fût parti d'un principe admirable qui pouvoit avoir les suites les plus heureuses, si le ministre, en la laissant mûrir davantage, en balançant le pour & le contre, en prévoyant tous les inconvéniens & y remédiant, n'eût pas trop précipité l'exécution. L'article le mieux vu & qui blessoit le plus les officiers, parce qu'ils en sentoient le but, c'est la désunion du tout, c'est la distribution qu'on en faisoit en différens régimens, qui, indépendamment de la concurrence générale qu'elle ôtoit, puisqu'on ne devoit avancer que par ordre d'ancienneté dans son régiment, & non suivant celle de la marine, détruisoit radicalement l'esprit du corps, qui avoit toujours rendu celui-ci si indiscipliné & si intraitable.

M. de Boynes, par la résistance & les contradictions qu'il éprouva du côté de l'épée, comprit le tort qu'il avoit eu de lui assujettir le corps de l'administration, & en l'affoiblissant d'avoir augmenté l'insolence de l'autre; pour rétablir l'équilibre il avoit imaginé de fortifier ce dernier par la réunion des officiers de port & de ceux du génie de la marine, & afin de le sapper jusques dans ses fondemens d'instituer une école d'éleves, pépiniere générale d'où devoient sortir tous les sujets à placer dans les différentes parties de la marine, proportionnément à leurs talens. Comme il ne falloit aucunes preuves de noblesse pour entrer dans cette école, il eût insensiblement anéanti cette hauteur, cette morgue, dans laquelle s'entretenoient les gardes-marines, qui faisoit l'essence de leur état & étoit la source de toutes les mauvaises qualités qu'ils développoient ensuite.

Trop de précipitation gâta d'aussi bonnes vues; d'ailleurs les circonstances n'étoient pas favorables, & ce ministre n'avoit pas assez de crédit, de consistance pour en imposer; il eût été merveilleux que dans le désordre général du royaume, son département seul en eût été à

l'abri & eût reçu une amélioration qui eût exigé dans son auteur la vertu la plus rigide, réunie aux plus grands talens. Tout le tems du ministere de M. de Boynes se passa donc en projets, en divisions intestines dans les ports, en essais dispendieux, & négligeant le matériel de la marine, qu'avoit au moins entretenu son prédécesseur, elle se trouva dans le plus mauvais état à sa disgrace.

Au reste, si M. de Boynes ne pouvoit tirer un grand lustre de son département, il comptoit mieux réussir dans une autre dignité plus convenable à son génie, à son état, à son goût, à sa capacité; il se flattoit intérieurement de devenir tôt ou tard chancelier ou garde-des-sceaux. Créature de M. de Maupeou, il lui auroit rendu volontiers l'ingratitude dont celui-ci avoit payé son bienfaiteur. Quoique prévenu de ce qui devoit arriver, le chef suprême de la justice s'étoit laissé aveugler par son amour-propre & avoit commis la même faute que le duc de Choiseul, ou plutôt cédant au besoin du moment, il avoit été au plus pressé: on prétend que sans un tel second M. de Maupeou n'eût jamais dû sortir du labyrinthe où il s'étoit jeté, & c'étoit sous l'édifice même duquel M. de Boynes avoit concouru, qu'il espéroit en voir écraser l'auteur dès qu'il ne le soutiendroit plus. Il avoit pris pour prétexte ses nouvelles occupations, qui le demandoient tout entier. Il connoissoit la fougue de M. de Maupeou, son esprit de domination: étourdi, inconsidéré, il prévoyoit qu'il se brouilleroit bientôt avec le duc d'Aiguillon, avec l'abbé Terrai, avec la favorite, que le roi lui-même ne tarderoit pas à perdre le peu de considération qu'il avoit pour lui; mais qu'en voulant s'en débarrasser on seroit bien aise de conserver son ouvrage s'écroulant de toutes parts, & qu'on croiroit ne pouvoir mieux s'adresser pour le restaurer qu'à son architecte véritable.

A son ambition près & si démesurée qu'il n'est aucun forfait auquel il ne se fût porté pour la satisfaire, M. de Boynes n'étoit guere propre à la cour corrompue où il

ſe trouvoit : au milieu de la licence la plus effrénée il offroit le ſpectacle d'un miniſtre plein de mœurs ; il vivoit bourgeoiſement dans ſa famille ; il étoit religieux & ſous le manteau de la dévotion cachoit habilement la paſſion dont il étoit dévoré. L'auſtérité de ſon caractere ne pouvant ſe ployer à la futilité des courtiſans, il avoit cherché à s'étayer du parti des dévots, du clergé, de madame Louiſe, qui tous ayant pour objet la deſtruction des parlemens & connoiſſant ſa haine invincible pour ces grands corps, avoient la plus grande confiance en lui : ce qui le rendoit ſur-tout très-agréable au gouvernement, aux miniſtres, à Louis XV, c'eſt le deſpotiſme qu'il avoit dans la tête & dans le cœur. Il prétendoit que tout devoit céder ſous l'autorité royale ; que celle-ci s'étant une fois avancée ne devoit jamais reculer, quand même elle avoit tort ; qu'en un mot il ne falloit qu'un maître & que tout le reſte devoit être eſclave. Heureuſement ſes confreres, & ſur-tout le roi, pénétrés des mêmes maximes, n'avoient pas la même roideur pour les ſoutenir & les réduire en ſyſtême conſtant & invariable ; car ſi tout le conſeil eût été compoſé d'hommes auſſi inflexibles, il y eût eu une criſe terrible, ou toute la nation étoit ſous le joug. D'ailleurs les jalouſies particulieres traverſoient cette unité de ſyſtême. Le chancelier n'ayant plus beſoin de ce confrere & craignant ſa rivalité, cherchoit à le décrier dans l'eſprit du roi, non ouvertement, mais par des moyens ſi extraordinaires, qu'ils ſembloient ne pouvoir être controuvés & n'être pas fondés ſur des faits apparens. Il prétendit que ſa tête s'affoibliſſoit, qu'il avoit des diſparates, qu'il perdoit la mémoire, & il cherchoit à chaque inſtant à le prendre en défaut dans le conſeil devant S. M. pour juſtifier ces inſinuations.

L'abbé Terrai, qui ne vivoit plus que politiquement avec M. de Maupeou, n'étoit pas fâché de voir ces deux hommes occupés de ſe détruire réciproquement ; il eſpéroit en recueillir le fruit, car il avoit auſſi des prétentions à devenir chef ſuprême de la juſtice. C'eſt dans

cet espoir qu'il soutenoit le fardeau des finances, insupportable pour quiconque auroit eu le moindre sentiment d'humanité ou de patriotisme. Ce scélérat, car la postérité lui confirmera sans doute une qualification si justement acquise de ses contemporains, ce scélérat étoit distingué des autres qui obsédoient le souverain par une impassibilité unique. Ceux-ci du moins étoient tourmentés de passions violentes dont on ne sauroit calculer les effets, & dont ne peuvent quelquefois se défendre les hommes les plus vertueux. L'abbé Terrai étoit indifférent au bien ou au mal; il faisoit l'un sans goût & l'autre sans remords. Sous Henri IV il eût peut-être été un Sulli; il fut un monstre sous Louis XV: il avoit toutes les qualités propres à réussir dans les deux extrêmes; malheureusement il ne se trouva dans le cas que de déployer les plus détestables, & il le fit au dernier degré. Intrépide dans le crime il dédaigna l'hypocrisie du chancelier; il se montroit tel qu'il étoit. Il ne connoissoit point les douceurs de l'amour, mais il avoit du tempérament & il apportoit dans sa lubricité le même sang-froid que dans tout le reste. Dans sa nouvelle maison de la rue Notre-Dame-des-Champs il avoit un lit superbe, dont le fond étoit garni d'un tableau voilé: en levant le rideau on trouvoit une femme nue, & il disoit aux curieuses: « *Mesdames, voilà le costume.* » Jamais aucune de ses maîtresses ne le gouverna. La baronne de la Garde vendoit assez publiquement les faveurs de ce ministre; il s'y prêtoit, parce qu'il trouvoit commode de la payer ainsi: dès qu'il vit que cela pouvoit lui faire tort & qu'il en résultoit des murmures trop dangereux, il la fit exiler & la renvoya de chez lui très-durement. Il couchoit sans scrupule avec madame Damerval, sa bâtarde: c'étoit un morceau friand qu'il s'étoit réservé; il avoit fait élever exprès cette jeune personne pour son lit; il s'en détacha quand elle plut à madame Dubarri, & qu'il fut question de la proposer à Louis XV.

L'abbé Terrai s'embarrassoit peu des plaintes des mécontens. Il s'opposoit à ce qu'on voulût les étouffer;

il disoit qu'il falloit laisser crier ceux qu'on écorchoit. La même bonne-foi le faisoit convenir de ce qu'il étoit. Les agens du clérgé lui représentant dans une circonstance qui concernoit leur ordre, qu'il commettoit une injustice, il répondit : *qui vous dit que c'est juste ? Suis-je fait pour autre chose ?* Une autre fois que l'un d'eux violemment piqué, s'écria : *mais, monseigneur, c'est prendre dans les poches ;* il repliqua : *où voulez-vous que j'en prenne autrement ?* Il se moquoit des quolibets, des épigrammes, des pamphlets : on l'appelloit à la cour l'*enfant gâté*, parce qu'il touchoit à tout ; *le grand houssoir*, parce qu'il atteignoit par-tout : il rioit de ces sobriquets. Un jour en passant dans l'Œil-de-Bœuf rempli de courtisans, il suivoit un des Muy, pour lequel la foule s'étoit ouverte avec une sorte de respect ; mais ensuite la presse augmentant, on serra violemment les côtés de M. l'abbé, qui demandant humblement qu'on lui fît passage, & qu'on ne l'étouffât pas, entendit une voix lui répondre : *on ne fait place ici qu'aux honnêtes gens*, & quand le physique fut garanti, son ame n'en fut pas moins imperturbable. Son seul souci étoit de trouver de l'argent, afin de n'être pas renvoyé, & comme tous les expédiens lui étoient bons, il avoit peu de peine ; en restant en pied, & s'étendant même, [car sans aimer les arts ni les sciences, il avoit enlevé au marquis de Marigny l'intendance des bâtimens,] il attendoit qu'il se fît un jour favorable à sortir de son département pour quelque chose de mieux ; afin même d'accélérer ce moment, il avoit imaginé la tournure de se faire faire cardinal, & le bruit couroit qu'il avoit acheté du prétendant la nomination au chapeau, 500,000 liv. Avec cette dignité on n'auroit pu le laisser au contrôle ; il auroit fallu recréer pour lui la charge de surintendant, & il subordonnoit tous les autres ministres. Jusqu'à ce brillant avenir, il rendoit sans cesse des édits bursaux, & le jour de la mort de Louis XV, on afficha dans le parc de Versailles une déclaration, portant continuation de nou-

veaux droits & publiée peu avant, ou même pendant que respiroit encore ce monarque, avec cette inscription : *c'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.*

Un des phénomenes les plus extraordinaires du regne de Louis XV, c'est sans doute, d'y voir en place pendant plus de cinquante ans le duc de la Vrilliere, & parmi cette foule de ministres ses confreres disgraciés tour-à-tour, seul résister à tous les orages ; c'est que dans les commencemens il excita peu l'envie & par ses talens & par le genre de son département ; c'est que son défaut de génie même fut ce qui plaisoit le plus à son maître, en garde contre ceux qui en ayant trop, pouvoient prendre de la supériorité sur lui. Dans cette idée il se livroit avec confiance à ce secretaire d'état ; il se trouvoit de niveau avec lui, & il en résulta une affection singuliere de la part du roi, qui, dans le fond, étoit un personnage d'habitude, qui détestoit le changement, & malgré les variations continuelles de son conseil, par sa timidité naturelle dont il ne se défit jamais, redoutoit les nouveaux visages. Du reste, des qualités sublimes étoient peu nécessaires dans la portion d'administration, dont le duc de la Vrilliere fut chargé pendant long-tems ; il avoit les plus essentielles, l'esprit d'ordre, d'arrangement, d'expédition ; c'étoient aussi celles dont Louis XV faisoit un cas particulier, & le public qui s'en trouvoit bien, aimoit assez ce secretaire d'état ; il ne commença à devenir l'objet de son mépris & de sa haine, qu'au moment où devenu esclave d'une femme injurieuse & avare, il commit toutes les iniquités qu'elle lui dicta, lorsque sur-tout par la réunion du département de Paris, il put donner un plus libre cours aux lettres de cachet & aux horreurs qu'elles entraînent ; enfin, quand son neveu, le duc d'Aiguillon, ayant besoin de son appui en Bretagne, le fit servir d'organe & d'instrument à ses vengeances, jusqu'à dire aux députés de la province en 1772 : « S. M. ne veut point de résistance ; si les » états s'occupent du parlement, ils seront cassés dans » trois jours. »

Il étoit trop tard alors pour que le monarque pût rompre les liens qui l'attachoient à ce miniſtre ; il lui donna des marques plus ſpéciales de bienveillance & d'amitié : quand le duc de la Vrilliere eut une main emportée à la chaſſe, Louis XV lui écrivit de la ſienne une lettre très-affectueuſe, & lui dit en le renvoyant : *tu n'as perdu qu'une main, & tu en trouveras toujours deux en moi à ton ſervice.* Dans les derniers tems, où la malignité des courtiſans, éveillée ſur le compte de ce miniſtre, ſemoit ſourdement le bruit de ſa diſgrace ou de ſa retraite, ſon maître le raſſura en ajoutant : *il ne faut pas que vous me quittiez ; vous avez trop beſoin de moi, & moi de vous.* (1)

Ces bruits s'étoient accrédités lors de l'exil du chevalier d'Arc, favori de la marquiſe de Langeac, maîtreſſe du duc, dans l'intimité duquel elle avoit fait mettre cet intrigant : ſous ſes auſpices il commettoit toutes ſortes de concuſſions ténébreuſes qui avoient enfin éclaté ; mais le duc en fut quitte pour le ſacrifier, en expédiant contre lui une lettre de cachet, que la jalouſie ſeule auroit dû lui faire donner beaucoup plus tôt, & qu'il ſigna en pleurant, convaincu du coup ſenſible qu'il portoit à ſon infidele.

Le foible de ce miniſtre pour cette femme étoit tel, que malgré la maladie de Louis XV, il donna dans ſon hôtel une fête pour le mariage de ſa fille avec le marquis de Champbonas ; indécence ſi étrange, que M. le dauphin ne pouvant le croire, voulut s'en convaincre ſecrétement par ſes yeux, & l'on conçoit aiſément que s'il n'avoit ſuivi que ſon mépris pour le duc de la Vrilliere, ç'auroit été celui qu'il auroit chaſſé le premier à ſon avénement au trône.

Après le duc de la Vrilliere, M. Bertin étoit le miniſtre le plus goûté du roi, toujours par la même raiſon, de

(1) Ces anecdotes ſont tirées de l'*Eloge du duc de la Vrilliere*, prononcé à l'académie des belles-lettres, lors de ſa ſéance publique de la rentrée de la Saint-Martin, le 14 novembre 1777.

l'analogie de son esprit avec celui de S. M. Elle se trouvoit à l'aise avec ce personnage, qui ne déployoit pas trop de lumieres, qui ne lui en imposoit pas, pour ainsi dire, par une politique trop profonde & trop raffinée ; en un mot, qui avoit de l'uni, de la bonhommie dans ses idées & ses discours au conseil ; car Louis XV avoit appris à l'école du cardinal de Fleuri à faire plus de cas du bon-sens que du génie. C'est ce qui mit M. Bertin dans l'intimité de Louis XV, qui, comme nous l'avons dit, lui confia son porte-feuille & la manutention de ses effets ; il étoit aussi chargé de prendre soin d'une quantité de filles naturelles du roi, élevées à la Présentation, & que S. M. comptoit marier à mesure qu'elles auroient atteint l'âge de l'être. Cette confiance de l'auguste amant sur toutes sortes de détails intérieurs, lui donnoit également beaucoup de liaison avec la comtesse Dubarri ; ce qui ne l'autorisoit pas moins que M. de Boynes & l'abbé Terrai, à former des prétentions aux dépouilles du chancelier ; car les objets de son administration publique étoient misérables, & il ne pouvoit s'y signaler, ni par de grandes fautes, ni par des entreprises glorieuses.

La France lui aura cependant l'obligation de l'institution de l'école vétérinaire : c'est une école d'anatomie pour connoître la structure du cheval, les maladies auxquelles il peut être sujet, la nature des accidens que comportent & son espece dans la classe des animaux & son genre de service. On doit le regarder comme le fondateur du chef lieu de cet établissement, au château d'Alfort près Paris. Il avoit mis à la tête des études un M. Bourgelat, écuyer de Lyon, très renommé pour ses connoissances ; on y reçoit nombre d'éleves pensionnaires des diverses provinces du royaume, & même des pays étrangers, moyennant une modique somme. Les particuliers qui ont des chevaux malades ou estropiés, peuvent les y envoyer à très-bon compte aussi jusqu'à leur entiere guérison. Les progrès des expériences qu'on fait dans cette école depuis son origine,

s'étendent, se multiplient & se perfectionnent sans relâche. Il est commun aujourd'hui d'y remettre à ces animaux une jambe cassée, sorte d'accident auquel on ne savoit pas remédier autrefois; on les trépane: en un mot, on les soumet à presque toutes les opérations chirurgicales pratiquées envers l'homme. On sent qu'il doit sortir d'excellens maréchaux formés par de semblables études, & l'importance dont est cette classe depuis l'usage si fréquent & si nécessaire des chevaux, doit donner une idée proportionnée de l'institution.

M. Bertin avoit en outre dans son district des provinces considérables, telles que la Guyenne & la Normandie, qui le mirent à portée de jouer un rôle lors de la révolution de la magistrature; derniere époque si importante dans la fin du regne de Louis XV, & qui, depuis quatre ans, absorboit presque toute l'attention du ministere & du public.

Quoique son caractere ne sympathisât guere avec celui de M. de Maupeou, cependant il en avoit propagé l'œuvre de son mieux, non-seulement par les vues générales de ses confreres, mais par des vues particulieres qu'il auroit bien desiré faire réussir. Créateur des jésuites, il leur étoit toujours attaché, & il ne tint pas à lui qu'ils ne profitassent mieux des circonstances; mais son amitié se ressentoit de son caractere mou, & il n'étoit capable d'être ni chaud partisan, ni redoutable ennemi.

Il se conduisit dans le reste avec cette pusillanimité: convaincu du mal qu'il faisoit, il ne se prêta pas moins à tout celui qu'exigeoit sa place, & tâcha seulement de l'adoucir le plus qu'il pût sans se compromettre; dans ces tems d'horreurs & d'abominations, on lui sut gré de n'avoir pas été aussi méchant que les autres; ce qui ne le disculpera pas aux yeux de la postérité plus sévere.

Tous ces membres de l'administration n'étoient, à proprement parler, que les dispensateurs des graces, les exécuteurs des volontés de la favorite: en peu de tems elle avoit pris un ascendant, tel que n'en avoit

jamais eu celles qui l'avoient précédées, & le sceptre de Louis XV, jusques-là tour-à-tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, devint entre les mains de la comtesse la marotte de la folie. Quoi de plus extravagant, en effet, que tout ce qui se passoit alors à la cour, que les scenes privées entre les deux amans, toujours trop publiques, puisque des témoins indiscrets les relevoient! En entendant raconter cette foule d'anecdotes dont Paris égayoit ses soupers, on croyoit, sous un costume différent, voir reproduire les délices de l'empire de Caligula. Une fois c'étoit madame Dubarri qui, en présence du roi & d'un notaire, sortoit nue de son lit, se faisoit donner une de ses pantoufles par le nonce du pape & la seconde par le grand-aumônier, & les deux prélats s'estimant trop dédommagés de ce vil & ridicule emploi, en jetant un coup-d'œil fugitif sur les charmes secrets d'une pareille beauté. Une autrefois c'étoit la marquise de Roses, dame pour accompagner madame la comtesse de Provence, fouettée par les femmes-de-chambre de la favorite, sous ses yeux, sous prétexte que le roi l'excusant sur sa jeunesse à l'égard de quelque manquement envers elle, avoit dit en riant: *bon! c'est un enfant, propre à recevoir le fouet;* & ces deux folles s'embrassant ensuite, & se liant plus étroitement que jamais. C'étoit par une adulation plus méprisable, le duc de Tresmes ne trouvant pas la favorite chez elle, & écrivant à sa porte: *le sapajou de madame la comtesse Dubarri est venu pour lui rendre ses hommages & la faire rire*, parce qu'elle s'amusoit de la bosse de ce seigneur, & qu'il s'estimoit trop fortuné d'en être le fou. C'étoit M. de Boynes accordant la croix de S. Louis à un commissaire de la marine, en reconnoissance d'une perruche dont il avoit fait présent à la comtesse. Quel comique indécent encore, de voir madame Dubarri frapper sur le ventre du duc d'Orléans, qui venoit la solliciter d'être favorable à son mariage avec madame de Montesson, & d'engager le roi à la reconnoître pour duchesse d'Orléans, & lui dire: *gros pere*,

épouſez-la toujours ; nous verrons à faire mieux enſuite : vous ſentez que j'y ſuis fortement intéreſſée ; comme ſi elle n'eût pas déſeſpérée de marcher quelque jour ſur les traces de madame de Maintenon.

Rien n'égaloit, ſans doute, l'abjection de Louis XV qui, partageant avec le négrillon de cette dame ſes faveurs, pour lui plaire créoit Zamore gouverneur du château de Lucienne, aux appointemens de 600 liv. & lui en faiſoit ſceller les proviſions par le chancelier, qui, ſe laiſſant aſſimiler par ſa maîtreſſe à ſes valets, en avoit reçu le ſurnom de *la France*, & s'en égayoit dans ſes petits cabinets, où il aimoit à faire lui-même ſon déjeûner. Qui dans le royaume n'a ſu ce propos de madame Dubarri dans ſon lit, pendant que le roi, préparant le café, étoit diſtrait de quelqu'autre objet : « Eh, prends donc garde, la France, ton café f... le » camp ! »

C'étoit cette même femme ſi dévergondée, ſi groſſiere, ſi dégoûtante dans ſon intérieur, qui donnoit audience aux ambaſſadeurs, qui ſe voyoit entourée des députés des confédérés, de ceux de toutes les petites principautés d'Allemagne, tremblantes pour leur deſtin lors du partage de la Pologne, & ſollicitant ſa protection auprès du roi pour leur ſoutien. C'étoit cette même femme que Louis XV promenoit en triomphe au déceintrement du pont de Neuilly, fête dont les princeſſes & madame la dauphine même avoient été exclues, afin que rien ne pût l'éclipſer : c'étoit cette même femme qui lui faiſoit trouver mauvais que l'héritier préſomptif du trône l'eût écartée de la ſociété de ſon auguſte compagne, dans un ſouper de raccommodement qu'une intrigante de la cour avoit imaginé, au point d'en témoigner ſon humeur, en s'écriant : *je vois bien que mes enfans ne m'aiment pas !* C'étoit cette même femme pour qui l'on travailloit une toilette d'or, quoique madame la dauphine n'en eût pas, & que la reine n'en eût jamais eue : on remarquoit ſur-tout le miroir ſurmonté de deux petits amours tenant une couronne

ſuſpendue ſur ſa tête, toutes les fois qu'elle s'y regardoit; allégorie de celle où l'on la deſtinoit un jour. C'étoit cette même femme qui, ne ſe trouvant pas aſſez bien logée au palais d'une princeſſe du ſang, avoit fait bâtir le nouveau pavillon de Lucienne, colifichet dont on ne pouvoit calculer la dépenſe, parce que tout y étoit de fantaiſie, & n'avoit d'autre prix que la cupidité de l'artiſte & la folie du propriétaire. C'étoit cette femme enfin, qui, ſur des chiffons ſignés de ſa main, puiſoit à ſon gré au fiſc public, elle & tous les ſiens; qui coûtoit plus à elle ſeule que toutes les maîtreſſes que Louis XV avoit eues juſques-là, & malgré la miſere des peuples & les calamités publiques, alloit tellement croiſſant en prodigalités & en déprédations, qu'elle eût en peu d'années englouti le royaume, ſi la mort de Louis XV n'y eût mis un terme.

Ce monarque, depuis le mariage du comte d'Artois, étoit devenu plus triſte que de coutume, il ſentoit ſes forces s'affoiblir. Divers avertiſſemens de la nature lui annonçoient qu'il n'étoit plus propre aux plaiſirs de l'amour; lui-même avoit dit à ſon chirurgien: *je vois bien qu'il faut que j'en raye;* ſur quoi celui-ci lui avoit répondu avec franchiſe & ſur le même ton: *Sire, vous feriez bien de dételler tout-à-fait.* La mort ſubite du marquis de Chauvelin, l'un de ſes favoris, jouiſſant d'une ſanté floriſſante, compagnon de toutes ſes parties de débauche, & tombé dans l'une ſous ſes yeux, l'avoit frappé: il y ſongeoit ſans ceſſe. Celle du maréchal d'Armentieres, à peu près ſemblable & preſque de l'âge du monarque, avoit augmenté ſa mélancolie. Enfin, un ſermon prêché devant lui le jeudi-ſaint par le fameux évêque de Senez, avoit fait entrer le remord dans ſon cœur. Cet éloquent prélat lui rappelloit l'époque de ſa maladie de Metz, circonſtance la plus glorieuſe de ſa vie, puiſque c'étoit où l'amour de ſes ſujets s'étoit manifeſté à un plus haut degré; il ne lui diſſimuloit pas que cet amour s'affoibliſſoit, que la nation, accablée de ſubſides, ne pouvoit plus que gémir ſur ſes propres

maux ; il faisoit pressentir au monarque que, quoique sur le trône, il avoit des amis sans doute & étoit digne d'en avoir, mais que son meilleur ami devoit être son peuple ; il finissoit par l'exhorter à ne pas s'en fier aveuglément pour l'administration aux conseils de ses ministres, trop souvent intéressés à le tromper, mais à ne s'en rapporter qu'à lui-même, à son cœur, à l'expérience de plus d'un demi-siecle.

Louis XV n'avoit pas été mécontent de cette hardiesse évangélique ; il avoit très-bien accueilli le prédicateur ; il lui avoit rappellé l'engagement pris de prêcher devant S. M. le carême de 1776, engagement qu'il le sommoit de remplir, avoit-il ajouté en riant, quoiqu'évêque. Depuis ce tems il avoit redoublé ses visites à madame Louise, & l'on savoit que cette princesse employoit tous ses soins pour le ramener à Dieu. Les courtisans pervers craignirent que la même foiblesse qui le rendoit leur esclave ne le rendît celui des prêtres. Un comité tenu chez la favorite décida qu'il falloit tirer S. M. de cet état par quelqu'orgie vive, capable de le distraire & de lui rappeller le goût du plaisir. On l'engagea à ordonner un voyage à Trianon, où l'on fit trouver un jeune objet armé de tous les charmes de la séduction ; car madame Dubarri, depuis quelque tems, imitoit madame de Pompadour, & pour se reposer, autant que pour exciter son amant blasé, lui procuroit sans cesse de nouvelles jouissances. Par une suite de cette fatalité aveugle qui se joue des vains projets des hommes & confond souvent la plus haute sagesse, les efforts même de ces corrupteurs pour perpétuer leur empire, tournerent contr'eux, & la France fut sauvée.

La beauté novice, mise dans le lit du roi, receloit déjà dans son sein le germe de la petite vérole, qui commençoit à se développer & la rendoit insensible, indocile même aux embrassemens du monarque ; cependant on avoit aidé le physique de S. M. par les divers secours que l'art a imaginés pour aiguillonner la lubricité plus active, enforte que, tandis qu'il pompoit en tous sens les

miasmes pestilentiels de cette cruelle maladie, il s'ôtoit d'autant par ses efforts la vigueur nécessaire pour la soutenir ; il s'alita dès le lendemain, & le premier projet des conseillers de la favorite fut de retenir S. M. à Trianon & de la circonvenir ; mais la faculté décida autrement & le malade fut ramené en robe-de-chambre à Versailles.

On ne tarda pas à savoir que Louis XV avoit la petite vérole, & la nouvelle en fut portée promptement aux extrêmités du royaume ; le grand nombre s'en réjouit, d'autres envisageoient un successeur qui n'avoit pas vingt ans, & trembloient.

Cependant M. le dauphin se comportoit avec une prudence au-dessus de son âge ; son premier soin fut de se présenter à la porte de la chambre de son grand-papa. Sans apprendre au malade son genre de maladie, on l'avoit engagé à ne pas laisser pénétrer les enfans de France : le duc de la Vrilliere déclara au prince de la part de S. M. que sa santé étoit trop précieuse à l'état, qu'elle n'étoit point à lui & qu'il ne pouvoit la risquer en entrant dans l'appartement de son auguste aïeul, qui lui ordonnoit de s'en abstenir. Il se retira, se renferma avec madame la dauphine, & refusa de voir la foule de courtisans qui se tournoient vers le soleil naissant.

Toute la faculté fut appellée ; mais le roi avoit fait exclure formellement le docteur Bouvard, l'ennemi personnel du docteur Bordeu, médecin de madame Dubarri, auquel elle avoit engagé son auguste amant de donner sa confiance. On vit alors ce que c'est que l'étiquette & combien un monarque si absolu pour faire le mal de ses sujets est gêné pour sa propre conservation. Dès le commencement de la petite vérole de Louis XV, un médecin Anglois, nommé Sutton, de la famille de ce nom célebre par une méthode particuliere d'inoculation & par un spécifique contre la petite vérole, se trouvant à Paris, se présenta & offrit de traiter le malade & de le sauver. La faculté l'écarta bien loin ; on ne le rappella qu'au moment où S. M. fut désespérée ; il répondit qu'il étoit trop tard.

Dès le commencement de la maladie on ouvrit l'avis de faire administrer Louis XV, mais le docteur Bordeu sachant combien cet événement devoit être funeste à sa maîtresse, le retarda le plus qu'il put, & s'opposa fortement à ce qu'on parlât de rien au roi; il assura qu'il ne voyoit pas de danger évident, & que cette annonce faisoit mourir les trois quarts des malades. Madame Dubarri profitoit de ce répit pour être sans cesse au chevet de son amant, qui dans les premiers jours, ignorant son état, lui faisoit passer ses mains blanches & délicates sur ses boutons purulens. On rapporte même que luxurieux jusques dans son lit de mort, il la caressoit encore quelquefois, baisoit sa gorge, & se livroit aux autres impudicités que lui permettoit sa foiblesse.

Le clergé, dans la crainte que l'auguste moribond ne lui échappât, étoit furieux; il inculpoit hautement l'archevêque de Paris, qui s'étoit bien rendu à la cour dès le commencement de la fatale nouvelle, mais n'avoit fait aucun effort pour s'emparer de la conscience du roi, & s'étoit même laissé exclure de sa présence d'une façon humiliante. Ce prélat étoit alors incommodé d'une maladie de vessie, à laquelle les plaisans qui ne prenoient pas la chose si fort à cœur firent allusion; ils prétendirent que monseigneur pissoit le sang à Paris & ne faisoit que de l'eau claire à Versailles. Ce fut le malade lui-même qui, le sieur de la Martiniere, toujours véridique, lui ayant avoué qu'il avoit la petite vérole, se frappa, & le cinquieme jour de sa maladie dit dans la nuit à ceux qui l'entouroient: *Je n'ai point envie qu'on me fasse renouveller ici la scene de Metz; qu'on dise à madame la duchesse d'Aiguillon qu'elle me fera plaisir d'emmener madame la comtesse Dubarri.* Après cette douloureuse séparation, les prêtres n'eurent pas de peine à réussir pour le reste; Louis XV fut administré le surlendemain; avant le grand-aumônier fit le discours suivant de la part de S. M.

« Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à » Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à

» ſes ſujets, & déclare qu'il ne veut vivre déſormais » que pour le ſoutien de la religion & pour le bonheur » de ſes peuples. »

L'orateur avoit voulu dans ce diſcours conſerver la dignité de ſon maître & diſoit une abſurdité, une choſe contraire même aux maximes du clergé; car en admettant le principe qu'un roi ne ſoit pas comptable de ſes actions à ſes ſujets dans l'ordre politique, il ne leur doit pas moins l'exemple comme chrétien dans l'ordre de la religion, & le doit d'autant plus, qu'il eſt plus élevé & aſtreint à des devoirs plus rigoureux & plus éclatans; c'eſt ce qu'on prêche tous les jours dans les chaires : mais M. de la Roche-Aymon, un des prélats les plus ignorans & les plus bornés de France, & c'eſt beaucoup dire, parloit avec le zele d'un courtiſan, & non celui d'un apôtre; il ſavoit mieux aduler, que raiſonner. S'il eût fait ſon devoir, il eût, ſans doute, déterminé S. M. à rapprocher de ſa perſonne le prince de Conti encore dans ſa diſgrace, & à une réconciliation, la premiere démarche que la religion exige des mourans.

Louis XV ne ſurvécut que trois jours à ſon adminiſtration; le lendemain il y eut un mieux momentané; on en jugea par la conduite des courtiſans; à l'inſtant ils avoient hué les Dubarri, au point de les obliger d'abandonner tous Verſailles & de forcer la jeune marquiſe de ce nom, obligée de reſter pour ſon ſervice auprès de madame la comteſſe d'Artois, à retirer du moins ſa livrée pour ſe moins afficher; leur conduite changea, ce fut une proceſſion continuelle de carroſſes de Verſailles à Ruelles, où étoit la favorite, plus conſidérable que celle de Paris à Verſailles; mais ils rétrograderent bientôt, à meſure que le bulletin devint plus fâcheux.

Le roi mourut le 10 mai à trois heures vingt minutes. A l'inſtant toute la cour ſe tranſporta à Choiſy; il ne reſta auprès du cadavre que ceux néceſſaires au ſervice; il n'y eut rien de plus preſſé que de l'enlever

du château ; on ne remplit aucune des formalités d'uſage, afin d'abréger, & faute de trouver des gens de l'art aſſez intrépides pour y ſatisfaire, au bout de deux fois vingt-quatre heures il fut transféré à Saint-Denis, avec une ſuite de quarante gardes-du-corps : quelques pages portoient des flambeaux. Le cercueil étoit dans un carroſſe de chaſſe, & paſſoit à travers l'ouverture du devant ; ſon eſcorte faiſoit courir le mort du même train qu'il les avoit menés ſi ſouvent durant ſa vie. Jamais monarque ne fut conduit ſi leſtement. La même indécence régnoit ſur les chemins parmi les ſpectateurs & à Saint-Denis : les cabarets étoient remplis d'ivrognes qui chantoient ; ſi c'eſt dans le vin qu'eſt la vérité, on connoîtra facilement la façon de penſer du peuple aux propos d'un : on vouloit le faire ſortir ; pour s'en débarraſſer, on lui diſoit que le convoi de Louis XV alloit paſſer : « *Comment*, s'écria-t-il avec une licence qui indiquoit » bien ſon état ; *ce B... là nous a fait mourir de faim* » *pendant ſa vie, & il nous feroit encore mourir de ſoif* » *à ſon trépas.* »

Un bon-mot d'un autre génie mis dans la bouche de l'abbé de Sainte-Geneviève, ajoute à ce vœu de la populace groſſiere celui des citoyens qui réfléchiſſoient davantage. On plaiſantoit ce religieux ſur la ſainte, ſur le peu de vertu que venoit d'avoir la découverte de ſa châſſe, ſi efficace autrefois : « Eh bien ! meſſieurs, répondit-il, de » quoi vous plaignez-vous ? eſt-ce qu'il n'eſt pas mort ? »

Enfin, le ſarnom de *Louis le deſiré* qu'on décernoit unanimement au ſucceſſeur, étoit, ſans doute, la ſatyre la plus ſanglante qu'on pût faire du regne de *Louis le bien-aimé.*

La décence ne permettoit pas à Louis XVI d'adopter cette dénomination d'une flatterie anticipée ; il la rejetta avec indignation, jaloux, ſans doute, de travailler à l'obtenir plus dignement de la poſtérité. *O utinam !*

PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR A CETTE HISTOIRE.

AVERTISSEMENT.

*Le mémoire ſuivant nous a été communiqué autrefois par un premier commis de la marine. Voici ce qu'il nous a appris ſur cetre ſinguliere piece. M. Berruyer, alors miniſtre de ce département, ne ſachant à quoi s'en tenir ſur l'*expédition ſecrete *& ſur ce qui s'étoit paſſé, conſulta M. de Leſſert, qui étoit embarqué ſur l'eſcadre qui en étoit chargée. Quoique fruſtré du bénéfice qu'il avoit enviſagé dans ce voyage, ce négociant étoit le plus impartial hiſtorien qu'il en pût avoir. Il paſſoit pour un homme d'eſprit, de mérite & de probité ; comme il avoit navigué pluſieurs fois, il ſe connoiſſoit aſſez en marine pour rédiger une relation telle que la deſiroit le miniſtre, & l'on voit en la liſant que cet étranger, quoique plus lié avec le ſieur Marchis qu'avec les officiers, ne diſſimule pas les fautes & les défauts du premier.*

Du reſte, l'anecdote du ſoufflet & la notice ſur le ſieur Marchis, nous ont été communiqués par un homme vrai, & dont le témoignage ne doit pas être ſuſpect.

Pour terminer ce qui concerne cet aventurier célebre, M. Marchis *eſt mort chez les* Malläis, *dans une émeute où il a été tué.*

Expédition ſecrete de 1758 à 1759.

Il revient tous les ans de l'Inde en Angleterre une certaine quantité de vaiſſeaux chargés de marchandiſes de l'Aſie ; ce ſont ces vaiſſeaux qu'il étoit queſtion d'intercepter, & c'eſt de l'exécution de ce projet, dont on ſe propoſe de parler ſous le nom d'*Expédition ſecrete*.

Un homme ſe trouva dans Paris en 1758. Grand routier des mers orientales, ayant été long-tems au ſervice de la compagnie de Hollande, il avoit acquis des lumieres aſſez exactes ſur le commerce des Anglois dans l'Inde ; il avoit quitté ce ſervice pour des raiſons particulieres, & étant né François, il n'avoit point perdu les ſentimens de bon patriote ; il avoit projeté d'enlever quelques-uns des vaiſſeaux dont on a parlé ci-deſſus ; il vouloit avoir des frégates du roi, & s'étant ouvert un accès auprès du gouvernement, il fit ſa demande à celui qui étoit pour lors chargé du département de la marine. La cour, toujours diſpoſée à profiter des lumieres qu'on lui donne, voulut s'inſtruire plus à fond ; le projet fut diſcuté dans la plus grande étendue, & quand le miniſtre l'eut poſſédé parfaitement, il le trouva digne d'être exécuté pour le compte de S. M. On fit entendre à M. Marchis [c'étoit le nom du ſpéculateur] qu'il ſeroit plus glorieux pour lui de faire une pareille expédition au nom du roi. Celui-ci, qui n'avoit point appris en Hollande les maneges de la cour de France, fut facilement ſubjugué ; il ſe prêta ſucceſſivement à tout ce qu'on voulut, il fut flatté de la belle perſpective qu'on lui montroit, & il ne s'apperçut qu'elle changeoit qu'à meſure qu'il approchoit du terme : enfin le nuage diſparut lorſqu'il n'étoit plus tems de reculer. Il eſt queſtion maintenant d'examiner quel étoit ſon plan ; nous verrons enſuite comment on s'y prit pour exécuter & accélérer l'armement néceſſaire ; nous réſumerons après les diverſes

opérations de la campagne & nous ferons voir avec naïveté par quelle fatalité ou par quel enchaînement de mauvaises manœuvres ce projet si beau, si clair, si simple, si sûr en apparence, est pourtant avorté de la façon la plus complete.

Pour réussir dans une croisiere, il faut : 1°. être sûr d'un point fixe où rencontrer les différens bâtimens qu'on veut intercepter ; 2°. savoir qu'ils y passeront dans un tems déterminé ; 3°. ne point craindre que la saison, les vents ou les courans fassent perdre leurs limites aux vaisseaux croiseurs ; 4°. être en état de calculer les forces plus ou moins grandes auxquelles on peut avoir affaire, afin d'être toujours en forces supérieures ; 5°. enfin, avoir au moins un voilier assez excellent pour atteindre à la course un bâtiment quelconque. Le ministre crut avoir trouvé toutes ces conditions dans le projet accepté.

On assignoit d'abord la croisiere sur Sainte-Hélene comme un relâche invariable des vaisseaux de la compagnie Angloise revenant des Indes & de la Chine ; outre les raisons de convenance, ils ont des ordres absolus d'y toucher pour y trouver le vaisseau d'escorte envoyé d'Europe. La guerre n'étoit pas un motif pour craindre qu'ils changeassent de route ; durant la derniere & depuis le commencement de celle-ci, ils ne l'avoient pas fait. (1) On démontroit ensuite que le passage de ces bâtimens commençoit au plus tôt en décembre & finissoit au plus tard en mai. On appuyoit cette assertion sur des preuves tirées de la connoissance des mousons, qui soufflent vers les différentes côtes où commercent les Anglois, & sur-tout la nécessité de doubler dans la saison convenable le cap de Bonne-Espérance, appellé à si juste titre le *cap des tourmentes*. D'ailleurs cette croisiere étoit présentée comme une des plus favorables que l'on puisse tenir. Les vents y regnent presque toujours de la

(1) D'ailleurs la subsistance des habitans de l'isle en dépend, puisque chaque navire est obligé d'y apporter trois tonneaux de riz, dont il se charge dans l'Inde.

même

même partie & jamais forcés ; les mers y ſont belles & tranquilles, le ciel en eſt pur & ſans nuages, le climat ſain & tempéré ; mais le plus grand avantage, c'eſt une longitude preſque certaine ſans voir la terre, par la connoiſſance de la variation dans ces parages. On n'avoit pas non plus à craindre d'être ſurpris par un ennemi ſupérieur. On ſait que les vaiſſeaux qui viennent d'Europe ſe gardent bien de prendre connoiſſance de Sainte-Hélene, & les Anglois n'étoient pas dans le cas de rappeller aucunes forces de l'Inde cette année ; il falloit donc ſeulement ſe mettre en état de combattre une frégate de 40 canons, qui accompagne quelquefois ces bâtimens dans leur retour, ou un vaiſſeau de 50, qui vient d'Angleterre les chercher. De toutes ces ſuppoſitions il réſultoit enfin, qu'étant maître d'envoyer des vaiſſeaux plus ou moins forts, rien n'empêchoit de choiſir les meilleurs voiliers, & d'augmenter même cette qualité par tous les moyens poſſibles. Quels ſuccès n'avoit-on pas lieu d'attendre, lorſqu'avec toutes ces facilités on réfléchiſſoit que c'étoient des vaiſſeaux du roi qui alloient attaquer des vaiſſeaux marchands, que ceux-là ſeroient carénés de frais, légers & manœuvrés avec autant de rapidité que de préciſion ; tandis que ceux-ci auroient fatigué à la mer pendant pluſieurs mois, ſeroient encombrés juſques dans leurs hauts, & auroient la plus grande partie de leurs équipages ſur les cadres. Le projet donc ainſi combiné, pour réuſſir il falloit trois choſes : premiérement, mettre l'eſcadre qu'on deſtinoit à cette expédition en état de primer l'ennemi, & la faire partir d'aſſez bonne heure, pour être au-deſſus des haſards & des contrariétés qui font ſi ſouvent échouer les entrepriſes maritimes : ſecondément, la pourvoir de tout ce qui ſeroit eſſentiel à ſa conſervation & à ſon avitaillement, aſſez, pour, en commençant la croiſière auſſitôt qu'il faudroit, la prolonger auſſi tard que l'exigeroient les circonſtances : troiſiémement, comme l'harmonie, la préciſion, la conſtance dans l'exécution,

devoient seules contribuer au succès, il falloit prévenir par les moyens les plus efficaces tout ce qui pouvoit faire naître parmi les chefs & les subalternes des dispositions contraires. Nous verrons par la suite, que c'est sur-tout ici qu'à échoué la politique du ministere. Voyons maintenant quels étoient les préparatifs. Au mois d'août 1758, c'est-à-dire, lorsque l'escadre auroit dû mettre sous voiles, il vint à Brest un ordre d'armer un vaisseau de 64, & deux frégates. Pour accélérer davantage, on en avoit nommé un doué des plus excellentes qualités, mais qui étoit à recevoir un radoub considérable, encore très-peu avancé; on fit sentir à la cour qu'elle n'avoit pas fait attention qu'il auroit autant valu nommer un vaisseau à construire: on en substitua un autre de 50, reconnu encore pour très-bon; mais le capitaine ne l'ayant pas trouvé à son gré, il fallut en nommer un troisieme: c'étoit un vaisseau de Provence. (1) Nous avons déjà marqué qu'on équipoit deux frégates: elles ne pouvoient porter que pour six mois de vivres, & le commandant n'en avoit que pour sept, pour un voyage d'un an au moins. On eût remédié sans peine à cet inconvénient, en chargeant une flûte à la suite de l'escadre; on trouva un expédient plus facile encore & moins coûteux. On posa pour principe que nous n'aurions pas dépassé la hauteur des isles de Madere sans avoir fait plusieurs prises; en conséquence on avoit déjà pris des arrangemens, afin d'en conserver une ou plusieurs pour hôpitaux, & où l'on renverseroit l'avitaillement des autres. Ces espérances devoient être bien solides, autrement c'étoit pour peu de choses hasarder de manquer l'expédition, soit en consommant dans la premiere relâche un tems très-précieux à faire un remplacement de vivres, soit en ne pouvant, faute de cette ressource, conserver la

(1) L'*Achille* de 64 canons; les deux frégates étoient le *Zéphyr* & la *Syrene*, de 32 canons chacune.

croiſiere auſſi long-tems qu'il faudroit peut-être. Mais le miniſtre n'avoit rien de plus preſſé que ſe débarraſſer de nous : on s'imagine trop aiſément dans la marine que lorſqu'une eſcadre eſt dehors, tout eſt fait. La nôtre reſta encore quelque tems en rade : on renforça les équipages ; mais il n'y avoit point d'argent pour les payer. . . . On envoya des lettres de change, qui n'étoient point échues. . . . Enfin on fit la revue, on embarqua 40,000 livres, pour ſuppléer par cet argent à la flûte, ou aux priſes qu'on regardoit comme ſûres. Il y avoit-là de quoi avoir environ ſix ſemaines de vivres, & c'eſt avec ces ſecours que nous appareillâmes le 14 octobre par un vent aſſez favorable. Le myſtere ſur notre miſſion étoit la choſe qui avoit été le mieux obſervée ; quand nous partîmes, on nous envoyoit par-tout, excepté où nous allions ; on avoit embarqué *incognito* deux paſſagers qui donnerent lieu à beaucoup de ſpéculations. M. de Maſſiat n'avoit plus qu'une inquiétude, ſi nous échapperions aux Anglois ; du reſte, il devoit ſe féliciter d'avoir fait une entrepriſe, dont le ſuccès devoit illuſter ſon miniſtere, quelque court qu'il dût être, ainſi qu'il le prévoyoit. Il comptoit beaucoup ſur le commandant de l'eſcadre, (1) qui avoit eu ſon intimité. C'étoit un homme de condition, mais pauvre, qui devoit à lui ſeul toute ſon éducation. Sans avoir jamais été à la cour, il avoit le manege du courtiſan le plus délié : dénué d'appui & de protections, il avoit trouvé le moyen, à force de travaux, de ſoupleſſe & de conſtance, de ſupplanter quantité de ſes camarades ; dur à la fatigue, exact à ſes devoirs, aimant ſon métier, il avoit long-tems commandé une frégate dans deux eſcadres, & il s'étoit toujours diſtingué par ſa vigilance à découvrir l'ennemi, ſon activité à le pourſuivre, ſon

(1) M. de Marnieres, capitaine de vaiſſeau, commandoit l'*Achille* ; M. de Graſſe, lieutenant de vaiſſeau, le *Zéphir*, & M. Dumaz la *Syrene*.

ardeur à le prendre : enfin c'étoit l'homme du cardinal Mazarin, il étoit heureux. Ces merveilleuſes qualités le rendoient très-propre à l'expédition dont il étoit chargé. Des capitaines des deux frégates, l'un étoit ami & allié du miniſtre; l'autre étoit ſon neveu: c'étoit leur plus grand mérite. Le premier paſſoit pourtant pour bon officier ſubalterne.... Tels étoient les chefs de notre expédition. Elle commença aſſez heureuſement, puiſqu'il eſt devenu un bonheur pour les François de n'être point pris à la ſortie de leurs rades; nous échappâmes donc aux Anglois, qui croiſoient ſur nos côtes, & nous évitâmes, ſuivant les ordres de la cour, de reconnoître aucun bâtiment quelconque. Le 18 M. de Marnieres, ſe faiſant à plus de 150 lieues d'Oueſſant, ouvrir ſes paquets, & le premier réſultat fut de changer de manœuvre & d'ordonner aux frégates de chaſſer tout ce qu'elles rencontreroient, & de combattre, prendre ou couler bas les vaiſſeaux ennemis. Dès le lendemain nous amarinâmes un petit bâtiment Anglois chargé de charbon de terre; il paroiſſoit naturel de le brûler, ne pouvant nous être d'aucune utilité, &, au contraire, devant nous retarder beaucoup dans une route dont tous les momens devenoient précieux; on ne le fit point & on jugea à propos de mener en triomphe cette conquête & de la remorquer, afin de ne pas la perdre de vue. En ne conſidérant que cet objet de parade, dès le lendemain les connoiſſeurs eurent lieu de préſumer qu'on avoit bien fait, & que nous ne ferions guere de priſes que de cette nature. En effet, dès ſix heures du matin les frégates ayant ſignalé deux bâtimens dans le S. & S. So., au lieu de reſter à la cape, comme nous étions, on orienta les quatre voiles majors & l'on gouverna du S. S. E. au S. un quart S. E. au plus près du vent avec pavillon & flamme anglois : la mer ayant embelli, le bâtiment du Sud porta ſur nous en dépendant; on ne douta point que ce ne fût un corſaire; il étoit très-

joli, c'étoit notre fait, & on se félicitoit déjà de sa capture ; mais c'étoit vendre la peau de l'ours avant qu'il fût tué : au lieu de le laisser s'engager & de faire revirer de bord à l'une des deux frégates pour lui couper au vent, nous courions tous trois les amures à tribord, tandis qu'il portoit bas bord amures au vent à nous, qui étoit pour lors du S. O. au S. S. O. La *Syrene* qui marchoit de l'avant & qui se trouvoit le plus près de l'ennemi, s'étant mise par son travers lui lâcha sa bordée, allant toujours de l'avant ; on voit baisser le pavillon à l'instant sans tirer un seul coup ; on présume que l'ennemi a amené, & l'on se dispose à l'aller amariner. Quelle surprise, lorsque le pavillon se hisse de nouveau, & qu'il se couvre de voiles ; on trouve cette manœuvre indigne & contre la bonne-foi ; on parle de la punition qu'il mérite, on se propose de le vexer d'importance : il n'en voloit que plus rapidement : il fallut revirer de bord, larguer les ris qui étoient encore pris.

Pendant toute cette manœuvre, qui ne fut rien moins que précise, il s'éloigna considérablement, faisant le O. N. O, & après deux heures de chasse, sa marche supérieure le maintenant toujours dans son avantage, on remit à l'autre bord avec le regret d'avoir manqué sa proie. Il ne fut plus question que de savoir à qui étoit la faute. Le commandant la rejeta sur les subalternes ; ceux-ci sur le chef, & les choses n'en allerent pas mieux : depuis ce tems nous ne rencontrâmes que des neutres, jusqu'aux isles du cap Verd, où nous mouillâmes le 16 novembre. Cette relâche étoit effectivement la premiere que nous devions faire suivant les ordres de la cour ; mais ils étoient conditionnels, & les circonstances où nous nous trouvions sembloient nous mettre dans le cas de passer outre : nous avions en partant de France pour plus de cent jours d'eau, ce que l'on ignoroit ; il nous en restoit encore pour environ 80, ce qui, économisé, auroit pû en donner pour 90 & même pour 100. Pourquoi donc s'amuser près de huit jours dans une relâ-

che abſolument inutile, & perdre un tems devenu de plus en plus précieux pour tous lee retards que nous avions déjà eſſuyés ? Ce fut le moindre inconvénient qu'elle eut, & il eſt tems de commencer à développer les premieres ſemences de diſcorde, qui ſe fortifierent enſuite au point d'occaſionner en grande partie cette ſuite de malheurs que l'eſcadre éprouva. On a déjà remarqué qu'il s'étoit embarqué *incognito* deux paſſagers. Quels étoient ces deux hommes ? que devoient-ils faire ? Ce fut dans les commencemens un problême pour les états-majors. Cela auroit pu l'être long-tems à certains égards, ſi le ſilence eût été obſervé. Mais à peine M. de Marnieres eût-il ouvert ſes paquets, qu'on ſut qu'il y avoit dedans un brevet de capitaine de frégate pour la campagne, accordé au ſieur Marchis, auteur du projet & l'un des deux étrangers ; l'autre étoit un négociant de Lisbonne. (1) C'eſt tout ce qui en avoit encore tranſpiré : il n'étoit pas poſſible que ceci fût ignoré ; mais ce qui auroit dû l'être, c'eſt que dans les mêmes paquets il y avoit un ordre du roi, qui établiſſoit M. le chevalier de Graſſe pour commandant de l'eſcadre, en cas de mort de M. de Marnieres, & au défaut des deux le ſieur Marchis. Voici ce qui aigrit conſidérablement les eſprits, & le point de politique où échoua le miniſtere. En effet, on ne fit point de bon accueil à un étranger qui n'entroit dans la marine que dans l'inſtant même, à la veille de donner des ordres à trois états-majors. Il étoit déjà aſſez dur de le voir capitaine en ſecond ; ſi cette qualité, qui ne déſigne qu'un homme dans le vaiſſeau qui n'a rien à faire, n'eût conſolé de cette primauté. D'ailleurs M. de Marnieres avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour éluder de le faire reconnoître dans ce grade, & cette reconnoiſſance même avoit été faite d'une façon ſi informe,

(1) M. de Leſſert, négociant François établi à Lisbonne : ſa miſſion étoit, connoiſſant le pays, de préſider à la vente des marchandiſes des vaiſſeaux amarinés & d'en procurer un débit avantageux.

qu'à proprement parler il n'avoit en tout que les attributs d'un simple passager qu'on considere à un certain point. Il ne jouissoit pas même de son logement, & le commandant, en le comblant de toutes sortes de politesses vaines, lui avoit soustrait insensiblement les différentes petites prérogatives qui auroient pu causer la moindre jalousie au plus jeune des enseignes. Cette conduite, toute irréguliere qu'elle étoit, auroit réussi, sans doute, si le caractere dur & plein de morgue de M. Marchis eût pu s'accommoder du caractere souple & artificieux de M. de Marnieres; celui-ci ne recueillit d'autre fruit de ses ruses, que de se jetter à chaque instant dans de nouvelles crises, dont il se tiroit de plus mal en plus mal, parce que l'autorité une fois compromise ne reprend jamais sa vigueur & va toujours décroissant.

M. Marchis devant être l'ame de l'expédition, il étoit enjoint à M. de Marnieres, dans ses instructions, de ne rien faire sans l'avis même par écrit de cet étranger. Sa mission devoit sur-tout commencer au départ des isles du cap Verd, parce que le passage de la ligne étant regardé comme le plus difficile & de la plus grande conséquence, il étoit essentiel d'être guidé par un pilote expérimenté, c'étoit le moment décisif. Le commandant pouvoit encore revêtir M. Marchis, son conseil, de toutes les distinctions dont il avoit plu au roi de l'honorer, faire sentir de quel poids il devoit être dans l'expédition, & en imposer aux subalternes au point qu'ils n'osassent manquer à la subordination, leur faire craindre, s'ils s'en écartoient, de déplaire à la cour, & de contribuer au malheur d'une campagne, dont l'appareil & le secret tenoient la France dans une attente singuliere. L'amour-propre de M. de Marnieres, & son peu de fermeté, ne lui permettant pas de reprendre ce parti, il ne s'en tint pas même, à son défaut, à celui qui paroissoit naturel: tout autre eût hasardé le tout pour le tout, il eût déclaré à M. Marchis qu'on regardoit son intrusion comme inutile, comme déshonorante même, &

qu'on ſe paſſeroit très-bien de lui. Le commandant n'avoit garde de faire une pareille déclaration ; il s'en fia à ſa politique, & crut qu'à force de ruſes il ménageroit à-la-fois ſon amour-propre, celui de l'étranger, & même celui des ſubalternes. Il prenoit donc les avis de M. Marchis, mais *incognito*, & tranſmettoit enſuite les ordres comme venant de ſon chef. La campagne ſe fût très-bien paſſée de la ſorte, ſi cela eût duré ; mais l'étranger & les ſubalternes s'appercevant de cette manœuvre, furent également indiſpoſés contre M. de Marnieres. Le premier affecta de donner ſes avis publiquement, & les autres de ne rien faire de tout ce qui venoit de cette voie : au moyen de quoi M. de Marnieres étoit continuellement aux expédiens pour pallier, pour calmer, pour adoucir ; il ne réuſſiſſoit d'aucune part : les ſiens s'aliénoient de lui, & il ne ſe concilioit M. Marchis que politiquement ; on n'avoit recours à ce conſeil que quand on ne pouvoit faire autrement, & celui-ci ne s'ouvroit qu'autant que l'exigeoient ſon devoir & ſa conſcience : il conſervoit un reſſentiment profond du peu de cas qu'on faiſoit & de ſa perſonne & de ſes avis : il ſe trouvoit indignement joué, & de tems en tems il ne pouvoit s'empêcher de laiſſer percer ſon mécontentement. En vain eſſaya-t-il pluſieurs fois de ſaiſir quelque portion de l'autorité qui lui revenoit ; il n'en réſultoit qu'une nouvelle aigreur, & l'antipathie devint telle qu'il étoit déjà mis en quarantaine par tout l'état-major, au capitaine près, lorſque nous arrivâmes au cap de Bonne-Eſpérance. Malgré toutes les diviſions, une providence veillant ſans doute ſur nous, notre traverſée avoit été aſſez heureuſe, nous avions coupé la ligne dans un point & dans un moment favorable, notre route n'avoit duré que cinquante-cinq jours.

C'eſt dans cette rade du cap de Bonne-Eſpérance, qu'on vit éclorre les haines qui n'avoient été que ſecrettes juſques-là : pluſieurs circonſtances concoururent à faire éclater la diſcorde. D'abord meſſieurs de la marine n'eurent pour l'intrus que ce mépris général &

de convention pour tout ce qui n'eſt pas de leur corps; mais de jeunes gens ſans expérience & ſans talens, ne pouvoient s'empêcher de s'en laiſſer impoſer beaucoup par la capacité d'un homme qui avoit navigué dans les mers des Indes & du Sud, qui avoit viſité les différens comptoirs Anglois & Hollandois, qui avoit commandé des flottes & des eſcadres pour les états-généraux, qui ſe diſoit, en un mot, revêtu de dignités éminentes à leur ſervice. M. Marchis faiſoit valoir tout cela, d'autant mieux qu'il ſentoit de quelle importance il étoit de ſe donner du relief; malheureuſement il n'étoit pas aſſez adroit pour tirer parti de ces avantages: au lieu de ſe communiquer rarement, de ſe couvrir du manteau de la modeſtie, d'écarter les profanes qui auroient voulu le pénétrer, de ne répondre, à la maniere des oracles, que d'une façon laconique & ambigue, il afficha moins les connoiſſances d'un voyageur que la manie de duper la crédulité: il ſe trahit par ſes propres diſcours, il tomba en contradiction; à force de vouloir être un homme extraordinaire, on ne le trouva pas même un homme ordinaire; il découvrit à nu le fond de ſon caractere, qui étoit une vanité baſſe & puérile, un amour-propre inſoutenable: le mépris qu'on avoit pour ſa perſonne n'étant plus contrebalancé par la haute opinion de ſon ſavoir, réjaillit juſques ſur ſon mérite; des pronoſtics qu'il haſarda ſur notre navigation, des aſſertions ſur les vents, les courans, qui ne ſe confirmerent pas par l'expérience, le firent totalement tomber en diſcrédit; on ne le regardoit déjà plus que comme un ignorant, comme un impoſteur.

A notre arrivée au cap, c'étoit lui qui étoit chargé de nous mouiller dans cette rade; il faut avouer que, ſoit timidité, ſoit oubli du local, il ne brilla point en cette occaſion. Les ſubalternes remarquerent très-bien ſon embarras, & s'en prévalurent contre lui; mais ce qui établit le ſchiſme de la façon la plus éclatante, ce fut l'imprudence qu'eut M. Marchis d'arborer un uniforme de la marine; on regarda cette vanité comme

une audace impardonnable ; l'indignation fut pouſſée au point d'oublier dès-lors les ordres du roi, l'autorité du commandant, tous les procédés de l'humanité même : on étouffa d'autant plus facilement les remords, qu'on reçut avec avidité les bruits populaires qui couroient ſur ſon compte dans la ville : (1) on le crût facilement un infame, un coquin, un impoſteur, qui avoit trompé la cour, parce qu'on ſouhaitoit qu'il le fût. M. de Marniere lui-même céda au ſchiſme, & le priva authentiquement de toutes les prérogatives de ſa place, dont il lui avoit ſolemnellement promis de le faire jouir, & dont il avoit même avoué qu'il ne pouvoit le dépouiller, ſans prévariquer eſſentiellement. Pour le coup, l'arrogance de M. Marchis fut décontenancée ; il renonça à toutes les perſpectives d'honneurs & de dignités qu'il ſe promettoit ; il préſenta un mémoire à M. de Marnieres, où il le ſommoit de lui déclarer cathégoriquement, s'il le regardoit comme inutile à la conſommation de la miſſion ; auquel cas il le ſupplioit de lui permettre de retourner en Europe, ou de le punir s'il étoit coupable & qu'il le jugeât encore néceſſaire : ou enfin, s'il étoit utile & innocent, de le faire jouir de tous les droits de ſa place. M. de Marnieres n'étoit pas homme à prendre un parti décidé ſur tous ces chefs : il ne pouvoit ſe diſſimuler la bonté du projet, dont l'aſſurerent pluſieurs officiers de la compagnie expérimentés ; d'un autre côté, il avoit beſoin de quelqu'un qui répondît de ſon inexécution, s'il ne réuſſiſſoit pas : il n'eut donc garde de laiſſer à M. Marchis la liberté de partir comme inutile ; il ne le punit point comme coupable, mais il ne le réintégra point dans les fonctions qu'il réclamoit ; il tergiverſa, il éluda ; il gagna du tems, & l'on partit du cap ſans

(1) On ſaura ce que c'étoit que ces bruits, que le précis de la vie de M. de Marchis, qu'un officier qui l'a beaucoup connu dans l'Inde nous a communiqué ; trop long pour l'inſérer en note.

que l'un & l'autre fussent trop à quoi s'en tenir & ce qu'ils vouloient faire.

Enfin, le 17 février au matin l'on appareilla ; chacun étoit fort attentif à la manœuvre que nous allions faire, & à cet instant il devoit éclorre un secret qui exerçoit depuis plusieurs mois la curiosité de toute l'escadre ; quand on vit que nous revenions sur nos pas, on ne douta plus que nous n'allassions croiser sur Sainte-Hélene : on ne pouvoit blâmer ce projet, parce qu'il étoit approuvé par tous les habiles marins du cap ; on se contenta de déprécier le mérite de l'invention, on critiqua la forme de l'exécution, & l'on dit qu'on s'y prenoit trop tard ; qu'on savoit, à n'en pas douter, qu'il n'y avoit plus à passer que les vaisseaux de Chine. Ces reproches ne pouvoient tomber sur M. Marchis ; celui-ci, au contraire, usoit de représailles plus justement & trouvoit à redire aux différentes manœuvres, il trouvoit mauvais qu'on lui demandât des avis qu'on ne suivoit point : malgré toutes ces contrariétés nous apperçûmes Sainte-Hélene le 5 mars.

Nous restâmes à croiser jusqu'au 4 mai, sans rien appercevoir que des neutres, nous assurant que nous rencontrerions infailliblement les vaisseaux de Chine qui n'étoient pas encore passés, & peut-être d'autres ; ce qui désoloit les officiers, qui écoutant leur jalousie préférablement à leur intérêt, auroient desiré que le projet eût échoué, non-seulement dans l'exécution, mais dans la spéculation, & ils faisoient tout ce qui dépendoit d'eux pour cela : on continuoit de plus en plus à regarder son auteur comme un être nul ; on ne le consultoit en rien, ou si quelquefois M. de Marnieres le faisoit, c'étoit pour mal suivre ses conseils. M. Marchis avoit observé d'abord que pour reconnoître la terre on s'en étoit trop approché & l'on s'étoit mis dans le cas d'être découvert de l'ennemi ; ensuite, qu'on s'en étoit trop écarté, s'en tenant quelquefois à plus de 50 lieues ; ensorte qu'il pouvoit facilement atterrer des vaisseaux entre l'isle & nous. Il motivoit cette ob-

jection sur le raisonnement d'un marin expérimenté (1). En effet, disoit-il, quoique l'usage des Anglois revenant de l'Inde, soit de se mettre en latitude de Sainte-Hélene environ à 80 lieues, comme ce n'est que sur leur estime, il est très-possible qu'il y ait dans leur point une erreur de 30 à 40 lieues, sur-tout après une aussi longue navigation; il observoit encore, que les frégates s'écartoient quelquefois trop; en un mot, il ne voyoit qu'indolence, négligence, inexactitude, pitoyables manœuvres, & sur-tout mauvaise volonté dans cette croisiere, dont le principal succès devoit provenir de la vigilance, de la précision & du zele avec lequel on la tiendroit.

Cependant, malgré tant de causes qui devoient faire échouer le plan de campagne en totalité, le 4 mai nous découvrîmes quatre bâtimens qu'on jugea être des vaisseaux de Chine, parce que pliant beaucoup, ils s'annonçoient comme très-chargés dans les hauts suivant la nature de leurs marchandises; ce qui n'arrivoit point aux autres moins encombrés & portant mieux la voile. Il seroit fastidieux de détailler toutes les manœuvres de cette journée mémorable, où la joie des équipages fut d'abord d'autant plus grande que les ennemis témoignoient une extrême confiance & arrivoient en dépendant sur nous: il n'étoit alors que huit heures du matin, & ils n'étoient pas à quatre lieues de distance; on n'osoit mettre au même bord qu'eux pour ne pas les effarou-

(1) Sa conjecture s'étoit vérifiée par l'interception du *Swift*, chaloupe pontée, sortie de Sainte-Hélene pour croiser au-devant des vaisseaux attendus de Chine & de l'Inde; lequel avoit déclaré que le 12 mars il étoit atterré un vaisseau venant d'Europe, chargé d'argent pour l'isle & reparti tout de suite pour Bancoul, sans que nous eussions eu connoissance de son entrée ou de sa sortie. Cette précaution justifioit aussi le reproche de M. Marchis de s'être trop approché de terre, puisqu'il est vraisemblable que la chaloupe n'avoit été expédiée que sur la connoissance qu'on avoit eue dans l'isle de notre croisiere, par notre imprudence de nous en laisser voir.

cher; on ne le fit qu'à près de midi, lorsque par leurs diverses évolutions on jugea qu'ils commençoient à nous suspecter & qu'ils étoient d'ailleurs assez engagés, s'étant rapprochés d'environ une lieue.

La chasse qu'on leur fit fut alors si mal exécutée, que nous ne pûmes leur gagner qu'environ une lieue jusqu'à la nuit, où l'on les perdit totalement de vue.

M. Marchis observa quatre fautes capitales, d'où étoit résulté le succès de cette journée.

1°. Il se plaignoit depuis long-tems qu'on ne se tenoit point par la latitude du milieu de l'isle; qu'on ne suivoit nullement ses instructions, qui portoient que la *Syrene*, comme meilleure voiliere, se tiendroit le plus au vent par les 16 d. 5 min., & nous au milieu par 15 d. 45 à 50 min. Or il s'est trouvé aujourd'hui que le vaisseau le plus élevé n'étoit pas par les 15 d. 45 min. Quelle différence, si l'on fût resté dans ses véritables limites! les ennemis étant exactement par le milieu de la terre, suivant leur coutume, étoient sous notre écoute & ne pouvoient nous échapper.

2°. Il vouloit que la *Syrene*, à raison de sa marche supérieure, fût toujours à la pointe du jour à trois lieues du vent; ce qu'on n'observoit pas, les trois bâtimens courant depuis quelque tems l'un sur l'autre.

3°. Il prétendoit que, pour mieux tromper l'ennemi, il falloit arborer pavillon Hollandois. Il étoit d'autant plus aisé de lui en imposer par cette manœuvre, que c'étoit la saison où passoit la seconde flotte du cap, & que la convention est qu'en cas de séparation on vienne s'attendre sur Sainte-Hélene.

4°. Comme on voyoit la *Syrene* tomber sous le vent, on lui fit dans l'après-midi le signal de tenir le vent le plus qu'elle pourroit. Ce signal étoit un pavillon mi-parti blanc & bleu. M. Marchis s'en désespéra, parce que la couleur blanche étant la plus sensible dans l'éloignement, cette vue seule étoit capable de confirmer les Anglois dans leur soupçon & de nous déceler tout-à-fait.

Une cinquieme faute plus essentielle se manifesta le surlendemain, où l'on retrouva la *Syrene*, qu'on avoit perdue depuis la soirée du quatre. M. Dumatz son capitaine, nous ayant passé à poupe, rapporta qu'à l'entrée de la nuit, ne nous distinguant plus, il avoit couru différens bords & que le lendemain le hasard lui avoit fait découvrir les quatre Anglois ; qu'il les avoit conservés tout le jour, que sur le soir il s'étoit apperçu qu'il les gagnoit, mais qu'inquiet de notre absence il avoit jugé à propos de revenir au lieu de la croisiere & de rendre compte de ce qu'il avoit vu.

Cet événement fit demander pourquoi M. de Marnieres n'avoit pas donné aux capitaines des frégates des instructions en cas de séparation ; lors de la chasse, il est certain que la *Syrene* suffisoit pour prendre & amariner ces quatre bâtimens, s'il lui eût été enjoint de les poursuivre à toutes voiles, sans s'inquiéter du reste de l'escadre.

Par le rapport de la frégate, on jugea que les Anglois ne s'étoient pas désistés du projet d'entrer dans l'isle, & l'on prit dans cette circonstance le parti le plus prudent, celui de continuer à la bloquer, en s'élevant cependant de maniere à découvrir de nouveau l'ennemi s'il se tenoit dans ces parages. Cette fois M. de Marnieres sentant les torts qu'il avoit auprès du gouvernement, par tout ce qui venoit de se passer, voulut se réconcilier M. Marchis, le fit appeller au conseil tenu entre les capitaines & suivre son avis : ce ne fut pas pour longtems.

Le 14 mai on eut une connoissance plus parfaite d'un bâtiment découvert la veille. Ce bâtiment, après différentes manœuvres, arriva sur nous ; on reconnut que c'étoit un vaisseau de guerre, mais inférieur à nous ; il y avoit tout lieu de présumer que c'étoit le vaisseau d'escorte venant d'Europe, pour prendre sous son convoi les navires de la compagnie angloise : nous avions fait jusques-là tout ce qui étoit nécessaire pour le tromper ; on avoit envoyé les frégates plus près de terre, on avoit

fermé les sabords de la premiere batterie & masqué même quelques-uns de la seconde ; cependant on cherchoit en apparence à délier l'*Achille* par divers expédiens, & l'on faisoit à cet égard des expériences qu'on auroit pu tenter plus tôt. On négligea même les avis des matelots Provençaux qui avoient déjà fait campagne sur ce vaisseau, & qui indiquoient les moyens pratiqués dans d'autres occasions pour le rendre bon voilier.

Quoi qu'il en soit, le vent nous étoit favorable, & quoique l'ennemi ayant reconnu notre supériorité eût pris chasse, nous le gagnions sensiblement ; la victoire paroissoit immanquable, lorsque M. de Marnieres, par une imprudence qu'on ne peut attribuer qu'à la *furia francese*, perdit tout le fruit de cette journée : pour piquer son adversaire d'émulation il veut faire jouer des canons de chasse ; il en parle à M. Marchis, qui lui représente : 1°. que c'est vouloir nous démasquer absolument pour François ; que l'ennemi, quoiqu'il eût toutes raisons de nous juger tels, pouvoit encore en douter : 2°. que nous allions le mettre à même de calculer notre force par notre calibre : 3°. que les canons de chasse nous retarderoient dans notre marche : 4°. qu'au contraire, en l'invitant à nous riposter par les siens de retraite, nous lui fournissions un moyen d'accélérer sa fuite, comme il est d'expérience. Le commandant n'aimant pas les représentations, fut sourd à celle-ci ; il ordonne qu'on pose des canons de l'avant & qu'on se prépare au combat ; en conséquence l'aumônier donne la bénédiction ; des cris de vive le roi annoncent la joie & la ferveur de l'équipage : le silence succede. M. de Marnieres parle & prononce la harangue suivante :

« Mes amis, vous êtes tous de braves gens, je n'ai » rien à vous dire ; vous avez besoin d'hardes, voilà un » magasin où vous en trouverez. »

De nouvelles acclamations succedent à ce discours ; on hisse pavillon blanc & on l'assure de plusieurs coups de canon de chasse à boulet : au troisieme le flegme anglois s'émeut ; notre adversaire hisse le pavillon de sa

nation à queue rouge & ripoſte par ſix coups de canon de retraite ; nous tirions de loin en loin, mais le jeu ſembloit plaire à l'ennemi, & il nous rendoit nos boulets avec uſure ; nous n'étions plus qu'à portée de canon, les ſiens nous dépaſſoient beaucoup & tomboient par notre arriere à dix toiſes de la galerie : pendant ce tems il cherchoit à s'alléger en jetant tout dehors ; ce que nous reconnûmes aux divers débris qui paſſoient le long du bord. Le vent continuoit à nous favoriſer ; l'Anglois tomboit ſous le vent, & nous n'étions plus qu'à portée de canon : le calme ſurvient, l'ennemi ne peut gouverner ; il préſente malgré lui ſon travers ; on compte ſes ſabords : le maître canonnier, bouillant d'impatience, vient aſſurer M. de Marnieres que de ſa premiere batterie il voit parfaitement le vaiſſeau, que toute la volée peut porter. Le capitaine veut attendre encore qu'on ſoit plus près : tandis qu'on délibere les vents varient, ils ſautent d'un rumb à l'autre ; on ne ſuit pas aſſez ces changemens ; nul ordre, perſonne n'eſt à ſon poſte, tout le monde parle ; un officier crie braſſe bas-bord, un autre braſſe tribord, un troiſieme braſſe quarré. L'ennemi obſervoit en ſilence le moment où le vent ſe décideroit : il arrive cet inſtant ; nous nous trouvons coëffés du S. E. ; nous abattons ſur tribord, & comme par un enchantement l'Anglois eſt tout-à-coup au vent à nous, ſes voiles pleines & enflées, ſillonnant la mer avec rapidité ; alors, mais trop tard, M. de Marnieres fait tirer. Tout l'équipage s'indigne ; aucun coup ne porte ; on perd la tête ; on veut chaſſer & l'on eſt plus de trois quarts d'heure à orienter toutes les voiles dont on pouvoit ſe ſervir. L'état-major ſeul ne peut contenir ſa joie, il ſoupe avec un appétit & une préſence d'eſprit qu'on ne peut trop admirer. Il faiſoit une nuit obſcure, on attendoit la lune pour apprécier l'éloignement du fuyard ; elle paroît, mais c'eſt pour éclairer notre honte ; nous l'eſtimons déjà à près d'une demi-lieue : n'ayant rien de mieux à faire on continua à chaſſer : on avoit aſſez bien conſervé le bâtiment dans la nuit, mais le capitaine, abſorbé dans ſa douleur,

s'étant retiré dans sa chambre, en deux heures il s'étoit éloigné sensiblement, & l'équipage ne pouvant contenir sa rage, s'en prenoit hautement à la négligence, à l'impéritie & sur-tout à la mauvaise volonté de l'officier de quart.

A la pointe du jour, outre le vaisseau qu'on poursuivoit, on découvrit deux autres voiles qui tinrent bientôt le vent comme nous; l'ennemi parut embarrassé de cette manœuvre, & il arriva un moment, comme pour nous traverser par l'avant, & de crainte de se trouver entre nous & les deux bâtimens qu'on imagina qu'il prenoit pour nos frégates.

M. de Marnieres revenu à lui témoigna sa satisfaction en voyant l'ennemi arriver; il reprit confiance & se flatta encore une fois de s'en emparer; son ardeur embrassant tout, il ne veut pas perdre les deux autres bâtimens; les frégates auroient été d'une grande utilité en cette circonstance, & il sentit le tort qu'il avoit eu de s'en séparer; elles auroient donné chasse aux deux bâtimens nouvellement découverts, qui devoient être encore deux navires de Chine, tandis que le commandant auroit poursuivi & combattu le vaisseau de guerre. Afin de mieux tromper ceux-ci, ayant observé que notre ennemi avoit son pavillon, il a fait arborer aussi pavillon rouge. Qu'est-il arrivé de cette manœuvre? L'Anglois aussi-tôt appréciant notre ruse est revenu au vent sans aucune défiance de ces deux bâtimens: on s'apperçoit qu'on avoit fait une faute & l'on la répare par une autre; on amene ce pavillon-là & l'on hisse pavillon blanc, avec un coup de canon. Toute cette conduite étoit absurde. C'étoit, après avoir instruit le vaisseau de guerre chassé que les deux voiles qui paroissoient n'étoient point à nous, chercher à faire connoître aux navires de Chine que nous n'étions point des leurs, & comme ils nous devoient remarquer poursuivant celui-là, c'étoit leur dire encore qu'étant François, celui après lequel nous courions étoit de leur nation. M. Marchis, très-piqué de n'être consulté en rien dans tout ceci, en jette les hauts cris; il prévoit

ce qui eſt arrivé, c'eſt qu'on ne prendroit ni le vaiſſeau de guerre ni les vaiſſeaux marchands. M. de Marnieres avoit conſervé long-tems l'eſpoir de vaincre le premier, & il ſe conſoloit du reſte, diſant qu'il aimoit mieux la gloire que l'argent. Mais c'étoit une ruſe de l'ennemi, qui ralentiſſant adroitement ſa marche, l'excitoit à la chaſſe & laiſſoit ainſi le tems aux navires marchands de ſe dégager & de fuir; lorſqu'il les jugea hors d'atteinte il reprit ſa courſe & s'éloigna ſenſiblement.

Le lendemain on ne vit plus aucune voile, on s'eſtima trop heureux de retrouver les frégates, & le ſcorbut gagnant les équipages, on parla de finir la croiſiere. Il y avoit encore au moins un vaiſſeau du Bengale qui devoit paſſer. M. Marchis propoſe de prendre les malades des frégates & de les laiſſer encore un mois en ſtation; mais le commandant trop foible n'oſe propoſer la choſe aux capitaines, & malgré toutes les obſervations de ſon capitaine en ſecond, prend ſon point de départ, afin de relâcher à la baye de Tous-les-Saints, lieu où il nous étoit preſcrit d'aller, non pour y montrer notre honte, mais pour nous y défaire des riches cargaiſons dont nous nous ſerions emparés.

M. de Marnieres n'eut pas, même avant de partir, la légere ſatisfaction de faire quelque mal à l'ennemi, ainſi qu'il s'en étoit flatté: dans le deſſein de ſe venger de ſon mauvais ſuccès, il menaçoit d'aller tenter un coup de main ſur la rade de Sainte-Hélene, ſoit pour y enlever les navires qui y ſeroient, ſoit pour les brûler: le rapport des frégates lui ôta cette reſſource du déſeſpoir, en ce qu'il portoit qu'il n'y avoit rien abſolument dans cette rade.

Nous mouillâmes le 9 juin à la baye de Tous-les-Saints, où nous eûmes la douleur de nous trouver à côté des ſix navires de Chine que nous avions manqués & dont la cargaiſon, ſuivant la dépoſition qu'ils en avoient faite à l'amirauté de cette ville, ſe montoit à 9,000,000 cruſades, c'eſt-à-dire, à 22,500,000 liv. de notre monnoie.

Il eſt inutile d'ajouter combien les capitaines ſe moquerent de nous, en nous avouant que leurs équipages, qui ne montoient pas à cent hommes pour chacun, étoient plus de la moitié ſur les cadres & en vérifiant la juſteſſe de toutes les obſervations de M. de Marchis ſur nos mauvaiſes manœuvres & nos fauſſes combinaiſons. M. de Marnieres avoit encore une lueur d'eſpoir, en faiſant des efforts auprès du gouverneur Portugais, (1) pour qu'il obligeât les Anglois d'appareiller, après avoir obtenu les ſecours qu'ils demandoient; mais ceux-ci répondirent avec hauteur, qu'ils ne le pouvoient en préſence d'un ennemi, & que ſi le gouverneur s'obſtinoit à cette violence, ils ſe feroient échouer ſous les forts de la capitale du Bréſil & en rendroient le Portugal reſponſable auprès de leur gouvernement. Cependant ils fabriquerent dans le ſilence une chaloupe pontonée qu'ils armerent & dépêcherent en Europe, pour donner avis de leur ſéjour & demander une eſcorte. Cette chaloupe appareilla ſous nos yeux, & l'on ne regarda pas comme digne du pavillon François de la pourſuivre.

Ainſi ſe termina cette expédition, qui ne fut malheureuſe qu'à force de mauvaiſe volonté, de contraventions aux ordres du roi, aux inſtructions du miniſtre, de fautes multipliées & impunies, de prévarications de la part des ſubalternes, & de foibleſſe de la part du chef.

On ne peut raiſonnablement imputer à M. de Marnieres de n'avoir pas eu le deſir ſincere de capturer les navires que ſa miſſion étoit d'intercepter; il ſouhaitoit ſur-tout ardemment s'emparer du vaiſſeau de

(1) Ces efforts devoient être d'autant plus vains auprès du viceroi, qu'il étoit tout Anglois & ayant d'ailleurs peu de vénération pour M. de Marnieres, qu'il appelloit un *pover' huomo :* un pauvre homme. Comme ce commandant n'alloit jamais chez lui ſans le chevalier de Graſſe, capitaine du *Zéphyr*, eſpece de coloſſe fort lourd, fort bête & fort groſſier dans ſon arrogance, il appelloit celui-ci un *cavallo :* un cheval.

guerre. Dans l'état de fortune médiocre où étoit ce capitaine, plus d'un million de bénéfice qui en auroit réſulté pour ſa part étoit une amorce trop puiſſante pour renoncer de gaieté de cœur aux riches priſes à faire; & quant à la ſeconde conquête, elle étoit trop eſſentielle pour balancer ſes premieres fautes. Ce n'auroit pas été une petite gloire de ramener en France un vaiſſeau de guerre conquis ſur les Anglois dans des mers auſſi éloignées : eſpece de triomphe qui n'étoit encore arrivé que deux fois depuis les hoſtilités. Il y a, ſans doute, aſſez de griefs à imputer à M. de Marnieres, qui, malgré ſa bonne volonté, fut la cauſe eſſentielle & radicale de la nullité de notre campagne.

Ils ſont d'abord, en partant de France, de n'avoir pas fait jouir M. Marchis de ſon grade de capitaine en ſecond; de n'avoir pas puni les officiers lorſqu'ils ont commencé à lui manquer, comme s'ils ne le reconnoiſſoient pas pour tel; de ne s'être pas littéralement conformé à ſes inſtructions en adoptant ſes avis ſur tous les points où il étoit obligé de les demander & de les ſuivre; par cette préſomption déplacée d'avoir encouragé le mépris des ſubalternes, d'avoir fermé les yeux ſur tous les torts de ceux-ci; enfin, d'en être venu au point de les autoriſer par ſon exemple.

Quant aux officiers, (1) il eſt conſtant, par le témoignage général de l'équipage, que bien loin de ſeconder les bonnes intentions de M. de Marnieres, ils ont contribué de tous leurs efforts à les éluder, craignant les châtimens qu'ils étoient dans le cas d'encourir, ſi M. Marchis, par le ſuccès de ſon expédition, acquéroit quelque crédit auprès du miniſtere, & ne voyant d'autres reſſources d'y échapper qu'en faiſant échouer abſolument ſon projet, qu'en repréſentant ſon auteur comme un aventurier qui avoit induit le gouvernement en erreur, ils ſacrifioient un intérêt mé-

(1) Il eſt queſtion ſeulement de l'état-major de l'*Achille*.

diocre à l'envie dont ils étoient tourmentés d'abord, & enſuite & la conſervation de leur état & à leur propre ſûreté.

Pour mieux connoître à quel degré s'étoit portée l'inſubordination de ceux-ci, leur fureur & leur rage, il faut remonter plus haut.

Dès le premier branle-bas, M. Marchis, comme capitaine en ſecond, avoit pris ſon poſte ſur le gaillard d'avant, où un enſeigne (1) devoit être ſous ſes ordres; mais bien loin de les recevoir, celui-ci prétendit devoir commander ſeul; il ajouta qu'il n'étoit point fait pour ſervir ſous un pareil gredin : cette querelle ne put heureuſement influer ſur un combat qui n'eut pas lieu, mais bien ſur le reſte de la campagne, en ce que, malgré les plaintes de M. Marchis, celui-ci ne reçut aucune ſatisfaction; ce qui encouragea l'inſolence de l'autre & de ſes camarades.

M. de Marnieres avoit prétendu que cette aventure étoit une affaire particuliere d'homme à homme, qu'il étoit d'uſage que les officiers vuidaſſent entr'eux. D'après ce principe, arrivé à la baye de Tous-les-Saints, M. Marchis invite ſon adverſaire à deſcendre, mais celui-ci refuſe toujours ſous le prétexte qu'il n'eſt pas fait pour ſe meſurer avec lui; de-là une rixe ſi vive que M. Marchis, fort & trapu, après avoir ſouffleté ſon adverſaire, le jettoit à la mer de la galerie où la ſcene ſe paſſoit, lorſqu'on accourt & les ſépare : ils ſont mis aux arrêts l'un & l'autre; mais le corps des officiers étant venu gourmander le capitaine d'aſſimiler ainſi un poliſſon à un de leurs membres, il fait deſcendre à terre M. Marchis, & l'autre ſort de ſa chambre.

Il falloit revenir en France & que M. Marchis ſe rembarquât. M. de Marnieres imagina de le mettre aux arrêts à ſa rentrée dans le vaiſſeau & de l'y laiſſer juſqu'au moment où l'on a mouillé à Breſt, le 5 novembre; il arriva dans cette captivité, tel qu'un priſonnier d'état

(1) M. de la Vicomté.

coupable des plus grands forfaits : il partit pour Paris, & par l'examen de ſes plaintes on reconnut non-ſeulement qu'elles étoient fondées, mais qu'il avoit donné un projet excellent. On l'aſſura vaguement qu'il auroit juſtice, & l'on voulut lui en faire exécuter d'autres de même genre, avec promeſſe de l'en laiſſer abſolument le maître, de l'en rendre le chef & de ne mettre ſous ſes ordres que des officiers bleus, les plus dociles & les plus expérimentés. La vanité de cet homme étoit telle, qu'oubliant tous les maux qu'il avoit ſoufferts, toutes les injuſtices qu'il avoit éprouvées, toutes les indignités, toutes les horreurs dont on l'avoit tourmenté, toutes les fourberies dont on avoit uſé à ſon égard pour le tromper, il conſentit à ce qu'on voulut, & ſe diſpoſoit à une ſeconde expédition ſecrete.

Cependant on avoit mandé M. de Marnieres, fort embarraſſé de ſa perſonne; il étoit neveu du lieutenant-colonel du régiment des Gardes, militaire eſtimé; il avoit d'autres entours qu'il mettoit en mouvement, & tout ſon corps d'ailleurs étoit intéreſſé à ne pas le laiſſer ſuccomber dans une pareille querelle. Malheureuſement le combat de M. de Conflans ne mettoit pas ce corps en grande recommandation, & s'il s'étoit trouvé un moment favorable pour faire ſauter une tête de la marine dans un conſeil de guerre, c'étoit celui-là.

M. de Marnieres, homme d'eſprit, mais qui perdoit facilement la tête, dans ſon déſeſpoir fit un coup d'étourdi digne du garde-marine le plus fol, ou plutôt capable de le faire rouer en bonne juſtice. Il ſe rend au ſpectacle un jour, où M. Marchis y étoit, & comme celui-ci deſcendoit l'eſcalier, donnant la main à une dame, il lui applique par-derriere un ſoufflet de la gauche, & de la droite tire ſon épée en poignard pour le percer. Grand tumulte. On l'arrête, on leur donne des gardes des maréchaux de France : l'affaire eſt portée au tribunal, & les ſollicitations agiſſent tellement auprès de celui-ci, qu'il élude de juger le fond, ſous prétexte que le ſieur Marchis n'ayant eu qu'un brevet de capi-

taine de frégate pour la campagne, dont les fonctions ſont finies, n'eſt plus militaire : il punit ſeulement M. de Marnieres pour avoir troublé l'ordre dans un lieu public, & le condamne à reſter quelques ſemaines au Fort-l'Evêque.

Durant cet intervalle, les protecteurs du priſonnier circonviennent le miniſtre ; on lui repréſente qu'il n'eſt pas poſſible qu'un homme déshonoré, ayant reçu un ſoufflet, ait un commandement ; qu'il faudroit d'abord qu'il ſe battît, qu'il fût tué, ce qui le rendroit inutile ; ou tuât, ce qui le ſoumettoit au glaive des loix ; que dans l'un & l'autre cas il ne pouvoit reſter en France ; qu'ainſi le mieux étoit d'éviter un malheur, en lui enjoignant d'en ſortir avant que ſon adverſaire fût hors de priſon. La foibleſſe du gouvernement étoit au point que ce qui auroit dû perdre ſans reſſource M. de Marnieres, le ſauva. M. Marchis reçut ordre de quitter le royaume ſous un délai déterminé, & il paſſa au ſervice de Danemarck.

Notice ſur M. Marchis.

M. Marchis eſt né à Saint-Malo : ſon pere y tenoit une petite auberge à l'enſeigne de la croix blanche ; il fit mal ſes affaires, & ſur le bruit que ſon fils avoit fait fortune aux Indes, il s'embarqua ſoldat ſur le *Saint-Louis*, vaiſſeau de la compagnie, où il mourut. Le fils avoit paſſé pilotin. M. Dupleix le tira de là pour le faire naviguer en qualité d'officier ſur les vaiſſeaux particuliers qu'il armoit pour le commerce de l'Inde. C'eſt alors que M. Marchis, en revenant de Manille ſur un de ces vaiſſeaux, dont il étoit ſecond lieutenant, fut pris dans le détroit de Thalacca par les Anglois, qui mirent leurs priſonniers à terre à Batavia. M. Marchis ne manquoit ni d'eſprit, ni de talens ; il avoit de la diſpoſition pour apprendre toutes les langues très-promptement ; ce qui fit, qu'ayant appris un peu l'hollandois, un bourgeois de Batavia lui donna une embarquation de 150 tonneaux à conduire au Pérou. Ce fut au retour de ce voyage que

je le connus, étant arrivé alors, & nommé ſupercargue pour la Chine. Un mot que le général me dit, me fournit l'occaſion de lui propoſer M. Marchis pour premier lieutenant du vaiſſeau ſur lequel je paſſois. Il me dit de le lui amener, car il ignoroit ſon exiſtence. Cependant, après quelques queſtions, il plut au général qui le nomma premier lieutenant au ſervice de la compagnie.

A peine notre voyage fut-il commencé, que je remarquai dans M. Marchis une ſuffiſance qui ſurpaſſoit ſes talens : point de ſoupleſſe avec les ſupérieurs, de la hauteur avec ſes égaux, & du mépris pour les inférieurs ; par-deſſus tout une vanité ſinguliere, qu'il prétendoit ſoutenir par des fanfaronades inſupportables ; je ne manquai pas de lui dire en particulier que ce n'étoit pas le moyen de s'avancer, ſur-tout chez une nation étrangere. Mais mes avis répétés ſouvent, éloignerent entiérement M. Marchis de moi, au point que de retour de ce voyage je ne le vit plus. Comme aucun capitaine ne vouloit de lui pour ſecond, on lui donna un vieux vaiſſeau, ſur lequel on va raſſembler le long de la côte de Java les bois de conſtruction, emploi dont perſonne ne veut.

M. Marchis, pour ſe tirer de cette ſituation, jugea à propos d'épouſer une jeune veuve d'un perruquier, d'une famille de réfugiés François, qu'il ſavoit être fort protégée du général ; par ce moyen il eut un beau vaiſſeau de 1200 tonneaux tout neuf, frais, venant de l'Europe, deſtiné pour aller à Surate & de-là à Moka : excellent voyage. Revenu à Surate, il s'agiſſoit de retourner à Batavia pour faire nettoyer & eſpalmer le vaiſſeau ; mais M. Marchis deſiroit retourner à Moka, ce voyage étant lucratif.

Il faut ſavoir que dans le ſervice de la compagnie Hollandoiſe, le capitaine eſt maître abſolu en mer ; mais auſſi-tôt qu'il eſt mouillé dans une rade, ou port, où y a un établiſſement de la compagnie, il ne peut plus faire la moindre choſe ſans l'ordre de celui qui commande à terre ; ces ordres même, de quelque peu

de

de conſéquence qu'ils ſoient, ſe donnent par écrit & ſont à la décharge du capitaine. Celui qui commandoit alors à la rade, étoit un fou, étourdi au poſſible & ſans probité ; M. Marchis l'engagea aiſément par quelque vue d'intérêts à le nommer pour retourner à Moka & à renvoyer à Batavia le vaiſſeau deſtiné à ce voyage ; mais il le perſuada encore qu'il n'y avoit rien de plus aiſé que d'échouer & d'eſpalmer ſon vaiſſeau dans la riviere de Surate. Deux capitaines de la compagnie, excellens marins, que j'ai connus alors ſur les lieux, qui ſurent cette réſolution, furent repréſenter au directeur que, comme ſerviteurs de la compagnie, quoique la choſe ne les regardât point, ils ſe ſentoient obligés de l'avertir qu'on perdroit infailliblement ce vaiſſeau par cette entrepriſe ; jamais on ne voulut les écouter.

Enfin, M. Marchis échoua ſon vaiſſeau, qui creva, auſſi-tôt que l'eau ſe retira ; alors le directeur repréſenta à M. Marchis, qu'ils étoient perdus l'un & l'autre ; mais que peut-être ſi l'un déſertoit, l'autre viendroit à bout de ſe diſculper, en imputant toute la faute à l'abſent. C'eſt ce qui fit prendre à M. Marchis le parti de ſe réfugier à Bombay, & de-là repaſſer en Europe. Le plus vilain de l'affaire, c'eſt qu'il emporta de quarante à cinquante mille livres qu'il avoit pris à la groſſe aventure à Batavia, pour leſquelles il ne laiſſa que ſa femme dans la miſere, où je l'ai vue cinq ans avant mon départ de l'Inde.

N°. I. [Page 86.] *Extrait d'une lettre de Rome, du 27 mai 1786.*

Vous avez raiſon de reconnoître l'œuvre jéſuitique dans tout ce qui émane aujourd'hui de la cour de Rome : Ricci en eſt l'ame & le mobile. Ce deſpote outragé prévoit ſa chûte preſque inévitable ; nouveau Samſon

il veut au moins succomber avec éclat, & s'il peut, entraîner en tombant l'église universelle. Ainsi ce bref tant hué, que vous regardez comme une imprudence, comme un pas de clerc, comme le délire d'un vieillard, est de la part de la société un chef-d'œuvre de politique; elle remet par-là la puissance temporelle aux prises avec la puissance spirituelle; elle engage de nouveau une querelle plus difficile à terminer que jamais, & prend peut-être le seul moyen de rallumer le fanatisme éteint dans la plupart des royaumes de la chrétienté. Clément XIII, en abdiquant son personnage de prince laïque, pour s'en tenir au rôle de chef de l'église, élude finement le droit du plus fort; comment l'attaquer, pour ainsi dire, dans le fort de catholicité où il se retranche! comment s'en prendre au Saint-Esprit, avec lequel il s'identifie! quelles foudres opposer à ses foudres spirituelles! les rois offensés peuvent-ils également déposer leurs qualités augustes de Majesté Très-Chrétienne & de Majesté Très-Catholique, &c.? Les fils s'armeront-ils contre leur pere désarmé? & s'ils le font, l'esprit de paix & de charité, le véritable esprit évangélique, dont se pare le souverain pontife, sa déclaration que le sang humain ne doit couler en rien dans une querelle où Dieu seul peut être son soutien & son juge, ne sont-ils pas les moyens les plus propres, en perdant ses états, de conserver au moins les cœurs de ses sujets? Il rejette ainsi tout l'odieux sur vos exécutions militaires, & rend tout-à-la-fois tyranniques & puériles en ce moment vos reprises de possession, peut-être très-légitimes dans un autre tems. D'ailleurs, l'humanité réclame toujours pour les malheureux; dans la grande tragédie qui se prépare, les peuples attendris feront pour un vieillard blanchi sous les travaux apostoliques, priant, gémissant aux pieds des autels, offrant de subir seul toutes les peines que les princes lui infligeront, même l'exil, à l'exemple de ses courageux prédécesseurs, plutôt que de trahir la cause de l'église & les devoirs de son ministere.

Par la conduite du saint-pere, voilà donc les princes offensés réduits à le combattre simplement à armes égales, c'est-à-dire, à coups de plume & avec des manifestes. Qu'avancerez-vous encore ? que feront tous les réquisitoires de vos procureurs-généraux, tous les arrêts de vos parlemens, contre les anathêmes invisibles, & que ne peuvent renverser les langues les plus éloquentes ? Aurez-vous recours à vos théologiens ? Il s'en trouvera, sans doute, d'assez lâches, d'assez vendus à la cour pour trahir leur conscience & trouver la cause du pape mauvaise, fût-elle bonne ! Mais reconnoîtra-t-on l'autorité de quelques particuliers dans un procès qui intéresse toute l'église ? Il faut un concile général, ou du moins des conciles nationaux ; c'est où les jésuites veulent vous réduire. Je suppose qu'il se fasse en France, par exemple, une assemblée du clergé, comme en 1682, croyez vous que Louis XV fût le maître de celle-ci, autant que Louis XIV l'étoit de la premiere ? Si lors de la derniere en 1765, convoquée uniquement pour la manutention d'intérêts temporels, on n'a pu arrêter la fermentation que par la dissolution de l'assemblée, par la dispersion des membres, que n'avez-vous pas à craindre de celle-ci, où les évêques se prévaudront du besoin que vous aurez d'eux, où reconnoissant en quelque sorte la nécessité de leur concours pour l'indépendance de la couronne, on se remettoit de nouveau à leur arbitrage, où, avant que de terminer le véritable objet de la convocation, ils rappelleront toutes leurs demandes, & exigeront qu'on fasse droit sur toutes leurs plaintes, sur toutes leurs protestations. Croyez que les jésuites du fond de l'Italie gouverneroient ce conciliabule presque aussi fortement que le consistoire du pape à Rome : quelles suites funestes ne pourroit pas avoir ce parti, le plus prudent au premier coup-d'œil, le plus conforme à la religion du roi, mais le plus propre à reveiller le fanatisme, à rallumer le flambeau de la discorde d'un bout de l'Europe à l'autre !

Que faire dans ces circonſtances, & comment ſe tirer d'un pas auſſi difficile ? Trancher le nœud gordien, comme Alexandre, déchirer le voile de la ſuperſtition, ſapper dans ſes fondemens une puiſſance coloſſale, qui n'a pour ſupport que les têtes des monarques courbés ſous ſes pieds : tel eſt le vœu du philoſophe clairvoyant, tel ſeroit le ſyſtême d'une politique intrépide. Malheureuſement ce ſiecle éclairé ne l'eſt point aſſez pour changer tout-à-coup de maximes, tranſmiſes de ſiecle en ſiecle & conſacrées par une longue ignorance. On a trop dit que la religion étoit le plus ferme appui du trône, qu'il n'y avoit point de bons ſujets ſans elle, & que ſi elle n'exiſtoit pas, l'intérêt des rois ſeroit d'en créer une.

Dès qu'on n'étoit pas déterminé à une ſciſſion totale, alors il falloit regarder comme non-avenu le bref en queſtion, traiter ſourdement de ſa révocation, ne pas donner à cette affaire un éclat dangereux, attendre des tems plus opportuns, ſi l'on ne pouvoit réuſſir auprès du pape régnant, éviter ſur-tout de compromettre la dignité royale, de l'avilir par des négociations ouvertes & infructueuſes, & de ſe réduire à la cruelle alternative, ou d'agir hoſtilement contre un pontife déſarmé, ou d'avoir beſoin du ſecours des évêques dans une cauſe qui, au fond, eſt la leur, & dans laquelle ils ſeront toujours juges & parties.

Mais les ſpéculateurs profonds reconnoiſſant encore ici le doigt de Loyola, dans l'extrêmité où les jéſuites ſe trouvent réduits, leur intérêt eſt de porter le trouble & la confuſion par-tout, d'agiter l'Europe en tout ſens, pour tâcher de ſe retrouver à leur place & regagner le terrein qu'ils ont perdu : il ne ſeroit donc pas étonnant qu'ils euſſent eux-mêmes ſoufflé la diſcorde dans le conſeil des princes, & qu'après avoir armé le pape de ſes anathêmes, ils armaſſent les rois de leurs foudres. Que réſultera-t-il de tant d'efforts ? Ne prématurons pas les événemens ; mais leur rétabliſſement ſeroit moins étonnant que leur chûte.

N°. II. [Page 87] *Extrait d'une lettre d'un philoſophe voyageant en Corſe, du 20 août 1768.*

Vos politiques ſpéculent, monſieur, ce que nous voulons faire de l'isle de Corſe ; ſavez-vous bien, en ſuppoſant la réduction de ſes habitans prompte & volontaire, que c'eſt une des meilleures acquiſitions pour la France, une colonie fertile & excellente, très-propre à la dédommager de la perte d'une partie de ſes autres colonies : elle peut ſuppléer merveilleuſement, par exemple, à celle du Canada ; car, ſauf les pelleteries, nous y pouvons trouver tout ce qui nous venoit de ce pays. Je ſais que l'étendue de ſon terrein n'eſt pas comparable à cet immenſe continent, mais c'eſt un nouvel avantage. Notre patrie n'eſt pas aſſez peuplée pour ſuffire aux émigrations qu'exigeroit le dernier, & la défenſe de tant de poſtes éloignés, néceſſaires à notre commerce, & ne pouvant ſe ſecourir mutuellement, m'a toujours paru un obſtacle invincible à nous ſoutenir dans cet autre hémiſphere, contre les efforts naturels des Sauvages pour défendre leur liberté & ceux de nos voiſins, les Anglois, pour faire des uſurpations ſur nous. Je ne parle pas de l'éloignement de ce nouveau monde, des flottes continuelles qu'il y falloit envoyer à grands frais, des pertes d'hommes qu'occaſionnoient néceſſairement tant de voyages de long cours. Je reviens à l'isle de Corſe & vais vous en tracer la deſcription pour vous mettre à même d'en juger & d'eſtimer les avantages qui peuvent en réſulter pour nous.

L'isle de Corſe eſt ſituée dans la Méditerranée entre les trente-neuvieme & quarante-deuxieme degrés de latitude, ayant au ſud l'isle de Sardaigne & au nord les côtes d'Italie : ſa plus grande longueur s'étend depuis *Capo Bonifacio* au ſud, juſqu'à *Capo Corſe* au nord ; elle eſt de 160 lieues italiennes : ſa largeur eſt de 75 des

mêmes lieues, depuis *Capo Galien* à l'oueſt juſqu'au lac d'*Urbino* au levant. On fait monter tout ſon circuit à 225 lieues, toujours d'Italie.

Cette isle ſe diviſe en dix juriſdictions & quatre fiefs, compoſant 68 pieves.

On entend par pieve un aſſemblage de pluſieurs lieues ſous la même régie, quoiqu'ils dépendent de diverſes paroiſſes, leſquelles compoſent chaque juriſdiction.

De ces dix juriſdictions il y en a ſix en-deçà des monts, qui ſont, *Capo Corſo*, *Balagna*, *Calvi*, *Baſtia*, *Corto*, *Alleria*, & trois fiefs, ſavoir, *Nouza*, *Brando* & *Canary*.

Au-delà des monts on trouve les quatre autres juriſdictions, *Vico*, *Ajaccio*, *Sartene*, *Bonifacio* & le fief d'*Iſtria*.

Il y a dans cette isle cinq évêchés, *Mariana*, *Nebbio*, *Alleria*, *Afaccio* & *Sagome*.

L'intérieur des terres eſt rempli de montagnes, dont pluſieurs ſont plantées de bois d'oliviers & de châtaigniers, & fourniſſent des pâturages pour les troupeaux: entre ces hauteurs il ſe trouve des plaines abondantes. On y voit des vignes, des orangers, des bergamotiers, des citroniers, des oliviers, différens arbres fruitiers. Sur la plus élevée de ces montagnes, qu'on appelle *Gradanio*, ſont les lacs de *Cremo* & de *Dino*, aſſez proches l'un de l'autre. Du premier l'on voit ſortir les rivieres de *Liamono* & de *Tarignano*, dont l'une coule vers l'occident & l'autre en ſens contraire: celle de *Gaulo* ſort du lac *Dino*, & ſe jette dans la mer près de *Mariana*: outre ces trois rivieres, qui ſont les plus conſidérables de l'isle & qu'on pourroit rendre navigables avec quelques dépenſes, il en eſt pluſieurs autres, mais qui ne ſont que des ruiſſeaux, qui coupent preſque toutes les plaines & les féconderoient davantage ſi l'on en multiplioit les canaux.

La petite province de la *Balagna* eſt la plus abondante de la Corſe en tout; celle de *Capo Corſe*, quoique la plus expoſée, ne lui cede guere, & toutes, ou preſque toutes, ne demandent que des bras pour les cultiver.

Quant aux productions, outre les vignobles dont je

vous ai parlé, qui rendent un vin blanc & rouge, qu'avec du soin on assimileroit à celui de *Candie*, de *Chipre*, de *Syracuse* & de *Malaga*, il s'y produiroit du grain en grande quantité, pour peu qu'on fertilisât le terrein, & malgré la fainéantise des habitans, la nature en quelque sorte trop prodigue trompe quelquefois leur indolence, & leur offre des récoltes très-abondantes. Les bestiaux ne manquent point ici; on y voit des oiseaux de toute espece, quantité de gibier, sur-tout des perdrix rouges. Pendant l'hiver on prend au filet une assez grande quantité de ces dernieres pour en fournir plusieurs villes d'Italie. Cette saison produit encore beaucoup de merles noires, dont on ne fait nul cas ailleurs, & qui sont ici très-recherchés & très-délicats.

Il ne manque donc rien en Corse du côté des comestibles, que d'excellens cuisiniers pour apprêter tout cela. Mais indépendamment des choses de premiere nécessité, les arts & le commerce trouveroient aussi de quoi s'y exercer.

Il y a dans ce pays plusieurs bains, tant chauds que froids, des eaux minérales salutaires pour toutes sortes de maladies, des oliviers qui fourniroient un commerce d'huile considérable & propre à l'approvisionnement de la France, des mûriers & des vers à soie, qui, avec de l'industrie & de l'activité, nous mettroient dans le cas de nous passer des soyeries d'Italie; des bois de mâture & de construction, qui nous dédommageroient de ceux du Canada; des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer; des carrieres de marbre & de porphyre, un cristal de la plus grande beauté par ses différentes couleurs, qui se congele dans la montagne de *Borgnano*.

En général, le climat de cette isle est le plus beau du monde. Le ciel n'y est jamais obscurci deux jours de suite. Il n'y fait presque point d'hiver; les chaleurs de l'été y sont modérées dans les montagnes par les vents du nord; elles sont plus fortes dans les villes de *Bastia*, *Saint-Fiorenzo*, la *Gagliola*, *Calvi* & *Ajaccio*: on attribue à cette intempérie de l'air les maladies auxquelles

nos troupes ſont ſujetes, & je crois que c'eſt plutôt au défaut de bonnes eaux qui manquent dans ces endroits pendant l'été, & qu'on pourroit y conduire facilement des montagnes.

Par ce court expoſé, monſieur, vous concevez facilement la vérité de mes ſpéculations; je ne diſſimulerai pas que ces avantages ſont balancés par les dépenſes énormes qu'il faudroit faire dans cette isle pour la mettre à l'abri des inſultes, non-ſeulement des naturels que je ſuppoſe ſoumis, mais des étrangers. L'étendue de ſes côtes, l'accès libre en quantité d'endroits, exigeroient des travaux, dont le calcul eſt effrayant. La plupart des villes ſont démantelées, ou fortifiées d'une maniere très-imparfaite, les ports comblés ou en mauvais ordre. *Corte*, qui étoit autrefois la capitale de l'isle & qui eſt preſqu'au centre, reſſemble plus aujourd'hui à un village qu'à une cité. *Baſtia* eſt la ville la plus remarquable; on a déjà commencé à y faire pluſieurs ouvrages, mais il faudroit creuſer le port, dans lequel les frégates & barques armées ne peuvent entrer. En revenant à la côte occidentale, on trouve *Fiorenzo*, ville dans le plus grand délabrement. Son golfe eſt immenſe & pourroit contenir une quantité prodigieuſe de vaiſſeaux; ſon ouverture eſt de plus d'une lieue ſur trois de profondeur dans les terres. Il eſt bordé de hautes montagnes, qui le mettent à l'abri de tous les vents, excepté du nord eſt. Son enfoncement eſt rempli de gros rochers à fleur d'eau, qui ne permettent d'aborder à terre qu'à des chaloupes. La *Legagliola* vient après avec une mauvaiſe rade, où il ne peut aborder que de petites tartanes & des ſelouques; enſuite *Calvi*, dont le port très-grand ne reçoit que des frégates médiocres; celui d'*Ajaccio* eſt plus commode & plus profond, les vaiſſeaux peuvent y jetter l'ancre au milieu du baſſin. *Bonifacio* termine la pointe de la côte occidentale, il y a un petit port bon & ſûr A la côte orientale ſe trouve *Porto-Vechio*, le plus beau port de la Méditerranée: les plus gros vaiſſeaux y peuvent entrer, mais il y regne un mauvais air,

qui a fait déserter la ville, sans qu'on ait pu réussir à la repeupler. On ne trouve plus sur cette côte jusqu'à *Bastia*, qui la termine, qu'*Alleria*, presque détruite.

Jugez, monsieur, que d'argent il faudroit pour mettre en état tant de villes & de ports, tous essentiels, & où, avec plus ou moins de danger, peut débarquer l'ennemi étranger & apporter des secours aux naturels révoltés.

Les villages valent infiniment mieux que les villes; ils sont presque tous bâtis sur des petites montagnes & dans des situations fortifiées naturellement; toutes les maisons crenelées, voûtées, terrassées & réunies se flanquent & se défendent les unes les autres; de maniere que chacun de ces endroits semble mériter un siege, dont nous avons eu un petit échantillon dans les villages de *Barbagio* & de *Patrimonio*.

Une autre dépense indispensable & qui seroit énorme encore, c'est celle des grands chemins, qu'il faudroit ouvrir presque dans toute l'isle: enfin nos ingénieurs, à vue de pays, estiment qu'il y auroit à consacrer deux cents millions pour mettre l'isle de Corse dans l'état le plus florissant. Il n'est pas de doute qu'elle ne rendît un jour l'intérêt de tant de dépenses; mais sommes-nous en état de faire de pareils projets dans ce moment-ci? C'est à notre ministere bon & sage qu'il faut s'en rapporter; ce qu'il y a de sûr, c'est que tout annonce le dessein de conquérir & de conserver ce pays-là, par les troupes qui nous arrivent tous les jours & par les établissemens de toute espece qu'on y forme, maritimes, militaires & municipaux.

La magistrature aura de quoi s'y exercer. En 1739, lors de notre premiere réduction de cette isle par feu le maréchal de Maillebois, on y comptoit déjà 28000 assassinats commis impunément. Jugez combien d'autres depuis. Il est vrai que Paoli a établi parmi les siens une espece de justice, mais il n'est pas assez puissant pour pouvoir l'exercer avec toute l'étendue que l'exigeroit la férocité de ce peuple. Aussi la population y diminue-t-elle de jour en jour. Dans ce tems-là, le dénombrement

de ses habitans alloit à 116000 hommes ; aujourd'hui on n'en trouveroit sûrement pas une pareille quantité. Il faudroit rétablir l'harmonie dans tous les ordres de l'état confondus. Le droit de noblesse a été ôtée par les Génois aux plus anciennes familles, de sorte qu'il ne se trouve presque plus de différence entre ceux qui ont été autrefois gentilshommes & les paysans. Il n'y avoit plus de charges, nulle sorte d'éducation pour les enfans ; la république ne vouloit les admettre à aucunes dignités ecclésiastiques ou militaires. Leur nouveau chef a réparé tous ces désordres de son mieux, c'est-à-dire qu'il a empêché qu'ils ne crussent autant qu'ils auroient fait. Sa puissance précaire, son autorité toujours chancelante, sa vie même à chaque instant en danger, ne lui ont pas permis de pratiquer tout le bien qu'il auroit voulu, & dont son génie & sa sagesse le rendoient capable.

Du reste, vous concevez facilement par ce détail, monsieur, d'où naît la haine invincible des Corses pour la république ; elle semble avoir pris tous les moyens d'anéantir ce peuple ; il n'est pas jusqu'au commerce de toute espece qu'elle lui avoit interdit ; elle s'emparoit tous les ans de leurs huiles & autres denrées à grand marché, & leur faisoit payer fort cher le sel, le fer, le cuivre & les autres choses dont ils avoient besoin : en un mot, elle le traitoit plutôt comme des barbares qu'elle vouloit exterminer, que comme des sujets qu'elle devoit protéger. Il faut espérer que notre caractere de douceur, la sagesse de notre gouvernement & la bonté de nos loix répareront tant de maux, & feront sentir au nouveau royaume de Corse, le bonheur de vivre sous la domination de *Louis le bien-aimé*.

N°. XII. [Tome III, page 195. (1)] *Copie de la lettre écrite au miniſtre, par M. d'Aché, de l'Isle-de-France le 30 octobre 1758.*

MONSEIGNEUR. J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de mon arrivée à l'Isle-de-France & de mon départ précipité pour la côte de Coromandel, réſolu par un conſeil général; il ne me reſte plus actuellement qu'à vous inſtruire de la conduite que j'ai tenue & de la ſituation des affaires maritimes de l'Inde.

Je ſuis parti de l'Isle-de-France le 27 janvier. Je fus contraint, pour pourvoir mon eſcadre de rafraîchiſſemens & de vivres qui lui étoient néceſſaires, de paſſer par l'isle de Bourbon, d'où étant parti le 4 février ſuivant, je me décidai, vu la mouſſon contraire, à prendre la grande route, du ſentiment de tous les capitaines, qui dans cette ſaiſon font d'ordinaire ces ſortes de voyages. Les calmes, les différentes contrariétés ne me permirent pas de couper la ligne que le 17 du mois d'avril, par les 79 à 80 degrés de longitude, & je n'eus connoiſſance de l'isle de Ceylan que le 22 du même mois. Je dépêchai alors la frégate la *Diligente* pour aller prendre langue à Karikalle, & s'informer de l'état actuel des affaires du pays. Pour moi, après avoir côtoyé l'isle avec la derniere exactitude & l'avoir fait examiner de près par mes découvertes, je continuai ma route & fus mouiller le 26 au comptoir ci-deſſus, pour m'informer par moi-même des forces maritimes que les Anglois pouvoient avoir à la côte.

Toutes les nouvelles que je reçus me parurent fort incertaines. On m'aſſura cependant que les ennemis n'avoient que quelques vaiſſeaux preſque déſarmés & hors d'état de paroître dorénavant.

(1) Cette lettre & la relation qui ſuit, ſe rapportent à la page 195 du volume III.

Je me hâtai donc de me rendre à Pondichéry au plus tôt, pour de concert avec M. de Lally, pouvoir commencer de bonne heure nos opérations.

Comme je paroiſſois le 28 à la pointe du jour à la vue de Goudelour & du fort Saint-David, deux frégates Angloiſes qui y étoient mouillées depuis long-tems & qui cauſoient des dégâts conſidérables aux environs, après avoir vainement eſſayé de ſe ſauver, ſe jeterent à la côte & ſe brûlerent avec la derniere précipitation. Ce premier début fit un effet admirable ſur l'eſprit des équipages. Sur-le-champ M. de Lally, pour profiter des premiers inſtans, me propoſa de bloquer par mer Goudelour & le fort Saint-David, tandis que lui, avec les troupes qu'il prendroit à Pondichéry, iroit de nuit pour l'inveſtir par terre. Il ne me reſtoit que très-peu de vivres & encore moins d'eau; j'avois 150 malades ſur les cadres; tout le reſte de mon équipage étoit épuiſé de fatigue, après une traverſée de 90 jours; mais l'occaſion étoit belle & le bien de l'état y étoit intéreſſé: j'acceptai donc avec plaiſir le parti que l'on me propoſoit.

En conſéquence j'expédiai auſſi-tôt le vaiſſeau le *Comte de Provence* & la frégate la *Diligente* pour porter à Pondichéry M. de Lally & ſon état-major, & avec le reſte de mes forces je fus mouiller en ligne devant Goudelour & le fort Saint-David. J'eus ſoin auſſi d'envoyer ſur la frégate le commiſſaire de l'eſcadre pour me préparer les vivres dont j'avois beſoin.

Déjà la nuit du 28 au 29 étoit écoulée; j'avois même connoiſſance, par le grand feu des ennemis, de l'approche de nos troupes de terre, qui venoient inveſtir la place, quand la *Sylphide*, que j'avois envoyée à la découverte, me fit le ſignal de neuf vaiſſeaux. Je ne tardai pas à en avoir connoiſſance moi-même, & comme ils me paroiſſoient faire vent arriere ſur nous toutes voiles dehors, je fis ſans perdre de tems filer les cables par le bout & ranger auſſi-tôt mon eſcadre ſur une ligne; le *Bien-Aimé* à la tête, ſuivi du *Vengeur* & du *Condé*; je me plaçai au centre, ayant pour matelots devant &

derriere le *Duc d'Orléans* & le *Saint-Louis*; le *Moras*, qui suivoit ce dernier vaisseau, tenoit la tête de mon arriere-garde, & le *Duc de Bourgogne* serroit la file. Je donnai ordre en même tems à la frégate la *Sylphide* de se poster de façon à pouvoir tirer dans les intervalles. Tous les vaisseaux dans cette situation, je fis le signal de se préparer au combat, & nous attendîmes l'ennemi avec fermeté.

De son côté le vice-amiral tenant l'avantage du vent avec ses neuf vaisseaux, fit à son tour sa disposition. Il étendit d'abord sur un front parallele à ma ligne deux vaisseaux, mais à grande distance l'un de l'autre; puis précédé d'un vaisseau de force & suivi de trois autres, il arriva en dépendant pour commencer l'action.

Cependant mon avant-garde se trouvant à portée de celle de l'ennemi, je fis le signal de commencer le combat, & bientôt les deux centres se trouvant rapprochés, l'affaire fut engagée de toutes parts sur les deux heures après midi.

Trois fois le vice-amiral Pocok hors de sa ligne, ainsi que moi, me combat à portée du pistolet & met à culer, & trois fois il revint à la charge. Soutenu de mes deux matelots, MM. de Surville cadet & Joannis, tous trois nous maltraitions considérablement le corps de bataille des ennemis, dont le principal feu étoit dirigé sur moi.

M. Bouvet, commandant le *Bien-Aimé*, ne se comportoit pas avec moins de valeur à l'avant-garde; seul il maltraitoit considérablement le vaisseau qui étoit par son travers; le *Vengeur*, commandé par M. de Palliere, après quelques volées obligea le sien de tenir le vent, & malgré tous ses efforts il ne put jamais le rengager au combat. Enfin, monseigneur, je dois leur rendre cette justice, que tous étoient parfaitement à leur poste & qu'ils y ont vaillamment combattu.

Quant au *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt, il ne garda ni ne fut jamais au sien; au contraire, dès le commencement de l'action il arriva & ne combattit qu'à travers les mâts de nos vaisseaux, dont il

s'étoit mis à l'abri. La *Sylphide*, commandée par M. Mahi, ne put jamais réſiſter long-tems, comme je m'y étois attendu; & malgré ſa bonne volonté, les premieres volées la forcerent de plier & de paſſer ſous le vent. Le *Moras*, commandé par M. Bec-de-Lievre, ſe trouva preſqu'auſſi-tôt dans le même cas; quelques volées malheureuſes qui lui mirent la moitié de ſon monde hors de combat, l'obligerent d'arriver pour éviter d'être écraſé totalement.

Il eſt aiſé de voir par ce que je viens de dire, que je fus contraint de combattre à nombre égal avec des vaiſſeaux inférieurs à ceux des ennemis; malgré cela, quoique d'une part mon centre & le premier de mon avant-garde ſouffriſſent conſidérablement; de l'autre, celui de l'eſcadre Angloiſe, ſupportant à peine notre feu, plioit pourtant & ſe laiſſoit culer. Voyant cela, je fis ſignal au vaiſſeau de l'avant de virer de bord pour couper & mettre entre deux feux l'arriere-garde des ennemis & la ſéparer de ſon avant-garde, qui étoit très-maltraitée; mais la fumée empêchant de voir le ſignal, je ne pus profiter de l'avantage que nous avions déjà. Le *Comte de Provence* & la *Diligente*, qui n'avoient pu voir que tard le ſujet de mon appareillage, & à qui j'avois envoyé un canot pour les en inſtruire, commençoient à ſe rapprocher de moi & à ſe rallier. L'ennemi, alors fort incommodé & qui pendant quelque tems avoit plié juſques dans ma ligne, rapiqua au vent de toutes ſes forces; mais pourſuivant mon premier deſſein que les vaiſſeaux de mon avant-garde n'avoient pu comprendre, je pris en même tems le parti de faire virer toute l'eſcadre vent arriere. J'avois en outre deux raiſons pour cela, qui me parurent fort eſſentielles: la premiere étoit, que la nuit approchant je ne voulois pas perdre de vue, autant qu'il me ſeroit poſſible, Goudelour & le fort Saint-David; l'autre, que par ce mouvement je rengageois de nouveau le combat en m'approchant de terre, & mettois à ſon poſte le vaiſſeau tout frais qui m'arrivoit.

En effet, je me mis en devoir d'exécuter ſans retar-

dement ce que j'avois projetté ; mais l'ennemi se doutant de ma manœuvre, serra le vent de plus en plus, & dégoûté pour le moins autant que maltraité du combat, à la faveur de la nuit qui survint, il passa sous le vent & se retira vers Madrass. Je ne négligeois rien pour le conserver ; mais comme il ne mit aucun feu, je ne pus m'appercevoir de ce qu'il devenoit. J'appris le lendemain qu'il étoit fort désemparé.

Du reste, comme je courois sur la terre, j'ordonnai au *Comte de Provence*, commandé par M. de la Chaise, qui connoissoit parfaitement la côte, de faire la route & de ménager les bordées, ou de mouiller s'il jugeoit la chose convenable. En effet, il en fit les signaux que nous répétâmes à l'instant.

Le lendemain, 30 du mois, nous nous trouvâmes avoir jeté l'ancre devant l'Amparvé, sept lieues sous le vent de Pondichéry, où le courant & la dérive nous avoient jeté pendant le combat. J'eus la douleur de voir au point du jour le *Bien-Aimé* qui avoit fait côte. Ce vaisseau, qui avoit combattu valeureusement pendant l'action, avoit eu ses cables hachés & avoit perdu deux ancres ; il avoit mouillé la seule qui lui restât à son bossoir, & on soupçonna que le *Duc de Bourgogne* passant pendant l'obscurité lui coupa son cable avec sa quille : ce qui le força de subir ce malheureux sort. Je ne puis vous exprimer le chagrin que je ressentis à la vue d'un pareil spectacle, auquel il n'y avoit point de remede. Rendu à Pondichéry je démontai M. d'Aprêt, non pas tant pour cette raison que pour la maniere dont il s'étoit comporté pendant le combat, & je donnai son vaisseau à M. Bouvet, qui étoit inconsolable du malheur qui venoit de lui arriver.

Ma situation vers l'Amparvé étoit d'autant plus cruelle, que l'escadre du roi, ainsi que je l'ai dit ci-devant, y étoit presque sans eau, sans bois, sans vivres, avec beaucoup de malades & quantité de blessés : néanmoins, à la faveur des brises de terre & du large, & après avoir donné les secours nécessaires au vaisseau le

Bien-Aimé, je me rendis le 7 mai dans la rade de Pondichéry, le centieme jour depuis mon départ de Maurice.

Je vous prie, monseigneur, de vouloir bien remarquer que dans ce pays, lorsqu'on est affalé sous le vent d'un endroit dans les mois de mai & de juin, on a beaucoup de peine à s'en relever. J'ai été assez heureux d'en venir à bout & d'y parvenir avec bien des difficultés.

Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ce que je viens de dire, que j'ai débarqué l'argent, les troupes & les munitions de guerre dont j'étois chargé pour Pondichéry; que j'ai livré avec des équipages fort affoiblis & harcelés par les fatigues de trois longues traversées, toutes dans les saisons contraires, un combat naval à l'escadre Angloise, qui venoit pour apporter du secours à la place nouvellement assiégée, ou pour en enlever les effets; que l'ayant mise sous le vent elle n'a pu exécuter son projet; que la présence de l'escadre du roi l'a détournée d'assiéger Karikalle, comme j'ai su qu'elle l'avoit résolu; que cette bataille n'a pas peu, à ce que je crois, contribué à la prise de Goudelour & du fort Saint-David.

Lorsque, j'eus fait, à mon arrivée ici le 7 mai, le débarquement des troupes de terre que j'avois sur mes vaisseaux, je me trouvois dénué de monde, tant par les maladies que par le combat que je venois d'essuyer. Le conseil mixte décida que je resterois sous les murs de Pondichéry jusqu'à ce qu'on pût m'en fournir & que j'eusse fait de l'eau & les vivres, dont l'escadre avoit un extrême besoin: malgré cela, ayant pris les ravitaillemens nécessaires pour vingt jours, M. de Lally étant alors occupé au siege du fort Saint-David, un conseil de marine, où M. de Leyrit & les conseillers furent appellés, touchant la position de l'ennemi, qui n'ayant pu gagner par le large la hauteur de Goudelour, cherchoit depuis quelques jours à y parvenir le long de la terre. Il s'y faisoit déjà voir du haut de nos mâts, même à Pondichéry.

J'y exposois la triste situation d'une escadre mouillée sous une fortereſſe qui la défend de fort loin, les mal-

heurs qui s'en ſuivroient ſi elle y étoit attaquée ; que ce parti étoit le pire de tous ceux qu'on pouvoit choiſir, & qu'il tireroit ſans doute à de très-grandes conſéquences dans l'Inde, ſi par des brûlots, ou autres choſes de cette nature qu'on ne pouvoit parer, on étoit obligé de jeter les navires à la côte ou de s'y brûler ſoi-même ; que dans l'eſprit des peuples du pays l'effet n'en pouvoit être que très-mauvais dans les conjonctures préſentes, ſur-tout après la bataille qui s'étoit donnée, & qu'enfin il valoit infiniment mieux que l'eſcadre mît à la voile & qu'elle décampât, ſi l'on ne pouvoit lui donner le monde ſuffiſant pour l'armer, que de prendre un parti qui devenoit non moins honteux à la nation que déſavantageux à la gloire des armes du roi, au bien public & à la compagnie.

Tous convinrent, ſans néanmoins rien décider, de la ſolidité de mes repréſentations, & l'on fut d'avis d'envoyer vers M. de Lally, pour lui faire part de la poſition des Anglois qui étoient à la vue, & lui demander en même tems les ſecours qu'il lui ſeroit poſſible de m'envoyer pour mettre l'eſcadre du roi en état d'appareiller & de s'oppoſer à l'ennemi, s'il s'obſtinoit à gagner Goudeleur & à y jeter quelques ſecours Je chargeai de cette députation M. le chevalier de Monteuil, major de l'eſcadre, avec une lettre à ce ſujet. MM. de Palliere & Surville cadet, capitaines de vaiſſeaux de la compagnie, & M. de Clouet, conſeiller de Pondichéry, y furent auſſi envoyés & l'accompagnerent.

M. de Lally, inſtruit par ces meſſieurs de la poſition des deux eſcadres, plaignit avec raiſon ma triſte ſituation ; mais fort occupé lui-même vis-à-vis une place auſſi forte que celle qu'il aſſiégeoit & devant laquelle il étoit important qu'il ne ſe retirât pas, & n'ayant d'ailleurs pas trop de monde pour lui-même, il ne pouvoit que difficilement me ſecourir ; cependant la néceſſité l'emportant ſur toutes ces conſidérations, & ſentant de plus combien la préſence de l'eſcadre étoit d'un grand poids pour hâter la priſe du fort Saint-David, il ſe

détermina à partir le lendemain pour se rendre à Pondichéry. Là le conseil mixte étant assemblé, il dit qu'il concevoit par la députation que je lui avois envoyée la veille, combien nos vaisseaux étoient en danger si, dépourvus d'équipages comme ils étoient, ils restoient mouillés dans la rade de Pondichéry; qu'en conséquence de cela il alloit faire venir des troupes & des Cibaïes, espece de soldats du pays, pour me les donner.

Je ne puis vous dissimuler la joie que cette réponse me fit. Dans l'instant, pour profiter de la bonne volonté de M. de Lally, nous fîmes ensemble le recensement, en présence du conseil, tant des matelots actuellement à bord, que de ceux qui, malades aux hôpitaux, pouvoient être en état de s'embarquer pour un coup de main. Le recensement fait, il me donna trois cents trente soldats & six cents Cibaïes, dont sur-le-champ nous fîmes la répartition. Je donnai des ordres aussi-tôt pour cet embarquement, & on y travailla avec tant de diligence, que je fus en état, tant bien que mal, de mettre à la voile le premier juin, à la vue de l'escadre Angloise.

Comme j'appareillois à la pointe du jour, l'ennemi mouillé sous le vent à moi & qui m'observoit depuis quelque tems, en fit autant sans retardement; mais soit pour m'attirer sous le vent de Pondichéry & m'éloigner du fort Saint-David, ou soit qu'il fût déconcerté de ma présence, autant que de ma marche; soit enfin ne voulant pas combattre sous le vent ou pour quelqu'autre raison que j'ignore, il fit porter à petites voiles & se laissa dériver considérablement.

Comme je me doutois par sa manœuvre quel pouvoit être son dessein, je me donnois bien garde de le poursuivre, tant pour ne point perdre mon objet de vue, que pour me conserver toujours Pondichéry sous le vent en cas d'un second combat. Je continuois donc à gagner vers le fort Saint-David pour en suivre le blocus, me flattant ainsi d'y attirer l'ennemi & de lui livrer bataille, s'il entreprenoit de lui donner du secours, comme j'avois

lieu de préſumer. Je ne fus pas peu ſurpris quelque tems après d'apprendre qu'on l'avoit perdu de vue. Je crus qu'il vouloit encore tenter la voie du large pour y parvenir ; mais la ſuite me fit voir que ma conjecture étoit fauſſe, puiſqu'en effet je ne le revis plus.

Quoi qu'il en ſoit, l'eſcadre du roi ſe trouvant le 2 juin vis-à-vis le fort Saint-David, la garniſon demanda ſur-le-champ à capituler. M. de Lally me fit part de cette bonne nouvelle, m'apprenant l'effet admirable qu'avoit produit notre préſence ; il me prioit de plus d'aller à terre pour nous y concerter enſemble ſur ce qu'il y avoit à faire dans le moment préſent. Je m'y rendis ſans différer, ſi-tôt que le tems put me le permettre.

En effet, le 4 du mois je deſcendis au fort Saint-David : là m'ayant témoigné le deſir qu'il avoit que l'eſcadre parût devant Divicoté, petite place qu'il avoit deſſein d'enlever, j'appareillai ſans perdre de tems, & je m'y rendis auſſi-tôt. Ce fort ayant été pris ſans réſiſtance, je crus qu'il étoit bon de ſuivre un peu le long de la côte, puiſque j'avois déjà commencé. Cette démarche, ſelon moi, devoit produire un effet admirable dans l'eſprit des peuples du pays, tant pour nous maintenir ceux qui nous étoient attachés, que pour maintenir dans le ſilence ceux qui pouvoient nous être contraires.

En outre, j'apprenois par une lettre du gouverneur de Karikalle, qu'il étoit arrivé depuis peu dans la rade de Negapatuam un vaiſſeau anglois à deux batteries, que j'avois deſſein d'intercepter, & d'ailleurs attendant le vaiſſeau le *Centaure*, qu'on devoit m'envoyer de Maurice, j'étois bien aiſe de faciliter ſon atterrage, & m'emparer de tous les renforts qui pourroient arriver aux ennemis. Ces raiſons & celles de prendre des vivres à Karikalle, me déterminerent à y aller mouiller.

J'y jettai l'ancre en effet le même jour au ſoir, & j'y pris le lendemain quelques rafraîchiſſemens. Je

demandai du bois pour raccommoder les gouvernails de deux de mes vaisseaux ; mais je ne pus en trouver. Je communiquai aux capitaines de mon escadre le dessein que j'avois de remonter la côte jusqu'à l'isle de Ceylan. Ils furent tous de mon avis, parce que dans cette saison tous les vaisseaux d'Europe arrivent d'ordinaire à la côte de Coromandel.

Je fis part sur-le-champ à M. de Lally de ce que nous avions arrêté, & j'appareillai le 9 juin pour aller à Negapatuam ; j'y mouillai le même jour avec toute mon escadre, & ce comptoir hollandois, ayant salué, par mer & par terre, le pavillon du roi, me donna ce qu'il put en vivres, boisson & agrêts : de-là mettant à la voile, je continuai ma route vers l'isle de Ceylan. Chemin faisant je m'emparai d'un petit brigantin anglois, que j'expédiai sans retardement pour Pondichéry, afin qu'il ne m'arrêta point dans ma marche. Comme dans les différens bords que je courois, je reparoissois le 16 juin devant Karikalle, je reçus un arrêt du conseil supérieur, en date du 13 courant, par lequel on me demandoit la présence de l'escadre pendant l'absence de M. de Lally, qui alloit dans les terres faire quelques opérations. A la reception de cet écrit, je ne différai pas d'un moment à me rendre au desir qu'on avoit de moi. En effet, je mouillai le 17 à Pondichéry, & le lendemain ayant vu M. de Lally, il me fit part du dessein qu'il alloit exécuter. Lorsqu'il fut parti, M. de Leyrit me témoignant avoir besoin de quelqu'un pour en cas d'accident donner main-forte aux troupes qui gardoient les prisonniers de guerre, je lui accordai sur-le-champ un officier & cinquante matelots pour monter la garde tous les jours dans le fort.

Cependant la retraite des ennemis & la supériorité que nous paroissions avoir à la côte, ne m'éblouissoient point : je connoissois leurs forces & n'ignorois pas d'ailleurs avec quelle promptitude on équipoit leur escadre à Madrass, pour la remettre en état de remonter la côte : d'un autre côté, je voyois avec bien du chagrin combien

peu de secours on avoit à tirer de Pondichéry, où l'on n'étoit absolument occupé que de l'expédition de M. de Lally dans le Tanjaour. Ainsi, réduit à tirer des ressources de ma propre misère, je ne songeai plus qu'à ravitailler mon escadre, tant bien que mal, pour pouvoir aller encore une fois attaquer l'ennemi, s'il reparoissoit.

Tandis que j'étois tout entier à ces occupations, j'appris de Karikalle que trois gros vaisseaux Anglois venant de Bengale, avoient mouillé dans la rade de Trinquebar. J'allois appareiller sur-le-champ avec quelques-uns de mes vaisseaux, pour tâcher de les intercepter, quand je reçus la nouvelle de leur départ. J'appris en même tems qu'ils étoient richement chargés & qu'ils avoient fait route pour Madrass. Jugez, monseigneur, combien je regrettois d'avoir été contraint de quitter ma croisière. On se répentit bien alors de m'avoir rappellé, mais il étoit trop tard.

Bientôt on n'ignora plus à Madrass dans quelle situation j'étois & combien mon escadre étoit affoiblie, tant par les maladies que par l'absence de l'armée de terre, dont je ne pouvois plus tirer aucun secours. Dès-lors les ennemis croyant devoir profiter de leur supériorité sur nous, prirent le parti de remonter la côte, après avoir embarqué sur leurs vaisseaux, comme je l'ai su depuis, 800 hommes de la garnison de Madrass, qui, joints au renfort de 150 hommes tirés des trois vaisseaux de Bengale, rendoient leur escadre infiniment plus forte que la mienne.

La sécurité où l'on étoit à Pondichéry touchant les différens mouvemens des ennemis, pensa causer notre perte. Ils étoient déjà à l'Amparvé, que je l'ignorois encore. Enfin je n'eus avis de leur approche que quand on les vit du haut des mâts. Mon gouvernail & ceux de plusieurs vaisseaux étoient à terre, & comme le mien hors d'état de servir. Je donnai ordre à l'instant qu'on les fît apporter à bord. J'envoyai aussi visiter les hôpitaux, pour y prendre ceux des moins malades qui pouvoient

être en état de donner encore un coup de main. Mais, malgré toutes les recherches que je pus faire, mes vaisseaux étoient toujours dénués de monde & le peu qui restoit, étoit sur les dents. Cependant les ennemis approchoient toujours ; il falloit prendre un parti. J'assemblai les capitaines de l'escadre, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de nous laisser attaquer à l'ancre. Ainsi de leur avis & déchargé de la garde de Pondichéry, par le résultat du conseil, comme je l'en avois sommé, j'appareillai le 27 juillet à la vue des ennemis, pour tâcher de conserver le vent que j'avois sur eux, & être par conséquent le maître de mes mouvemens.

J'avois alors dans mon vaisseau 500 hommes d'équipage ; ceux de 60 canons, en avoient 350 ou 400 tout au plus, & les autres 215. Encore avois-je été obligé de désarmer la frégate la *Sylphide*, pour de son équipage renforcer mes plus foibles vaisseaux.

Telles étoient les forces avec lesquelles j'allois combattre une escadre pourvue de tout, absolument supérieure à la mienne par la grosseur des vaisseaux & le calibre de leur artillerie, toujours assurée de son avantage sur nous par la quantité considérable de troupes dont elle étoit renforcée.

Malgré cela, l'ennemi ne dut pas s'appercevoir de notre foiblesse par la bonne contenance que nous fîmes. Les deux escadres manœuvrerent toute la journée à vue l'une de l'autre. Je profitai de la nuit pour gagner dans le sud, & dès le lendemain je ne revis plus l'escadre ennemie. Me trouvant alors par le travers de Négapatuam, je pris le parti d'aller mouiller à Karikalle, pour tâcher d'apprendre ce qu'elle étoit devenue. Je ne doutai plus dès-lors que les ennemis ne fussent sous le vent & qu'ils n'eussent pris le parti de nous attendre au passage. Ainsi résolu de profiter de l'avantage du vent, le seul que j'eusse & que je pusse espérer, je ne balançai donc pas à aller les chercher.

J'appareillai en conséquence de Karikalle le premier août, & ayant fait ranger mes vaisseaux sur un même

front pour découvrir davantage, je descendis la côte, bien sûr de les rencontrer s'ils y étoient. En effet, nous ne tardâmes pas à les appercevoir. A neuf heures du matin j'eus connoissance de l'escadre Angloise, qui étoit par le travers de Portonovo & cherchoit à remonter la côte. Aussi-tôt je tins le vent pour attendre la brise du large & pouvoir aller l'attaquer sans confusion. Cette brise s'étant déclarée à midi, je formai ma ligne au vent; le *Comte de Provence* à la tête, suivi du *Moras* & du *Duc d'Orléans*, mon matelot d'avant: après moi venoit le *Saint-Louis*, suivi du *Duc de Bourgogne*, ensuite le *Condé* & le *Vengeur*, qui formoient l'arriere-garde. J'arrivai dans cet ordre sur les ennemis; ils étoient fort loin: ce qui, joint à la pesanteur de plusieurs vaisseaux de l'escadre, fit que nous ne pûmes être à portée d'eux que sur les cinq heures du soir. Malgré cela, toujours déterminé à profiter de mon avantage, j'étois sur le point d'engager l'affaire, quand le *Saint-Louis* me cria qu'il ne pouvoit ouvrir sa batterie basse. Je m'apperçus en même tems que plusieurs autres vaisseaux étoient dans le même cas. Cet inconvénient, joint à l'approche de la nuit, m'obligea de tenir le vent & de courir ainsi pour le conserver & profiter d'une occasion plus favorable.

Le lendemain n'ayant plus revu les ennemis, je fus mouiller à Karikalle pour savoir ce qu'ils étoient devenus: mais j'en eus bientôt des nouvelles par moi-même; car deux heures après minuit je vis tous leurs feux & ne doutai plus dès-lors qu'ils ne manœuvrassent pour me gagner le vent. J'appareillai aussi-tôt pour les prévenir, & en prolongeant comme eux la côte, je les apperçus au point du jour environ une lieue & demie sous le vent. Je crus que c'étoit le moment de donner; j'en fis le signal en conséquence, & chacun exécuta cet ordre avec tant de précision, que je crus remarquer dans l'ardeur générale qui les faisoit voler à l'ennemi un bon augure pour le succès de cette journée.

Ma joie ne fut pas de longue durée: j'eus encore la

douleur de voir le *Saint-Louis* & deux autres vaiſſeaux dans le même cas où ils s'étoient trouvés deux jours auparavant : la mer étoit cependant belle ; mais, monſeigneur, je ne puis m'empêcher de vous le dire, on vous a trompé, & la compagnie s'eſt trompée elle-même : je n'avois dans mon eſcadre que trois vaiſſeaux de guerre, les autres n'avoient qu'une foible artillerie & encore ne pouvoient-ils pas s'en ſervir ; j'en voyois la preuve avec bien du chagrin, mais il falloit ſonger à y remédier.

Dans la ſituation où étoient les deux eſcadres, celle des ennemis étoit bien alors ſous le vent ; mais à la briſe du large elle ſe trouva néceſſairement au vent à nous ; ainſi ils pouvoient nous forcer à combattre entre la terre & eux : d'un autre côté, il falloit renoncer à l'avantage de ſe battre au vent, vu l'état où ſe trouvoient pluſieurs vaiſſeaux, dont les premieres batteries étoient inutiles. Je crus donc que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de faire arriver le vaiſſeau de la tête & les autres ſucceſſivement dans ſes eaux, faiſant par la contremarche les mêmes mouvemens que lui, pour prolonger la ligne des ennemis ; de-là arriver tout court pour paſſer à poupe du dernier de leurs vaiſſeaux & lui envoyer chacun notre volée à portée de piſtolet, & courir ainſi dans le même ordre une lieue ou deux, plus ou moins, pour nous trouver encore au vent à eux à la briſe du large. Par cette manœuvre j'écraſois un de leurs vaiſſeaux, & j'étois à même de venir attaquer au vent cette eſcadre, qui eût été conſidérablement affoiblie pour lors. Au reſte, le pis qui m'en pût arriver étoit d'être ſous le vent ſi la briſe manquoit trop tôt, & quelque choſe que je fiſſe je ne pouvois l'éviter.

J'envoyai au *Comte de Provence* la frégate la *Diligente*, pour le prévenir de mon deſſein, avec ordre de l'exécuter au premier ſignal que j'en ferois. J'ordonnai auſſi au *Duc de Bourgogne* de prendre la place du *Moras*, tandis que ce dernier vaiſſeau iroit remplir ſon poſte à l'arriere-garde. Tout étant ainſi diſpoſé, & chacun n'attendant

plus

plus que le moment d'arriver, j'en fis le signal par deux coups de canon, coup sur coup.

Aussi-tôt M. de la Chaise, commandant le premier vaisseau de l'avant-garde, s'empressa d'exécuter de point en point l'ordre que je lui avois donné: tous le suivirent également bien, & à voir l'ardeur avec laquelle chacun s'empressoit de tenir son poste, il sembloit que ce fût un même esprit qui les fît tous agir. Je crois que la bonne contenance avec laquelle cette manœuvre fut exécutée, ne contribua pas peu à jeter dans la ligne des ennemis le trouble & l'incertitude que je crus y appercevoir.

Ils ne tarderent pas à prendre le change que je voulois leur donner, & je commençois à ne plus douter de la réussite de cette fuite. Bientôt le *Comte de Provence*, qui conduisoit toujours la tête de la ligne avec une prudence & une fierté dont il ne se démentit point, se trouvant à une portée & demie du canon des Anglois, fit sa derniere arrivée pour aller passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux.

Nous le suivîmes tous, forçant de voiles pour ne pas donner le tems à l'ennemi de se reconnoître; plus nous pprochions, plus il paroissoit étonné de notre manœuvre. Bientôt il ne fut plus tems de s'en dédire, nous étions déjà à portée du canon. Enfin nous étions sur le point de terminer notre entreprise quand la brise de terre nous manquant tout d'un coup, me força de former ma ligne sur celle des ennemis & sous le vent de l'escadre Angloise.

Ce contretems ne ralentit cependant en aucune façon l'ardeur de nos équipages, & je vis avec grand plaisir qu'au contraire leur animosité ne faisoit qu'en augmenter.

Au reste, je n'avois cessé d'admirer le zele & la bonne volonté qui paroissoient guider chacun des vaisseaux; mais je ne crains pas de dire que la précision & la hardiesse avec laquelle ils manœuvrerent alors me fit en quelque façon oublier leur foiblesse. Je me hâtai donc de profiter de cette ardeur générale pour me mettre en état

de recevoir l'ennemi, qui de son côté formoit sa ligne au devant & dessus la mienne. L'amiral étoit au centre, ayant devant & derriere lui deux de ses plus gros vaisseaux. M. de Stevens, commandant un vaisseau de 70 canons, étoit à la tête de la ligne, & elle étoit fermée à l'arriere-garde par un vaisseau de même force.

Les Anglois ne nous firent pas attendre long-tems; il étoit midi & demi quand ils arriverent sur nous. Leur manœuvre me fit soupçonner qu'ils avoient envie de tomber sur mon arriere-garde; mais je prévins leur dessein en mettant en panne pour donner le tems aux vaisseaux de l'arriere de serrer sur moi; ils prolongerent alors notre ligne en très-bon ordre.

M. Stevens se trouvant déjà à portée de pistolet du *Comte de Provence*, mit à culer pour tâcher d'éviter une partie de son premier feu; mais ce vaisseau en ayant fait autant pour le conserver toujours par son travers, les deux escadres ne tarderent pas à s'approcher, & on n'attendit plus de part & d'autre que le moment de commencer le combat.

A peine en eus-je fait le signal, que les deux avant-gardes s'attaquerent avec un acharnement réciproque; bientôt l'affaire devint générale, & ce ne fut plus de part & d'autre qu'un feu très-vif & très-animé.

Cependant les premiers coups qui furent tirés à la premiere heure ne furent pas à l'avantage des ennemis, où un de leurs vaisseaux fut démâté d'un mât de perroquet de fougue, & paroissoit déjà fort maltraité: d'ailleurs leur feu diminuoit beaucoup par la violence du nôtre; ce qui, joint à l'animosité des équipages qui augmentoit toujours, pouvoit contrebalancer la supériorité de leurs forces, quand un accident auquel je n'eus jamais dû m'attendre, fit bientôt changer la face aux choses & décida tout en faveur des ennemis. Ils avoient à bord des artifices de toutes especes; le vaisseau qui combattoit le *Comte de Provence* lui en lança un qui mit d'abord le feu dans ses voiles & ensuite dans son mât d'artimon. Ce malheureux vaisseau, que sa bonne manœuvre & son

courage sembloient avoir dû préserver d'un pareil accident, tint bon tant qu'il put pour ne pas rompre la ligne : mais enfin la flamme qui commençoit d'embraser sa lunette, l'obligea d'arriver pour l'éteindre. Il auroit peut-être eu beaucoup de peine à y réussir sans M. Bouvet, commandant le *Duc de Bourgogne*, qui se sacrifia pour le mettre à couvert du feu continuel de l'ennemi, qui n'eût cessé de l'inquiéter, & sauva ainsi par sa valeur & sa prudence ce vaisseau, qui peut-être eût péri sans lui. Il n'y a point d'éloges, monseigneur, que cette bonne manœuvre ne mérite, ni de récompense que ne doive espérer celui qui en est l'auteur, & qui d'ailleurs en est digne à tous égards.

Cependant la retraite forcée du *Comte de Provence* donnoit une supériorité décidée à l'ennemi. L'amiral Anglois, qui connoissoit d'ailleurs la foiblesse de notre artillerie, sut assez profiter de l'avantage du vent pour nous combattre toujours à bonne portée du calibre de trente-deux : de façon que la plupart de nos vaisseaux ne pouvoient qu'incommoder fort peu leurs adversaires : pour-lui, se rappellant sans doute la façon dont je l'avois reçu la premiere fois, il se tenoit toujours par la hanche ; celui qui le précédoit me tiroit de l'avant, & pas un d'eux ne vint se mettre par mon travers : outre cela j'allois venir au vent pour envoyer toute ma volée à l'amiral, quand un coup de canon emporta ma roue de gouvernail, & pour lors n'étant plus maître du vaisseau je dépassai malgré moi le *Duc d'Orléans*, qui m'ayant abrié un instant, me donna la facilité de réparer ce désastre & de venir me mettre en ligne de l'avant à lui. Alors le combat recommença avec plus d'acharnement que jamais : soutenu de tous mes vaisseaux, dont il sembloit que la foiblesse augmentât le courage, je fis face à l'ennemi. La drone de mon gouvernail ayant été presqu'aussi-tôt coupée, je me trouvois encore dans le même cas qu'auparavant ; mais l'activité de ceux de mes officiers qui me restoient, suppléant à tout, je fus bientôt en état de revenir à la charge & d'aller secourir mes

deux braves matelots, qui avec quelques vaisseaux soutenoient seuls le feu de toute la ligne Angloise.

Que vous dirai-je, monseigneur, des prodiges de valeur qui se passoient à l'avant-garde? Le feu continuel qui en sortoit me cacha pendant quelques tems le dommage que nos vaisseaux y avoient essuyé. Enfin, cependant j'eus la douleur de voir que le *Condé* & le *Moras*, trop foibles toujours pour être mis en ligne, ne pouvant plus résister à des forces aussi supérieures que celles qui les écrasoient, furent contraints d'arriver pour se rétablir un peu & recommencer le combat.

Au reste, le danger que ces vaisseaux venoient d'éviter n'étoit rien en comparaison de celui auquel je fus exposé un moment après; un artifice que les ennemis me lancerent jeta le feu dans ma soute aux poudres, & je me vis sur le point de sauter en l'air à tout instant. C'est-là, monseigneur, où je sentis plus que jamais combien on est heureux dans ces sortes d'occasions d'avoir des officiers tels que ceux que j'ai. La sécurité & le sang-froid qu'ils firent paroître alors suffirent pour contenir l'équipage alarmé; le feu fut éteint par les soins de M. Guillemin, mon écrivain, sans que pour cela on discontinuât de tirer & que l'ennemi pût s'appercevoir de cet accident.

Malgré tant de désastres nous résistions encore; j'en étois étonné moi-même, vu que les Anglois ne s'appercevant pas de leurs pertes par la grande quantité qu'ils avoient pour les réparer, faisoient toujours un feu violent & continuel. J'avois alors néanmoins dans mon vaisseau 190 hommes, tant tués que blessés: la plupart de mes officiers hors de combat; moi-même j'avois dès le commencement reçu une blessure très-dangereuse & dont je souffrois beaucoup: toutes mes manœuvres étoient hachées, mes voiles criblées, plusieurs canons démontés; un entr'autres avoit crevé à la premiere batterie & m'avoit tué 15 hommes: enfin je m'apperçus que mon équipage, presque réduit à rien, ne jetoit plus que son dernier feu. Les autres vaisseaux ne me pa-

roiſſoient pas être dans un meilleur état, tout le courage de ceux qui les commandoient ne pouvant plus les faire réſiſter à des forces ſi ſupérieures.

Ainſi, après deux heures & demie de combat, voyant le *Comte de Provence* encore en feu, mon arriere-garde écraſée, mon propre vaiſſeau tout en pieces, je pris le parti d'arriver pour ménager la retraite à mes vaiſſeaux qui avoient été forcés de plier. Tandis que nous exécutions cette manœuvre, le croiſſant qui tenoit la barre de mon gouvernail vint à manquer, de façon que mon vaiſſeau ne gouvernant plus, je ne pus éviter de m'aborder, pour comble de malheur, avec le *Duc d'Orléans*, qui étoit tout auſſi dégréé que moi. Je me trouvai alors dans la poſition du monde la plus critique. Les ennemis avoient arrivé comme nous, & pouvoient profiter de notre embarras pour achever de nous écraſer; mais les équipages, à l'exemple de leurs officiers, qui les animoient au milieu du danger, agirent dans ce moment avec tant de bonne volonté & de courage, que nous fûmes bientôt dégagés, & dès-lors maîtres du vaiſſeau, dont on venoit de raccommoder le gouvernail avec la même promptitude; je pris la queue de l'eſcadre, & faiſant encore feu des deux bords, j'écartai ceux des ennemis qui pouvoient nous inquiéter.

Nous travaillâmes auſſi-tôt à nous regréer, tant bien que mal, pour nous mettre en état de recommencer en cas que l'amiral s'attachât à nous pourſuivre, & ayant fait route pour Pondichéry, je fis ſignal au *Vengeur* de venir ſe mettre derriere moi. J'eus encore la douleur de voir en paſſant ce vaiſſeau qui pompoit beaucoup & qui me parut très-maltraité: au reſte, je devois m'y attendre après la vigoureuſe défenſe que je venois de lui voir faire.

Quelques vaiſſeaux ennemis parurent d'abord vouloir nous chaſſer, mais ayant formé ma ligne de nouveau ils déſeſpérerent de nous entamer & tinrent le vent pour aller mouiller à Négapatuam. Il étoit alors cinq heures & demie du ſoir. Pour moi, continuant ma route pour Pondichéry, j'y arrivai le lendemain au ſoir & donnai

ordre au même tems à tous les vaiſſeaux de s'emboſſer en ligne & le plus près de la place qu'il ſeroit poſſible.

Au reſte, les deux combats que j'avois eſſuyés depuis que j'étois à la côte, me coûtoient cher : il ne me reſtoit preſque plus d'officiers, ayant perdu MM. de la Bourdonnaye, Blonac, Dupleſſis & Paſcau, ſujets de mérite & de diſtinction ; & depuis MM. Dudesfaits lieutenant, & le chevalier le Maintier, garde du pavillon. M. d'Hercé étoit mort de ſes bleſſures, & je venois encore de voir, ſous mes yeux, mourir un de mes neveux, qui avoit eu la jambe emportée ; il avoit été bleſſé dans le premier combat, ainſi que ſon frere, le chevalier de Senneville, qui avoit reçu pluſieurs éclats à la jambe : c'eſt un ſujet excellent ; il étoit au combat de M. de la Galiſſonniere ; il eſt mon neveu, & par la mort de ſon frere aîné il reſte ſeul à ſa famille. Trois combats qu'il a eſſuyés, mes ſervices & ſa bonne volonté me font eſpérer que vous aurez la bonté de lui continuer le brevet de lieutenant de vaiſſeau que je lui ai donné.

Preſque tous les autres ont été bleſſés, entr'autres M. Gotho, qui a eu une contuſion à la tête ; M. de Baudran aux deux jambes, & M. de Genlis au bras & au genouil.

Le chevalier d'Aché a eu les deux mains & le viſage brûlés ; M. de Greſſigny, garde de la marine, a été bleſſé dans les deux combats : moi-même, dans le dernier, je reçus une bleſſure très-dangereuſe, dont j'ai été ſix ſemaines à guérir. Enfin, monſeigneur, il n'y a perſonne qui n'ait eu ſa part ; ce qui me donne lieu d'eſpérer que conſidérant les bleſſures de tous mes officiers, leurs travaux & la dureté de cette campagne, vous leur ferez accorder à tous les récompenſes dont ils ſont d'autant plus dignes qu'ils ont contribué de la tête & du bras dans toutes mes opérations.

M. Gotho par ſon ancienneté eſt dans le cas d'être capitaine ; c'eſt mon ſecond & un très-bon ſujet, capable de commander & de remplir avec dignité toutes ſortes de miſſion. Il s'eſt fait remarquer par ſa bravoure & s'attire le ſuffrage de tout le monde.

M. le chevalier de Monteil, à qui dès l'Isle-de-France j'ai donné le brevet de capitaine de vaisseau, mérite à tous égards que vous le lui continuiez : c'est un excellent sujet ; il a toutes sortes de talens pour le métier & est d'ailleurs d'une bravoure remarquable.

M. de Baudran a des talens, il est brave & l'a prouvé ; il mérite la même grace.

M. de la Pommeraye est un officier de distinction ; il a des talens infinis : ce seroit une bonne acquisition pour le port ; il mérite d'être lieutenant, il est très-brave.

M. de Larchantel est un très-bon manœuvrier : il étoit sur le gaillard d'arriere avec moi ; il m'a rendu de grands services.

M. de Genlis a de l'esprit, fera un très-bon officier ; il est très-bien, & j'en suis fort content.

M. d'Aché fera un très-bon officier ; il est brave, a le caractere doux, aimable ; de plus, il est mon neveu.

M. de Senneville fera un très-bon officier ; il a beaucoup d'esprit, d'un caractere doux & d'une grande valeur ; il est aussi mon neveu.

Je ne puis m'empêcher de vous former la même demande, que celle que je vous ai faite pour mes lieutenans, en faveur de mes enseignes, que j'ai pourvus de brevets de lieutenant, ainsi que mes deux gardes-marine, MM. de Gressigny & Jolins, de ceux d'enseigne : remplis de dispositions, de bonne volonté & d'esprit, je me flatte que toutes ces qualités doivent vous parler pour eux. Au surplus, ce petit remplacement ne peut faire ombrage à personne ; la campagne qu'ils font, est d'une nature si extraordinaire par rapport à celle qu'on a coutume de faire dans la marine & les peines qu'on y essuie sont si considérables, que ce seroit dégoûter dans la suite les officiers dont on auroit besoin pour de semblables voyages. J'espere donc, monseigneur, que le petit nombre, la dureté de la campagne & leurs travaux dans un pays très-éloigné ; j'espere, dis-je, que toutes ces considérations feront que

vous voudrez bien avoir égard aux juſtes demandes que j'ai l'honneur de vous faire.

Permettez que je vous recommande auſſi M. Tremigon, lieutenant des vaiſſeaux de la compagnie, que j'avois embarqué ſur mon vaiſſeau avec une commiſſion de capitaine de brûlot; il a été bleſſé très-dangereuſement à la tête & a manqué de perdre l'œil.

Les ſieurs de la Rigaudiere & Herbo, tous deux enſeignes de la compagnie, embarqués avec moi, ont fait des merveilles: il eſt juſte qu'ils profitent de l'avantage qu'ils ont eu de ſervir ſur le vaiſſeau du roi. Je leur ai donné à chacun un brevet de lieutenant de frégate.

Je ne ſaurois trouver d'expreſſions aſſez fortes pour vous dire, monſeigneur, combien je ſuis ſatisfait des capitaines de la compagnie; ils ſont auſſi braves qu'attentifs & bons manœuvriers.

M. de la Chaiſe s'eſt comporté dans le combat du 3 août avec une valeur & un zele qui le mettent bien à l'abri de toutes les mauvaiſes impreſſions que l'on a voulu donner de lui; il mérite à tous égards vos bontés & celles de la compagnie.

M. de Palliere eſt, ſans doute, dans le même cas: il a toujours manœuvré dans l'occaſion avec une intelligence & une préciſion qui répondoient bien à la valeur qu'il a fait paroître.

M. Joannis joint à une capacité & une expérience conſommée, une bravoure qui me l'a fait remarquer dans le combat du 29 avril. Il étoit reſté malade à Pondichéry pendant notre derniere ſortie, & malgré ſa bonne volonté il ne put être en état de ſuivre le ſort de ſon vaiſſeau.

M. Bouvet s'eſt diſtingué dans les deux combats, particuliérement dans le dernier. J'ai déjà parlé de la belle manœuvre qu'il y fit; c'eſt à monſeigneur à décider de ſon mérite.

Je n'ai pas de moindres éloges à vous faire de M. Surville le cadet; j'ai trouvé dans lui toutes les qua-

lités qu'on peut attendre d'un excellent homme de mer. Il s'eſt fait un honneur infini dans les deux combats & a été bleſſé dangereuſement dans celui du 3 août.

MM. Bec-de-Lievre & Rosbau ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la foibleſſe de leurs vaiſſeaux.

M. Mahi a fait au combat du 29 avril tout ce qu'on pouvoit attendre d'une frégate de ſa force ; il ſe préſenta de la meilleure grace du monde, & réſiſta auſſi long-tems qu'il étoit poſſible de le faire. C'eſt un très-bon ſujet ; je l'ai chargé de pluſieurs miſſions, dont il s'eſt acquitté au mieux.

M. Dufrêne Marion me ſervoit de répétiteur. Je l'ai employé en différentes occaſions importantes ; il eſt extrêmement intelligent, bon manœuvrier, bon à tout, & l'on peut en toute ſûreté compter ſur lui.

Voilà, monſeigneur ce que je penſe de tous les capitaines de la compagnie ; ils méritent tous aſſurément des graces particulieres & des marques de diſtinction. Je vous les demande comme une juſtice qui leur eſt due, & pour moi, ſous les ordres duquel ils étoient.

Je ſerois bien touché, monſeigneur, ſi vous ne faiſiez pas pour eux tout ce que votre juſtice & les qualités de votre cœur me font eſpérer.

Le ſieur Fermand, mon ſecretaire, a reçu ſur mon vaiſſeau un coup de mouſquet qui lui a fracaſſé les deux mains, de l'une deſquelles il eſt même eſtropié. C'eſt un fort bon ſujet, il a des talens, & j'en ſuis très-content ; mais comme il eſt ſans fortune, & qu'il ne vit qu'à l'appui de ſon métier, ſa ſeule reſſource, je crois, monſeigneur, que vous ne lui refuſerez pas un état qui le mette à l'abri de la miſere : ſes talens le rendent très-propre d'ailleurs à être ingénieur de la marine.

J'ai eu l'honneur de vous marquer que le lendemain de mon ſecond combat j'étois arrivé à Pondichéry,

que je m'étois emboſſé auſſi-tôt pour mettre mes vaiſſeaux en état de ſe défendre encore, tant bien que mal, ſi nous y étions attaqués.

Je fis part en même tems au conſeil de l'état où ſe trouvoit l'eſcadre du roi, dénuée de monde, de vivres, d'agrêts, &c. Je demandois des mâtures, des vergues, & enfin, généralement de tout.

On me répondit, comme à l'ordinaire, qu'il n'y avoit rien; mais que cependant on alloit faire ſon poſſible pour tâcher de me fournir une partie de ce dont j'avois beſoin. Je donnai ordre en conſéquence à tous les vaiſſeaux de travailler à ſe regréer au plus tôt & de ſonger uniquement à ſe mettre en état de partir.

La diſette abſolue où l'on étoit à Pondichéry, tant pour les vivres que pour les reſſources qui concernent la marine, fit qu'au bout de huit jours nous n'étions pas plus avancés que le premier.

L'ennemi étoit au vent & nous inquiétoit ſans ceſſe: ma ſituation étoit cruelle, encore ne pouvois-je y remédier.

J'appris quelque tems après qu'une frégate Angloiſe s'étoit emparée du brigantin le *Rubis*, qu'on m'avoit dépêché de l'Isle-de-France. Ce bâtiment ayant cru trouver quelqu'aſyle dans la rade de Négapatuam, s'étoit réfugié à une portée de fuſil du canon de cette place; mais les Hollandois, ſoit par la crainte que leur cauſoit la proximité des ennemis, ſoit plutôt par mauvaiſe volonté pour nous, l'avoient laiſſé prendre ſans lui donner aucun ſecours, malgré la ſommation qui leur en fut faite par le capitaine du brigantin.

Je regardai cette conduite des Hollandois comme une inſulte faite à la nation, contre le droit des gens, & dont on ne pouvoit les faire repentir qu'en uſant de repréſailles.

J'en eus l'occaſion peu de jours après. Un de leurs vaiſſeaux, parti de Batavia, étoit venu mouiller au vent de Pondichéry, peut-être encore pour nous examiner.

Je le fis arrêter sur-le-champ & le remis entre les mains du conseil supérieur, pour qu'il en décidât.

Ayant appris par M. Dujardin, qui commandoit le *Rubis*, que le *Centaure* étoit en armement à l'Isle-de-France, quand il étoit parti, je dépêchai la frégate la *Sylphide* pour aller croiser sur Ceylan & pouvoir informer ce vaisseau, s'il arrivoit, des mesures qu'il avoit à prendre pour venir me joindre en sûreté.

Pendant ce tems-là je ne cessois de presser le ravitaillement de l'escadre ; mais les subsides qu'on nous fournissoit étoient si peu de chose, que je ne savois encore sur quoi compter. Bientôt après le retour de M. de Lally du Tanjaour me causa de nouveaux embarras. On me proposa d'appareiller encore une fois & avec 150 hommes de renfort d'aller rechercher les ennemis & de leur faire quitter leur croisiere sur Négapatuam. Quelque déplacées que furent ces propositions, je ne pus me dispenser d'y répondre ; je fis observer au conseil, que ce n'étoit pas encore tant les hommes que des vaisseaux qui me manquoient ; que n'ayant pu me battre au vent jusqu'alors, je me trouverois dans le même cas, toutes les fois que je voudrois l'entreprendre ; qu'ainsi de combattre sous le vent étoit donner un avantage marqué à l'ennemi. Je représentai l'état où étoit mon vaisseau, ses mâts presque hors d'état de servir désormais, le côté de tribord tout haché, & l'impossibilité où il seroit de reprendre la mer, s'il essuyoit un troisieme combat. Je mis sous les yeux du conseil la peine qu'on avoit encore actuellement à réparer en partie les dommages les plus considérables que nous venions d'essuyer. D'ailleurs, supposé que j'eusse chassé les ennemis, je ne pouvois en retirer aucun avantage & bien loin de-là je me voyois dans la nécessité de brûler la moitié de l'escadre pour ramener l'autre, faute de matelots, dont il nous manquoit absolument, & d'agrêts pour réparer nos désastres. On ne pouvoit dans le moment présent que raccommoder à peine nos mâts & nos vergues ; mais dans quel état me serois-je donc trouvé alors ? D'ailleurs, si j'eusse été

battu, comme il y avoit toute apparence, où en eus-je été? L'escadre étoit perdue sans ressource & l'Inde par conséquent. Au lieu de cela, en prenant le parti de retourner à l'Isle-de-France, je me mettois dans le cas de recevoir les secours qui pouvoient m'arriver d'Europe, de radouber mes vaisseaux & de reparoître à la côte de bonne-heure & de combattre les ennemis du roi, peut-être avec avantage.

M. de Lally ne comprit, ou du moins ne voulut rien comprendre à ces raisons, quelque bonnes qu'elles fussent; il ne fit pas même de difficulté de dire que je l'abandonnois; bien plus, on verbalisa & en me chargeant de tous les événemens on me reprochoit mon départ comme une chose honteuse à la nation. Pendant ce tems-là on me refusoit des vivres, même jusqu'au journalier.

Je regardai tous ces mauvais traitemens & d'autres procédures qui s'ensuivirent, plutôt comme animosité de la part des uns & foiblesse de la part des autres, que comme des conseils dont je pus faire aucun cas. Je dissimulois cependant pour ne pas faire d'éclat; mais toujours ferme dans le sentiment que j'avois pris & où je voyois clairement le bien de l'état, j'assemblai mes capitaines, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de rester à la côte, vu le mauvais état de leurs vaisseaux, qui ne pourroient peut-être pas gagner l'Isle-de-France si l'on tardoit plus long-tems. D'ailleurs, nous étions inutiles désormais. L'ennemi étant au vent & nous hors d'état de l'attendre, nous ne pouvions donc que rester sans succès, exposés aux dangers qui nous menaçoient de toutes parts. J'envoyai à M. de Lally le résultat de nos conclusions & donnai aussi-tôt les ordres nécessaires pour le départ de l'escadre. En effet, les vaisseaux se trouvant enfin raccommodés tant bien que mal, j'appareillai de Pondichéry le 3 septembre; je détachai en même tems la *Sylphide*, qui étoit de retour depuis peu, & la renvoyai encore une fois croiser sur Ceylan, jusqu'au 22 du mois, pour n'avoir rien à me reprocher, au cas qu'il dût nous arriver quelques vaisseaux; ce que je ne

pouvois cependant prévoir. Pour moi, continuant ma route, je passai la ligne le 17, & ayant quitté ceux de mes vaisseaux qui pouvoient me faire perdre du tems, je fis tant de diligence que je mouillai le 13 octobre à l'Isle-de-France, après avoir essuyé déjà bien des contrariétés des calmes & des orages.

En appercevant la cornette qui étoit dans la rade, je me flattai d'abord que c'étoit pour me relever; mais non, le roi veut que je retourne dans l'Inde : j'exécuterai ses ordres, & vous pouvez l'assurer que j'y ferai mon devoir; mais, monseigneur, je suis excédé : tous les capitaines, officiers & équipages de mon escadre le sont aussi : nos vaisseaux sont écrasés, & nous trouvons ici pour ressources des miseres de toute espece.

Nous manquons de tout; les hommes même nous manqueront : comment faire la guerre? Je parts de l'Inde, parce qu'il n'y a rien; j'arrive ici & je m'y trouve encore plus dans l'embarras.

Enfin, monseigneur, c'est au point que nous sommes obligés d'envoyer au cap de Bonne-Espérance, un vaisseau de roi & onze de la compagnie, sous les ordres de M. de Ruis, pour aller nous chercher des subsistances & généralement tout ce qu'il pourra obtenir; voilà notre seule ressource, voilà au vrai ma position; ma volonté sera toujours la même, je souhaite que mes forces y répondent.

Nous dépêchons la frégate la *Fidelle* pour aller porter un million à Pondichéry; je crois que ce secours sera un grand plaisir à M. de Lally, sachant tous les besoins qu'il doit en avoir actuellement.

Vous ne pouviez, monseigneur, me faire plus de plaisir que d'envoyer ici M. de l'Aiguille; c'est mon ami de tout tems : vous connoissez ses talens & son mérite; je ferai de mon mieux pour profiter de ses lumieres; mais, monseigneur, un officier-général comme lui est déplacé en second. Il étoit plus propre que qui ce soit pour conduire cette expédition. Je suis enchanté d'avoir MM. de Ruis & Beauchêne : avec de tels officiers on peut se flatter de faire de bonne besogne.

Tout ce dont je puis vous assurer, monseigneur, c'est que puisque le roi m'ordonne de retourner dans l'Inde, j'obéirai & je sacrifierai ma vie pour son service : tout ce que j'attends de sa bonté, c'est que si je suis tué ou que je succombe aux fatigues d'une campagne aussi pénible que celle-ci, il n'abandonne point madame d'Aché, qui a vendu tout son bien pour me soutenir, & que je laisserois dans la plus affreuse misere.

Relation détaillée des deux combats livrés à l'escadre Angloise par l'escadre du roi, commandée par M. le comte d'Aché ; le premier, à vue du fort Saint-David & de Pondichéry, le 29 avril ; le second, à vue de Négapatuam & de Karikalle, le 3 août 1758.

Etant arrivés à Maurice le 17 décembre 1757, & ayant armé une escadre de neuf vaisseaux & de deux frégates, nous partîmes de cette isle le 27 janvier pour nous rendre à la côte de Coromandel, emportant avec-nous toutes les troupes & les munitions de guerre destinées pour l'Inde. La mousson (1) étant contraire, l'escadre fut obligée de prendre la grande route, la colonie étant dépourvue de tout, & n'ayant pu entretenir les équipages des vaisseaux & les soldats de débarquement jusqu'à la saison ordinaire & convenable pour le départ.

Les vents furent en effet très-contraires jusqu'au 3 avril : le 17 de ce mois, après une navigation très-pénible, nous passâmes enfin l'équateur ; & le 22 nous eûmes connoissance de l'isle de Ceylan, d'où le général détacha la *Diligente* vers Karikalle pour y prendre langue, tandis que l'escadre suivant la frégate, s'avançoit elle-même vers ce comptoir. Nous comptions y trouver

(1) On appelle *mousson*, des vents généraux qui soufflent six mois d'un côté & six mois de l'autre.

des intelligences certaines de la position des Anglois à la côte de Coromandel. On nous y confirma seulement la jonction des cinq vaisseaux de M. Stevens à ceux venus du Cange aux ordres du vice-amiral Pocok, lequel étoit sorti de Madrass le 17 avril, portant sur son escadre des attirails & des munitions de guerre, & laissant deux frégates en croisiere devant le fort Saint-David.

Le 27 au soir nous appareillâmes de Karikalle, en réglant notre voilure de façon à nous trouver en ligne devant Goudelour au lever du soleil. Nous eûmes effectivement connoissance des deux frégates Angloises, & quoiqu'elles fussent appareillées, se trouvant entre la terre & les vaisseaux, elles ne songeoient qu'à se jeter sous le fort Saint-David; mais étant vivement poursuivies, elles furent obligées de s'échouer, où la bordée les conduisit, & elles se brûlerent, sans nous donner le tems de les combattre. Cette premiere expédition, jointe à la vue de nos forces, paroissoit répandre la terreur chez les Anglois. Les deux généraux s'empresserent de profiter de cette premiere consternation. M. de Lally, impatient d'attaquer le fort Saint-David, desiroit qu'on le mît à terre, tandis que l'escadre, pour ne pas perdre l'avantage de sa position, continueroit à tenir le vent; & pour contribuer encore mieux à l'entreprise, on fit mouiller les vaisseaux devant Goudelour, M. de Lally devant donner des ordres précis pour faire passer à l'escadre les rafraîchissemens nécessaires pour maintenir une croisiere aussi importante : cependant M. le comte d'Aché voulut détacher le *Comte de Provence* & la *Diligente*, pour porter le général de terre & ses principaux officiers à la rade de Pondichéry.

Pendant que l'on faisoit ce premier débarquement, après lequel on espéroit que nous serions rejoints tout de suite par ces deux navires si nécessaires à l'escadre, nous louvoyâmes pour mouiller devant le fort anglois, disposant les vaisseaux de la maniere la plus convenable pour étendre le blocus.

Dès le lendemain 29 avril nous entendîmes les canons

des ennemis à l'attaque de leurs postes avancés, auprès desquels nos troupes marchoient déjà, faisant l'investiture de la place. M. le comte d'Aché ayant également à cœur la réussite du siege, & voulant couper toutes les communications du côté de la mer, fit appareiller la *Sylphide*, afin qu'allant mouiller au vent dans la riviere de Goudelour, elle fût à portée d'empêcher tout secours aux assiégés, & d'ôter les moyens d'évacuer les effets de leurs comptoirs. Comme la *Sylphide* s'élevoit pour gagner bord sur bord, elle fit le signal de neuf voiles. Sur-le-champ le général donna ordre de se préparer au combat, & bientôt ayant reconnu nous-mêmes les navires qui faisoient force de voiles, courant sur nous en bon ordre, on fit le signal d'appareiller en filant les cables, & en même tems celui de se ranger en bataille l'amure à stribord.

Pendant que les vaisseaux s'arrangeoient successivement en cet ordre, & que l'on manœuvroit pour en rallier quelques-uns qui étoient sous le vent, l'on faisoit le signal au *Comte de Provence* & à la *Diligente* de se rallier; & pour que ces deux bâtimens si essentiels ne pussent manquer de joindre avant l'action, M. le comte d'Aché leur envoya par un petit canot l'ordre de couper leurs cables pour courir à toutes voiles sur l'escadre qu'il conduisoit au-devant de l'ennemi, observant exactement de ne pas tenir le plus près pour faciliter le ralliement de ces deux vaisseaux qui étoient à notre vue mouillés: ensuite, pour empêcher les Anglois d'introduire aucun secours dans le fort Saint-David, nous retînmes le vent pour les couper, ou les obliger à combattre.

C'est ainsi que nous nous présentions à eux, ayant en avant le *Bien-Aimé*, le *Vengeur*, le *Condé*, l'*Orléans*, & derriere le *Saint-Louis*, le *Moras* & le *Duc de Bourgogne*, entre lesquels on fit placer la *Sylphide*, pour occuper la place du chef de division, que l'on attendoit à tout moment & dont on avoit été obligé de changer le poste, mettant l'arriere-garde à l'avant-garde, par

rapport à la position du *Comte de Provence*, qui devoit nous venir joindre par derriere, l'escadre courant dans l'est, les vents étant de la partie du sud.

Les Anglois formoient aussi leurs lignes, où ils sembloient d'abord faire entrer leurs frégates, & s'étendant pareillement à nous, ils arrivoient en dépendant, sans diminuer leurs voilures; ce qui balançoit l'idée de revirer tous à-la-fois, d'autant que le *Duc d'Orléans* n'étoit point encore rallié; il le fut peu de tems après; & comme on s'apperçut que les Anglois tenoient plus le vent, en diminuant de voiles, & qu'on pouvoit ainsi supposer le dessein de revirer tout-à-coup pour mouiller au vent du fort Saint-David, le général fit le signal de chasser en bataille.

A midi l'amiral Anglois hissa son pavillon & l'assura: à l'instant nous arborâmes le nôtre, & l'assurâmes de même d'un coup de canon; & comme il arrivoit en dépendant pour prolonger notre ligne, nous tînmes le vent en observant la manœuvre de l'ennemi qui, réglant sa disposition sur la nôtre, fit passer en avant un de ses vaisseaux de l'arriere-garde, pour égaliser les forces que nous lui présentions.

Bientôt il n'y eut plus à douter que l'amiral Anglois ne fût décidé à combattre; ainsi, pour répondre à son intention, & pour livrer le combat à une distance de terre qui pût faciliter le ralliement du *Comte de Provence*, on fit le signal à l'arriere-garde de diminuer de voiles, & nous attendîmes l'ennemi sous les deux huniers. A deux heures on commença à être fort près; la ligne des François bien formée & si serrée, que par précaution nous fîmes le signal d'ouvrir un peu la file; celle de l'ennemi étant moins serrée & aussi étendue, rangée dans l'ordre suivant. L'amiral Anglois, portant pavillon blanc à croix rouge au mât de misaine, ayant trois gros vaisseaux en avant & une frégate, & trois autres aussi de force derriere, avec une seconde frégate qui répétoit ses signaux.

A deux heures un quart l'ennemi arriva pour engager

l'action. M. le comte d'Aché fit faire alors le signal pour se préparer au combat, marquant ainsi l'instant où sur chaque vaisseau tout le monde devoit demeurer fixé à son poste. Nous commençâmes à pointer nos canons, & chaque officier ne songea plus qu'à observer le commandement dans la disposition suivante :

M. de Gotho, capitaine, sur le gaillard d'avant, ayant avec lui MM. de la Pommeraye & d'Hercé.

M. le chevalier de Monteil, major de l'escadre, auprès de la personne du général, ayant MM. de Larchantel & Senneville pour commander à la mousqueterie & aider à l'exécution des signaux.

A la premiere batterie, MM. de Baudran, Senneville, d'Aché, le chevalier du Pouette, Gresigny & le Minthier.

A la seconde batterie, MM. du Deffay, Duplessis, Parseau, le chevalier de Genlis & Geslin.

Sur la dunette, le chevalier de Blossac, de la Bourdonnaye, le chevalier de Beaudras, & Gui, volontaire.

Tous les vaisseaux étoient parfaitement rangés ; l'on fit de plus crier de vaisseau en vaisseau jusqu'au premier de notre avant-garde, qu'ils eussent attention au *Duc de Bourgogne*, afin de faciliter à ce vaisseau le moyen de nous suivre & d'être toujours dans nos eaux.

Par l'attention qu'apportoient tous les capitaines à l'exécution des divers mouvemens, on ne pouvoit qu'augurer un bon succès, & M. le comte d'Aché, satisfait encore de l'ardeur de tous les équipages, qui éclatoient par des cris de vive le roi, d'un bout de la file à l'autre, ayant vu que notre avant-garde se trouvoit déjà à bonne portée, ordonna qu'on lui fît le signal d'attaquer. Au même instant le *Bien-Aimé* tira sa volée sur le premier des ennemis, & successivement tous nos vaisseaux firent feu sur l'escadre Angloise. L'amiral Anglois nous riposta sa bordée, en continuant d'arriver, & suivi de ses deux matelots, il s'approcha de notre corps de bataille avec beaucoup de résolution.

Cependant quoique le feu fût très-vif & que ces deux vaisseaux dirigeassent presque toujours une partie de

leur route sur le *Zodiaque*, nous l'obligeâmes bientôt à brasser sur le mât, tandis que nous tenions l'artimon bordé pour tirer sans interruption sur le matelot d'avant, que le *Duc d'Orléans* combattoit de près. Le *Saint-Louis* recevoit fort bien à son tour le commandant Anglois, lorsqu'en quittant notre travers il se trouvoit à sa portée. Le *Vengeur* parut bientôt avoir l'avantage sur son adversaire, qui tenoit le vent, & manœuvroit autant qu'il lui étoit possible pour s'en éloigner, & sur-tout pour éviter le feu du *Condé*, qui tâchoit de se diriger sur lui. Le *Moras* tiroit aussi vigoureusement sur l'avant-dernier de la ligne Angloise. Tandis que ces choses se passoient à notre avant-garde & au corps de bataille, à notre grand étonnement le *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt de Mannevillette, sortit de la ligne ; la *Sylphide*, qu'il gênoit par ce mouvement, plia aussi sous le feu d'un vaisseau de la premiere force.

Cependant l'amiral Anglois, toujours plus attaché à combattre de près le *Zodiaque*, avoit sorti de la ligne pour s'approcher à la portée du fusil, & pendant que nous répondions très-vivement à son feu, son arriere-garde combattoit avec avantage le *Saint-Louis* & le *Moras*, devenus seuls par la désertion du *Duc de Bourgogne*.

Nos vaisseaux de la tête, pour se conserver par le travers de l'ennemi, avoient été obligés de faire de la voile, & ils se trouvoient assez de l'avant pour avoir l'espace de virer entre le premier & le second de la ligne Angloise ; sur-le-champ le général leur en fit le signal, afin qu'ils pussent mettre l'arriere-garde Angloise entre deux feux, laquelle s'obstinoit à combattre de près nos vaisseaux de l'arriere, & qui s'y livroient même sans observer l'éloignement de leur avant-garde.

Par malheur nous n'avions point de frégates pour répéter les signaux, & comme il n'arrive que trop ordinairement, la fumée étoit un second obstacle pour que M. de Palliere apperçût le signal de sa division. On s'efforça en vain de heler le premier vaisseau pour faire

passer la voix de l'un à l'autre. Le *Vengeur* forçoit de voiles en pinçant le vent, pour combattre de plus près ; le *Bien-Aimé* à la portée du fusil faisoit un feu continuel, & recevoit quantité de boulets dans ses agrêts. Quelque tems après nous amenâmes ce signal, voyant que la plupart de nos vaisseaux, ainsi que nous, étoient trop degréés pour virer vent devant : mais l'on songea dès-lors à revirer tous-à-la-fois vent arriere, dès que la position seroit favorable, parce que l'ennemi se portant à notre queue dérivoit considérablement, & qu'ainsi il exposoit la sienne à être occupée, sans compter l'avantage de nous rapprocher d'une côte que nous avions tant d'intérêt de ne pas perdre : dans ce même tems le *Duc de Bourgogne*, longeant notre ligne, tiroit sans discerner plusieurs boulets sur nos vaisseaux, & nous fîmes en vain son signal pour le rappeller à son devoir. La *Sylphide*, qui nous rangeoit aussi sous le vent, tiroit avec plus d'attention par les intervalles, & s'approchoit de notre tête, où le *Bien-Aimé* & le *Vengeur* avoient déjà désemparé leurs adversaires & les chauffoient avec un avantage remarquable : sur les quatre heures le *Moras* fut obligé de quitter la ligne, à cause de la quantité de boulets reçus à fleur d'eau : dès-lors tous les coups de l'ennemi se réuniffoient sur le corps de bataille,

Le combat devenoit ainsi plus animé des deux parts : à la vérité, l'on voyoit le *Comte de Provence* & la *Diligente* employer tous leurs soins pour gagner leurs postes : &, soit qu'un tel renfort fût garant de la victoire, jamais le feu du *Duc d'Orléans*, du *Zodiaque* & du *Saint-Louis* ne fut plus soutenu. L'amiral ne tarda pas à culer ; nous trouvant alors sous la poupe du *Duc d'Orléans*, nous fûmes obligés de lui passer en avant pour l'éviter. Mais rebordant aussi-tôt notre artimon, cette manœuvre nous porta d'elle-même à la position qui nous convenoit le mieux, le *Saint-Louis* ayant par ce moyen un vaisseau de plus à l'aider.

Cependant le feu continuoit toujours, & le nôtre

fut tel que l'amiral Anglois cula pour la troiſieme fois ; s'étant laiſſé dériver, il ſe trouva par le travers le *Duc d'Orléans*, qui le combattit vivement, & étant arrivé à la portée du *Saint-Louis*, M. de Joannis lui envoya pluſieurs volées à bout portant, après leſquelles il demeura ſes voiles criblées & le vent deſſus ; tous les autres vaiſſeaux Anglois imitant ſa manœuvre, braſſoient auſſi en panne, ce qui formoit un eſpace conſidérable entre le centre & la tête des ennemis.

Pour lors le *Vengeur*, toutes voiles dehors, alloit couper le vaiſſeau que le *Bien-Aimé* retenoit malgré lui ſous ſon feu ; la *Sylphide*, avec beaucoup d'ardeur, ſuivoit de même en queue, & tenoit le plus près du vent pour être à portée de tirer auſſi ; le *Comte de Provence* alloit être bientôt à même de donner vent devant, & de ſon bord gagner le centre de notre ligne, vers laquelle la *Diligente* étoit preſque ralliée, répétant déjà nos ſignaux.

Comme l'arriere-garde Angloiſe demeuroit dans ſa poſition, & que nos vaiſſeaux étant fort de l'avant, n'étoient que plus à portée de la couper ſur l'autre bord, cette manœuvre étoit praticable en virant promptement tous-à-la-fois pour tenir le plus près l'amure à bas-bord. M. le comte d'Aché ſentit que ce mouvement étoit tout décidé ; auſſi ne perdîmes-nous pas un inſtant pour faire prendre lof pour lof, la plupart de nos vaiſſeaux n'étant plus en état de donner vent devant : nous mîmes donc le ſignal de virer vent arriere, & nous y ajoutâmes celui de l'ordre de la bataille, l'amure à bord, afin que nos vaiſſeaux compriſſent mieux l'idée de notre manœuvre.

L'amiral Anglois ne tarda pas à en juger lui-même ; du moins il fit précipitamment ſignal à ſes vaiſſeaux de tenir le vent, & lui-même, qui étoit le premier des quatre & le plus ſous le vent, travailla auſſi-tôt à amurer ſes baſſes voiles & à border ſes perroquets, & mettoit tout en uſage pour qu'en ralliant ſa tête il tirât ſon arriere-garde de la poſition critique où elle ſe trouvoit vers

les cinq heures du soir. Au reste, tous les efforts qu'il auroit pu employer pour se conserver le vent sur notre queue devenoient inutiles, parce que notre avant-garde abandonnant les deux vaisseaux Anglois maltraités & absolument dégréés, auroit toujours pu doubler M. Pocok au vent, qui étoit l'objet d'importance & le sujet du mouvement proposé.

Le *Moras* se trouvant par notre travers sous le vent, nous le hélâmes pour qu'il nous laissât la place de changer le lof pour lof, étant bien sûrs que nous serions imités par le *Saint-Louis* & le *Duc d'Orléans*, & successivement par tous nos vaisseaux, qui n'attendoient probablement que notre manœuvre. Nous la commençâmes en effet. Cependant, étant venu vent arriere, M. le comte d'Aché crut plus à propos d'approcher le *Comte de Provence*, qui malheureusement jugeant mal de notre manœuvre, cargua sa grande voile, mais qu'il remit aussi-tôt dès qu'il l'eut compris, pour courir sur nous toutes voiles dehors.

Le *Saint-Louis* nous hela sur ces entrefaites, & pendant que la queue des ennemis étoit presque dans nos eaux, & que notre avant-garde étoit fort de l'avant, M. de Joannis cria au général qu'il étoit prêt à le suivre pour recommencer, & M. de Surville prit les amures à bas-bord le premier, & nous comptions bien que dès cet instant même nous formerions notre ligne sur le *Duc d'Orléans*, devenu notre tête, sauf au *Comte de Provence* & à sa division, de serrer dessus nous dès que nous aurions remis au plus près, tandis que notre avant-garde auroit serré le vent pour tenir l'arriere-garde entre son feu & le nôtre.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'escadre fit quelque circuit en se formant, les ennemis, revenus de leur premier trouble, se rallierent en tenant le plus près sur le bord opposé au nôtre; & par malheur, le jour allant finir, il n'y eut pas moyen de regagner assez au vent pour se rengager de nouveau.

Avant la nuit les Anglois revirerent: il y a lieu de

croire que c'étoit plus pour ſe conſerver le vent que pour rengager un ſecond combat ; car dès la fin du jour M. le comte d'Aché fit allumer tous ſes feux de commandement, & chaque vaiſſeau portoit ſon fanal de poupe, tandis que les Anglois ne montroient aucune lumiere pour nous dérober leur manœuvre. On remarqua que les Anglois avoient leurs voiles & agrêts hachés, & que les deux vaiſſeaux de l'avant-garde qui avoient été combattus par le *Vengeur* & le *Bien-Aimé* étoient entiérement déſemparés ; qu'il y en avoit un qui avoit ſon mât de perroquet de fougue en bas, & l'autre ſon petit mât de perroquet. Un de ces deux vaiſſeaux ſe porta pendant l'action à un tel éloignement, qu'ayant, comme nous, arrivé près le combat, il paſſa au vent de la ligne Angloiſe, où il ſe mit à la bande pour ſe raccommoder.

Le *Zodiaque*, qui avoit été le plus maltraité, fut en état bientôt d'orienter ſes quatre corps de voiles, & pendant que chacun travailloit à ſe regréer, l'eſcadre étant formée l'amure à babord, M. le comte d'Aché ordonna à la *Diligente* de courir la ligne, pour avertir les vaiſſeaux qu'il ſe propoſoit de livrer un ſecond combat. La jonction du *Comte de Provence* & de la *Diligente* nous promettoit en effet les plus grands avantages ; mais les Anglois parurent bien éloignés de ce deſſein, ils reſtoient maîtres du vent & continuoient à tenir le plus près en nous cachant leurs manœuvres.

Le général ne ſongea qu'à louvoyer pendant la nuit, ou bien de mouiller à la côte, ſi les courans & le vent ne permettoient pas de gagner plus dans le ſud. Ce dernier parti ſembloit même le plus convenable, à cauſe de la rapidité du courant ; il renvoya une ſeconde fois la *Diligente* pour dire au *Comte de Provence* de faire lui-même le ſignal de mouiller, dès qu'il le jugeroit à propos.

A neuf heures du ſoir le *Comte de Provence* nous fit le ſignal de mouiller ; nous le répétâmes à l'inſtant, & le marquâmes de notre mieux, afin que les vaiſſeaux ne perdiſſent pas de tems à parer leurs ancres & à ſerrer leurs voiles.

Nous mouillâmes par les neuf braſſes d'eau & vîmes ſucceſſivement mouiller tous nos navires; ainſi l'eſcadre ſe trouvoit avantageuſement placée & à peu de diſtance de Pondichéry; mais au point du jour nous eûmes le fatal coup-d'œil du *Bien-Aimé*, qui étoit allé à la côte. Ce vaiſſeau avoit perdu deux ancres dans le combat, & par une fatalité ſinguliere, le *Duc de Bourgogne*, dont la conduite avoit été ſi honteuſe pendant l'action, lui raſant ſa quille, lui coupa ſon dernier cable. La briſe qui étoit très-forte, le portoit à terre; il mouilla une petite ancre à jet qui lui reſtoit & qui ne put réſiſter aux courans; il voulut appareiller, mais ſes voiles & manœuvres hachées pendant le combat, ne furent pour lui d'aucune reſſource. Enfin M. Bouvet, après avoir ſi bien combattu & avoir fait toutes les manœuvres d'un brave & excellent officier, eut le malheur de perdre ſon vaiſſeau. La mâture étoit déjà coupée, & y ayant envoyé ſur-le-champ, M. le comte d'Aché apprit qu'il n'y avoit plus aucune reſſource pour ce vaiſſeau; on diſpoſa ſeulement les choſes pour ſauver les hommes, avec tous les effets & munitions, & M. Bouvet demeura à ſon bord pour s'acquitter de ce devoir avec ſon équipage, tandis que MM. Landiviziau & le chevalier de Crillon, qui pendant le combat avoient donné des bons exemples aux troupes, les conduiſoient à Pondichéry.

Ce même jour on eut nouvelle de l'eſcadre Angloiſe. Elle avoit profité de l'obſcurité de la nuit pour faire vent arriere juſqu'à Coblou, où elle étoit à portée de recevoir tous les ſecours de Madraſs, ce comptoir n'en étant éloigné que de trois lieues. M. le comte d'Aché n'étoit pas en état d'aller la pourſuivre ſi loin. A peine pouvoit-on eſpérer d'avoir aſſez de vivres & d'eau pour gagner la rade de Pondichéry; pluſieurs vaiſſeaux en manquoient preſqu'entiérement, & l'extrêmité étoit telle, qu'outre le grand nombre de bleſſés, l'eſcadre étoit encore embarraſſée d'une grande quantité de malades, ſur-tout de ſcorbutiques, dont l'état demandoit les ſecours les plus preſſans: d'ailleurs l'on joignoit à ces conſidérations

la

la néceſſité d'aller débarquer les troupes & les munitions de guerre, & de ſe rapprocher du fort Saint-David, que M. de Lally attaquoit déjà vigoureuſement.

Nous remîmes donc à la voile pour continuer de louvoyer : les vents & les courants nous furent ſi contraires, que quelquefois nous perdîmes au lieu d'avancer, & ce ne fut qu'après des travaux incroyables que l'eſcadre parvint juſqu'à la rade de Pondichéry, où elle mouilla le 3 de mai après cent jours de navigation & un combat des plus vifs.

Liſte des officiers du vaiſſeau de roi le Zodiaque, *tués & bleſſés dans le combat du 29 avril* 1758.

MM. le chevalier de la Bourdonnaye, Dupleſſis, Parſeau & d'Hercé, ont été tués.

MM. le comte d'Aché, de Gotho, de Senneville l'ainé, de Senneville le cadet, de Greſigny, de Minthier & du Pouet, ont été bleſſés.

Quarante hommes tués pendant le combat ; trente-cinq morts de leurs bleſſures, & cent cinquante bleſſés.

Dix-ſept coups de canon à l'eau.

En débarquant les troupes & les paſſagers, qui contribuoient à la force de nos vaiſſeaux, nous eûmes auſſi à mettre à terre au-delà de 1200 bleſſés ou malades ; & nos équipages, obligés de travailler au déchargement des vaiſſeaux, étoient tellement épuiſés, que le nombre des malades ne faiſoit qu'augmenter tous les jours.

M. Pocok pleinement informé de notre poſition, & ſe prévalant fort de la perte accidentelle du *Bien-Aimé*, après avoir tiré de Madraſs tous les ſecours néceſſaires pour ſon eſcadre, appareilla de cette rade le 10 mai pour tenter de ſecourir le fort Saint-David. Ce mouvement fit preſſer encore les demandes pour les beſoins de l'eſcadre ; mais enfin n'étant point en état d'y ſatisfaire pour le préſent, il fut décidé par un conſeil mixte, que l'eſcadre s'emboſſeroit en ligne de combat, juſqu'à ce qu'elle pût avoir de l'eau, des vivres, du l'eſt, &c. dont pluſieurs

vaiſſeaux étoient dépourvus, & qu'elle pût être en état de réattaquer les ennemis. On employa ſeulement les frégates à tranſporter les munitions au ſiege, que nos troupes preſſoient vivement, malgré le grand feu continuel que faiſoit la garniſon, qui ſe trouvoit renforcée de l'équipage des deux frégates que nous avions brûlés le 28 d'avril.

Le 26 mai l'eſcadre Angloiſe parut devant l'Amparvé; elle n'avoit pu gagner par les bordées du large, & ſembloit régler ſa manœuvre, pour remonter la côte ſans la perdre de vue; elle avoit à ſa ſuite quelques brûlots, & notre poſition ne nous permettant pas d'appareiller faute d'hommes, M. Pocok auroit eu lieu de nous attaquer ſur nos ancres avec beaucoup d'avantage, & auroit pu en même tems mettre obſtacle au ſuccès de M. de Lally.

Nous ne perdîmes pas un moment pour rallier les équipages en état de rembarquer, & l'on diſpoſoit tout pour la défenſe des vaiſſeaux. Cependant M. le comte d'Aché préférant toujours de couper chemin à l'eſcadre Angloiſe pour lui offrir nous-même le combat, on aſſembla un conſeil mixte, où il fut réſolu que l'on députeroit M. le chevalier de Monteil, M. de Palliere & M. de Surville, capitaines, pour aller en toute diligence auprès de M. de Lally, faire remarquer à ce général les conſéquences qu'il y auroit à attendre l'ennemi, & les grands avantages qui réſulteroient de notre ſortie, pourvu que par quelque renfort l'eſcadre fût en état de ſe conſerver le vent pour livrer une ſeconde bataille.

Les ennemis s'avançoient de jour en jour & dès le lendemain parurent à vue de Pondichéry. En conſéquence des repréſentations qu'on avoit faites à M. de Lally, ce général ſe rendi à Pondichéry, ſuivi de 340 ſoldats Européens, & de 3 à 400 Cibaïes. Au moyen de ce renfort M. le comte d'Aché donna les ordres du départ, & obſervant les ennemis, dès qu'ils appareillerent vers le fort, nous fîmes les ſignaux de mettre à la voile, en nous formant en ligne.

Ce fut alors que le général deſirant donner aux officiers

de son vaisseau une marque de son contentement de leur conduite, remit aux lieutenans un brevet de capitaine, à chaque enseigne, un brevet de lieutenant, & un brevet d'enseigne à chacun de ses gardes de la marine. L'escadre Angloise parut d'abord résolue de risquer un second combat; mais enfin, au lieu de rapporter à terre avec la brise de large, elle continua la même bordée & disparut: l'escadre fut mouiller en ligne devant Goudelour, & cette place n'ayant plus aucun secours à espérer, se rendit aux armes du roi le 2 juin 1758.

M. de Lally ayant marché tout aussi-tôt vers Divicoté pour chasser les Anglois de cette place à l'approche de nos troupes, M. le comte d'Aché, pour employer l'escadre aux objets qui lui parurent les plus intéressans, résolut de croiser à l'atterrage des vaisseaux, soit pour rallier les secours qui pourroient nous arriver, ou pour intercepter ceux des Anglois, soit enfin pour faire voir nos forces aux peuples du Tanjaour, que les Anglois s'attachent à prévenir contre la nation. La *Sylphide*, dont on avoit pris l'équipage & à qui l'on n'avoit pu donner que des lascaris, nous joignit sur la côte & amarina par le travers de Negapatuam un bâtiment Anglois, que nous envoyâmes sur-le-champ à Pondichéry, sous les ordres de M. Minthier, qui, quoique blessé dangereusement dans le combat, & n'étant pas encore guéri, s'étoit embarqué par zele & pour donner une preuve de sa bonne volonté, mais dont la blessure ayant empiré, il fut contraint de retourner à Pondichéry pour s'y faire traiter.

Peu de jours après, M. d'Aché reçut une lettre du conseil de Pondichéry, qui l'invitoit à y mener l'escadre, dont la présence paroissoit nécessaire, pour le tems où les troupes du roi seroient employées à la guerre du Tanjaour, dont on espéroit tirer toutes les sommes nécessaires pour l'expédition de Madras: nous arrivâmes en cette rade le 17 de juin, & l'on commença de s'occuper à pourvoir les vaisseaux & les

mettre en état de pourſuivre les opérations concertées avec l'armée de terre.

Etant à Pondichéry, ſans pouvoir toutefois remplir les divers beſoins de l'eſcadre, à cauſe du défaut de reſſources, les Anglois recevant plus de ſecours de leurs colonies, ſe rétabliſſoient à Madraſs, & après s'être renforcés de l'équipage de trois vaiſſeaux paſſés devant Karikalle quelques jours après que nous eûmes quitté la croiſiere, M. Pocok inſtruit de la réſiſtance du roi de Tanjaour, & préſumant que notre eſcadre dénuée de troupes lui préſenteroit à l'ancre une victoire aiſée, ſe détermina à venir à nous, en remontant la côte.

M. le comte d'Aché n'en fut inſtruit que lorſque la plupart de nos vaiſſeaux avoient encore leur gouvernail à terre, & dès le lendemain, 27 juillet, on eut connoiſſance de l'eſcadre Angloiſe, laquelle s'avançoit beaucoup, pendant que l'eſcadre n'avoit pas encore tout rembarqué. Nous y travaillâmes jour & nuit, en diſpoſant néanmoins les vaiſſeaux pour ſe battre en rade, puiſque l'on ne voyoit d'abord aucune apparence de pouvoir aller à leur rencontre, avant qu'ils euſſent gagné notre travers. Les vents leur refuſerent tellement, qu'ayant reviré ſur Pondichéry, ils ne purent mouiller qu'en arriere de nos vaiſſeaux & ſous le vent.

Ayant pour lors raſſemblé tous nos convaleſcens, & prenant la plus grande partie des équipages des deux frégates, il parut qu'avec ce petit renfort l'eſcadre ſeroit abſolument dans le cas de ſe battre : ainſi quoiqu'il fût bien différent de ſoutenir un combat emboſſé, ou d'aller livrer une action à la voile, à cauſe du nombre d'hommes qu'il faut diſtraire pour la manœuvre ; balançant d'un autre côté tous les inconvéniens de cette premiere poſition avec les avantages de l'autre parti, M. le comte d'Aché s'y arrêta, & ayant dépêché M. le chevalier de Monteil à la ville pour déclarer ſa réſolution au conſeil, on travailla

dès-lors à l'appareillage & l'on vira même sur les ancres avec tant de promptitude, qu'au retour du major l'escadre se mit à la voile, & chassant pour longer l'ennemi, se forma en ligne de combat.

Les Anglois appareillés depuis six heures du matin marchoient dans le même ordre, & dans l'espoir de nous gagner le vent ils forçoient de voiles; ils revirerent à deux heures : bientôt nous revirâmes nous-mêmes pour profiter de la brise de terre en rapprochant la côte & reprenant ensuite le bord du large; il parut que nous pourrions croiser au vent de l'ennemi, d'autant que leur premier vaisseau, à l'approche du *Comte de Provence*, cargua ses voiles & ne balança pas à attendre les siens : pour lors, comme le jour finissoit, nous eûmes un grain violent du nord-oueſt, qui nous fit porter au sud quart sud-oueſt; si bien qu'on se flatta dès-lors de conserver le vent, & que le lendemain nous serions assez élevés dans le sud pour être assurés du mouillage de Pondichéry après la bataille.

Les ennemis n'avoient pas été aussi favorisés que nous : on ne put aussi les voir que du haut des mâts, & trop tard pour qu'il fût possible d'engager l'action; ainsi nous continuâmes de porter au plus près en ménageant nos bordées, puisqu'il étoit vraisemblable que les Anglois chercheroient à profiter des premieres brises du oueſt, qui auroient pu pendant la nuit le faire passer à terre & au sud de nous. D'ailleurs, l'objet de la guerre du Tanjaour entrant pour beaucoup dans les motifs de M Pocok, il étoit aussi important pour la nation que l'escadre parût sur leurs côtes, avant que les Tanjaouriens eussent des nouvelles de leurs alliés. Manœuvrant donc pour nous élever le long de la terre en observant toujours les Anglois, nous mouillâmes à vue de Tranquebar à l'entrée de la nuit, & y restâmes jusqu'au jour.

Le 30 juillet, après avoir louvoyé sans découvrir l'escadre ennemie, nous jettâmes l'ancre devant Kari-

kalle, d'où nous appareillâmes dès que la brise de terre se fut formée, en continuant de tenir exactement le plus près du vent, vu que n'ayant rien appris à notre comptoir de certain sur la position de M. Pocok, il y avoit lieu de croire qu'il avoit continué de courir la bordée du large pour tâcher de gagner entre Ceylan & Negapatuam, afin d'avoir le vent sur nous.

Le 31 juillet passant en bataille le long de la côte, nous nous fîmes chasser par deux navires au vent de Negapatuam, que la *Diligente* reconnut pour Hollandois, & le soir ayant reviré sur la terre, sans avoir eu connoissance des ennemis, M. le comte d'Aché fit gouverner pour Karikalle, pour apprendre enfin quelque éclaircissement sur la position de l'escadre Angloise : mais n'ayant rien appris, & quelques-uns pensant que M. Pocok pourroit avoir pris le parti d'inquiéter le fort Saint-David, ou d'opérer quelques diversions aux troupes, il fut décidé qu'on iroit directement le forcer au combat.

Le 1 août ayant rangé tous nos vaisseaux de front, nous courions la côte, quand à neuf heures du matin la *Diligente* nous signala l'escadre Angloise. Elle avoit appareillé de Divicoté, &, se formant en ligne l'amure à bord, les vents au sud, elle parut nous attendre. Nous remarquâmes toutes fois que les Anglois portoient en plein, ce qui pouvoit retarder l'action : pour nous, ayant bientôt formé la ligne du combat parallele à celle des ennemis, M. d'Aché ordonna de faire le signal d'arriver. Au même instant chaque vaisseau mit le cap sur son adversaire, tandis que nous gouvernions droit sur le *Yarmouth*, placé, ainsi que nous, au centre de son escadre, toujours composée de sept gros vaisseaux, d'un brûlot & d'une frégate pour la répétition de ses signaux.

Les deux escadres ne se trouverent cependant à portée que vers les cinq heures du soir, parce que la brise du sud quart sud-est avoit été assez foible ; mais alors elle

augmenta considérablement, & la mer s'étant élevée plusieurs de nos vaisseaux furent obligés de fermer leurs batteries basses ; le *Saint-Louis*, pressé de faire cette remarque importante nous hela, en priant le général d'observer qu'il lui étoit impossible de se servir de sa batterie : il fallut donc tenir le vent & renoncer à longer l'ennemi.

Il ne profita pas de notre disposition, & négligeant de commencer un combat qu'il crut sans doute que nous ne différions que par rapport à la nuit, les Anglois, sans tirer, parurent avoir envie de nous doubler seulement au vent ; mais les observant avec la plus parfaite exactitude, nous faisions la même voilure qu'eux, voulant ainsi leur faire voir que nous n'attendions que le lendemain pour engager l'action : lorsque l'on revira sur la terre, nous en fîmes les signaux avec des coups de canon, & ne cessâmes d'avoir nos feux de poupe en marchant en bataille au vent à eux.

Cependant nous apperçûmes que les ennemis avoient placé le *Cumberland* après le *Salisbury*, qui suivoit l'*Elisabeth*, faisant leur avant-garde : au lieu de laisser à la nôtre le *Moras* entre le *Comte de Provence* & le *Duc d'Orléans*, nous fîmes pendant la nuit passer le *Duc de Bourgogne* en sa place, les prévenant tous deux de changer en même tems leur flame de division, afin que si nous pouvions dès la pointe du jour engager les ennemis, trompés à la premiere apparence, ils n'eussent pas le tems de rien changer à leurs dispositions ; & conséquemment le *Moras* avec le *Condé*, soutenus du *Vengeur*, devoient tâcher de rompre ou de détruire le *Newcastle* & le *Weymouth*, qui composoient l'arriere-garde de l'escadre Angloise.

Le 2 au matin nous ne revîmes pas les Anglois, qui avoient continué de courir la bordée de large : on crut les appercevoir pendant la journée au nord-est, & comme M. d'Aché devoit conférer avec les capitaines de vaisseau, il fit gouverner pour Karikalle.

On agita en présence de MM. les capitaines & officiers

du roi le point funeſte des batteries des vaiſſeaux de la compagnie; le général ayant conclu qu'il faudroit encore laiſſer l'avantage du vent aux ennemis, pourvu que la mer fût mauvaiſe, on propoſa une manœuvre à faire en ce cas, laquelle avoit été déjà propoſée la veille.

Quand on fut obligé de ſuſpendre l'attaque, l'on entra dans tous les détails de ce projet, & l'on convint que dans la même occurrence l'eſcadre, feignant alors de longer l'ennemi, arriveroit inſenſiblement les vaiſſeaux dans les eaux les uns des autres, & qu'en ſe ſerrant toujours de fort près, le *Comte de Provence* iroit ranger le dernier vaiſſeau Anglois à la portée du piſtolet, & que tous les vaiſſeaux, en ſuivant directement ſa manœuvre, enverroient leur feu à bout touchant ſur le ſerre-file des Anglois, & qu'en continuant de courir le même bord ils ſe formeroient en ligne à une demi-lieue ſous le vent des Anglois, après avoir coupé les deux frégates & déſemparé probablement un de leurs vaiſſeaux.

Chaque capitaine fut ainſi prévenu de ce qu'il auroit à faire. On s'en expliqua ſur-tout beaucoup avec M. de la Chaiſe, qui pouvoit le plus contribuer au ſuccès de cette manœuvre, en acceptant dès-lors un ſignal pour le moment où l'on auroit à en faire uſage.

Nous nous propoſions d'être ſous voiles avant l'aube du jour, à cauſe des ennemis, quand à une heure l'on entendit leurs coups de canon de ſignaux & vîmes leurs feux qu'ils mirent en virant par la briſe de terre pour longer la côte.

Le 3 août, auſſi-tôt nous appareillâmes pour courir nous-mêmes ſur ce bord, & la *Diligente*, avec laquelle nos vaiſſeaux formerent la ligne en marchant, nous mettoit dans le cas de pouvoir engager les ennemis avant que la briſe fût renforcée.

C'eſt ainſi que nous attendions avec impatience le point du jour. Dès qu'on put le voir, les Anglois ſe preſſerent de manœuvrer à la hâte: dans le même inſtant nous fîmes le ſignal d'arriver en bataille, & en marchant

nous tirâmes un second coup de canon pour assurer le pavillon du roi. Tous nos vaisseaux s'observant dans le meilleur ordre du monde, sembloient à l'envi les uns des autres approcher l'ennemi ; celui-ci, obligé de plier en dépendant pour se former, paroissoit embarrassé de nous voir aller à lui avec tant de résolution ; & pendant qu'il se disposoit successivement à nous recevoir, les cris de vive le roi éclatoient d'un bout de notre ligne à l'autre ; mais par malheur la brise ayant renforcé, le *Saint-Louis* nous hela encore pour nous apprendre que son vaisseau, ainsi que plusieurs autres de la compagnie, étoient dans l'impossibilité de se servir de leurs canons d'en-bas.

Nous étions alors par le travers de Negapatuam, à peu de distance de la rade, & par le changement régulier de la brise nous ne pouvions tenir en observation que jusqu'à midi, tems auquel l'amiral Pocok devoit venir lui-même livrer le combat, ayant sur nous le vent du large ; ainsi, puisque l'action étoit inévitable, il fut proposé de mettre sur-le-champ en pratique la manœuvre dont on avoit parlé la nuit derniere ; & avec toutes les raisons qui justifioient cette idée, l'on avoit encore celle de pouvoir ensuite reprendre le vent, en courant au sud-est jusqu'à la fin de la brise de terre, après avoir foudroyé le serre-file des Anglois & coupé leurs frégates. Nous en étions-là à six heures du matin, les ennemis courant au sud par le vent d'oueſt bon frais, & nous longeant de même la côte à arriver, depuis que l'on avoit éprouvé le fatal défaut de nos batteries. Cet intervalle fut employé à consulter sur le mouvement proposé, au sujet duquel M. d'Aché desira savoir en dernier ressort le sentiment des capitaines. Enfin, la *Diligente* étant de retour & voyant que le tems se passoit pour l'exécution d'une manœuvre que le calme seul pouvoit empêcher d'être décisive, nous fîmes le signal convenu. Aussi-tôt M. de la Chaise manœuvrant, & chaque vaisseau imitant le *Comte de Provence*, l'escadre s'avançoit dans l'ordre le plus convenable à notre dessein, de façon à le cacher à

l'ennemi, qui parut ne le comprendre que lorſqu'il ne lui étoit plus poſſible de l'empêcher. En effet, nous nous trouvions à dix heures dans la ſituation la plus avantageuſe: les Anglois n'avoient pas jugé à propos de faire arriver leur tête pour porter tous en dépendant comme nous; jugeant enſuite qu'un tel mouvement ne ſeroit pas pour eux une reſſource ſuffiſante, ils ſe contentoient de ſerrer exactement la file de leur arriere-garde.

Bientôt nous voyant approcher de leur queue & reconnoiſſant que nous allions être à portée de cribler le dernier vaiſſeau & couper leurs frégates, ils firent ſucceſſivement pluſieurs manœuvres différentes, tantôt les uns arrivant ſur leurs miſaines, tantôt revenant au lof & s'aidant de leurs canots, ils travailloient à ſe maintenir nord & ſud; tandis que nous, courant toujours grand largue à l'eſt ſud-eſt; nous tenant le beaupré ſur la poupe, nous gouvernions droit en allant écraſer leur dernier vaiſſeau & ſéparer leurs frégates. Celles-ci avoient pour les remorquer juſqu'à cinq bâtimens à rame; mais voyant que tous leurs efforts ſeroient inutiles pour gagner leurs poſtes, elles abandonnerent leur eſcadre; mais, quoiqu'elles couruſſent au large toutes voiles dehors, certainement la *Diligente*, qui s'y diſpoſoit déjà, auroit pu les contenir & les faire amener ſous le feu d'un de nos vaiſſeaux.

Plus nous approchions de la queue de l'ennemi & plus il y paroiſſoit de confuſion: M. Pocok faiſoit des ſignaux continuellement, & le dernier vaiſſeau, le plus inquiet ſur ſa propre ſituation, vouloit abattre ſur ſtribord pour ne pas recevoir tous nos coups dans ſa poupe, ſans ſonger qu'il ne ſeroit que plus en danger, tandis que ſon eſcadre n'oſant aucunement ſe rompre ni dériver par la contremarche, demeuroit avec les deux huniers ſous une ligne mal formée.

C'étoit ainſi que l'eſcadre du roi alloit remporter inévitablement un premier avantage, puis ſe mettre à portée de livrer entre les deux briſes un combat général aux ſix vaiſſeaux qui auroient reſtés à M. Pocok. Nous

ne voyions aucun obſtacle de ſa part ; & déjà manœuvrant avec confuſion il s'étoit abordé lui-même avec un de ſes vaiſſeaux, tandis que nous allions toujours conſtamment à notre objet. Le *Comte de Provence* étoit déjà prêt d'envoyer ſon grand feu quand la briſe, qui avoit déjà beaucoup molli, calma entiérement & fut ſuivi du vent du large.

Cette révolution arrivée encore plus tôt que nous ne l'avions craint & que l'ennemi n'avoit pu l'eſpérer lui-même, remit les choſes dans leur premier état. M. de la Chaiſe, avant même que nous lui en fiſſions le ſignal, ne ſongea plus qu'à manœuvrer ſuivant les circonſtances ; & puiſque l'ennemi avoit le vent que nous avions été obligés de lui céder, c'étoit à lui à en profiter, tandis que notre ligne étant bien formée, nous l'attendions de pied ferme.

M. Pocok fut quelque tems à débrouiller ſes vaiſſeaux ; enfin à midi ayant placé l'*Eliſabeth*, le *Salisbury* & le *Cumberland* à ſa tête, ſuivi du *Weymouth*, du *Newcaſtle* & du *Tigre*, il fit le ſignal d'arriver ſur nous : ſon avant-garde n'obſervant pas préciſément la marche des autres, l'*Eliſabeth* étoit parvenue très-près du *Comte de Provence*, quand le *Yarmouth* étoit encore éloigné de nous & que toute la queue ennemie n'étoit point à portée d'occuper notre arriere-garde. Notre général voulut attendre M. Pocok pour mieux l'inviter à prolonger ſa ligne : nous fîmes le ſignal à la tête de carguer encore de ſes voiles en braſſant notre grand hunier ſur le mât, dès que nous vîmes l'*Eliſabeth* parallele au *Comte de Provence*.

L'*Eliſabeth* ſe trouvant rendue à la portée du piſtolet, mit alors en panne, & M. de la Chaiſe, qui avoit toujours autant montré de fierté que d'intelligence dans ſes manœuvres, braſſa auſſi en panne pour ſe tenir ſous ſon feu, & dès l'inſtant nous commençâmes à hiſſer le pavillon du combat ; il lui envoya à bout portant ſa bordée entiere, en recevant de même celle de l'ennemi.

Le *Duc d'Orléans* & le *Duc de Bourgogne* tirerent au

même instant sur les autres : nous voulions garder notre feu pour le *Yarmouth*, quand le *Cumberland*, qui le précédoit, nous ayant tiré sa bordée, nous lui adressâmes la nôtre. Le *Saint-Louis* attaqua au même instant l'amiral, qui lui tira avant de se rendre par notre travers, & les deux arrieres-gardes se tirerent aussi, quoique peu à portée à cette premiere volée.

C'est ainsi que le combat fut engagé, & avec la meilleure apparence, puisque l'*Élisabeth* eut son perroquet de fougue emporté & que le *Comte de Provence* sembloit nous promettre de plus grands avantages, quand au milieu de la fumée qu'excitoit le feu continuel de ses batteries, nous vîmes son mât d'artimon enflammé ; accident causé par les artifices des ennemis, & d'autant plus terrible que ce vaisseau se trouvoit engagé à la portée du pistolet. M. Bouvet, son matelot d'arriere, y pourvut sur-le-champ, & tandis que M. de la Chaise cherchoit à s'éloigner pour éteindre son feu, il coupa promptement entre les deux pour combattre lui-même M. Stevens. Le *Duc d'Orléans* partagea aussi ses coups pour occuper le *Salisbury*, & nous dirigeant alternativement les nôtres sur le *Cumberland* & l'amiral, nous continuions la bataille, qui étoit fort vive de part & d'autre, & déjà très-sanglante. Dès le commencement du combat, notre roue de gouvernail fut emportée, & avant que d'avoir réparé cette perte nous n'ajustions que difficilement nos coups, tandis que nous en recevions sans cesse du *Cumberland* & de l'amiral. D'ailleurs, à peine eûmes-nous disposé une seconde roue, que le feu qui avoit pris à notre cale jeta un trouble épouvantable, en nous mettant dans le cas de sauter en l'air. Ce malheur fut bientôt réparé ; mais bientôt notre tamise ou croissant détaché par le canon de la Sainte-Barbe crevé en tirant, retenoit encore notre barre ; ce qui nous empêchoit de venir aussi au vent, que nous le desirions, pour ajuster le vaisseau de M. Pocok, lequel se sentant par notre hanche nous incommodoit fort & ne pouvoit être bien chauffé que par le *Saint-Louis* ; cependant

nous lui coupâmes sa vergue de grand hunier & ne cessions de lui tirer dès que nous pouvions le découvrir.

Aussi-tôt que nous pûmes gouverner, nous nous attachâmes à rapprocher le *Duc de Bourgogne*, qui, en se maintenant, soutenoit un combat très-opiniâtre avec l'avant-garde ennemie, & pour cela nous voulions nous-mêmes passer au vent du *Duc d'Orléans ;* mais pendant que nous nous avancions & que ce vaisseau, pour se prêter à notre dessein, brassoit ses voiles, la drosse de notre seconde roue fut emportée au milieu des volées continuelles dont nos agrêts souffroient beaucoup : finalement, par le défaut de gouvernail nous nous vîmes forcés d'aborder de long en long M. de Surville. Par bonheur les Anglois ne purent profiter de cette conjoncture, où nous demeurions exposés à tout, s'ils avoient conduit leurs brûlots sur le *Zodiaque ;* nous n'eûmes à les combattre que la même distance, & le *Duc d'Orléans*, ainsi que nous, ayant travaillé avec une vîtesse & une ardeur incroyables, les deux vaisseaux furent presqu'aussi-tôt dégagés, & celui de M. de Surville recommençant à tirer, le *Duc de Bourgogne* eut lieu de se rétablir en combattant.

Le *Vengeur* qui fermoit notre ligne, serroit le plus près, & nous leur voyions toujours faire un feu prodigieux : enfin, malgré toutes nos pertes, nous espérions que le *Comte de Provence* pourroit revenir, lorsque le *Moras*, ainsi que le *Condé*, quitterent sur les quatre heures après avoir beaucoup souffert.

Dès-lors nous préparâmes le signal pour virer tout-à-la-fois vent arriere, continuant pourtant la bataille en rapprochant le *Comte de Provence*, qui ne cessoit de travailler à se réparer, mais qui, heureux de n'avoir pas sauté en l'air, n'étoit pas encore en état de reprendre son poste. Il devoit d'ailleurs avoir plus de facilité à le reprendre, dès que l'escadre auroit pris à l'autre bord ; ainsi nous hissâmes le signal pour virer lof pour lof, avec celui pour l'ordre de bataille, l'amure à babord, observant nous-mêmes de virer les derniers, pour favoriser l'exécution de ce mouvement.

Le *Vengeur*, qui non-seulement avoit bien rempli les vuides du *Moras* & du *Condé*, mais qui avoit eu soin de prolonger en tirant sans cesse, contribua aussi beaucoup au succès de cette manœuvre. L'escadre se trouva donc bientôt orientée pour la nouvelle ligne de combat, les deux petits vaisseaux à la tête, & le *Vengeur* & nous à l'arriere-garde.

Les Anglois, dont avoit été aussi dérangée la ligne, loin de nous serrer alors que nous virions pour rallier le *Moras* & le *Condé*, ne retirerent qu'en faisant une espece de contre-marche qui éloignoit les deux escadres ; deux de leurs vaisseaux seulement s'acharnoient à tirer sur le *Zodiaque*, qui dans ce moment faisant feu des deux bords en même tems, prêtoit côté à presque toute la ligne Angloise, pour tâcher de sauver deux de ses vaisseaux absolument dégréés & hors d'état de manœuvrer. Cette manœuvre eut son effet, & ses vaisseaux ayant mis les voiles qu'ils purent gréer, se tirerent du mauvais pas où ils se trouvoient engagés. Alors M. le comte d'Aché, chauffé par cinq vaisseaux, se détermina à virer lui-même lof pour lof, & le *Vengeur* ayant serré sur nous, nous courûmes largue pour raillier nos vaisseaux qui se trouvoient fort de l'avant. Le vaisseau de M. Pocok restoit fort de l'arriere, absolument dégréé ; il n'y avoit que l'*Élisabeth* & le *Newcastle* qui nous approchoient : ils ne le faisoient cependant qu'en garant.

Peu après le *Comte de Provence*, dégagé de son mât d'artimon qu'il avoit coupé, se rapprocha pour faire ferme à l'arriere-garde, & M. Pocok qui avoit eu tant de bonheur dans cette journée, & dont l'escadre étoit alors dans une disposition bien plus favorable que la nôtre, au lieu de rengager le combat fit le signal de tenir le vent. Nous ne changeâmes rien à notre manœuvre : la *Diligente* avoit été avertir tous nos vaisseaux de bien marcher en ordre, en se raccommodant de leur mieux. Nous conservâmes toujours le signal pour l'ordre de combat, l'amure à bas-bord, & cependant, vu le besoin pressant de réparer les navires, nous gouvernâmes pour Pondichéry.

Le lendemain, 4 août, nous nous en trouvâmes à portée, & fûmes mouiller en bataille devant cette place. En y arrivant le général envoya M. le chevalier de Monteil à la ville, & lui commanda de dire en passant à M. de la Chaise combien il étoit content de sa conduite, & témoigner aussi les mêmes sentimens aux autres capitaines : mais convaincu par leur rapport des défauts actuels d'hommes, d'agrêts & de munitions, & ne pouvant sur-tout, par rapport aux batteries de la plupart des navires, se flatter de décider l'affaire en réattaquant les ennemis, on résolut dès-lors de s'emboſſer près de la place ; & les magasins étant absolument dégarnis, M. le comte d'Aché voyant que la réparation des vaisseaux y devenoit d'autant plus difficile, que la colonie manquoit des premiers moyens & que l'armée de terre, obligée d'abandonner le siege de Tanjaour, loin d'apporter les fruits que l'on espéroit de cette entreprise, alloit encore augmenter l'embarras de nos subsistances, se détermina à partir le plus promptement qu'il lui seroit possible.

Liste des officiers du roi tués & blessés au combat naval du 3 août 1758.

MM. Dudessis, lieutenant de vaisseau, M. de Senneville l'ainé & M. de Minthier, ont été tués.

MM. le comte d'Aché, de Beaudran, d'Aché, de Genlis & de Tremizoi, ont été blessés.

35 hommes tués roides & jetés à la mer pendant le combat.

40 morts de leurs blessures & 150 de blessés.

Les Anglois se réparant entre Karikalle & Négapatuam, & allant chercher du secours à ce comptoir, une de leurs frégates s'y empara d'un brigantin expédié de l'Isle-de-France, & auquel les Hollandois eurent la foiblesse de refuser toute protection : heureusement qu'en apprenant cette nouvelle, nous eûmes connoissance d'un vaisseau de la compagnie d'Hollande, qui

passoit en vue de Pondichéry. On le fit chasser par la *Dfligente*, qui le conduisit en rade, où il fut décidé qu'on le retiendroit jusqu'à ce que les Hollandois eussent satisfait au dommage ; & ce vaisseau ayant beaucoup d'agrêts & de munitions, nous procura ainsi des ressources d'autant plus précieuses, que nos besoins étoient plus pressans. Le 24 d'août l'escadre Angloise ayant appareillé des environs de Negapatnam, parut revenir sur nous ; cependant elle ne dépassa pas la hauteur du fort Saint-David : nous avions des intelligences certaines du secret de M. Pocok, qui avoit projeté cinq brûlots pour venir nous attaquer sur nos ancres. Le défaut d'agrêts & de vivres, qui mettoit l'escadre du roi dans le cas le plus critique, si nous étions obligés de livrer un troisieme combat, détermina M. le comte d'Aché à partir pour l'Isle-de-France, & en ayant informé M. de Lally & le conseil, nous appareillâmes le 3 septembre de Pondichéry, & après une traversée des plus heureuses nous arrivâmes le 13 octobre 1758 à Maurice.

FIN.

S. F. C. Library.
FEB 28 1912